Thérèse de Lisieux

هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16399 – 7,50 F

SAMEDI 18 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Une journée contre la pauvreté

Lors de la Journée mondiale du refus de la misère, Martine Aubry a invité les associations pour le 23 octobre, date à laquelle elle présentera le programme gouvernemental de lutte contre l'exclusion. p. 12

■ La préparation des élections régionales

La droite, menacée dans la plupart des régions qu'elle contrôle, redoute la concurrence du FN. La « majorité plurielle » s'en trouve davantage soudée autour des socialistes. p. 8

■ La double face de la Tunisie

Attendu lundi à Paris, le président Zine El Abidine Ben Ali vantera les succès économiques d'un pays où les libertés publiques sont constamment violées. P. 2

■ Vive la mode !



STEPHEN DUPONT

Avec John Galliano et Agnès b. la suite des défilés de prêt-à-porter printemps-été 1998 à Paris. p. 29

■ Pinault rachète « Le Point »

Le groupe Pinault a été retenu par Havas pour le rachat de l'hebdomadaire *Le Point*. p. 23

■ Crises en Asie

Face aux incendies et aux turbulences monétaires, les gouvernements de la région se sont montrés aussi laxistes qu'imprévoyants. p. 4

■ Suppressions d'emplois chez Opel

La filiale européenne de Général *Motors va supprimer 1 900 emplois* dans son usine belge d'Anvers. 22

■ Microsoft en justice

L'avocat Ralph Nader et la Commission européenne attaquent Microsoft pour ses pratiques monopolistiques. p. 30

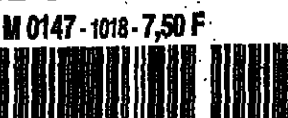
■ Le dynamisme des petites villes

Les 2 458 communes définies comme des petites villes, entre 3 000 et 20 000 habitants, sont des pôles actifs de l'aménagement du territoire. p. 15



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1018 - 7,50 F

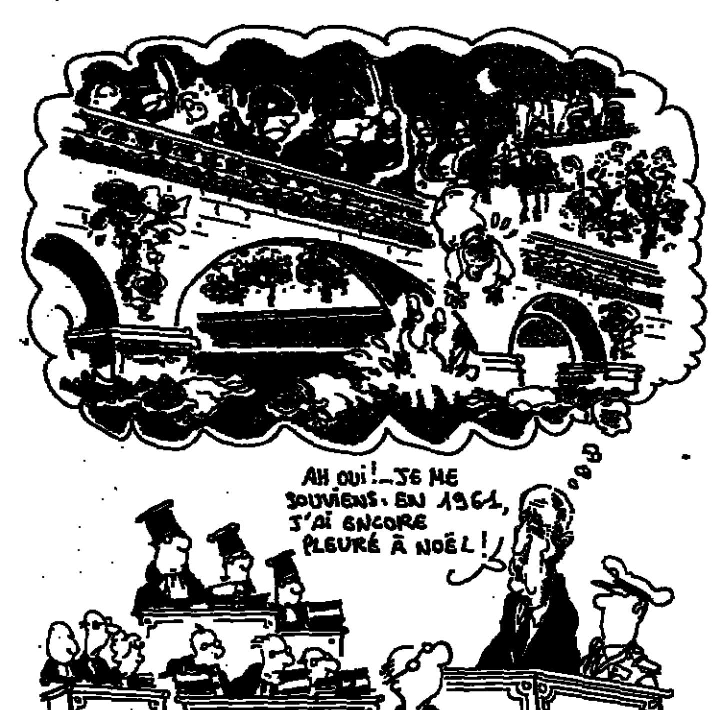


Le procès Papon ravive les polémiques sur les ombres de la mémoire française

Les archives sur la répression d'octobre 1961 contre les Algériens seront ouvertes

L'ALGÉRIE et Vichy ont été une nouvelle fois, *jeudi 16 octobre*, au centre du procès de Maurice Papon. Pierre Messmer, ancien premier ministre, a indiqué qu'il assumait, avec le gouvernement et le général de Gaulle, les tragédies d'octobre 1961 et de février 1962 (Charonne). Pour sa part, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a annoncé, jeudi, qu'elle allait *ouvrir les archives concernant* la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris, réprimée dans le sang alors que Maurice Papon était préfet de police. Evoquant le régime de Vichy, M. Messmer s'est inscrit « *totalement en faux avec les déclarations prononcées par les plus hautes autorités de l'Etat qui imputent à la France et donc à tous les Français les crimes de Vichy* ». Ces propos visaient explicitement le président Jacques Chirac qui, en 1995, a reconnu les « *fautes commises par l'Etat* » dans les déportations de juifs pendant l'Occupation.

Lire page 14
et notre éditorial page 20



France Télécom : un succès de l'actionnariat individuel

3,8 millions de Français ont acheté des actions

LE SUCCÈS de l'ouverture du capital *de France Télécom* est confirmé. Plus de 3,8 millions de Français se sont portés acquéreurs de titres de l'opérateur public, a annoncé vendredi 17 octobre *le ministre de l'économie*, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn. Les salariés eux-mêmes, auxquels 2,3 % du capital étaient réservés, se sont *montrés plutôt enthousiastes*, malgré l'opposition affichée par plusieurs syndicats. Sur un total de 165 000 personnes, « *plus de la moitié se sont déclarées intéressées* », a indiqué M. Strauss-Kahn. C'est la première fois, en France, que des salariés ayant statut de fonctionnaire ont la possibilité de devenir actionnaires de leur entreprise.

Les milieux financiers ont également fait bon accueil à l'opération : les actions proposées aux investisseurs institutionnels ont été sursouscrites vingt fois. La demande provient pour « *les deux tiers de l'étranger, notamment 20 % des Etats-Unis* », a précisé M. Strauss-Kahn. Au total, les demandes d'achat ont porté sur *470 milliards de francs* – 420 milliards de francs pour les instutionnels et le solde pour les particuliers – selon la BNP, qui participait au placement.

France Télécom rejoint ainsi les scores enregistrés, en janvier 1987, par la privatisation de Paribas, qui faisait jusque là figure de référence en matière d'actionnariat populaire. Avant France Télécom, la France comptait environ 5,2 millions de petits porteurs, en grande partie venus à la Bourse à l'occasion des privatisations.

Les actions de France Télécom désormais détenues par des actionnaires privés représentent 20,9 % du capital de l'entreprise. La première cotation en Bourse *interviendra lundi 20 octobre*, à Paris et New York. Le gouvernement, qui affirme ne pas avoir engagé cette privatisation partielle pour des raisons budgétaires, *retirera 42 milliards* de francs de la cession des actions de l'Etat.

Lire page 21

Les pirates et leurs bateaux fantômes envahissent les océans

LA PIRATERIE en mer atteint des sommets. En 1996, dernière évaluation connue, on a compté quelque trois cents actes déclarés *de grand banditisme à la surface des océans*, quand ils ne sont pas commis dans les ports. « *La mer*, note le chef d'état-major de la marine française, l'amiral Jean-Charles Lefebvre, dans un dossier publié dans le dernier numéro de la revue *Armées d'aujourd'hui, est aussi ce monde où circulent aisément le pollueur, le trafiquant, le pirate et même l'assassin ou le terroriste.* »

Trois zones sont à hauts risques. D'abord, l'Afrique occidentale, où des bandes organisées, mais disposant de moyens primitifs, s'en prennent aux bateaux au mouillage, devant les ports, ou transitant à vitesse réduite. Ensuite, l'Amérique du Sud, où les agresseurs n'hésitent pas à user de la force dans les passages étroits, comme le canal de Panama, ou à proximité de certaines îles et même en rade ou à quai. Enfin, dans le Sud-Est asiatique – « *la zone la plus chaude* », estime Edouard Berlet, délégué général du comité central des armateurs de France – où la violence en mer est le fait de véritables bandes de pirates, vivant au milieu des îles qui leur servent d'abris. Ils opèrent dans le détroit de Singapour et sa ré*gion, les Philippines et en mer de Chine du* Sud.

En dix ans, entre 1980 et 1990, on a recensé 800 cas de piraterie. Les Lloyd's, les assurances du trafic maritime, estiment à 20 000 le *nombre de pirates exerçant en seule mer de* Chine.

Bien informés sur la valeur de la marchandise embarquée, les pirates opèrent généralement de nuit, usant de perches et de grappins *pour monter à bord. Ils attendent, pour partir* à l'abordage avec des armes à feu ou des explosifs destinés à effrayer l'équipage, que le navire soit dans des eaux resserrées ou encombrées. Ils utilisent des embarcations légères, mais rapides, et il leur arrive *d'être mis à l'eau depuis* des bateaux-gigognes qui croisent à distance. Ils kidnappent, tuent, pillent, cambriolent le coffre-fort du capitaine – en quête d'armes, d'argent et de stupéfiants – et capturent le navire, qu'il soit marchand, de plaisance *ou boat-people*. Ils le prennent en remorque pour le maquiller et le remettre en service sous une nouvelle immatriculation. Il leur arrive aussi de le couler une fois leur forfait accompli.

Pour 350 000 dollars (environ 2,1 millions de francs), laisse entendre le dossier réuni par *Armées d'aujourd'hui*, on peut recruter une bande de pirates à Manille et lui demander de s'emparer de n'importe quel navire, équipage *compris. Malgré les fortes récompenses* et le droit reconnu aux marines de guerre d'intercepter un bâtiment tombé aux mains de pirates, les Etats sont relativement impuissants devant « *ces bateaux fantômes des temps modernes* ». *La haute mer, c'est plus de 70 % de la* surface du globe et il est quasi impossible d'y garantir la sécurité. Pister un « client », c'est-à-dire le suivre à la trace, est difficile. Arraisonner un bateau pour l'empêcher de nuire, réunir *des preuves destinées à une juridiction* internationale, tiennent de l'exploit. Du moins, tant que les Etats ne parviendront pas à s'entendre pour lutter en commun contre ces crimes organisés.

Jacques Isnard

La lecture selon le FN

APRÈS AVOIR licencié, en avril 1997, la directrice de la bibliothèque afin de contrôler les acquisitions de livres, la municipalité de Marignane, dirigée par le FN, a fixé de nouvelles règles restrictives pour la fréquentation de l'établissement. Ainsi, les enfants âgés de moins de neuf ans ne peuvent plus accéder aux locaux sans être accompagnés par un adulte. Un rapport de l'inspection générale des bibliothèques remarque que les achats de livres « *comportent une forte part d'ouvrages exprimant les idées politiques du Front national* ». Le ministère de la culture prépare un projet de loi afin de lutter contre ces abus. Il pourrait être soumis au Parlement avant la fin de 1998.

Lire page 17

POINT DE VUE

« On assassine la famille ! »

par Jean-Jacques Dupeyroux

A en *croire diverses* interpellations à l'Assemblée nationale, le gouvernement Jospin – et plus particulièrement Martine Aubry – n'éprouverait que « *haine* » à l'endroit des familles, des enfants, des femmes... Il n'est pas encore question des chiens et des chats, mais cela ne saurait tarder.

La fureur égarée – réelle ou feinte – suscitée par les mesures que ledit gouvernement entend prendre en matière familiale finit par donner la nausée. Je passe sur les accusations d'antiféminisme – encore plus grotesques lorsqu'elles émanent d'une presse qui, à longueur de colonnes et d'annonces, explique aux niaises comment se peinturlurer, maigrir ou cuisiner pour plaire aux hommes – et ne retiendrai, parmi des foules d'autres, que deux exemples tirés de publications plus sérieuses.

« *C'est la famille qu'on assassine* » *(sic)*, écrit Michel Giraud dans *Le Figaro*, alors que, dans *Le Nouvel Observateur*, Jacques Julliard n'hésite pas à évoquer un retour aux *workhouses* de l'Angleterre de Dickens *(resic)*... On reste pantois. Etrange pays, tout de même, où les *milieux huppés* ne trouvent pas de sarcasmes assez durs à l'adresse des salariés qui osent invoquer des droits acquis, mais entrent en transe dès lors qu'il s'agit de toucher aux droits acquis, serait-ce hier avec M. Balladur, par les catégories sociales les plus aisées.

Rappelons d'un mot que les *mesures relatives aux allocations* familiales – dans le sillage de la mise sous condition de ressources de l'allocation pour jeune enfant par le gouvernement *Juppé – écarteront de ces* allocations moins de 8 % des familles concernées et que les mesures relatives à l'AGED toucheront moins de 1 % des familles ayant un enfant à charge.

Lire la suite page 18
Lire aussi les points de vue de Roland Hureaux et Michel Godet pages 18 et 19

Jean-Jacques Dupeyroux est agrégé des facultés de droit et directeur de la revue « Droit social ».

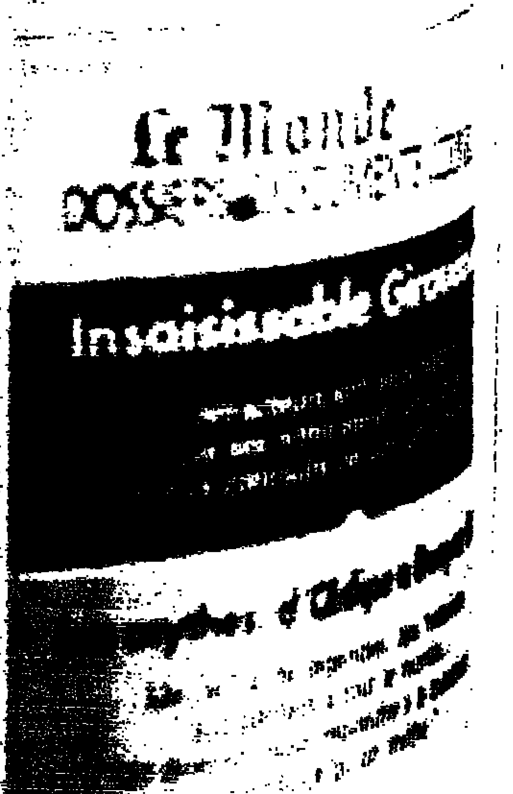
L'Afrique du Sud à Nantes



SIBONGILE KHUMALO

DU 17 AU 25 octobre, Nantes re*çoit deux cents artistes d'Afrique du* Sud, qui témoignent de la vivacité de la création dans ce pays depuis l'avènement de Nelson Mandela. Emblématique de ce renouveau, Si*bongile Khumalo donnera un récital* de chants du Kwazulu Natal à Nantes et à la Cité de la musique à Paris, qui s'associe les 18 et 19 octobre à la manifestation.

Lire page 31



VISITE Le président tunisien, Zine El Abidine Ben Ali, est attendu en France lundi 20 et mardi 21 octobre pour une visite officielle, plusieurs fois reportée, au cours de laquelle il sera reçu par le chef de l'Etat, Jacques Chirac, et le premier ministre, Lionel Jospin. ● M. BEN ALI a imprimé à la politique économique tunisienne une tournure résolument libérale qui lui vaut de très nombreux succès économiques et sociaux, et autant de satisfecits de la Banque mondiale et du FMI. ● LA TUNISIE est prête à prendre le risque d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne à partir de 2008, quitte à voir ses entreprises quelque peu malmenées le temps des ajustements nécessaires. ● CES PERFORMANCES ne masquent pas l'absence totale de libertés publiques et l'interdiction de tout débat démocratique qu'impose le régime au nom de la lutte contre l'islamisme.

La Tunisie affiche santé économique et gros déficit démocratique

Le président Zine el Abidine Ben Ali est attendu lundi 20 et mardi 21 octobre à Paris pour une visite qui mettra en relief les belles performances des entrepreneurs tunisiens, mais aussi l'autoritarisme croissant d'un régime qui a étouffé toute vie publique libre

TUNIS
de notre envoyé spécial

« On voit s'accentuer rapidement les caractéristiques d'un régime qui refuse à l'opposition les moyens légaux de s'exprimer. [...] L'Assemblée nationale, simple émanation du Parti, se cantonne dans le rôle d'une Chambre d'acclamations collectives. Les velléités d'une opposition [...] qui se voulait critique et constructive sont rapidement réduites au silence. [...] Presse et radio reçoivent pour mission de célébrer la grandeur du régime et le renouveau du pays. » Le tableau de la Tunisie de Bourguiba du début des années 60 que dresse l'universitaire Jean Ganiage dans sa monumentale *Histoire contemporaine du Maghreb* (Fayard) reste d'actualité trente ans après.

A la veille de célébrer – le 7 novembre – le 10e anniversaire du *« changement »* et de *« l'ère nouvelle »* (l'éviction en douceur du père de l'indépendance, Habib Bourguiba), la Tunisie du président Zine El Abidine Ben Ali (ancien directeur général de la sûreté) est un État où la démocratie reste un vain mot en dépit des discours officiels. Le développement du pays est cité en exemple, mais les atteintes aux droits de l'homme y sont monnaie courante. Les institutions financières internationales applaudissent les performances économiques, mais Amnesty International et la Ligue des droits de l'homme dénoncent une politique qui fait peu de cas des libertés fondamentales.

A l'inverse de son prédécesseur, le chef de l'État tunisien n'est pas inconstant dans ses options économiques. Depuis son arrivée au pouvoir, il avance avec précaution mais sans dévier sur la voie du libéralisme. Naguère omnipotent, le secteur public voit ses positions s'effriter au fur et à mesure que la Tunisie, élève appliqué du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, s'ouvre à la concurrence internationale et courtise le privé.

CROISSANCE EXCEPTIONNELLE

Le développement du pays porte la marque de ce choix. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie a crû de cinq ans, la mortalité infantile a chuté de moitié tandis que le revenu par habitant était multiplié par deux (c'est le plus élevé des pays du Maghreb). En 1987, la Tunisie comptait un médecin pour 2 200 habitants ; aujourd'hui, elle en a un pour 1 500 habitants. *« Il n'y a plus un seul taudis dans la capitale et pratiquement tous les foyers disposent de l'eau potable et de l'électricité »*, lance le maire de Tunis (près d'un million d'habitants), M'Hamed Ali Bouleymen.

Fière d'une croissance économique exceptionnelle pour la région (même si les aléas climatiques pèsent sur elle), la Tunisie ambitionne de s'arrimer à l'Union européenne (UE) en 2008 avec la mise en place d'une zone de libre-échange (hors agriculture) entre Bruxelles et Tunis. Mais à quel prix ? *« La disparition d'un tiers des entreprises locales et une envolée du chômage »*, prédisent les plus pessimistes des hommes d'affaires, peu impressionnés par la *« mise à niveau »* des firmes tunisiennes que l'Europe va prendre en charge. *« Nous sommes un peu effrayés, mais l'accord va obliger la Tunisie à sortir de sa léthargie »*, nuance un industriel. *« A court terme, nos difficultés vont augmenter mais la Tunisie n'avait pas le choix. Faute de bouger, les pays d'Europe centrale qui ont conclu des accords voisins avec l'Union nous auraient dépassés*, affirme le ministre de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, Mohamed Ghannouchi ; *il y a une dizaine d'années, lorsque nous avons signé un plan d'ajustement structurel avec le FMI, des scénarios alarmistes avaient circulé. Ils se sont révélés infondés. »*

Pour l'heure, le succès du récent emprunt levé par la Tunisie sur le marché international des capitaux est là, qui témoigne de la bonne cote du pays à l'étranger (même si l'affairisme de certains proches du chef de l'Etat commence à inquiéter).

Ce volontarisme pro-européen contraste avec le manque de chaleur de la Tunisie pour les pays arabes de la région. De notoriété publique les relations entre le président Ben Ali et le roi du Maroc, Hassan II, sont médiocres (aucune visite officielle de chef d'État n'a eu lieu depuis 1987 dans un sens comme dans l'autre). Même assagie, la Libye de Kadhafi inquiète. Quant à l'Algérie, elle suscite *« prudence et vigilance »*, note un diplomate tunisien. La télévision locale évoque le plus brièvement possible et en fin de journal les massacres de civils commis de l'autre côté de la frontière chez le sourcilleux voisin ; la radio, elle, n'en parle jamais. Le courant d'affaires entre les deux pays est ridicule (il représente moins de 2 % des échanges commerciaux de la Tunisie). Mais *« la coopération sécuritaire entre les deux pays est excellente »*, précise le haut fonctionnaire.

Le régime se montre paradoxalement plus ouvert vis-à-vis d'Israël. Certes, l'État hébreu ne dispose à Tunis que d'un bureau d'intérêts, mais ses représentants, logés dans un grand hôtel de la capitale, n'ont de cesse de louer les qualités du président Ben Ali et ses efforts pour s'attirer les bonnes grâces de la communauté juive (exemple unique dans le monde arabe, en Tunisie, ses effectifs croissent légèrement). Le chef de l'État tunisien ne vient-il pas de payer de ses deniers la restauration d'une synagogue dans le centre de Tunis ?

UN PAYS « SOUS L'ÉTEIGNOIR »

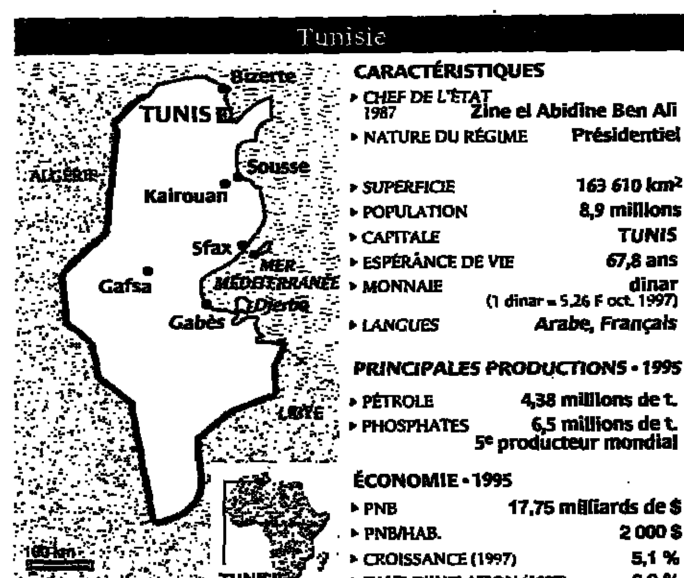
Coincés entre deux voisins à problèmes – l'Algérie et la Libye –, nombre de Tunisiens (et les millions de touristes accueillis chaque année) voient dans le président Ben Ali le sauveur du pays, celui qui a permis à la Tunisie de ne pas sombrer comme l'Algérie. Le fait est que les islamistes, qui avaient le vent en poupe dans les années 80, ne constituent plus une menace réelle, de l'avis des spécialistes. Les dirigeants du mouvement ont été contraints à l'exil. Les militants ont été tués ou croupissent en prison : *« On les torture tous. Leurs familles sont humiliées »*, déplore un intellectuel peu suspect de complaisance à leur égard.

Au nom de la lutte contre l'intégrisme, c'est toute l'opposition qui, en réalité, a été mise au pas. *« Le pays est sous un éteignoir. Le simple faite de signer une pétition constitue un acte de résistance inouï. Les intellectuels n'osent plus s'engager. Le tout-sécuritaire obnubile les gens au pouvoir »*, accuse un avocat. *« La Ligue des droits de l'homme a été cassée. Les partis de l'opposition sont des figurants. Ils ont une existence légale, mais, en pratique, sont interdits d'activité. Ce n'est plus un désert, mais un cimetière »*, lance un dirigeant du Mouvement des démocrates socialites (MDS, opposition officielle). *« On était prêt à jouer un rôle dans le décor, mais le régime veut que l'on soit le décor »*, déplore Moustafa Benjaafar, un universitaire qui, depuis des années, attend la légalisation de son Forum démocratique.

Le Rassemblement constitutionnel destourien (RCD), le parti du président, n'a pas ces états d'âme. Il contrôle le Parlement. Ses candidats ont raflé la quasi-totalité des sièges aux élections municipales. A quelques années de s'arrimer à l'Europe, cette Tunisie autoritaire, soupçonneuse à l'égard d'Internet, des antennes paraboliques et des téléphones portables – tous instruments qui se jouent des frontières – est-elle condamnée ?

Jean-Pierre Tuquoi

Tunisie



CARACTÉRISTIQUES	
▸ CHEF DE L'ÉTAT 1987	Zine el Abidine Ben Ali
▸ NATURE DU RÉGIME	Présidentiel
▸ SUPERFICIE	163 610 km²
▸ POPULATION	8,9 millions
▸ CAPITALE	TUNIS
▸ ESPÉRANCE DE VIE	67,8 ans
▸ MONNAIE	dinar (1 dinar = 5,26 F oct. 1997)
▸ LANGUES	Arabe, Français
PRINCIPALES PRODUCTIONS • 1995	
▸ PÉTROLE	4,38 millions de t.
▸ PHOSPHATES	6,5 millions de t. 5e producteur mondial
ÉCONOMIE • 1995	
▸ PNB	17,75 milliards de $
▸ PNB/HAB.	2 000 $
▸ CROISSANCE (1997)	5,1 %
▸ TAUX D'INFLATION (1997)	3,9 %

Un séjour à Paris trois fois reporté

Le président tunisien sera en visite officielle en France lundi 20 et mardi 21 octobre. Cette visite répond à celle que Jacques Chirac avait faite en Tunisie en octobre 1995. M. Ben Ali s'entretiendra notamment avec Jacques Chirac à l'Elysée et Lionel Jospin à Matignon. Il ne s'adressera pas aux députés depuis la tribune de l'Assemblée nationale comme avait été invité à le faire le roi Hassan II du Maroc par Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée. Une réception sera donnée pour lui à l'hôtel de Lassay. Cette visite du chef de l'Etat tunisien a été reportée à trois reprises depuis un an. Initialement prévue pour septembre 1996, elle avait été différée une première fois, à la demande de la partie tunisienne, à janvier 1997, puis de nouveau à mai, et enfin reportée une troisième fois en raison de la tenue des élections législatives anticipées en France.

Le « 2626 » ou l'épargne forcée au profit du développement

TUNIS
de notre envoyé spécial

Pour couper l'herbe sous les pieds des islamistes en les concurrençant sur le terrain social, le président Ben Ali a trouvé une riposte : le 2626. Tous les Tunisiens connaissent le 2626, le numéro du CCP du Fonds de solidarité nationale (FSN). Chaque année, le 8 décembre, ils sont invités à verser leur obole sur ce compte. Les entreprises également, mais à un rythme plus soutenu. Elle virent sur le 2626 2 dinars (l'équivalent de 10 francs) par salarié et par mois.

En principe, les dons sont volontaires. Mais rares sont les sociétés qui osent ne pas contribuer au 2626. *« Plus de 90 % d'entre elles donnent de l'argent »*, reconnaît le secrétaire d'Etat chargé du Fonds de solidarité, Kamel Hadj Sassi. Le syndicat unique, l'UGTT, avait un temps proposé que les contributions des salariés soient prélevées à la source sur les salaires. La proposition a été écartée par le président Ben Ali, mais, selon l'opposition, ceux qui n'alimentent pas le 2626 s'exposent à des problèmes, surtout s'ils appartiennent au secteur public. Quant aux agriculteurs, leurs organisations professionnelles fixent le taux de contribution : *« Les années de mauvaise récolte, ils sont exemptés »*, nuance M. Hadj Sassi.

Mais c'est l'Etat qui reste le principal pourvoyeur de fonds. *Grosso modo*, il verse autant que les entreprises et les particuliers réunis, ce qui a permis au Fonds national de solidarité d'investir 174 millions de dinars (1 milliard de francs environ) entre 1993 et 1996 au bénéfice de ce que le pouvoir surnomme les *« zones d'ombre »*, celles restées à l'écart du développement. Qu'il agisse seul ou en complément d'autres ministères, les interventions du Fonds ne mobilisent pas des sommes folles. Ici, il sera mis à contribution pour offrir des logements en dur à des agriculteurs vivant dans des gourbis ; là, il servira à financer un centre de santé, une route, la pose d'une ligne électrique, l'accès à l'eau potable.

RÉCUPÉRATION POLITIQUE

Au cours des quatre dernières années, près d'un demi-million de Tunisiens (un habitant sur vingt) ont profité du 2626, selon les statistiques officielles. Le bilan est positif et l'expérience tunisienne serait suivie de près par plusieurs pays africains.

Les critiques portent sur la récupération politique du 2626 par le président Ben Ali. Les *« interventions* [du Fonds sont] *décidées par le chef de l'Etat »*, stipulent les textes officiels. Ni le gouvernement ni le Parlement ou la Cour des comptes n'ont un quelconque droit de regard sur l'affectation des sommes. Le secrétaire d'Etat qui le gère n'a de comptes à rendre qu'au président.

Dans ces conditions, le 2626 constitue un instrument de propagande au service du seul président Ben Ali. Visite-t-il une bourgade déshéritée de l'arrière-pays ? Des parents se plaignent-ils de l'absence d'école à proximité ? L'eau potable n'arrive-t-elle pas dans un village ? Le président est là qui les écoute et, grâce au 2626, est à même de résoudre leurs problèmes presque sur-le-champ.

C'est peu dire que la cote de popularité du chef de l'Etat en bénéficie. A El Faou, à une heure de la capitale, le 7 novembre, une vingtaine de familles vont abandonner les cahutes de bambou dans lesquelles elles vivent les unes sur les autres au profit d'habitations en dur. L'investissement est pris en charge par le Fonds et elles n'auront rien à payer. Qui faut-il remercier ? *« Le président Ben Ali »*, répondent les hommes en applaudissant leur bienfaiteur.

J.-P. T.

La complainte des demandeurs de visa : « La France, on a fait une croix dessus »

TUNIS
de notre envoyée spéciale

Vêtues avec soin, discrètement maquillées, elles ont sagement pris place dans la queue, se fondant parmi la petite foule silencieuse qui piétine depuis plus de deux heures devant l'entrée du consulat de France, rue de Hollande, dans le centre de Tunis.

REPORTAGE

« Tous les pays d'Europe nous ferment la porte. Avec Schengen, Londres ou Paris, c'est kif-kif »

Pour ces deux jeunes boursières, « parrainées » par des responsables du centre culturel français, les choses devraient bien se passer. Attendre ne leur fait pas peur. *« Hier, nous sommes venues à 5 heures du matin, pour déposer le dossier de demande de visa »*, explique l'aînée. *« On a été parmi les premières à passer »*, ajoute-t-elle avec une pointe de fierté. A quelle heure sont-elles finalement entrées ? *« Vers 10 h 30 »*, répond la jeune fille, placide.

Tous les candidats ne font pas preuve d'une telle patience. *« Franchement, c'est humiliant de nous laisser à attendre si longtemps dans la rue ! Encore, là, ça va, c'est l'automne. Mais vous imaginez, pendant la canicule du mois d'août ? Il n'y a même pas un auvent pour s'abriter, sans parler d'un banc pour s'assoir ! On n'est pourtant pas du bétail ? »*, s'étonne un vieil homme.

« Je ne veux pas dire du mal de la France, mais quand même, c'est trop dur ! », lâche une femme. La demande de visa de son père, qui voulait profiter de sa retraite pour aller voir l'un des fils, installé de longue date en banlieue parisienne, a été rejetée sans explication.

« COUP DE PISTON »

« Ils se méfient des vieux presque autant que des jeunes, commente amèrement l'éconduite : *ils ont peur que les jeunes s'installent en clandestins et que les vieux aillent en France pour se faire soigner. »*

Selon les estimations de l'administration française, environ 50 000 visas seraient accordés chaque année à la population tunisienne. Un chiffre *« stable »*, et même en *« légère progression »*, précise-t-on du côté français. La Tunisie compte près de 9 millions d'habitants et on évalue à plus de 300 000 le nombre de personnes d'origine tunisienne installées dans l'Hexagone.

« Que les Européens décident de donner moins de visas aux étrangers, après tout, c'est leur problème. Mais il y a la manière ! », soupire une universitaire. Elle-même reconnait n'avoir obtenu son visa d'entrée en France que grâce à un *« coup de piston »* auprès de l'ambassade. Ce qui ne l'a pas empêchée de subir, comme tout le monde, l'épreuve de la rue de Hollande.

Venue, dès 6 h 45, faire la queue devant le consulat, elle a dû patienter jusqu'à 8 heures, sans résultat. *« Au lieu d'ouvrir, le planton nous a ordonné, comme s'il parlait à des gamins, de nous mettre en rang. Faute de quoi, a-t-il dit, le portail resterait fermé ! Mon sang n'a fait qu'un tour et je lui ai répondu que, jusqu'à preuve du contraire, le trottoir était territoire national et qu'il n'avait pas à se mêler de la façon dont on faisait la queue. On a quand même dû attendre la demie, avant qu'il daigne ouvrir son fichu portail ! »*, conclut-elle amèrement.

La complainte des demandeurs de visas n'est pas nouvelle. Les uns se plaignent du *« racisme »* des employés, les autres de la lenteur de la procédure ou de l'accumulation des documents que les Européens exigent des candidats au voyage.

Depuis l'aggravation de la crise algérienne, en 1994, les pays du Maghreb sont victimes, de la part de la France notamment, d'une rigidité frôlant la paranoïa. Les premiers à faire les frais de cette politique sont les jeunes, filles ou garçons, considérés, en vrac, comme des émigrés clandestins en puissance.

« BAVURES »

Une telle vision, à l'emporte-pièce, ne va pas sans provoquer des *« bavures »*, admet-on en haut lieu. De même, les données socio-économiques, souvent très différentes d'un pays du Maghreb à l'autre, ne semblent pas être prises en compte.

La Tunisie, relativement prospère, est dotée d'une importante classe moyenne : un professeur du secondaire ou un petit commerçant, par exemple, a les moyens de s'offrir de temps en temps un séjour en Europe, sans avoir le besoin, ni l'envie, d'y rester pour de bon. Une évidence que la bureaucratie française a du mal, semble-t-il, à intégrer dans ses tablettes.

Sur l'avenue de la Liberté, proche des quartiers résidentiels, où sont installés l'ambassade des Etats-Unis et le consulat de Grande-Bretagne, on fait aussi la queue sous l'œil vigilant de policiers en uniforme et d'innombrables mouchards en civil.

Si le « décor » est identique à celui de la rue de Hollande, la procédure est un peu différente. *« Ici, ça va plus vite et les chances sont plus grandes »*, assure un étudiant, à la sortie du consulat de Grande-Bretagne.

Sur le trottoir d'en face, sortant de l'ambassade des Etats-Unis, un couple s'éloigne d'un pas lent. Ils arrivent tout droit d'Alger. *« Ils ont mis que je n'était pas assez qualifié »*, murmure l'homme, boulanger, en montrant la feuille de papier qu'on lui a donnée à l'issue d'un bref entretien. Les règlements de l'administration américaine exigent que tout refus de visa soit expliqué, par écrit, à l'intéressé. Une mesure qu'avait prônée, en France, l'ancien candidat à l'élection présidentielle Lionel Jospin.

« L'AMÉRIQUE OU RIEN ! »

« Tous les pays d'Europe nous ferment la porte. Avec Schengen, Londres ou Paris, c'est kif-kif », s'exclame un jeune Tunisien. Le cheveu gominé et l'œil malin, il respire la confiance en lui. *« Pour moi, c'est l'Amérique ou rien ! »*, fanfaronne-t-il. Ce sera donc l'Amérique ? *« Ils m'ont dit de repasser à 14 heures pour retirer le visa »*, affirme le play-boy.

Son copain, en jean et tee-shirt ordinaires, hoche la tête pensivement. Lui, est moins sûr d'obtenir le feu vert. Il est sans emploi. Mais pour le diagnostic, tous les deux sont d'accord : *« La France, on n'y pense même plus. Sans le super-piston, tu es zéro. La France, c'est simple, on a mis une croix dessus. »*

Catherine Simon



Le calme revient au Congo après la victoire de Denis Sassou Nguesso

Le général victorieux promet de ne pas instaurer de dictature

Le calme est revenu au Congo, notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire, au lendemain de la victoire militaire de Denis Sassou Nguesso, obtenue grâce à l'intervention de l'Angola. Le général victorieux a promis de composer un gouvernement d'*« union nationale »* et d'organiser des élections, à une date toutefois encore indéterminée. La communauté internationale a reconnu jeudi sa victoire.

LE CONGO-BRAZZAVILLE a connu, jeudi 16 octobre, sa première journée de paix, au lendemain de la victoire militaire, vite entérinée par la communauté internationale, du général Denis Sassou Nguesso. Estimant la guerre terminée, après cinq mois de combats contre les hommes du président élu Pascal Lissouba, le nouvel homme fort du Congo – qui en avait été président de 1979 à 1992 – a annoncé la constitution, dans les prochains jours, d'un gouvernement d'union nationale.

Les partisans de M. Sassou Nguesso ont pris *« le contrôle de la presque totalité du pays, le contrôle total de la capitale politique (Brazzaville), le contrôle total de la capitale économique (Pointe-Noire), et les armes se sont tues »*, a déclaré le vainqueur à Radio-France Internationale (RFI), estimant que *« la guerre est terminée »*.

La fin des combats a laissé place à la menace de nouveaux pillages, notamment à Brazzaville, déjà largement détruite et dévastée. Le bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ainsi été *« complètement pillé »* par des éléments armés incontrôlés. Et des corps gisaient jeudi sur la place du marché de Pointe-Noire. *« Ils ont été surpris en train de piller »*, a raconté un témoin. Selon d'autres personnes, de nombreux corps se trouvent à l'intérieur du marché. Les « Cobras » de M. Sassou Nguesso patrouillent dans des véhicules civils.

« VILLE MORTE »

Pour le premier adjoint au maire de Pointe-Noire, Mme Mambou-Aimée Gnali, de nombreux pillards ont été abattus par les « Cobras ». *« J'ai fait un tour en ville : il y a pas mal de cadavres dans les rues,* a-t-elle raconté. *Ils ont notamment tiré sur une cinquantaine d'individus, pour la plupart très jeunes, qui voulaient piller une boutique. Ils ont réussi à mettre de l'ordre. »*

La responsable municipale a précisé que la ville est redevenue calme jeudi après-midi. *« Pointe-Noire est déserte et calme,* dit-elle. *C'est pratiquement une ville morte. »* Elle a en outre précisé que *« plus aucun char n'était visible dans les rues de la ville »*, estimant que les soldats angolais qui ont soutenu l'offensive des « Cobras » étaient déjà repartis en direction de l'enclave de Cabinda.

Concernant Pointe-Noire, où se trouvent 1 600 Occidentaux, dont 1 400 Français, les autorités françaises, qui ont indiqué se tenir *« prêtes pour une éventuelle évacuation des étrangers »*, pensent que *« la sécurité des expatriés n'est pas menacée, tant à Pointe-Noire que dans le reste du Congo »*.

Selon la compagnie pétrolière Elf, premier opérateur de la région, la situation *« évolue de façon rassurante »*. Elf a toutefois arrêté pendant une trentaine d'heures le fonctionnement du terminal de Djeno, au sud de Pointe-Noire, en raison de la présence de soldats aux abords de ses installations, avant d'annoncer vendredi matin le redémarrage des activités *(lire ci-dessous)*.

Au lendemain de cette victoire militaire, la France, par la voix de son secrétaire d'Etat à la coopération, Charles Josselin, a reconnu M. Josselin. Le Conseil de sécurité de l'ONU a également reconnu sa victoire, se contentant d'appeler à un *« arrêt des hostilités complet et immédiat »* et *« au retrait immédiat des forces étrangères »* du Congo. Il a en outre réclamé l'organisation d'élections démocratiques.

L'ONU n'est pas revenue sur ses menaces de sanctions, formulées alors que M. Sassou Nguesso était en train d'achever ses offensives à Brazzaville et à Pointe-Noire.

Arrêt momentané du terminal pétrolier de Djeno

Le terminal de Djeno, situé au sud de Pointe-Noire au Congo, qui permet d'évacuer une partie de la production pétrolière *offshore*, a été arrêté une trentaine d'heures entre mercredi 15 et jeudi 16 octobre, en raison de la présence de forces militaires, a indiqué Elf. Même si les soldats partisans de Denis Sassou Nguesso n'empêchaient pas le fonctionnement du site, le groupe français a préféré stopper cette installation. En conséquence, *« une partie de la production sur les plates-formes offshore [a été] également interrompue »*. La remise en service du terminal a été annoncée vendredi matin.

Dans ce pays où Elf assure les trois quarts de la production, l'essentiel des gisements se trouvent en mer (*Le Monde* du 17 octobre). Selon leur proximité ou non de la côte, l'huile est ramenée vers le terminal de Djeno pour être chargée sur des pétroliers où elle est enlevée directement par des bateaux qui s'amarrent près des plates-formes. Depuis le début de la guerre civile, la production n'avait pas été perturbée.

que Denis Sassou Nguesso était désormais *« l'homme avec lequel il faudra discuter pour mettre en place un nouveau processus démocratique »* au Congo.

Des contacts ont eu lieu dès jeudi soir entre l'ambassadeur de France à Brazzaville, Raymond Césaire, qui n'a pas quitté le pays durant la guerre civile, et des délégués de M. Sassou Nguesso. *« La véritable question est celle-ci : Sassou Nguesso a gagné la guerre ; comment va-t-il s'y prendre pour gagner la paix ? »*, a déclaré Denis Sassou Nguesso, dans son entretien accordé à RFI, a affirmé ne pas vouloir instaurer un système de parti unique. Il a dit pouvoir trouver *« des forces qui se sont opposées à la guerre »* aussi bien dans la formation politique de son adversaire, Pascal Lissouba, que dans celles du premier ministre, Bernard Kolélas, réfugié à Kinshasa, et du maire de Pointe-Noire, Jean-Pierre Thystère Tchicaya, membre du gouvernement de M. Kolélas.

Le nouvel homme fort, qui devait s'adresser au pays vendredi, soit de Brazzaville, soit de son fief dans le nord du Congo, a annoncé son intention d'organiser des élections à la fin d'une *« période de transition »* dont il n'a pas précisé la durée.

Pascal Lissouba, également interrogé par RFI, a déclaré jeudi qu'il se considérait toujours comme le président du Congo. *« Le président de la République du Congo, comme le stipule sa Constitution, remet son pouvoir à un président élu. Je pense que cela est clair. Je ne peux pas ne pas me considérer comme président puisque je n'ai pas encore devant moi mon successeur élu démocratiquement, comme moi je l'ai été. »*

RETOURS À BRAZZAVILLE

M. Lissouba en a appelé aux Nations unies et à la communauté internationale *« pour faire respecter cette légalité. Sinon alors pourquoi nous être encombrés avec des élections ? »*.

Pascal Lissouba se trouvait jeudi, selon ses déclarations, dans sa région natale, à Dolisie, à 100 kilomètres au nord-est de Pointe-Noire. *« Pointe-Noire est engloutie et Dolisie attend son tour »*, a-t-il dit. Le président déchu a conclu son intervention en estimant qu'il n'avait pas perdu la guerre. *« Une guerre ne se perd jamais, surtout en temps moderne. »*

A Kinshasa, où se trouvent des milliers de Congolais qui ont fui les combats à Brazzaville, les premiers départs s'annoncent. Environ 200 personnes ont déjà loué des pirogues jeudi pour traverser le fleuve Congo et rentrer chez elles. Les voyages s'effectuent relativement discrètement, puisque Kinshasa a officiellement fermé la frontière entre les deux Congos. – *(AFP, Reuter.)*

COMMENTAIRE

LE POUVOIR PAR LA GUERRE

En trois ans, le pouvoir, dans trois pays d'Afrique centrale, a été conquis par les armes, avec l'appui d'Etats de la région. Après les conflits au *Rwanda et au Zaïre* (aujourd'hui République démocratique du Congo, RDC), Denis Sassou Nguesso a pris le Congo (Brazzaville) par la guerre, sans attendre le verdict des urnes.

Ces trois conflits sont différents. Il est impossible de comparer le Rwanda, *où un génocide a été perpétré*, l'ex-Zaïre, où le maréchal Mobutu maintenait le pays dans la corruption et la misère, et le Congo, où un président a été élu et où des clans *s'affrontent* pour le pouvoir et les deniers du pétrole. Le point commun est que les Africains conservent le contrôle de leur *destin, se passant des médiations* de la diplomatie internationale.

Les puissances occidentales influentes sur le continent, les Etats-Unis et la France, refusent les interventions militaires. Les Américains et les Français ont leurs traumatismes : le fiasco somalien pour *Washington, la tragédie rwandaise* et une volonté de rompre avec le passé colonial pour Paris.

L'ONU se retrouve face à son impuissance. Une force multinationale aurait pu être envoyée au Congo lorsqu'un cessez-le-feu y était respecté. C'est finalement à *quelques heures* de la fin de la bataille que le Conseil de sécurité a évoqué des *« plans d'urgence »*, Kofi Annan, le secrétaire général, précisant qu'il y a *« davantage de risques découlant de l'inaction que de l'action »*. L'ONU est paralysée en Afrique comme elle le fut en Europe, dans les Balkans, lorsque les *Occidentaux affirmaient* que l'action était plus risquée que l'inaction.

L'ONU peut-elle condamner l'intervention de l'Angola au Congo, après celle du Rwanda et de l'Ouganda au Zaïre ? Peut-elle prétendre à la moindre concession de M. Sassou Nguesso, *après avoir cédé* aux exigences de M. Kabila ?

Les Africains se tournent vers les Africains. M. Sassou Nguesso a gagné la guerre congolaise en nouant *une alliance* avec Luanda, tandis que M. Lissouba n'a pas obtenu le soutien qu'il espérait de Kinshasa, Kigali et Kampala. Le sang a été versé. Et la communauté internationale a reconnu le nouveau maître du pays.

Rémy Ourdan

L'Irak prend le risque d'une crise avec l'ONU

En menaçant de ne plus coopérer avec la commission de désarmement, Bagdad s'expose à un durcissement des sanctions

NEW YORK (Nations Unies)
de notre correspondante

Une fois de plus, l'Irak s'est *« tiré une balle dans le pied »*. Cela s'est passé jeudi 16 octobre, lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à l'examen des rapports bisannuels de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de Bagdad (Unscom) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pour maintenir la pression sur Bagdad, Washington a fait circuler un projet de résolution *« virulent »*, prévoyant de durcir les sanctions imposées à l'Irak en août 1991 après l'invasion du Koweït.

Ce texte, qui vise à interdire le déplacement de certains responsables irakiens à l'extérieur du pays, avait très peu de chances d'être adopté. Mais, réagissant de manière intempestive, Bagdad a menacé de rompre *« toute coopération »* avec l'Unscom si le document américain devenait résolution. *« Nous n'avions pas vraiment l'intention d'imposer de nouvelles sanctions, l'atmosphère ne s'y prêtant pas »*, a confié au *Monde* une source américaine. *« Mais cette nouvelle menace nous met le dos au mur, car c'est du chantage. »*

L'attitude de Bagdad met aussi en danger un contre-projet de résolution russe, qui propose de brandir la menace de sanctions supplémentaires, sans pour autant les imposer tout de suite. Prenant comme excuse *« ce nouveau défi irakien à la communauté internationale »*, les Américains auraient même parlé de la *« violation flagrante »* des résolutions de l'ONU, ce qui, en langage diplomatique, signifie l'utilisation possible de la force contre l'Irak.

« PARTIE DE BLUFF »

Aussi, estiment certains diplomates, peut-on s'attendre à *« une nouvelle partie de bluff »* entre Washington et Bagdad. Ils rappellent que Washington, pour des raisons de politique intérieure, est embarrassé par la conclusion d'un contrat gazier entre l'Iran et un consortium de compagnies pétrolières conduit par la française Total – contrat qui contrevient à la législation américaine *(lire ci-dessous)*. L'administration ne peut pas se permettre de faire preuve de souplesse vis-à-vis de Bagdad. Du côté irakien, indiquent les mêmes sources, certains responsables militaires *« durs »* prônent la rupture définitive des relations avec l'ONU car, *« ne croyant plus à la levée des sanctions, ils ne voient pas de raison de subir des inspections internationales »*.

Si le Conseil de sécurité réussit à conjurer cette *« crise potentielle »* avec Bagdad, on pourrait voir le début d'une nouvelle approche des *« amis de l'Irak »*, en l'occurrence la France, la Russie et l'Egypte – membre non permanent du Conseil jusqu'au 1er janvier. Paris, Moscou et Le Caire estiment qu'il faut désormais tenter de fermer *« un par un »* les dossiers du désarmement de l'Irak au Conseil de sécurité, en commençant par le volet nucléaire. Se basant sur le rapport de l'AIEA, qui atteste qu'il *« n'existe aucun indice donnant à penser qu'il reste en Irak des moyens matériels quelconques permettant de produire des matières nucléaires de type militaire »*, l'ambassadeur russe, Sergei Lavrov, a déclaré jeudi au Conseil de sécurité que, pour la Russie, *« le volet nucléaire du désarmement de l'Irak est clos »*.

DEGRÉ D'INCERTITUDE

La logique russe et française consiste à observer qu'il y aura toujours des doutes sur le niveau de désarmement de l'Irak et qu'il faut désormais compter sur le système de surveillance à long terme de l'industrie d'armement irakienne et non plus sur des inspections agressives. Mais *« les amis de l'Irak »* peuvent difficilement nier que Bagdad refuse la transparence sur ses programmes d'armes biologiques.

A ce sujet, le rapport soumis jeudi au Conseil par le nouveau chef de l'Unscom, l'Australien Richard Butler, est éloquent. Selon lui, un document sur le programme militaire irakien, présenté le mois dernier par Bagdad à l'Unscom et censé être *« complet et définitif »*, s'est avéré *« incomplet et contenant d'importantes inexactitudes »*, notamment à propos des armes biologiques.

Les membres permanents du Conseil de sécurité ne font pas tous la même lecture du rapport de l'Unscom. Washington et Londres retiennent les critiques de M. Butler, qui ne comprend *« pas pourquoi l'Irak continue avec une telle persistance à refuser à la fois de communiquer des informations sur son programme d'armement, et d'empêcher les inspecteurs d'obtenir eux-mêmes les informations »*. Paris et Moscou préfèrent lire la partie du rapport évoquant la possibilité *« que les aspects résiduels du processus de désarmement de l'Irak soient examinés dans le cadre du contrôle à long terme »*.

La levée au moins partielle des sanctions étant tributaire du désarmement de Bagdad, un jugement porté par le directeur général de l'AIEA, le Suédois Hans Blix, résume bien la situation : *« Il restera toujours un degré d'incertitude sur le désarmement de l'Irak. La question est de savoir quel degré d'incertitude serait acceptable pour la communauté internationale ? C'est un jugement politique et non plus technique. »*

Afsané Bassir Pour

A Dakar, une trentaine de pays cherchent à créer des forces interafricaines de maintien de la paix

LES REPRÉSENTANTS d'une trentaine de pays se retrouveront, mardi 21 octobre, à Dakar, pour examiner comment faire naître en Afrique une force locale de maintien de la paix sur la base de deux *propositions* de la France et des Etats-Unis. Ce séminaire dure quatre jours. En février 1998, il sera suivi par un exercice multinational mobilisant 3 000 hommes et censé valider les concepts qui devraient être retenus à Dakar. La veille de ce séminaire, le ministre français de la défense, *Alain Richard*, sera au Sénégal après un déplacement, le 19 octobre, à Abidjan.

A *Dakar*, outre la participation d'une vingtaine d'Etats africains, le séminaire rassemblera des représentants de la France, des Etats-Unis, du Royaume-uni, du Canada, de Belgique, d'Italie, du Japon et de la Russie.

A l'origine, Washington avait conçu, à l'automne 1996, le projet d'une force quasi permanente de paix interafricaine – de 10 000 hommes – pour protéger les populations civiles en cas de conflit. C'est le programme dit ACRI (african crisis response initiative), qui excluait de placer la force sous contrôle d'une institution internationale (Nations unies ou Organisation pour l'unité africaine) et qui concernait des pays désignés pour remplir la mission. Face au projet ACRI, que des Etats africains ont rejeté, la France a imaginé le concept Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) à partir d'une expérience précédente, la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (Misab). La Misab permet à des contingents de six pays africains, soutenus par une logistique militaire française, de maintenir la paix en Centrafrique sous la direction d'un comité international qui est en liaison avec l'ONU.

Selon le concept Recamp, la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis *devraient fournir* une assistance concrète, notamment pour la formation des personnels africains et le don de certains des matériels nécessaires.

Des informations obtenues à Paris donnent à croire que les Américains seraient acquis désormais *à la perspective d'un* contrôle d'une opération de paix en Afrique par une instance internationale et à la possibilité pour tout pays, qui se serait porté volontaire, *de contribuer* à la mission à condition qu'il ne soit pas soumis à des sanctions décrétées par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est en mai, semble-t-il, que Paris, Washington et Londres, durant des conversations à New York, sont arrivés à définir une initiative commune, *qui ne remet* toutefois pas en cause l'aide bilatérale que la France apporte à des Etats africains.

ÉCOLE FRANÇAISE POUR CADRES

Au séminaire de Dakar, la France devrait annoncer qu'elle a pris la décision, en accord avec les autorités sénégalaises, de pré-positionner, c'est-à-dire de stocker par anticipation, des équipements militaires *qui pourraient* être utilisés, selon les circonstances, par des détachements d'une force interafricaine de paix. Ces matériels équiperont jusqu'à un bataillon, *soit de l'ordre de 800 hommes* (la Misab en comprend 500). De même, la France ouvrira à Bouaké (Côte d'Ivoire) une école de formation pour des cadres militaires *en Afrique de l'ouest et en* Afrique centrale, qu'ils appartiennent à des pays francophones, anglophones ou lusophones.

En février 1998, il est prévu de *tester le concept Recamp à l'occasion* d'une grande manœuvre multinationale, qui a été baptisée *Guidimakhra et qui*, pendant une quinzaine de jours, s'étendra sur les territoires du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Cet exercice, qui réunira entre 3 000 et 3 500 hommes, a reçu le soutien militaire de la France, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et l'adhésion des forces armées de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert.

Jacques Isnard

Un projet d'emprunt russe aux Etats-Unis embarrasse l'administration américaine

LES ÉTATS-UNIS sont embarrassés par un projet d'emprunt que la société pétrolière russe Gazprom veut lancer sur les marchés américains pour financer sa contribution à un projet gazier de deux milliards de dollars conclu avec l'Iran, auquel sont associées les sociétés française Total et malaisienne Petronas (*Le Monde* du 29 septembre).

Le département d'Etat a reconnu, jeudi 17 octobre, que cet emprunt pourrait tomber sous le coup de la loi américaine, connue sous le nom de loi D'Amato, qui sanctionne les sociétés investissant en Iran. *« Nos avocats sont en train d'examiner »* cette possibilité, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, James Foley.

Adoptée l'an dernier, la loi D'Amato, dont l'application fait l'objet de discussions entre les Etats-Unis et l'Union européenne (*Le Monde* du 17 octobre), prévoit des sanctions contre toute société étrangère qui investirait plus de 20 millions de dollars dans le secteur pétrolier ou gazier en Iran.

Pour financer sa contribution au contrat iranien, Gazprom a prévu de lancer prochainement un appel de fonds d'environ 2 milliards de dollars, sous la forme d'obligations, auprès d'investisseurs étrangers, notamment américains. Un porte-parole de la société de courtage new-yorkaise Goldman & Sachs, chargée d'introduire l'emprunt à Wall Street, a affirmé que la société n'anticipait aucune difficulté et comptait aller de l'avant.

Dans un communiqué, M. D'Amato a toutefois affirmé jeudi qu'il entendait bloquer l'appel de fonds du groupe russe et qu'il convoquerait prochainement à ce sujet des auditions de la commission bancaire au Sénat. *« Je suis fermement engagé à stopper le flot de fonds et de technologie d'armement au régime pro-terroriste iranien. Ceci comprend le fait d'empêcher les firmes étrangères qui commercent avec l'Iran d'obtenir des fonds sur les marchés financiers américains »*, a-t-il dit. – *(AFP)*

Les dirigeants de l'Asie du Sud-Est à l'épreuve des crises

L'impact des désordres monétaires et de la catastrophe écologique qui frappent les « dragons » aurait sans doute été moins fort si les responsables politiques s'étaient montrés plus prévoyants et moins laxistes

La crédibilité des dirigeants de l'Asie du Sud-Est est affectée par les désordres monétaires et la catastrophe écologique frappant la région depuis plusieurs mois. Faisant fi des mises en garde, les gouvernants n'ont pas su anticiper, donnant l'impression de s'être engourdis, de céder aux pièges de l'argent facile et d'être incapables d'imaginer *aucun* accident de parcours. Le fameux « miracle » asiatique a été tellement vanté que les difficultés d'aujourd'hui laissent les responsables de la région désarçonnés : l'effet de dominos qui a suivi la dévaluation du baht en juillet a en effet surpris les marchés mais surtout les dirigeants des pays concernés. Sur un plan purement économique, il y a cependant tout lieu de penser que les marchés émergents de l'Asie du Sud-Est *réussiront à retrouver prochainement* un second souffle.

KUALA LUMPUR,
de notre envoyé spécial

Les premiers feux en Indonésie qui viennent d'enfumer la région avaient été détectés par satellite en mai. Singapour a aussitôt alerté Djakarta. Dès 1996, soit avec une année d'avance, le FMI avait signalé au gouvernement thaïlandais *que le baht était devenu vulnérable* et avait recommandé le flottement de la monnaie thaïlandaise. Le laxisme ou l'inertie, dans les deux cas de figure, expliquent l'ampleur des maux subis par l'Asie du Sud-Est ces derniers mois.

Intervenue trop tard, le 2 juillet, la dévaluation du baht a eu un effet de dominos. En septembre, faute de sérieuses mesures préventives, un nuage de fumée toxique a couvert *une partie de la région*. Ces catastrophes, dont personne n'avait prévu la magnitude, ne signifient pas que les économies émergentes asiatiques ne retrouveront pas leur second souffle, même si la note est élevée. Elles *ont toutefois souligné une bonne* part d'imprévoyance et de légèreté. Les élites locales ont parfois donné l'impression qu'elles s'étaient trop habituées à l'argent facile pour envisager des accidents de parcours. En outre, dans une région où les partis dominants sont la norme, l'habitude du pouvoir émousse *les réflexes* et explique la distance prise par rapport aux réalités. A l'avant-veille du flottement du baht, et en dépit de plusieurs milliards de dollars déjà dépensés *à le défendre, le premier ministre* thaïlandais, le général Chaovalith Yongchaiyuth, avait encore affirmé qu'une dévaluation était hors de question. Depuis, Bangkok a dû capituler à deux reprises, en faisant flotter, mais trop tard, sa *monnaie* et en appelant, presque dans la foulée, le FMI à la rescousse.

Aux prises avec un problème de relève depuis bientôt deux ans, le *PC vietnamien a suffisamment* laissé traîner les réformes pour aboutir à une chute sensible des investissements étrangers et à un ralentissement de la croissance, alors que le pays n'est qu'à l'aube de son développement. Les luttes *pour les postes l'ont emporté*, au moins pendant de longs mois, sur la nécessité de revigorer un programme de réformes lancé en 1986 et qui a mal vieilli. Même Pham Van Dông (quatre-vingt-onze ans), l'ancien compagnon de Hô Chi Minh, est sorti de sa retraite *en août pour en appeler à une re*prise des réformes, y compris à l'introduction de davantage de démocratie au sein du parti.



Alors que l'état d'urgence venait d'être décrété au Sarawak, le premier ministre malaisien est parti en tournée en Amérique latine. Ses *dénonciations répétées des spé*culateurs étrangers n'ont pas contribué à enrayer le glissement du ringgit, la monnaie malaisienne. En Indonésie, l'état d'urgence n'a pas été décrété, même dans les régions proches des principaux foyers d'incendie où la vie a longtemps été intenable. L'interdiction des mises à feu, qui remonte à 1995, n'a apparemment pas été respectée jusqu'au début d'octobre. Il est vrai que Djakarta a été, dans l'ensemble, épargnée par les *fumées*.

RÉACTIONS LENTES

Sauf à Singapour, une île riche et toujours sur ses gardes en raison de sa dépendance à l'égard de l'environnement régional, les dirigeants d'Asie du Sud-Est ont manqué de ressort. Certes, ils se sont repris depuis. Kuala Lumpur et Bangkok se sont mis à l'heure de l'austérité budgétaire. L'Indonésie, *après la Thaïlande et les Philip*pines, a fait appel aux bons offices du FMI. Mais, en règle générale, la lenteur des réactions initiales n'a guère contribué à rehausser l'image de dirigeants parfois désarçonnés face à la crise dans une ré*gion dont le dynamisme avait été*, auparavant, impressionnant et peut-être trop vanté.

Jean-Claude Pomonti

Le rêve lézardé du « docteur » Mahathir, premier ministre malaisien

KUALA LUMPUR
de notre envoyé spécial

Le Dr Mahathir Mohammad avait tout prévu et tout réussi. En seize années au pouvoir, le premier ministre malaisien avait sorti son pays du tiers-monde, dont il faisait encore partie en 1981, lors de son accession à la tête du gouvernement. Depuis, il a fait de la Malaisie la puissance économique la plus avancée de l'Asie du Sud-Est après le Tigre singapourien. Il s'était même fixé pour objectif, jugé raisonnable, de faire de la fédération un pays complètement industrialisé en l'an 2020. Depuis, d'ambitieux projets s'accumulaient sur le bureau d'un bâtisseur un peu revanchard. La tâche avait été dure. De violentes émeutes raciales avaient eu lieu en 1969, six ans après le divorce avec Singapour. Comment donc exploiter, douze années plus tard, la fougue d'une forte minorité chinoise – un tiers de la population –, tout en l'intégrant et en assurant la promotion des *bumiputri*, les « *fils du sol* », en grande majorité malais et musulmans ? Comment attirer les capitaux étrangers dans une ancienne colonie britannique à l'aube de son développement et moderniser une société tout en contrôlant les prédicateurs islamistes ? Tels *sont les défis que le docteur Maha*thir s'est employé à relever.

ANALYSE

Après la crise monétaire, M. Mahathir veut redresser son pays

Plus d'une fois, l'ancien médecin avait failli perdre la partie, notamment en 1983, quand un prince du Kelantan, Razaleigh Hamzah, avait failli lui rafler la présidence de l'UMNO (*Union nationale des Malais* unis), parti dominant depuis l'indépendance. Il s'en était fallu de quelques voix, mais, dans la foulée de ce mince succès, le véritable décollage de la Malaisie s'était opéré : de 1986 à 1996, les taux annuels d'expansion ont frôlé les deux chiffres, ce qui ne pouvait que faciliter la cohabitation raciale.

« *Propriétaire du discours politique pour ne pas se laisser marginaliser* », selon l'expression d'un bon observateur, M. Mahathir a *tout à la fois* canalisé l'islamisation, aidé les Malais à retrouver leurs racines tout en leur faisant accepter l'importance du facteur chinois. Chacun a trouvé une place au sein du Front national, dominé, certes, par l'UMNO, mais qui associe *Chinois, Indiens et autres* minoritaires à la gestion du pays.

Ce dessein ne s'est pas effondré cette année, mais le beau rêve s'est lézardé. Jamais, avait-on dit à l'époque de la dévaluation du baht thaïlandais, début juillet, la Malaisie *ne pourrait se laisser entraîner*. L'effet de domino s'est pourtant produit. Les spéculateurs se sont rués sur les économies émergentes d'Asie du Sud-Est, et les capitaux se sont enfuis. Un climat de méfiance s'est instauré. Le ringgit malaisien et la Bourse de Kuala Lumpur n'ont pas été épargnés.

Le Dr Mahathir y a toute de suite vu un complot de la finance internationale, qu'il a dénoncé chaque *fois qu'une tribune lui était offerte*, de Hongkong à Santiago du Chili. Il a même eu un vif échange avec le financier américain George Soros, lors de la réunion du FMI et de la Banque mondiale dans l'ancienne colonie britannique. Entre autres, le premier ministre malaisien s'est lancé dans une croisade en faveur de la réglementation, jugée impraticable, des marchés monétaires, au risque de créer un malaise parmi les inves*tisseurs étrangers* et de faire davantage plonger le ringgit. Thème favori : ce sont les pays riches qui, encore une fois, tirent les marrons du feu. Souhaitant que les pauvres le demeurent, les puissants de ce monde, a-t-il redit le 12 octobre, « *après avoir échoué dans leur colonisation de la Malaisie, tentent de nous coloniser en recourant à leur richesse économique et à leur pouvoir pour nous replacer en esclavage* ». Le Dr Mahathir a même été contraint, le 11 octobre, de démentir des propos tenus la veille suggérant qu'un « complot » juif aurait pu être à l'origine des attaques contre le ringgit « *J'ai seulement déclaré qu'il se trouvait que cette personne* [George Soros] *était un juif et que nous étions des musulmans* », a-t-il fait savoir dans une mise au point diffusée par l'agence nationale malaisienne.

DE BEAUX PROJETS ABANDONNÉS

« *Nous sommes revenus dix années en arrière* », a-t-il estimé en septembre. Entre-temps, il est vrai, Kuala Lumpur a remis les pieds sur terre. « *La Malaisie produit par procuration, et le gouvernement sait que les centres de décision sont ailleurs* », résume un économiste occidental. Anwar Ibrahim, vice-premier ministre et héritier de Mahathir, a dû calmer le jeu tout en évitant de se désolidariser de son chef de file, une gymnastique pour le moins compliquée.

Pour protéger ses banques et ses sociétés financières, dont l'endettement est élevé, la Malaisie a pris le parti risqué, contrairement à la Thaïlande, de ne pas augmenter ses taux d'intérêt et de laisser glisser le *ringgit*. De grands projets de développement, représentant des milliards de dollars d'investissements, ont été reportés. La balance commerciale est *repassée dans le vert. Une politique* salariale généreuse promet d'être abandonnée, et les importations de biens de consommation seront sans doute fortement taxés.

Les Malaisiens vont devoir s'habituer, comme leurs voisins, à se serrer la ceinture. Si le taux de croissance peut encore atteindre 8 % en 1997, Anwar Ibrahim n'a pas exclu un taux de 6 % l'année prochaine. *Le barrage* hydro-électrique de Bakun (5 milliards de dollars) attendra, comme l'immeuble le plus long du monde. Endettement, fuite de capitaux étrangers, surinvestissement dans la construction, la région la plus dyna*mique de la planète pendant dix ans* se retrouve, tout à coup, vulnérable.

Le Dr Mahathir, qui fêtera ses soixante-douze ans en décembre et dont l'échéance du mandat à la tête de l'UMNO n'intervient qu'en 1999, a décidé, une fois de plus, de se battre. *Il n'est pas encore* question, dit-il, de passer la main à une nouvelle génération symbolisée par Anwar, cinquante ans. Il ne s'en ira pas vaincu. Tout en redressant l'économie malaisienne, il veut ancrer quelques propositions supplémentaires. Il plaide pour un « fonds de secours » régional à la disposition des économies en crise, une initiative mieux reçue à Tokyo qu'à Washington. Il ne renonce pas à son idée, lancée au tournant des années 90, de structurer davantage l'Asie de l'Est autour d'un forum qu'il a baptisé l'« East Asia Economic Caucus ». Face, dit-il, à « *la plus vieille forme de dictature* », qui revient à « *bâillonner les faibles* », la Malaisie se redressera. *Plus que le discours, le pragmatisme* dont il a su faire preuve par le passé offrirait, toutefois, la défense la plus opportune.

J.-C. P.

Le retour du terrorisme au Sri Lanka

LE GRAVE ATTENTAT au camion piégé qui a fait dix-huit morts et une centaine de blessés à Colombo, lundi 13 octobre, marque-t-il le point de départ d'une nouvelle vague de terro*risme dans la capitale sri-lan*kaise ? Certains observateurs le redoutent, qui voient en cette action des séparatistes tamouls la réponse à l'inscription du mouve*ment des Tigres tamouls (LTTE)* sur la liste des organisations terroristes dressée par les Etats-Unis. Cette décision de Washington, qualifiée récemment de « *victoire pour le Sri Lanka* » par le porte-parole du ministère des affaires étrangères *Ravinath Aryansinha*, fait cependant craindre que les indépendantistes n'aient désormais l'intention de frapper à nouveau au cœur de la capitale pour se venger de la prise de position américaine.

Les financements du parti de Vellupillai Prabakharan, chef tout-puissant des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) proviennent largement des membres de la diaspora tamoule à l'étranger, *notamment implantée aux* Etats-Unis. L'inscription du mouvement sur la liste des « terroristes » risque donc de compliquer les choses pour une organisation *qui a essuyé de nombreux revers* militaires face à l'armée sri-lankaise depuis plusieurs mois.

Le dernier attentat au centre de Colombo remontait à janvier 1996, quand des commandos suicides des Tigres avaient lancé un *camion bourré d'explosifs devant* la banque centrale, en plein cœur du quartier des affaires. Cent personnes avaient trouvé la mort. La présidente Chandrika Kumaratunga a cependant annoncé, jeudi, que « *de tels actes ne porteront pas atteinte à [son] engagement en faveur de la paix* ». Mme Kumaratunga a été élue en 1994 avant d'entamer des pourparlers avec ces séparatistes revendiquant un Etat séparé au nord et à l'est du Sri Lanka. *Les négociations* n'avaient pourtant pas tardé à tourner court devant l'intransigeance du LTTE, et la guerre n'a plus cessé depuis mars 1995. L'armée a chassé les Tigres de leur réduit de Jaffna et a continué cette année à repousser dans les jungles du Nord une guérilla de plus en plus sur la défensive.

Le LTTE a démenti toute implication dans l'attentat de lundi, *une réaction qui ne surprend per*sonne, les séparatistes ayant toujours nié être responsables des actions terroristes qui ensanglantent sporadiquement le Sri Lanka.

Bruno Philip

La « débâcle » d'Elizabeth II dans l'ancien empire des Indes

LONDRES
de notre correspondant

Commencée sous les meilleures auspices, la tournée effectuée au Pakistan et en Inde par la reine Elizabeth en ce cinquantième anniversaire de l'indépendance des pays de l'ancien *empire des Indes*, s'achève en désastre diplomatique. Si tout s'était fort bien passé à Islamabad, où le gouvernement pakistanais avait mis les petits plats dans les grands pour accueillir la souveraine de l'ancienne puissancecoloniale, une *succession de petites* phrases, de maladresses, de gaffes et d'incidents ont brisé l'effet que le Royaume-Uni attendait du premier voyage royal à l'étranger depuis la mort de la princesse Diana.

Tout a commencé par une *phrase d'un discours* officiel de la reine au Pakistan dans lequel celle-ci invitait Islamabad et New Delhi à « *mettre fin à leurs désaccords historiques* » sur le Cachemire, à propos duquel les deux pays se sont fait par deux fois la guerre depuis 1947. *La proposition, par le secrétaire au* Foreign Office, Robin Cook, de proposer une médiation britannique, a provoqué une polémique en Inde. Un membre du gouvernement l'a trouvée aussi déplacée qu'une ingérence indienne dans la question irlandaise...

LA MAGIE A CESSÉ

La presse britannique n'a manqué aucun de ces moments où la descendante de la reine Victoria, Impératrice des Indes, a fait un faux pas, par exemple en ne présentant pas d'excuses à la population d'Amritsar – où l'armée britannique s'était livrée à un massacre de civils en 1919 – ou *quand le prince Philip, coutumier* du fait, a mis publiquement en doute le nombre des victimes. Des confusions de protocole ont fait le reste. Les résultats économiques du voyage, les bonnes relations entre les deux pays ont été oubliées. *Seule restera l'image d'une « débâcle »* décrite sans complaisance à la « une » des grands quotidiens londoniens.

Le premier ministre Tony Blair est intervenu personnellement, jeudi 16 octobre, pour limiter les *dégâts. Il a félicité M. Cook tandis* que la machine de relations publiques du 10, Downing Street se mettait en marche pour affirmer que le voyage avait été un succès et que la reine avait reçu un accueil « *d'une chaleur extraordinaire* ». *M. Cook a parlé d'une « tempête dans une tasse de thé »*.

Le fait est que Londres n'a pas été assez sensible à l'extrême susceptibilité de ses anciens sujets. Peu avant la visite, le premier ministre indien, Inder Kumar Gujral, avait *pourtant traité* la Grande-Bretagne de « *puissance de troisième ordre* ». Les Britanniques ont cru que la reine, avec son immense prestige, ne pouvait que remporter un succès diplomatique, comme c'est généralement le cas. Mais la magie royale a cessé d'opérer sur le sol indien. Buckingham Palace comme Whitehall ont surestimé le poids des liens historiques avec un pays qui est devenu une puissance à part *entière et pour* lequel l'ancien maître n'est plus le partenaire privilégié.

L'Inde voit également d'un mauvais œil le rééquilibrage de la politique britannique en faveur du Pakistan dont plusieurs milliers de ressortissants ont *émigré* en Grande-Bretagne. Parmi eux, on compte une importante communauté de Cachemiris qui mènent une campagne de propagande permanente en faveur de l'auto-détermination du territoire contesté entre l'Inde et le Pakistan. Avant les élections Robin Cook ne cachait pas son soutien à la cause cachemirie. *Les Indiens ont sans doute* voulu le lui faire payer.

La désastreuse visite royale en Inde intervient une semaine avant le sommet des chefs d'Etat et de *gouvernements* du Commonwealth à Edimbourgh. Ce qui risque de jeter une ombre sur l'avenir des relations entre Londres et New Delhi.

Patrice de Beer

(Publicité)

TECHNOLOGIES DE TOUS LES PAYS, UNISSEZ-VOUS.

* LE RÉSEAU EST L'ORDINATEUR.

Quand vous optez pour le 100% pur Java, tout devient compatible. Tout fonctionne avec tout. Tout est simple. Tout est beau. Alléluia. **THE NETWORK IS THE COMPUTER.***



Le gouvernement italien obtient la confiance de la Chambre

ROME. La Chambre des députés a voté, jeudi 16 octobre, la confiance au gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi, mettant un point final à la crise qui a agité la péninsule pendant une semaine, à propos des mesures d'austérité prévues dans le budget 1998 pour qualifier l'Italie pour l'euro. Les députés communistes à l'origine de la crise ont apporté leur soutien au gouvernement. En contre-partie, celui-ci s'est engagé à présenter un texte de loi prévoyant la réduction de la semaine de travail à 35 heures en 2001, suscitant les critiques du patronat, mais aussi des principales centrales syndicales, qui ont ouvertement manifesté jeudi leur scepticisme. – *(AFP.)*

Le Japon espère encore une issue aux négociations sur le transport maritime

TOKYO. Le ministre des affaires étrangères japonais, Keizo Obuchi, a indiqué, vendredi 17 octobre, qu'il attendait encore des progrès dans les discussions en cours avec les Etats-Unis sur le transport maritime, malgré les menaces américaines de sanctions et de guerre commerciale. Les Etats-Unis ont mis en demeure, jeudi, les trois plus gros armateurs japonais de s'acquitter d'une amende, sous peine de se voir fermer l'accès aux ports américains à compter de vendredi. En l'absence d'un compromis, ceci risquerait de provoquer un sérieux affrontement commercial transpacifique. Ces amendes ont été décidées par la Commission fédérale du transport maritime (FMC) le 4 septembre, en raison, avait affirmé la Commission, de la persistance de pratiques discriminatoires dans l'Archipel à l'encontre des navires cargo étrangers. L'amende imposée se monte à 100 000 dollars pour chaque entrée effectuée, en septembre, par les navires cargo battant pavillon japonais. L'ordre devait prendre officiellement effet vendredi matin. Les négociateurs des deux pays ont repris leurs discussions jeudi dans l'après-midi. – *(AFP.)*

L'Europe lance un appel pressant pour la réduction des gaz à effet de serre

LUXEMBOURG. Les ministres de l'environnement de l'Union européenne ont lancé, jeudi 16 octobre à Luxembourg, un appel pressant à leurs partenaires au sein de la Convention sur le changement climatique, afin qu'ils fassent rapidement des propositions substantielles pour la réduction des gaz à effet de serre. *« Le Conseil* (des ministres de l'environnement) *regrette dans ce contexte l'absence d'offres concrètes de négociation de la part d'importants pays industrialisés ou leur insuffisance »*, note le texte publié à l'issue de la rencontre. Une allusion à peine voilée aux Etats-Unis et au Japon à quelques semaines de la conférence sur le changement climatique, qui doit se tenir à Kyoto du 1er au 10 décembre. – *(AFP.)*

La CIA confirme les évaluations relatives à son budget annuel

WASHINGTON. L'Agence centrale de renseignement américaine (CIA) a indiqué, mercredi 15 octobre, pour la première fois, le montant annuel de son budget qui se chiffre à 26,6 milliards de dollars (160 milliards de francs). Le directeur de la CIA, George Tenet, qui a la responsabilité de l'ensemble de la *« communauté du renseignement »* aux Etats-Unis, a affirmé dans un communiqué que le chiffre était rendu public en réponse à une action en justice, intentée il y a plusieurs mois par un lobby, en vertu du droit à l'information. *« Au delà de ce chiffre il n'y aura aucune autre révélation d'informations secrètes concernant le budget, parce que de telles révélations pourraient nuire à la sécurité nationale »*, a affirmé M. Tenet. Le chiffre fourni par le directeur de la CIA n'est en rien une révélation, il confirme les évaluations avancées par les spécialistes du renseignement depuis plusieurs années, et publiées notamment dans la presse américaine.

Les « tribunaux sans visages» sont abolis au Pérou

LIMA. Les « tribunaux sans visages », chargés de juger les auteurs d'actes terroristes, ont été officiellement abolis, jeudi 16 octobre. Ils avaient été créés le 5 mai 1992, deux mois après l'auto-putsch qui donna les pleins pouvoirs au président Fujimori et en pleine vague de violence déclenchée par le parti communiste-Sentier Lumineux (PCP-SL), dans la capitale. Ces tribunaux, *qui devaient préserver l'intégrité* physique des juges menacés de représailles, ont traité, en cinq ans, plus de 3 000 dossiers. Parmi les 3 910 personnes incarcérées à ce jour, pour délit *« de terrorisme ou trahison à la patrie »*, environ un millier sont innocents, selon les indications fournies par les associations de *défense des droits de l'homme et confirmées par les autorités. Le gou*vernement a créé, il y a un an, une commission ad hoc, chargée de réexaminer les cas les plus flagrants d'injustice. A ce jour, elle a reçu 2 300 requêtes de révision et a contribué à remettre en liberté 226 personnes. *« L'élimination des " tribunaux sans visages " est positive,* reconnaît Ricardo Soberon président d'Aprodeh, l'association pour les droits de l'homme, *mais le prochain pas doit être la suppression des tribunaux militaires. Ils ont démontré leur incompétence pour juger des civils et usurpé les fonctions de la justice ordinaire. »* – *(Corresp.)*

Benazir Bhutto critique durement les autorités suisses

KARACHI. L'ancien premier ministre du Pakistan, Benazir Bhutto, s'en est pris violemment, jeudi 16 octobre, aux autorités suisses pour avoir gelé les comptes bancaires qu'implicitement elle admet détenir. Des comptes bancaires de Mme Bhutto et de ses proches, totalisant environ 20 millions de francs suisses (13,5 millions de dollars) ont été bloqués à Genève, ont indiqué mercredi les autorités suisses. *La justice genevoise a été chargée d'agir au titre d'une demande d'entraide judiciaire adressée à la Suisse par le gouvernement pakistanais, a pré*cisé, à Berne, l'Office fédéral suisse de la police. Mme Bhutto, 44 ans, a quitté ses fonctions de premier ministre en novembre 1996, après des accusations de corruption et de mauvaise gestion. Son mari, Asif Ali Zardari, fait également l'objet d'accusations, et a été placé en détention préventive. – *(AFP.)*

Querelle des anciens et des modernes dans la République du Monténégro

Un changement à la présidence affecterait le pouvoir de Slobodan Milosevic

Le deuxième tour de l'élection présidentielle aura lieu dimanche 19 octobre dans la République du Monténégro. Cette petite République fait partie, avec la Serbie, de la Fédération de Yougoslavie (RFY), dont Slobodan Milosevic est le président. L'un des deux candidats, le premier ministre monténégrin, Milo Djukanovic, très critique envers M. Milosevic, souhaite plus d'autonomie par rapport à Belgrade.

PODGORICA
de notre envoyé spécial

La guerre est ouverte au sein du Parti démocratique socialiste du Monténégro (DPS, ex-communiste). La scission provoquée, au mois de juillet, par les désaccords entre le président sortant, Momir Bulatovic et son premier ministre, Milo Djukanovic, a fait des deux hommes les principaux rivaux de l'élection présidentielle, dont le second tour aura lieu dimanche 19 octobre. A en croire leurs états-majors respectifs, il s'agirait pratiquement d'une querelle entre les anciens et les modernes. Cet affrontement porte principalement *sur la politique économique* du gouvernement et les relations avec la Serbie voisine, qui forme avec le Monténégro la République fédérale de Yougoslavie (RFY).

La première ligne de fracture entre les deux prétendants à la magistrature suprême concerne la politique économique. Ardent défenseur du libéralisme, Milo Djukanovic a déjà entrepris, à la tête du gouvernement, la privatisation de 80 des quelque 300 entreprises d'Etat héritées du socialisme. Il a aussi permis le développement d'un secteur informel de l'économie qui a pris une importance considérable dans le pays. *« Nous y avons été forcés pour survivre tant que les sanctions économiques étaient imposées à notre pays,* explique le ministre de l'information, Bozidar Jaredic, *mais nous sommes conscients qu'il faut maintenant réintégrer ce secteur dans la légalité. »*

Le premier ministre s'est aussi prononcé en faveur d'une plus grande démocratisation du pays, même s'il a mené, selon ses détracteurs, une campagne *« à l'américaine, grâce à de l'argent des affairistes qui veulent continuer à exercer leur business à l'abri des tracasseries ». « En fait,* assure Andjelko Lojpur, professeur d'économie à la faculté de Podgorica, *le choc provoqué par l'apparition d'une nouvelle classe sociale, réduite mais extrêmement puissante, a bouleversé le paysage social du pays. »* Il explique qu'il y a *« d'un côté ceux qui veulent avancer, en espérant régulariser peu à peu le secteur informel qui représente dorénavant largement plus de 30 % de [l']économie, et, de l'autre, ceux qui sont effrayés par le pouvoir détenu par cette nouvelle classe ».*

« NOUVEAUX RICHES »

Les adversaires du premier ministre, regroupés autour du président Momir Bulatovic, dénoncent en effet l'emprise croissante des « nouveaux riches » sur l'activité économique du pays, et se prononcent contre un libéralisme excessif qui laisse sur la touche une grande partie de la population. *« Nous devons respecter la légalité,* assure le vice-président de la faction dissidente du DPS, Zoran Zizic, *ce qui n'est pas le cas actuellement. » « Nous sommes également en faveur d'une plus grande justice sociale. Nous refusons,* poursuit-il, *le capitalisme sauvage tout en étant pour la propriété privée, car nous savons que la propriété sociale était une illusion du système socialiste. »*

Conséquence logique de ces rivalités, le premier ministre est largement soutenu par l'électorat urbain, les jeunes, une partie des intellectuels, et, d'une manière générale, le sud du pays et son littoral touristique, plus tourné vers l'extérieur. Le président Momir Bulatovic a quant à lui obtenu un score important dans les banlieues, les villages, au sein de la classe ouvrière ainsi que dans le nord du Monténégro, orienté vers la République serbe.

A l'affrontement sur la politique intérieure, s'ajoute une autre différence de taille entre les deux candidats concernant les relations avec la Serbie, et plus spécifiquement avec le président de la République fédérale de Yougoslavie, Slobodan Milosevic. Ainsi, le premier ministre n'a eu de cesse de critiquer le président fédéral depuis les manifestations qui ont suivi, l'hiver dernier, le non-respect des résultats des élections municipales en Serbie. Milo Djukanovic, qui souhaite une plus grande autonomie vis-à-vis de son voisin serbe, s'est par ailleurs assuré du soutien des minorités nationales, les communautés albanaise et musulmane du Monténégro, qui représentent respectivement 7 % et 14 % des 600 000 habitants que compte le pays. Avec cet appui, et le ralliement de l'opposition libérale, il dispose d'une coalition majoritaire à l'Assemblée nationale. L'opposition démocratique de Serbie souhaite elle aussi ardemment que l'éventuelle victoire à l'élection présidentielle de Milo Djukanovic marque une défaite de Slobodan Milosevic, et limite les pouvoirs du président de la République fédérale.

L'équipe du président Bulatovic voit dans le désir d'autonomie de ses rivaux une tendance indépendantiste qu'elle n'estime être qu'une vue de l'esprit. Elle soutient activement M. Milosevic, et bénéficie de son appui. *« Je refuse de considérer que le fait de s'opposer à Slobodan Milosevic représente un label de démocratie,* explique M. Zizic. *Lors du référendum de 1992, la population du Monténégro s'est prononcée pour rester au sein de la République fédérale, et, constitutionnellement, on ne peut toucher au statut de notre République que par référendum. Il faut prendre acte de ce fait, et ne pas utiliser le Monténégro pour faire éclater la RFY. »*

Professeur de sciences politiques à la faculté de droit de Podgorica, Srdjan Darmanovic explique que *« le pays est ainsi partagé en deux blocs d'importance à peu près égale, sans possibilité de compromis entre eux, et sans aucune force politique au milieu ».* Un constat qui le rend pessimiste sur l'après-scrutin *« et sur les règlements de comptes qui ne manqueront pas de se produire dans tous les cas de figure, d'autant que les élections législatives qui pourraient être organisées dans les six mois qui viennent prolongeront l'affrontement actuel, quel que soit le résultat du second tour de l'élection présidentielle ».*

Denis Hautin-Guiraut

Près des bouches de Kotor, le port de tous les trafics

HERCEG-NOVI
de notre envoyé spécial

« Pendant la période des sanctions économiques qui frappaient notre pays, nous nous sommes débrouillés de diverses manières et nous avons, il est vrai, fait des choses pas très régulières au regard des lois internationales », explique sans détour le ministre de l'information du Monténégro, Bozidar Jaredic. Ces « irrégularités » prennent la forme, sur la côte monténégrine, de vedettes ultrarapides. Dans le port de Zelenika, à quelques kilomètres d'Herceg-Novi et des superbes bouches de Kotor, une quarantaine de ces engins sont amarrés devant le « poste-frontière », un simple quai entouré de quelques improbables *duty free shops.*

Il s'agit de vedettes de course toutes équipées de puissants radars, de radios ondes courtes et souvent lestées de bidons d'essence supplémentaires amarrés sur la plage arrière. Des équipements qui transforment ces embarcations de plaisanciers fortunés en d'efficaces bateaux de haute mer pour contrebandiers professionnels. La plupart d'entre eux arborent le pavillon de l'Italie dont la côte n'est située qu'à une centaine de milles (environ 180 kilomètres). Sur le parking du poste-frontière, les luxueuses voitures de sport – la plupart de marque allemande – portent des plaques italiennes ou monténégrines. Contre toute évidence et avec tout de même un sourire entendu, le capitaine de police qui veille sur l'entrée des installations affirme qu'il s'agit d'*« un port comme les autres ».*

« GLISSEURS DE L'OMBRE »

Le maire de la commune, Drugan Jankovic, aborde lui aussi le sujet avec la plus extrême prudence. Il est très disert sur *« les effets positifs de l'économie grise et la nécessaire survie d'une ville merveilleusement située pour le transit des marchandises »,* ou encore sur *« les sanctions économiques internationales qui nous ont forcés à survivre par tous les moyens ».* Il reconnaît aussi que *« quelques personnes ont bien sûr profité de cette situation »* et que ces activités *« sont totalement contrôlées par le gouvernement et les organes compétents ».* Mais M. Jankovic affirme, en revanche, ne disposer d'*« aucune information sur ce qui transite par Zélénica, du café ou de la farine... »* et n'a *« aucune idée de la manière dont tout cela fonctionne ».*

Ses opposants au sein de la mairie sont bien évidemment plus bavards. Parmi eux, Stevan Mitrovic, préside la fraction dissidente du Parti démocrate socialiste. Il souligne lui aussi que les sanctions économiques *« ont entraîné le développement d'une activité de trafic ». « Il s'agit principalement,* dit-il, *de cigarettes importées illégalement d'Albanie ou de Macédoine, qui sont introduites sur le marché européen* via *l'Italie. Des trafics d'essence se sont également développés dans l'autre sens au moment du blocus économique. »* Ces activités de transit, explique M. Mitrovic, *« s'effectuent avec la protection de la police du Monténégro, qui escorte les camions, et grâce à la complicité des autorités de l'Etat ». « Ces trafics,* dit-il, *ont favorisé l'apparition d'une classe de nouveaux riches extrêmement voyante à Herceg-Novi comme dans la capitale Podgorica. »* Et Stevan Mitrovic craint maintenant que ces *« glisseurs de l'ombre »,* comme sont surnommées ici les vedettes des contrebandiers, ne prennent trop d'ampleur. *« Lorsque la mafia met la main sur quelqu'un, il n'y a pas de marche arrière possible »,* conclut-il.

D. H.-G.

Kjell Magne Bondevik, un ex-pasteur « branché », prend la tête d'un gouvernement ultraminoritaire en Norvège

STOCKHOLM
correspondance
en Europe du Nord

« Je demande le soutien de la population et l'aide de Dieu. » Kjell Magne Bondevik, qui prend ses fonctions de premier ministre norvégien vendredi 17 octobre, en aura besoin. Ne disposant que de quarante-deux des cent soixante-cinq sièges du Parlement élu en septembre, son gouvernement de centre-droit jouit d'une très faible assise. La plus faible dont ait bénéficié une équipe dirigeante depuis 1945 dans un pays pourtant habitué aux cabinets minoritaires.

Le seul fait que les chrétiens-populaires de M. Bondevik et leurs alliés centristes et libéraux aient pu accéder au pouvoir s'apparente à un miracle. Le premier ministre peut remercier son prédécesseur. En jurant avant les élections du 15 septembre qu'il démissionnerait en cas de résultat inférieur au scrutin de 1993, le travailliste Thorbjörn Jagland a scié la branche sur laquelle il semblait confortablement installé. Le soir des élections, son parti demeurait haut la main le plus puissant du pays, avec 35 % des suffrages, mais sans parvenir à renouveler son score d'il y a quatre ans (36,9 %). Exit donc M. Jagland, au profit de *« l'alternative centriste »*, dont le programme n'avait convaincu que 26 % des votants.

C'est assez pour que l'ancien pasteur M. Bondevik se retrouve à la tête d'un des pays les plus riches du monde, grâce à son pétrole et à son gaz *off-shore.* A cinquante ans, il n'a ni la mine ni la rhétorique austère des traditionalistes luthériens de la côte ouest de la Norvège qui forment le cœur de l'électorat de son parti. Avec son discours dépoussiéré, ses costumes à la mode et son allure juvénile, il a su attirer de nouvelles « brebis », portant les chrétiens-populaires à leur apogée (13,7 % des voix). Cet ancien ministre des affaires étrangères et de l'éducation n'hésite pas pour autant à se réclamer ouvertement des valeurs chrétiennes et humanistes. *« Nous voulons accorder plus de poids à l'immatériel, faire davantage confiance aux individus, susciter un débat sur les valeurs et une mobilisation autour de l'éthique de la société »*, a-t-il déclaré jeudi en présentant son cabinet, qui comprennent autant de femmes que d'hommes.

« LISTE DE VŒUX »

Cette orientation se retrouve dans la plate-forme gouvernementale : aide accrue aux plus faibles – aux retraités, aux malades, mais aussi aux pays les plus démunis –, allocations supplémentaires pour les enfants en bas âge, moins d'élèves par classe et plus de réfugiés, imposition plus lourde des revenus du capital. Pour chacune de ces mesures, M. Bondevik et ses alliés devront louvoyer au Parlement entre les différents partis d'opposition, afin de glâner une majorité.

Certains n'accordent que quelques mois à ce gouvernement avant qu'il ne doive jeter l'éponge. Avec plus d'un tiers des députés, les travaillistes ont indiqué qu'ils n'allaient pas lui faire de cadeaux. Commentant sa plate-forme, M. Jagland a estimé que ce n'était *« pas un programme, mais une liste de vœux ».* Pour corser les choses, le gouvernement social-démocrate sortant a présenté lundi 13 octobre, comme il y était autorisé, son projet de budget pour 1998. M. Bondevik ne dispose que de quelques semaines pour le corriger.

Puis viendra le temps des dossiers plus sensibles. L'accord conclu pour intégrer la Norvège dans l'espace Schengen, bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Union européenne, devra être renégocié avec Bruxelles après la décision du Conseil européen d'Amsterdam de communautariser l'acquis Schengen. Les trois petits partis au pouvoir ne sont pas partisans de cette coopération avec les Quinze. Ils souhaiteraient, par ailleurs, remettre en cause la construction de deux centrales à gaz, votée par le Parlement précédent. Deux sujets pour lesquels le gouvernement Bondevik ne dispose pas de la majorité dans la nouvelle Assemblée.

Benoît Peltier

هكذا من الأصل

...iens et des modernes
...ique du Monténégro

... le part de tous les ...

..., un ex-pasteur « branché »
...ment ultraminoritaire ...

ÉLECTIONS **La *préparation des* élections régionales occupe les esprits dans les partis de la majorité et de l'opposition, celle-ci *risquant* de perdre la présidence de plusieurs *régions* – parmi les vingt – qu'elle dirige actuellement. Les perspectives de conquête contribuent à *souder la « majorité plurielle »* autour des socialistes, tandis que la droite s'inquiète de la concurrence de l'extrême droite. ● EN ILE-DE-FRANCE, l'une des régions que la *droite pourrait perdre après la mise* en examen du président sortant, Michel Giraud (RPR), la tentative d'accord RPR-UDF autour d'Edouard Balladur rencontre quelques difficultés. ● DANS LE SUD-EST, où trois élections cantonales partielles se disputent le 19 octobre dans les Bouches-du-Rhône, l'affaiblissement *de la droite républicaine* renforce le danger représenté par le Front national.**

La droite est menacée dans la plupart des régions qu'elle contrôle

Les élections régionales, fixées au 15 mars 1998 en même temps que le premier tour des élections cantonales, s'annoncent difficiles pour l'opposition, au vu des résultats des législatives de 1997. La majorité « plurielle » voit s'ouvrir des perspectives de conquête

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES, fixées au 15 mars 1998, sont dans les têtes de tous les responsables politiques. Depuis la rentrée de septembre, on les devine en arrière-plan de beaucoup de leurs actes, en filigrane derrière beaucoup de leurs paroles. Organisées en même temps que le premier tour des cantonales, elles devraient en théorie inquiéter la gauche : la première consultation qui suit une alternance constitue souvent une épreuve pour la nouvelle majorité, à la merci d'un vote de déception de son électorat.

Pourtant, cette fois, c'est l'opposition qui redoute ce scrutin. Dirigeant vingt des vingt-deux régions métropolitaines depuis la défaite cinglante subie par le Parti socialiste en 1992, elle s'attend à perdre beaucoup de terrain face à une gauche rassemblée au gouvernement et en forme dans les élections partielles, et face à un Front national dont le dynamisme électoral n'est plus à démontrer et à qui ce type de scrutin à la proportionnelle a toujours souri. A droite comme à gauche, les pronostics convergent : la droite pourrait perdre de six à douze présidences de conseils régionaux au profit de la « majorité *plurielle* », qui ne détient aujourd'hui que le Limousin (PS) et le Nord - Pas-de-Calais (Verts).

Le pessimisme radical qui s'est emparé de la droite s'alimente aux résultats du premier tour des législatives. L'opposition parlementaire, toutes composantes incluses, n'y devance la gauche, toutes familles mélangées, que dans quatre régions : l'Alsace, la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Corse. Elle est certaine d'y conserver la majorité, tout comme la gauche ne devrait pas être menacée dans le Nord - Pas-de-Calais et dans le Limousin. Dans les autres régions, bien qu'à des degrés très variés, le jeu semble ouvert.

Parmi les régions qui semblent le plus à la portée de la gauche figure l'Aquitaine, présidée par le RPR Jacques Valade. La majorité y a devancé la droite de plus de dix points au premier tour des législatives et l'opposition y est passée de vingt-trois à cinq députés. La « gauche plurielle », elle, a bondi de quatre à vingt-deux sièges, améliorant même ses positions par rapport à 1988. La région de Midi-Pyrénées, dirigée par Marc Censi (UDF-DL), est également à ranger dans cette catégorie. La gauche y a frôlé la majorité absolue lors des législatives et triplé le nombre de ses députés, passés de sept à vingt et un, la droite régressant de dix-neuf à cinq sièges.

SAUVER CE QUI PEUT L'ÊTRE

Le Languedoc-Roussillon, présidé par l'UDF-DL Jacques Blanc, ne semble pas plus solide. La droite y a été devancée de plus de quinze points par la gauche aux législatives et doit, de surcroît, compter avec un Front national qui a frôlé 19 % des voix au premier tour. L'opposition n'y détient plus qu'un des vingt et un sièges de députés, alors qu'elle en occupait dix-neuf depuis 1993. La Haute-Normandie, présidée par le RPR Antoine Rufenacht, est également très menacée. La gauche a devancé la droite de quatorze points au premier tour des législatives et a remporté douze des dix-sept sièges de députés, alors qu'elle n'en détenait que six auparavant. Provence-Alpes-Côte d'Azur, où François Léotard brigue la succession de Jean-Claude Gaudin (UDF-DL) et où le poids du Front national (près de 24 % des voix au premier tour des législatives) obère les chances de la droite, est également susceptible de basculer.

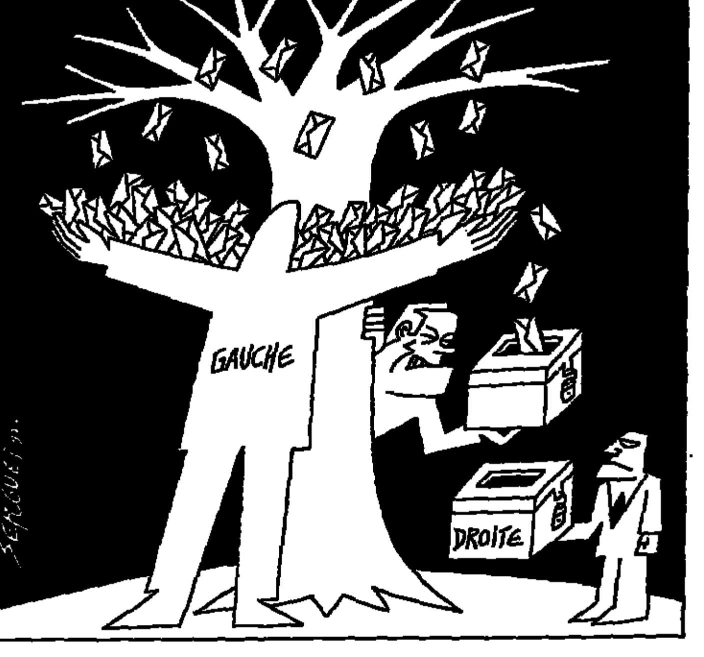
Paraissent également fragiles les positions de la droite en Ile-de-France, dont le président RPR, Michel Giraud, ne se représente pas *(lire ci-dessous)*, et en Picardie, où Charles Baur (UDF-FD) a été battu aux législatives. La Lorraine, actuellement présidée par Gérard Longuet (UDF-DL), qui n'a pas réussi à retrouver son siège de député en juin, l'Auvergne de Valéry Giscard d'Estaing, la Franche-Comté de Pierre Chantelat (UDF-DL) et la Bourgogne de Jean-François Bazin (RPR) ne sont pas non plus à l'abri.

La préparation concrète des régionales n'en est qu'à ses prémices. Mis en appétit par les perspectives de conquête, les partenaires du Parti socialiste abordent la négociation d'éventuelles listes communes avec de solides ambitions : chacun d'entre eux revendique de conduire la gauche dans deux régions. Les Verts demandent à conserver la direction des opérations dans le Nord - Pas-de-Calais et à la prendre dans une autre région. Le Parti radical-socialiste revendique la Corse pour Emile Zuccarelli et Midi-Pyrénées pour Jean-Michel Baylet. Le Mouvement des citoyens se verrait bien chef de file en Franche-Comté et en Bourgogne. Quant au Parti communiste, il n'en revendique *« pas moins que les autres, puisqu'*[il est] *la deuxième force de la majorité »*, selon la formule d'André Lajoinie.

La droite, elle, se prépare à sauver ce qui peut l'être. Le RPR et l'UDF n'ont pas encore fixé de date pour leur première réunion de travail. M. Léotard, président de l'UDF, a fait part de son souhait que les deux partis parviennent à constituer le plus grand nombre possible de listes communes, mais rien n'est encore tranché. Philippe Séguin, président du RPR, et M. Léotard sont convenus qu'il reviendrait aux instances nationales des deux partis d'avaliser non seulement les têtes de listes, mais encore la totalité des listes. Ils voudraient ainsi imposer un renouvellement des candidats et la présence de femmes, mais aussi écarter des candidats qui pourraient être tentés, au moment de l'élection des présidents de région, le vendredi qui précédera le second tour des cantonales, d'accepter un accord avec l'extrême droite pour conserver une région. Il n'est cependant pas certain que les responsables locaux se laissent dicter des choix par Paris.

En outre, certains, à la direction de l'UDF, souhaiteraient que soient systématiquement écartés tous les élus mis en examen dans le cadre d'affaires liées au financement de la vie politique. Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, qui s'apprête lui-même à être candidat à Paris, s'est prononcé en ce sens dans un entretien à *Libération* du 16 octobre. Ce point délicat, puisqu'il mettrait hors-jeu des personnalités de l'UDF comme Pierre Méhaignerie, en Bretagne, ou M. Longuet, en Lorraine, n'est pas tranché, non plus que le sort des présidents sortants qui ont été battus ou qui ont échoué aux législatives. L'UDF en compte pourtant pas mois de quatre : M. Baur en Picardie, M. Longuet en Lorraine, Maurice Dousset (UDF-DL) dans le Centre et René Garrec (UDF-DL) en Basse-Normandie.

Cécile Chambraud



M. Monory plaide devant M. Jospin pour deux mandats

Premier à participer, jeudi 16 octobre, à l'hôtel Matignon, à la *« concertation »* ouverte par Lionel Jospin sur le cumul des mandats, que le premier ministre souhaite restreindre, le président du Sénat a exprimé son hostilité à une telle mesure (*Le Monde* du 16 octobre). Au terme d'un entretien de trente minutes, René Monory (UDF-FD) a déclaré : *« Je considère que, pour la société française et pour la décentralisation, il faut pouvoir avoir un mandat parlementaire et un autre mandat »*, en ajoutant : *« Je ne suis pas fermé à tout. »* M. Monory, qui s'était prononcé pour un système *« dérogatoire »* en faveur des sénateurs, a indiqué, cette fois, que l'Assemblée nationale et le Sénat devaient être *« traités de la même façon »*. M. Jospin devait recevoir, vendredi, le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), qui est favorable à une limitation *« dans des proportions raisonnables »*, et le secrétaire national du PCF, Robert Hue.

Les cantonales des Bouches-du-Rhône inquiètent la droite républicaine

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Trois cantons des Bouches-du-Rhône connaîtront le 19 octobre leur nouveau titulaire ; le PCF, qui en détenait deux, devrait capter les trois. A Arles-Ouest, où le socialiste Michel Vauzelle était sortant, la messe est dite, puisque Paolo Toeschi (PS) s'est désisté en faveur d'Hervé Schiavetti (PCF), dès lors seul en lice. Dans les deux autres, le Front national sera seul face aux communistes, arrivés en tête. A Martigues-Ouest, Evelyne Santoru, qui brigue la succession du député Michel Vaxès, maire de Port-de-Bouc, dispose sur le papier de 68 % des voix depuis le retrait du socialiste. A Gardanne, Michel Ré qui brigue le siège de Roger Meï, maire de Gardanne et député, espère 55 % des voix, addition des siennes et de celles de la socialiste, du communiste dissident et d'un écologiste.

Ces résultats de premier tour ont fait l'objet de commentaires discrets des milieux politiques, qui soulignent souvent qu'ils doivent être relativisés tant l'abstention était forte ; dans les trois cantons, elle dépasse 60 % des inscrits. Cela a favorisé les franges les plus militantes de l'électorat, PCF et Front national.

SOUTIEN APPUYÉ À M. LÉOTARD

A Arles, cela expliquerait que le premier adjoint (communiste) au maire (socialiste) Michel Vauzelle ait dépassé l'adjoint (socialiste) aux finances. Dans l'entourage du maire, on minimisait le recul en ajoutant que la majorité du conseil général n'étant pas en cause, les électeurs socialistes ne se sont pas sentis appelés. On se rassurait en constatant que dans ce canton, qui fut longtemps communiste, en votant Schiavetti, militant réputé, on votait encore pour la majorité municipale. Il n'empêche que les communistes, avec lesquels les discussions sont engagées afin de constituer une liste unique à l'image de la majorité « plurielle » pour les régionales, se feront fort de rappeler qu'ils ont une légère brise en poupe.

C'est évidemment à la droite que ces résultats posent le plus de problèmes : dans les cantons populaires elle ne fait plus que de la figuration entre la gauche et le Front national, qui progresse à chaque échéance. Elle semble souvent avoir renoncé à implanter de nouvelles personnalités ayant énergie et patience et ne se rend au combat que contrainte. Richard Maillé (UDF-DL), maire de Bouc-Bel-Air, dans la circonscription de Gardanne, chuchotait jeudi qu'il s'était présenté dans cette bataille surtout parce que Jean-Claude Gaudin le lui avait demandé. Ayant recueilli un peu plus de 20 % des voix (et 42 % dans sa commune, ce qui semble le plus important pour lui), il estime avoir réussi son pari.

Les analyses des seconds tours de ces tests très partiels vont occuper les états-majors des grandes formations, qui présentaient officiellement, vendredi, leurs têtes de liste régionales. A gauche, M. Vauzelle invitait à déjeuner à Avignon ses amis socialistes Elisabeth Guigou, Jean-Louis Bianco, Christian Martin, Patrick Allemand et Christian Graglia, pour lancer le travail programmatique et faire le point sur les négociations à venir avec les autres formations. A droite, Jean-Claude Gaudin et Renaud Muselier faisaient de même avec Jean-Claude Mattei (UDF), Marie-José Roig, Christian Estrosi (RPR), Alain Bayrou (UDF) et Daniel Spagnou (RPR). François Léotard devait recevoir le soutien appuyé de tous pour diriger la manœuvre dans le Var et dans la région.

Michel Samson

Le consensus « balladurien » se fissure en Ile-de-France

LA DIRECTION du RPR a communiqué, mercredi 15 octobre, à Edouard Balladur les résultats d'une enquête d'opinion selon laquelle la gauche devancerait la droite aux élections régionales en Ile-de-France le 15 mars 1998 et obtiendrait la majorité relative au conseil régional. Chaque jour qui passe est pour l'ancien premier ministre, à qui Philippe Séguin a proposé de conduire la campagne de l'opposition, l'occasion de découvrir les obstacles qu'il devra surmonter en cas d'acceptation, qui, en fait, vaudrait candidature à la succession de Michel Giraud (RPR) à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France.

Le consensus qui semblait entourer la possible candidature de l'ancien premier ministre commence à se fissurer. D'une part, des voix s'élèvent pour dire que le scénario de listes communes RPR-UDF n'est pas le plus approprié à contenir la montée électorale du Front national en Ile-de-France. Or, un des atouts de M. Balladur est d'incarner l'union des deux formations de l'opposition, son engagement possible dans le combat des régionales ayant été accepté avec empressement par le président de l'UDF, François Léotard.

D'autre part, au RPR, certains commencent à contester à M. Balladur la capacité d'être le meilleur chef de file de la droite francilienne. Le doute est clairement exprimé par Jean-Jacques Guillet, député et conseiller régional RPR des Hauts-de-Seine, proche de Charles Pasqua, dont il se fait souvent le porte-parole. L'ancien ministre de l'Intérieur de M. Balladur estime que l'avenir du mouvement néo-gaulliste devrait l'emporter sur ce qu'il qualifie d'*« arrangements de personnes »* entre MM. Séguin et Balladur. *« S'il y a une chance de sauver la région, ce n'est pas avec Balladur, dont l'image est trop centriste pour une grande partie de notre électorat »*, déclare M. Guillet, qui estime que seul M. Pasqua est capable de faire barrage à l'extrême droite. *« Nous le poussons à se porter candidat »*, poursuit le député des Hauts-de-Seine, qui affirme que l'idée fait son chemin dans plusieurs fédérations.

Comme celle des Hauts-de-Seine, la fédération RPR des Yvelines, contrôlée par le président du conseil général, Franck Borotra, s'est prononcée pour que RPR et UDF partent au combat sous leurs couleurs respectives.

L'UDF RÉCLAME LA PARITÉ

L'entourage de M. Balladur minimise le risque d'une rivalité déclarée entre l'ancien premier ministre et le président du conseil général des Hauts-de-Seine, qui se sont rencontrés largement, jeudi 16 octobre, dans un climat qualifié d'amical. M. Balladur n'est pas demandeur, souligne un de ses proches, bien qu'il puisse se montrer très intéressé à l'idée de mener un combat difficile pour le compte du RPR. Tant qu'il n'a pas accepté l'offre de M. Séguin, il reste en position de force pour peser sur la composition des listes. A Paris, il souhaite ainsi accueillir, en très bonne place, l'ancien ministre de l'environnement Corinne Lepage.

L'enthousiasme de l'UDF à la perspective d'une candidature Balladur s'est lui aussi tempéré au fil des semaines. Soutenu à l'élection présidentielle par une majorité d'élus UDF (excepté à Paris, où Claude Goasguen et Jacques Dominati avaient pris fait et cause pour Jacques Chirac), M. Balladur reste avant tout membre du RPR, dont il s'efforcera de maintenir la prééminence en Ile-de-France. L'équilibre deux tiers-un tiers, qui avait présidé à la constitution des listes en 1992 est remis en question par l'UDF, qui réclame la parité en espérant au moins un rééquilibrage.

Bernard Lehideux (DL), ferme partisan de listes uniques RPR-UDF, avertit que *« s'il y a listes séparées dans un département d'Ile-de-France, il y aura listes séparées partout, y compris à Paris »*. Dans cette hypothèse, l'UDF devrait alors désigner son propre chef de file dans la capitale. Un éventuel « parachutage » d'Alain Madelin, président de DL, qu'on a dit tenté de tester à Paris ses positions libérales, se heurterait à l'opposition des « gros élus » parisiens, y compris et surtout UDF, soucieux de préserver leurs positions sur l'échiquier politique de la capitale. Après avoir déclaré qu'il ne serait pas candidat en Bretagne, M. Madelin affirme aujourd'hui qu'il ne sera *« pas candidat aux régionales »*, dans quelque région que ce soit.

« Nous ne contestons ni M. Balladur comme tête de liste à Paris, ni M. Pasqua comme tête de liste dans les Hauts-de-Seine... Au RPR de résoudre ses conflits de personnes », résume M. Lehideux. Les conseillers régionaux RPR, se souvenant du scénario de 1992 – le forfait de dernière heure d'Alain Juppé, supplanté par M. Giraud, plus apte à gouverner une assemblée sans majorité absolue – ne seraient pas mécontents d'avoir le choix entre deux « présidentiables » aussi différents que le sont MM. Balladur et Pasqua.

Pascale Sauvage

La gauche accuse M. Tiberi d'obstruction

HENRI MALBERG, président du groupe communiste du Conseil de Paris, diagnostique une *« tentation de raidissement »* de la majorité RPR-UDF face aux élus de l'opposition. A tous les niveaux de son fonctionnement, l'Hôtel de Ville de Paris semble engagé dans une stratégie de repli sur soi, renforcée par les résultats, en forme d'avertissement, des élections législatives. Jeudi 16 octobre, la gauche parisienne, unie autour du maire du 3e arrondissement, Pierre Aidenbaum (PS), a dénoncé l'obstruction systématique de l'équipe Tiberi aux initiatives et aux dossiers des mairies d'opposition.

Un proche de M. Tiberi affirmait, au lendemain des législatives, que la gauche serait privée des moyens d'utiliser la logistique de l'Hôtel de Ville pour ses offensives contre la majorité municipale.

L'accès aux documents d'information détenus par la Mairie de Paris, déjà difficile depuis 1995, ne semble désormais possible qu'au terme d'un véritable parcours du combattant pour les conseillers de Paris. Roger Madec (PS), maire du 19e, après un avis positif – sans effet sur M. Tiberi – de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), vient d'obtenir du tribunal administratif un jugement enjoignant au maire de communiquer un rapport de l'inspection générale de la ville sur... le fonctionnement d'une association. Martine Billard (Verts), conseiller de Paris, devenue une adepte de la lettre recommandée, explique que, *« quand on s'accroche, ils finissent par donner les documents, mais trop tard pour qu'on puisse intervenir efficacement en séance »*. M. Tiberi, dans ces conditions, a beau jeu d'accuser l'opposition d'*« ergoter »* et de rappeler que *« l'enceinte démocratique dans laquelle on peut s'exprimer sereinement s'appelle le Conseil de Paris »*. *« Tout ce petit jeu consiste justement à éviter de faire du Conseil une tribune d'expression »*, constate Cécile Silhouette (Alternative citoyenne), elle aussi confrontée à... l'ergotage permanent de la municipalité.

P. S.



هكذا من الإمل

M. Chirac insiste sur la nécessité d'un dialogue social « efficace et confiant »

Le chef de l'Etat récuse tout aménagement du temps de travail imposé

Jeudi 16 octobre, à Clermont-Ferrand, Jacques Chirac s'est démarqué de la méthode du gouvernement sur la réduction du temps de travail, tout en jugeant « *naturelle* » l'aspiration à travailler moins. Martine Aubry s'est réjouie que M. Chirac n'ait pas vu dans la réduction du temps de travail « *la pire des choses* ».

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondante

Inaugurant, jeudi 16 octobre à Clermont-Ferrand, l'Europartenariat, où se pressaient deux mille chefs d'entreprise et patrons de PME, Jacques Chirac s'est trouvé face à un public sensible pour exprimer sa différence avec le gouvernement sur les trente-cinq heures. « *Soutenir les PME, dans le monde d'aujourd'hui, où la concurrence est terrible, c'est sans cesse veiller à leur compétitivité* », a-t-il déclaré, avant d'observer que l'aménagement du temps de travail « *ne peut pas être imposé, mais doit être négocié au cas par cas au sein des entreprises* ».

Pour le chef de l'Etat, l'aménagement du temps de travail « *suppose un dialogue efficace et confiant entre les partenaires sociaux. La bonne voie est celle qui permet aux entreprises de développer l'emploi essentiel, c'est-à-dire l'emploi productif. Mais aussi veiller à ce que l'aspiration naturelle à travailler moins soit compatible avec la bonne santé de l'entreprise* » (*Le Monde* du 17 octobre). Face à un parterre de patrons, les applaudissements furent timides, à l'image des propos mesurés de M. Chirac.

Pendant que le président de la République parcourait à grandes enjambées les 27 000 m² d'Europartenariat, François Michelin, le plus secret des grands patrons français, laissait éclater sa colère : « *Les trente-cinq heures appliquées brutalement, c'est cinq semaines de congés payés en plus et 11 % d'augmentation du prix de revient. M. Gandois a été floué, on lui a menti. Sa dignité, c'était de foutre le camp, et il a eu raison.* » Exceptionnellement prolixe, le dirigeant du géant du pneumatique a poursuivi sa diatribe : « *La paire de gifles qu'a reçue M. Gandois, l'ensemble des patrons l'a reçue. Ainsi que l'ensemble de tous les responsables de l'entreprise, y compris le balayeur, qui est parfaitement conscient des difficultés du métier.* »

Un peu plus loin dans les travées, Valéry Giscard d'Estaing a renchéri, jugeant « *qu'une mesure autoritaire et générale sur la réduction du temps de travail ne créera pas d'emplois* ». Une position plus critique et sévère que celle de M. Chirac, qui, se voulant garant de la cohésion sociale, a davantage insisté sur la nécessité du dialogue.

« ON N'EST PAS EN 1936 »

Sénateur socialiste du Puy-de-Dôme, Michel Charasse refusait de voir dans les propos présidentiels un nouvel accroc à la cohabitation. « *Le chef de l'Etat*, a observé l'ancien ministre, *a parlé des trente-cinq heures d'une manière qui correspond à ce que souhaite le gouvernement, c'est-à-dire l'évolution et la négociation, en tenant compte de la situation des diverses entreprises.* » Expert en cohabitation, l'ancien conseiller de François Mitterrand ne voit pas de discordance entre le président de la République et Lionel Jospin : « *Il n'y a pas de contraintes. On négocie. Seulement, on n'est pas en 1936. Aujourd'hui, des PME-PMI exportent, et Jacques Chirac lui-même a rappelé qu'un employé sur quatre travaillait pour l'exportation. C'est la raison pour laquelle Léon Blum a pu, du jour au lendemain, passer aux quarante heures. C'est la raison pour laquelle Lionel Jospin a dit qu'il faudrait deux ans pour négocier et adapter notre droit.* »

Dans ce rendez-vous d'affaires qu'est l'Europartenariat, bourse de contacts créée par l'Union européenne, cette agitation politique a paru parfois « *exotique* » aux chefs d'entreprise étrangers, notamment américains. Pendant deux jours, 431 entreprises des sept régions du « Grand Massif central » accueillent 2 000 entreprises étrangères venues de 83 pays. L'occasion pour M. Chirac de plaider une fois encore pour l'euro. Dès le 1er janvier 1999, a-t-il réaffirmé, « *la France en sera* ». M. Giscard d'Estaing, lui, surfait sur le Web : il a en effet proposé de créer un « *europartenariat permanent* on *line qui permettrait aux PME d'engager des échanges 24 heures sur 24* ». – (*Intérim.*)

Le conseil national de la CFDT juge sa stratégie « validée »

Nicole Notat s'appuie sur les trente-cinq heures en l'an 2000 et sur le plan de redressement de la Sécurité sociale pour affirmer « la cohérence permanente » de son action

ACCUSÉE d'être « balladurienne » sous Edouard Balladur, « juppéiste » sous Alain Juppé, la direction de la CFDT risque d'être jugée désormais « jospiniste » sous Lionel Jospin. Face à une opposition interne, notamment celle rassemblée autour de Tous ensemble, qui ne lui épargne aucune critique, Nicole Notat veut démontrer, au contraire, que son attitude à l'égard des gouvernements successifs est une preuve de l'indépendance d'un syndicat qui n'entend *pas se déterminer par rapport à la* couleur politique du gouvernement. Le conseil national de la CFDT, qui s'est réuni du 14 au 16 octobre, estime que les décisions sur la réduction du temps de travail, à l'issue de la conférence nationale du 10 octobre, sont avec la réforme de la Sécurité sociale « *un deuxième résultat majeur* » qui « *valide* » la stratégie de la confédération.

Sur 1 380 votants, la déclaration du conseil national a été adoptée par 1 197 mandats pour (86,73 %), 3 contre et 183 abstentions (13,26 %). Lors du conseil national d'avril, la résolution avait recueilli 83 % des suffrages. L'annonce d'une loi-cadre fixant la durée légale hebdomadaire à trente-cinq heures au 1er janvier 2000 a eu pour effet de conforter légèrement Mme Notat face à Tous ensemble, qui, en septembre, décernait un « *carton jaune* » à M. Jospin. Le texte du conseil national juge le dispositif retenu le 10 octobre « *de nature à sortir notre pays de la spirale du chômage* ».

« *La cohérence permanente de la CFDT, dans son discours comme dans ses actes, a permis de faire avancer sa conception de la réduction du temps de travail* », assure le conseil national, qui appelle ses organisations à appuyer les négociations dans les branches et les entreprises. Une affirmation qui a conduit un opposant, Claude Debons, pour la Fédération des transports et de l'équipement, à ironiser sur « *les conversions récentes* [qui] *ne sont pas les moins ferventes* ». « *En radicalisant sa position*, avertit la CFDT, *le patronat porterait une lourde responsabilité.* »

La CFDT distribue bons et mauvais points : un bon point pour les projets de loi sur l'immigration – qui marquent « *une évolution positive* » même si elle demande des « *modifications* », notamment sur les certificats d'hébergement, qu'elle désapprouve –, un mauvais point sur la politique familiale où elle « *déplore* » la nature des mesures du gouvernement tout en lui donnant acte de sa « *volonté de rééquilibrage vers plus d'équité* ».

Plus malicieusement, la CFDT, qui avait soutenu le plan Juppé et s'était opposée au Parti socialiste sur ce point, se félicite de « *la poursuite* » et de « *l'amplification* » de la réforme du financement de l'assurance-maladie, avec le transfert de la cotisation maladie des salariés sur la CSG et « *la maîtrise médicalisée des dépenses de santé* ». La confédération juge donc la période « *porteuse* » dans la perspective des élections prud'homales du 10 décembre, pour lesquelles elle lance une campagne de mobilisation sur le thème « *La CFDT, la meilleure voie pour défendre vos droits* ».

Michel Noblecourt

M. Strauss-Kahn lance une campagne d'explications auprès des chefs d'entreprise

APRÈS Jean-Pierre Chevènement sur l'immigration, Martine Aubry sur la semaine de 35 heures, conformément à la règle de riposte graduée aux interventions du chef de l'Etat définie par Lionel Jospin (*Le Monde* du 17 octobre), c'est la ministre de l'emploi et de la solidarité qui a répondu à l'intervention faite par Jacques Chirac à Clermont-Ferrand, jeudi 16 octobre. Soucieuse de minimiser la portée des propos de M. Chirac, Mme Aubry s'est déclarée « *totalement d'accord* » avec eux, à la sortie d'un séminaire gouvernemental à Matignon.

« *Je ne peux que me réjouir que le président de la République n'ait pas dit que la réduction de la durée du travail était la pire des choses à faire, comme nous l'entendons* [à droite] », mais qu'il considère, au contraire, qu'il s'agit d'« *une bonne démarche* », a expliqué Mme Aubry. Elle a ajouté qu'elle avait « *compris deux choses* » des propos de M. Chirac : « *La première, c'est qu'il pensait qu'il fallait aller vers une réduction et un aménagement du temps de travail. Et la seconde, qu'il fallait pousser les organisations patronales et syndicales à y aller.* »

« PLUS DE HAUTEUR DE VUE »

Dominique Strauss-Khan a annoncé, vendredi 17 octobre sur RTL, que le gouvernement allait « *lancer un dialogue avec les chefs d'entreprise* ». Avec MM. Pierret, Sautter et Dondoux, le ministre de l'économie et des finances va « *sillonner la France* » afin d'expliquer aux employeurs « *la politique économique du gouvernement, et ce que nous voulons faire en matière de 35 heures* ».

Dans un communiqué, jeudi, Henri Emmanuelli, président (PS) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a indiqué qu'il attend « *moins de calcul et plus de hauteur de vue* » de M. Chirac, dont il « *ne doute pas* » qu'il « *utilisera les liens privilégiés qu'il entretient avec une fraction du patronat pour encourager ce dernier à renouer le dialogue social qu'il appelle par ailleurs de ses vœux* ». François Hollande, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a observé que les « *réserves* » du chef de l'Etat « *ne susciteraient de notre part aucun commentaire si elles s'appuyaient sur des résultats tangibles en ce qui concerne le chômage dans la période 1993-1997* ».

Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a invité M. Chirac à « *être plus nuancé dans ses interventions* ». « *La durée du temps de travail est de la responsabilité du gouvernement et de lui seul. M. Jospin a déclaré que ce seraient les 35 heures en l'an 2000, c'est de sa compétence et je ne vois pas ce qu'il y a à ajouter* », a-t-il déclaré. *A contrario*, Michel Freyche, président de l'Association française des banques, a estimé, jeudi, que la date-butoir pour l'abaissement de la durée légale hebdomadaire du travail a pour conséquence de « *vider la négociation de tout contenu réel* ».

L'UIMM prête à examiner « les espaces de liberté »

L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) plaidait au sein du patronat pour une forte résistance à toute obligation de ramener la durée légale hebdomadaire à 35 heures. Dans un entretien aux *Echos* (daté 17-18 octobre), Arnaud Leenhardt, président de l'UIMM, se montre plus ouvert. « *Je ne peux imaginer*, explique-t-il, *que ce gouvernement soit suffisamment peu avisé pour porter un préjudice définitif à notre économie. Beaucoup peut dépendre du contenu du projet de loi. Nous examinerons les espaces de liberté qui nous seront laissés en matière d'annualisation, d'heures supplémentaires, de compte épargne-temps.* »

Interrogé sur le « *tueur* » annoncé pour remplacer Jean Gandois à la tête du CNPF, M. Leenhardt estime qu'« *il ne faut pas prendre le mot dans son sens littéral. Le CNPF devra toujours être dirigé par un homme qui accepte le contact et le dialogue. Il devra être un homme de conviction et, plus que jamais, avoir une attitude de fermeté* ».

Les députés socialistes ont été les seuls à combattre le système des quirats d'aide à la marine marchande

L'opposition a vivement critiqué l'augmentation de la fiscalité sur les retraites

L'Assemblée nationale a continué, jeudi 16 et vendredi 17 octobre, la discussion de la première partie du projet de loi de finances, celle qui porte sur les recettes de l'Etat. Malgré la demande des élus des circonscriptions portuaires, le système des quirats d'aide à la marine marchande a été supprimé. La droite a vivement contesté le durcissement de la fiscalité sur les entreprises.

LES DÉPUTÉS devaient reprendre, vendredi 17 octobre, la discussion budgétaire avec l'examen de l'amendement de la commission des finances maintenant la suppression des abattements fiscaux professionnels qu'avait fait adopter l'an passé le gouvernement d'Alain Juppé. Initialement, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn avait souhaité prolonger, en 1998, ces abattements. Le gouvernement ne devrait pas s'opposer toutefois à cette disposition. Le « *fonds spécifique pour les journalistes* » prévu par le précédent gouvernement afin de limiter les effets de cette mesure sur l'économie de la presse, devrait être réactivé, bien qu'il ne soit pas abondé pour le moment.

Concernant la loi Pons, le rapporteur général du budget Didier Migaud (PS, Isère) a redit, vendredi matin, lors d'un point presse, son intention de défendre pied à pied son amendement interdisant désormais aux contribuables d'imputer les déficits industriels et commerciaux non professionnels d'exploitation sur le revenu global. Le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM est toutefois hostile à cette disposition qui, semble t-il, a l'aval de Matignon.

Jeudi, l'essentiel des débats a porté sur les points suivants :

● **Retraités** : l'opposition a livré bataille sur l'abaissement progressif du plafond de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités. Le projet de budget maintient cette mesure que le gouvernement Juppé avait fait adopter en 1996, la baisse des taux de l'impôt sur le revenu devant, alors, en amortir les effets. Charles de Courson (UDF-FD, Marne) et Gilles Carrez (RPR, Val-de-Marne) ont proposé en vain la suppression de cette mesure. Selon M. de Courson, en l'an 2 000 – lorsque le plafond sera ramené à 12 000 francs –, « *ce sont les retraités percevant 120 000 francs qui seront touchés, soit la moitié de ceux de la fonction publique* ». Le secrétaire d'Etat au budget, Christian Sautter, a indiqué qu'en 1998, « *la mesure touchera 4 % des foyers fiscaux déclarant des pensions ou des retraites* », ajoutant « *qu'elle ne rapportera que 380 millions de francs* ». Dans le chapitre voies et moyens du projet de loi de finances, les services de M. Sautter citent le chiffre de 420 millions de francs.

● **Provisions pour renouvellement** : cette disposition du projet de loi de finances a agité énormément les sociétés qui exploitent des infrastructures sous le régime juridique des concessions. De grands groupes publics et privés sont concernés tels EDF-GDF, la Compagnie Générale des Eaux, la Lyonnaise des Eaux ou Bouygues. Le texte du gouvernement encadre le régime de provisions pour renouvellement d'infrastructures. L'opposition a tenté, sans succès, d'en atténuer la portée.

● **Fluctuation de cours** : la discussion sur la suppression de l'avantage fiscal lié à la provision pour fluctuation des cours a donné lieu à une vive polémique. « *Croyez-vous que les entreprises française sont insubmersibles ?* » a lancé Pierre Méhaignerie (UDF, Ille-et-Vilaine). L'amendement de M. Migaud limitant les conséquences financières de la mesure, en maintenant une franchise d'impôt de 60 millions de francs, destinée aux petites entreprises, a été longuement décortiqué. M. Sautter a indiqué qu'ainsi revue, cette mesure ne concernerait plus que vingt-deux entreprises.

● **Provisions pour licenciement** : les députés de la majorité ont adopté, avec l'accord du gouvernement, l'« amendement Emmanuelli » supprimant, pour les entreprises, la déductibilité des provisions pour licenciement économique. Cette disposition a donné lieu à une nouvelle passe d'armes entre la droite et la gauche. « *Ce n'est même plus 1981, ou 1936, c'est la nuit du 4 août, le grand soir, que sais-je !* », a lancé Jean-Jacques Jégou (UDF-FD, Val-de-Marne), en affirmant qu'il s'agissait-là d'« *un des plus dangereux* (amendements) *de toute la loi de finances* ».

● **Quirats** : aux premières heures de la matinée, vendredi, les « marins » ont pris la parole. Elus portuaires de Seine-Maritime, comme les députés havrais Jean-Yves Besselat (RPR) et Daniel Paul (PCF), ou d'Ille-et-Vilaine, comme le maire de Saint-Malo, René Couanau (UDF), se sont battus contre l'article 8 qui supprime le système fiscal des quirats, avantage fiscal attaché à la souscription de parts de copropriété de navires de commerce, institué par une loi du 5 juillet 1996.

Tous se sont ralliés, sans succès, à l'amendement de M. Paul visant à maintenir le système des quirats jusqu'à l'adoption d'un nouveau dispositif. Le député communiste était le seul membre à part entière de la majorité à prendre part au débat, les « marins » socialistes ayant préféré ne pas faire le déplacement. En vain, M. Besselat a affirmé que l'expression « *niche fiscale* » était, au sujet des quirats, une « *qualification abusive et un contre-sens économique* ». Sans davantage de succès, M. Couanau s'est fait l'avocat de « *marins à la recherche desespérée de signes forts de confiance* ». « *Le système quirataire tel qu'il existe est indéfendable* », a répliqué le rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS), *qui a indiqué que le coût par* emploi créé ou sauvé s'élevait à 5,4 millions de francs. M. Sautter a également critiqué « *un système dispendieux* », en notant que seuls six des vingt-cinq projets agréés depuis un an concernaient la construction de bateaux en France. Peu avant une heure du matin, les députés socialistes ont approuvé l'article 8. Le PCF s'est abstenu. L'opposition a voté contre.

Caroline Monnot, Jean-Baptiste de Montvalon et Fabien Roland-Lévy

M. Pasqua prend la défense de M. Marchiani, mis en cause par les amis de M. Léotard

L'ancien préfet du Var voudrait saisir la justice

L'ANCIEN MINISTRE de l'intérieur, Charles Pasqua, a publiquement pris la défense du préfet Jean-Charles Marchiani, qui avait été mis en cause dans certains journaux et – au moins de manière implicite – par François Léotard et son entourage, à la suite de la publication du livre *L'Affaire Yann Piat : des assassins au cœur du pouvoir*. Interrogé, jeudi soir 16 octobre sur France 2, M. Pasqua a estimé que « *c'est le droit d'un préfet en poste de demander au ministre de l'intérieur de le défendre* » et a demandé à l'actuel ministre, Jean-Pierre Chevènement, « *soit de le défendre, soit de lui donner l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux. Ce que, pour le moment, il n'a pas obtenu.* » Sollicité, vendredi, par *Le Monde*, le cabinet de M. Chevènement n'a pas fait connaître la position du ministre.

Personnalité proche de M. Pasqua, Jean-Charles Marchiani avait notamment joué un rôle déterminant dans la négociation sur les otages français au Liban. Nommé préfet du Var après l'élection de Jacques Chirac, il s'était ouvertement affronté à M. Léotard, député de ce département. Désigné sous le pseudonyme de « *l'Encornet* », dans le livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne, comme le commanditaire de l'assassinat de Yann Piat, M. Léotard avait dénoncé, dans une tribune publiée par *Le Monde*, les « *officines spécialisées* » susceptibles d'avoir manipulé les auteurs.

Dans son édition du 13 octobre, l'hebdomadaire *Marianne*, dirigé par Jean-François Kahn, avait clairement désigné l'ancien préfet du Var, se faisant l'écho de propos attribués aux « *amis de MM. Léotard et Gaudin* ». Dans un article intitulé « *Marchiani n'en est pas à son premier coup tordu* », il était accusé d'avoir « *monté l'affaire (...) en coopération avec des réseaux gaullistes et certains milieux lepénistes* ». Dans un autre article, signé par Jean-François Kahn, il était présenté comme « *évident que l'ex-représentant de l'Etat dans le Var (...), naturellement au courant de la thèse et de la rumeur qui l'accompagne, n'a rien fait, bien au contraire, pour la contrarier* ».

Désireux d'engager des poursuites en diffamation, M. Marchiani, aujourd'hui secrétaire général de la zone de défense de Paris, est toutefois lié au devoir de réserve, et aurait donc sollicité une autorisation ministérielle que M. Pasqua vient d'appuyer, indiquant au passage que « *l'un des reproches qui a été fait* [à M. Marchiani] *a été de faire le ménage* » dans le Var. Selon *Le Figaro* du 17 octobre, le journaliste Jean-Paul Kauffmann, qui compte parmi les anciens otages du Liban, aurait été « *choqué* » par ces articles, et exigé que son nom soit retiré de l'organigramme de *Marianne*.

« Il ne reste plus qu'à supprimer le mariage ! »

LE STATUT FISCAL des concubins est, depuis plusieurs années, l'un des temps forts de la discussion du projet de loi de finances. Jeudi 16 octobre, l'opposition UDF et RPR, qui a fait de la défense des familles l'une de ses armes de la bataille budgétaire, n'a pas raté l'occasion.

Indéfectible promoteur de la consolidation fiscale des liens sacrés du mariage, traquant sans relâche la moindre faille dont pourraient bénéficier les concubins, Charles de Courson (UDF-FD, Marne) a engagé le débat, en milieu de matinée. « *Notre droit fiscal encourage le concubinage !* », s'est exclamé le député, provoquant des hurlements faussement horrifiés sur les bancs de la gauche. M. de Courson demandait que la demi-part supplémentaire accordée aux personnes ayant élevé seules un enfant ne puisse être détournée par des couples non mariés, dont chacun des membres peut déclarer avoir élevé un enfant. Jamais à court d'effet, le député de la Marne se faisait menaçant : « *Si vous n'acceptiez pas mon amendement, il ne me resterait plus qu'à en déposer un autre pour supprimer le mariage !* », s'écriait-il, sous les applaudissements nourris de ses amis de l'UDF.

C'en était, décidément, trop pour Jean-Pierre Brard, député apparenté communiste de Seine-Saint-Denis. « *Si l'Assemblée avait existé avant Luther, j'aurais pu penser que M. de Courson essayait par son amendement d'acquérir une indulgence ! Notre collègue puise son inspiration dans l'ordre moral* », continuait le maire de Montreuil, en ajoutant : « *C'est un amendement anti-péché, un amendement inspiré par la philosophie de l'Opus Dei de Monseigneur Escribas de Balaguer.* » A ce nom, Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) dressait l'oreille et osait une saillie : « *Vient-il de Moscou ? Je ne sais pas qui c'est !* »

M. MIGAUD RETIRE SON AMENDEMENT

Mis aux voix, l'amendement de Courson était rejeté. L'affaire n'était pas finie pour autant. C'était au tour du rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère), de défendre l'amendement de la commission des finances autorisant les concubins, dès lors qu'ils déclarent sur l'honneur vivre ensemble et qu'ils élèvent ensemble un enfant, à faire une déclaration de revenus commune. Philippe Auberger (RPR, Yonne) s'indignait d'« *un amendement qui remet en cause ce qui fonde notre société et notre droit de la famille* ».

Tout en donnant son accord de principe, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, évoquant un « *risque de contentieux considérable* », obtenait de M. Migaud le retrait de son amendement. L'opposition se rassérénait jusqu'au moment où le ministre, taquin, disait tout le bien qu'il pensait du futur texte de loi sur le contrat d'union civile. « *Il règlera ce problème* », expliquait M. Strauss-Kahn, qui, l'œil amusé et la provocation gourmande, ajoutait à l'intention des bancs de l'opposition, « *pour les concubins évoqués par M. Migaud* » comme pour les « *situations autres que celle des concubins hétérosexuels* ».

J.-B. de M. et C. M.

Mme Trautmann demande la résiliation d'un abonnement à « Présent » de la BNF

INFORMÉE jeudi 16 octobre de l'existence d'un abonnement de la salle de la presse de la Bibliothèque nationale de France (BNF) au quotidien *Présent*, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a demandé, sa résiliation immédiate. En mai, la CFDT avait interrogé le président de la BNF, Jean-Pierre Angremy sur la politique d'acquisition. M. Angremy – académicien connu sous son nom de plume, Pierre-Jean Rémy – récusait, dans sa réponse, toute censure, en précisant que cette publication, qui revendique sa proximité avec le Front national, « *n'emporte aucune adhésion, loin de là, de* [sa] *part* ». Le 10 octobre, le syndicat s'élevait, dans un tract, contre la présence de ce quotidien. Dans son édition du 11 octobre, *Présent* estimait que la CFDT et M. Angremy lui crachent « *à la gueule* ».

DÉPÊCHES

■ **CONFÉRENCE : Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité**, a fait savoir au *Monde* qu'elle dément le passage du « récit » publié dans nos éditions du 15 octobre, selon lequel Jean Gandois, président de la délégation du CNPF à la conférence du 10 octobre, lui avait lancé à la fin de la réunion : « *Tu m'as berné.* »

■ **35 HEURES : les Verts demandent que Lionel Jospin** « *apporte un démenti formel aux propos de Marylise Lebranchu* », qui a annoncé que le gouvernement était prêt à envisager de relever de 10 à 20 salariés le seuil pour l'application des trente-cinq heures (*Le Monde* du 17 octobre). « *Cette annonce, si elle était confirmée, aurait pour conséquence l'échec des trente-cinq heures* », a affirmé, jeudi 16 octobre, le parti de Dominique Voynet.

■ **IMMIGRATION : Jack Lang, président (PS) de la commission des affaires étrangères** de l'Assemblée nationale, a regretté, jeudi 16 octobre, sur RMC, que le gouvernement « *ne décide pas d'abroger clairement les lois Pasqua-Debré* ». Le maire de Blois a précisé qu'il « *serait de ceux* » qui « *pèseront, lors de la discussion parlementaire, pour tenter d'infléchir dans un sens qui serait plus respectueux encore des droits de l'homme* ».

■ **SÉNAT : le Sénat a rejeté, jeudi 16 octobre**, sans l'examiner, la réforme du service national proposée par le ministre de la défense Alain Richard en adoptant, en nouvelle lecture, une question préalable. L'Assemblée nationale se prononcera définitivement mardi 21 octobre.

Nicolas Sarkozy dans les habits de patron des libéraux du RPR

LA RÉALITÉ s'est vite imposée. Nicolas Sarkozy n'est pas homme à se contenter d'une place discrète. Pourtant, en juillet 1997, Philippe Séguin n'avait pas osé faire d'un homme symbolisant la « trahison » balladurienne le numéro deux du RPR. Lorsque le nouveau président du mouvement néogaulliste avait énoncé, un à un, les noms des personnalités de « *l'équipe de transition* » qui l'accompagnerait, il avait usé de l'ordre alphabétique. Comme de juste, M. Sarkozy était inévitablement le dernier, avec le titre de « *coordonnateur* » et de « *porte-parole* » de cette direction collégiale, juste avant M. Séguin lui-même.

La fiction, aujourd'hui, a disparu. N'en déplaise à quelques-uns des membres de la nouvelle « *équipe de transition* », le maire de Neuilly est bel et bien devenu le numéro deux du RPR. Le 8 septembre, après deux années d'une bouderie tenace, le président de la République, lui-même, a craqué : alors qu'il était invité, officiellement, à partager un petit-déjeuner avec Dominique de Villepin, l'ancien porte-parole d'Edouard Balladur a vu s'ouvrir la porte du bureau de Jacques Chirac, et ce afin de « *parler de l'avenir* ». Quelques jours plus tard, dans un entretien au *Monde* (daté 17 septembre), M. Sarkozy ose, le premier, s'en prendre à Lionel Jospin, ce « *socialiste dogmatique* ». Surtout, le député des Hauts-de-Seine se pose en champion des valeurs de la droite libérale. « Marxien » pour l'occasion, il s'interroge : « *Est-ce que le travail émancipe l'homme ou est-ce qu'il l'aliène ?* »

Aussitôt après, il entrevoit le premier « boulevard » que le projet de loi de finances pour 1998 peut offrir à l'opposition : la défense de la famille et celle des classes moyennes. Le RPR sort, fin septembre, son premier tract depuis l'échec des élections législatives, sur le thème du « *matraquage fiscal* ».

Lors des journées parlementaires du mouvement néo-gaulliste, les 5 et 6 octobre à Saint-Jean-de-Luz, c'est lui, enfin, qui est chargé de livrer un argumentaire détaillé sur le projet de budget. Ultime coquetterie, le premier soir, dans un gymnase, lors d'une brève réunion publique avec les sympathisants RPR des Pyrénées-Atlantiques, il prend le soin de monter sur scène avec un temps de retard par rapport aux autres dignitaires du mouvement : il est ovationné.

Car M. Sarkozy aime qu'on l'aime. Il lui reste une revanche à prendre sur la bronca que certains juppéistes zélés avaient organisée, à son encontre, lors des assises de juillet. Rien ne lui plaît plus que la reconnaissance soudaine d'un vieux militant chiraquien, tel que celui qui, l'autre soir, à Saint-Dizier (Haute-Marne), l'interpellait : « *Comment doit-on vous appeler, aujourd'hui ? Monsieur le ministre ou cher compagnon ? En tout cas, j'ai été réconforté par ce que vous avez dit, parce que, depuis plusieurs années, on n'était plus bon qu'à coller des affiches, nous, les militants.* »

TRAVAIL, FAMILLE, NATION

M. Sarkozy boit du petit lait. « *Plus que 74* », dit-il, au terme de sa vingt-sixième visite, en deux mois, d'une fédération départemenntale du RPR. Ces rencontres sont payantes : 130 francs à Caen pour un dîner-débat, 70 francs à Saint-Dizier pour un discours d'une heure, suivi d'un discret buffet. C'est cher, mais ça plaît bien. « *Avec M. Jospin, il faudrait presque s'excuser d'avoir une famille, un emploi, un logement et de payer des impôts.* » C'est simple, mais ça plaît bien. « *J'ai conscience que nous vous avons déçus. J'ai conscience que vous nous avez presque pardonnés. J'ai conscience que nous n'avons pas droit à une nouvelle erreur.* » Ça plaît énormément.

Mieux encore, les libéraux non balladuriens du RPR tentent de se regrouper actuellement autour de Pierre Lellouche, député de Paris. Les Clubs 89, présidés par Jacques Toubon, conseiller du président de la République, se calent sur « ses » valeurs, travail, famille, nation – « *je ne suis pas pour autant vichyssois* » –, sans craindre d'affirmer que M. Jospin cède au « *terrorisme écologique* » et instaure « *une nouvelle lutte des classes* ».

Cette « *pugnacité* » – comme il aime à dire – dans la défense des « *valeurs* » libérales, cette voracité médiatique chagrine parfois l'entourage de Philippe Séguin. Le couple, pourtant, continue, à ce jour, de symboliser la réconciliation du mouvement. Le président du RPR observe avec satisfaction que « *des pas extrêmement intéressants sont faits vers la synthèse* », notamment dans le dernier discours d'Edouard Balladur, à Saint-Jean-de-Luz.

« *Il n'est pas anormal que les balladuriens expriment avec force ce qu'ils avaient dit lorsqu'ils étaient tenus à l'écart* », confie M. Séguin, tout en regrettant que « *l'autre sensibilité* » – la sienne – s'affiche plus discrètement, depuis que lui-même se situe en position médiane, pour mieux parvenir, lors des nouvelles assises de janvier 1998, à une synthèse des différentes sensibilités du Rassemblement. Plus prosaïquement, M. Sarkozy résume : « *On va au foot ensemble, je le fais rire et, en plus, j'en connais deux qui n'ont pas été écoutés ces dernières années : Séguin et moi.* »

Jean-Louis Saux




FUTONS
Dormez zen

EXCLUSION A l'occasion de la dixième Journée mondiale du refus de la misère, organisée, vendredi 17 octobre, par le mouvement ATD Quart Monde, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a lancé une invitation aux grandes associations de lutte contre l'exclusion pour le 23 octobre. ● Mme Aubry présentera lors de cette réunion les *« grandes orientations », « la méthode de travail choisie ainsi que le calendrier »* du programme gouvernemental de lutte contre les exclusions. ● REGRETTANT le trop long silence des politiques, les acteurs sociaux saluent la création des emplois-jeunes et l'instauration des trente-cinq heures. ● A PARIS, les habitants d'un immeuble insalubre attendent leur relogement dans des conditions d'extrême précarité. A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), l'entreprise d'insertion Ecorécup a du mal à se pérenniser.

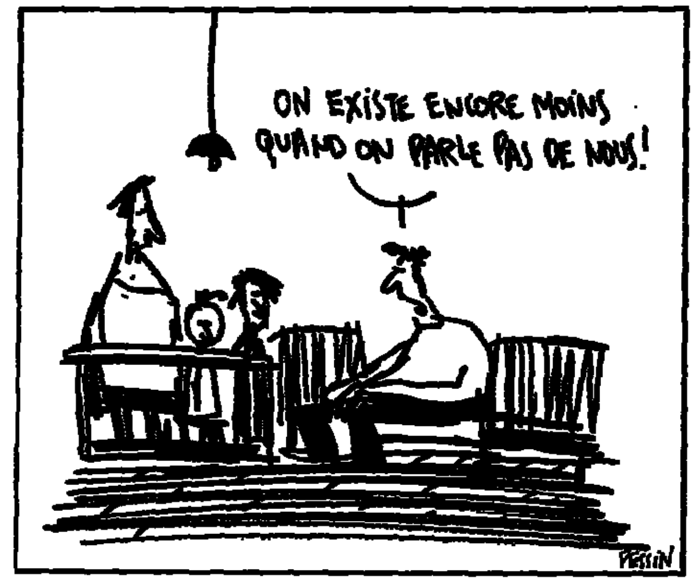
Les associations déplorent le silence des politiques sur la pauvreté

Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a lancé, à l'occasion de la dixième Journée mondiale du refus de la misère, une invitation aux acteurs sociaux pour une réunion le 23 octobre. Les orientations gouvernementales en matière de lutte contre les exclusions seront alors présentées

DISPARUE l'exclusion ? Le silence presque total observé par les politiques sur la question, au cours des derniers mois, pourrait le laisser penser. Thème central de la campagne pour l'élection présidentielle de 1995, passage obligé du débat public pendant les deux années qui ont suivi l'entrée de Jacques Chirac à l'Elysée, la réduction de la « fracture sociale » s'est trouvée confinée, depuis le début de l'été, à l'arrière-plan. Au point que l'on pourrait croire que la dissolution de l'Assemblée nationale, au beau milieu des débats sur le projet de loi de cohésion sociale présenté par le gouvernement d'Alain Juppé, a également dissous le problème posé.

Dans les faits, il n'en est évidemment rien. La dernière des enquêtes annuelles réalisées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) pour la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (Fnars), rendue publique jeudi 16 octobre, fait apparaître une amélioration de la réponse apportée aux situations d'urgence. Toutefois, 36 % des acteurs de l'urgence sociale constatent encore que la demande continue de croître. Les personnes en grande difficulté demeurent largement insatisfaites dans leur recherche d'une insertion durable, qui passe par un emploi et un logement stables. Le sort des jeunes ne cesse en outre de s'aggraver : les trois quarts des professionnels interrogés disent revoir souvent des moins de vingt-cinq ans, face auxquels ils se trouvent trop souvent sans solution.

De cette montée de l'exclusion – mieux « gérée » dans l'urgence, mais sans issue sur le long terme –, les plus démunis eux-mêmes devaient rendre compte, vendredi 17 octobre, lors de la dixième Journée mondiale du refus de la misère, organisée par le mouvement ATD Quart Monde. Au fil des ans, cette manifestation a fini par marquer une sorte de date limite au-delà de laquelle les engagements du pouvoir apparaissent périmés. Lors de la Journée mondiale de 1995, la vacuité du discours de Jacques Chirac avait donné une première idée des difficultés qu'éprouverait le président de la République à tenir ses promesses de campagne.



« SACRIFICES »

Cette année, Martine Aubry n'a pas négligé le risque qu'il y aurait à laisser passer cette date sans adresser un signe aux acteurs de la lutte contre l'exclusion. Après de nombreuses rencontres, son ministère a ainsi rendu publique, jeudi 16 octobre, l'invitation lancée aux grandes associations pour une réunion, le 23 octobre, au cours de laquelle la ministre de l'emploi et de la solidarité doit présenter les *« grandes orientations », « la méthode de travail choisie ainsi que le calendrier »* d'un programme de prévention et de lutte contre les exclusions qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres à la mi-novembre.

Pour certains responsables associatifs, il n'est que temps de rompre un silence qui a donné l'impression, ces dernières semaines, de laisser le monopole de la parole aux défenseurs des « victimes » de l'éventuel plafonnement des allocations familiales ou de l'abaissement de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED). Ils déplorent que personne, au sein du gouvernement, n'ait remis en perspective ces « sacrifices » demandés aux familles les plus aisées face aux conditions de vie de plusieurs millions de personnes en France, proches ou en deçà du seuil de pauvreté. *« Il n'est question d'assistance que lorsqu'on parle des allocations avec lesquelles survivent les démunis,* note ainsi Didier Robert, dirigeant d'ATD Quart Monde. *Mais on n'utilise jamais ce mot au sujet des personnes qui bénéficient d'une aide pour un employé de maison. »*

Pour autant, les acteurs de la lutte contre l'exclusion ne se déclarent pas hostiles aux premières mesures en faveur de l'emploi prises par le gouvernement. *« Nous sommes d'accord pour considérer qu'il y avait des priorités, notamment les emplois-jeunes ou le passage aux trente-cinq heures, que nous approuvons,* dit Christian Valadou, secrétaire général du Comité national des entreprises d'insertion (CNEI). *Mais dans le même temps, l'absence d'un discours mobilisateur sur l'exclusion a eu des effets catastrophiques sur le terrain. Les acteurs et les partenaires ont aujourd'hui l'impression qu'on laisse tomber ce domaine. »*

DES DISPOSITIFS-GHETTOS

Responsables d'associations et d'entreprises d'insertion auraient préféré davantage de simultanéité. Ils regrettent surtout que les emplois-jeunes, qui ne sont pas destinés aux populations les plus fragiles, n'aient pu être mis en place en même temps que les dispositifs destinés à favoriser l'insertion des personnes très éloignées du marché du travail. La crainte est partagée de voir les exclus enfermés dans des dispositifs-ghettos.

Au ministère de l'emploi et de la solidarité, on fait valoir au contraire que tout sera mis en œuvre pour tenter d'échapper à ces politiques stigmatisantes. La lutte contre l'exclusion doit ainsi être associée à une démarche de prévention qui s'adresse plus largement aux nombreux ménages en situation précaire qui redoutent de glisser dans la misère. Pour éviter de reproduire les défauts du projet de loi du gouvernement Juppé, qui donnait l'impression de partir dans tous les sens, tout en se limitant aux publics les plus démunis, une architecture modulable a été imaginée.

Le gouvernement s'engagerait pour plusieurs années sur un programme de prévention et de lutte contre les exclusions. De ce texte seraient extraites les mesures qui formeraient une loi principale, discutée par le Parlement durant le premier semestre 1998, locomotive à laquelle seraient accrochés d'autres wagons législatifs portant sur des points plus spécifiques, tels qu'une réforme de la loi sur le surendettement.

Le volet logement, jusqu'à présent le plus avancé, pourrait faire partie du texte principal, en même temps que la création de l'assurance-maladie universelle, dont les modalités doivent encore être définies, même si le principe en est acquis.

De nombreux ministères ont été chargés de faire part de leurs propositions pour nourrir ce programme.

« Depuis des années, les professionnels du social ont l'impression d'accomplir une tâche sans fin, explique-t-on dans l'entourage de Mme Aubry. *Il faut s'attaquer à la source des problèmes. D'avantage que par des dispositifs spécifiques, la lutte contre les exclusions passe par une politique plus globale d'amélioration du pouvoir d'achat ou de mesures en faveur de l'emploi. »*

La création des emplois-jeunes, et l'appel d'air qu'elle peut provoquer, est ainsi perçue comme le préambule indispensable à une démarche offensive contre l'exclusion. Mais les personnes engagées aux côtés des plus démunis ne se contenteront pas de ce changement de méthode.

Faute d'une politique plus audacieuse de redistribution des richesses, les acteurs sociaux garderont, les prochains mois, l'œil rivé sur deux critères pour juger de la bonne volonté du gouvernement : les moyens financiers réellement consacrés à la lutte contre l'exclusion et la rapidité avec laquelle l'équipe de Lionel Jospin inscrira ses intentions dans la réalité.

Jérôme Fenoglio

Précarité des ménages, nouvelle priorité des grandes villes

A l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) a rendu publique, vendredi 17 octobre, lors d'une rencontre nationale de maires sur les questions d'action sociale, une enquête menée auprès de tous les maires de villes de plus de 30 000 habitants.

En 1985 ceux-ci plaçaient les ménages en situation de précarité en troisième position du classement des populations prioritaires pour leur intervention, derrière les personnes âgées et la petite enfance. Onze ans plus tard, ces ménages occupent le premier rang de leurs actions, devant les jeunes. En 1996, la moitié de ces villes avaient mis en place un Plan local d'insertion par l'économique (PLIE), et 80 % s'étaient dotées d'une mission locale. Huit sur dix ont signé un contrat de ville.

Le développement acrobatique d'une petite entreprise d'insertion

« C'EST UN MOMENT magique. » Ancien chauffeur routier, reconverti dans les années 70 en pionnier de l'insertion par l'économique, Pascal Coat en parle en mêlant l'appréhension du chef d'entreprise et l'émotion de l'éducateur. C'est l'instant où, pour la première fois, il tend les clefs d'un camion à un conducteur débutant. *« Alors qu'on lui a toujours répété qu'on ne pouvait pas compter sur lui, le jeune se retrouve face à une preuve de confiance complète. Pour les plus déstructurés, l'obtention du permis de conduire a souvent constitué la première acceptation d'un règlement. Et là, tout à coup, il est à la fois fier et effrayé de ce qu'on lui confie : un travail authentique avec une vraie responsabilité. »*

Pascal Coat a choisi de se consacrer à l'une de ces entreprises où la richesse se mesure davantage au nombre d'emplois créés qu'à la trésorerie, où le départ d'un salarié, que l'on a passé des mois à former, est vécu comme une victoire plutôt que comme une trahison. Après dix années dans le bâtiment, il a choisi d'installer sa propre structure d'insertion, Ecorécup, au rez-de-chaussée d'une barre de la cité de mauvaise réputation du Franc-Moisin, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Une étude de faisabilité l'a convaincu de se lancer dans la récupération, dans les restaurants et les cantines, des huiles alimentaires usées. Au lieu de jeter ces substances polluantes à l'égout, pratique encore fréquente bien qu'interdite par la loi, les restaurateurs les évacuent dans un fût dont les conducteurs en insertion d'Ecorécup vont vendre le contenu à une entreprise de recyclage.

STAGNATION DES SUBVENTIONS

L'idée est bonne, le marché utile, mais guère prospère. L'entreprise d'insertion est encore loin de l'équilibre financier qu'elle était censée atteindre au bout de dix-huit mois. Tous les emplois que Pascal Coat pensait créer pour des jeunes de Saint-Denis, en grande difficulté sociale, sans formation ni expérience du monde du travail, n'ont pu encore voir le jour. Pour le responsable d'Ecorécup, ces retards s'expliquent en partie par le manque de considération avec lequel sont traitées les entreprises d'insertion depuis plusieurs années. Ses premières subventions pour 1997, prévues pour le début de l'année, ne sont arrivées qu'à la fin de l'été. *« Comme nous ne possédons pas de fonds propres, cela nous oblige à recourir à des emprunts qui alourdissent nos budgets »*, explique Pascal Coat.

La perspective des emplois-jeunes a également compliqué la tâche de l'entreprise. La ville de Saint-Denis n'a pour l'instant pas reconduit un accord avec Ecorécup pour un marché de tri sélectif de déchets, dans l'attente de savoir si elle crée elle-même son propre marché. Comme les autres entreprises d'insertion, la structure de Pascal Coat se retrouve coincée entre la stagnation des subventions dont elle bénéficie et la forte hausse du coût de ses contrats de travail : *« En 1996, vingt-quatre entreprises membres de l'union régionale de l'Ile-de-France ont fermé, parmi lesquelles plusieurs des plus anciennes. On ne peut même pas dire que cela est seulement dû à des mauvaises gestions. »* Pascal Coat réclame un geste au gouvernement en faveur des structures qui se battent pour rapprocher de l'emploi les personnes en situation d'exclusion. *« Nous ne demandons rien de plus,* dit-il, *que d'être traités à parité avec les entreprises privées. »*

J. Fe.

Dans le 10e arrondissement, les habitants du plus grand taudis de Paris attendent leur relogement

REPORTAGE

350 personnes, dont 150 enfants, dans un immeuble du siècle dernier

A DEUX PAS de l'hôpital Saint-Louis, entre Belleville et République, dans le 10e arrondissement, les habitants du plus grand taudis parisien n'ont plus honte de leur misère. Depuis deux semaines, quatre tentes barrent la chaussée, face au 5-7 de la rue Louvel-Tessier. Ils y passent la nuit, à tour de rôle. Depuis dix ans, ils ont tout supporté : les coupures d'eau et les incendies, les canalisations engorgées et les escaliers qui s'écroulent. Mais quand, le 30 septembre au soir, un plafond s'est effondré sur une jeune femme, dans sa cuisine, la coupe a débordé.

Le « 5-7 » est une enclave où s'entassent trois cent cinquante personnes, dont cent cinquante enfants, dans des logements minuscules . Rehaussé de trois étages dans les années 30, l'immeuble date du siècle dernier. Il abritait, à l'origine, des ouvriers célibataires venus travailler sur les grands chantiers haussmanniens. Une misère a chassé l'autre : à l'exception de deux familles, les habitants sont tous, aujourd'hui, d'origine étrangère.

Passé le porche, c'est le choc. La saleté et les gravats, les grappes de fils qui courent d'un mur à l'autre et les canalisations crevées qui se déversent à l'air libre. Quand un incendie se déclare ou quand un palier s'effondre, la préfecture prend un arrêté de péril. Les WC collectifs – un pour huit logements – ont été sommairement réparés et les deux cages d'escaliers sont solidement étayées. Le 8 juillet, la préfecture a même pris un arrêté d'*« interdiction d'habiter »*. Cela signifie seulement que les logements ne seront pas reloués après le départ des locataires. Mais où partiraient-ils ? Beaucoup vivent au « 5-7 » depuis quinze ans et plus, depuis vingt-sept ans pour le plus ancien locataire.

L'immeuble est à l'abandon. Le gardien a jeté l'éponge parce qu'il n'était plus payé, alors chacun fouille dans un carton, à l'entrée, pour trouver son courrier. Les assistantes sociales du secteur ne mettent plus les pieds dans l'immeuble et les habitants assurent que leurs plaintes déposées au commissariat du quartier ne sont pas enregistrées. Depuis dix ans, les autorités, Ville et Etat, ferment les yeux sur ce lieu en déshérence. Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui permet de mobiliser des financements pour rénover des logements privés, a commencé en 1994 dans le quartier. Le tracé de l'opération traverse la rue Louvel-Tessier, au ras du « 5-7 », qui se trouve, manque de chance, du mauvais côté. Un seul propriétaire détient pourtant, à lui seul, la quasi-totalité des logements. Il n'a jamais été poursuivi, ni inquiété. L'engrenage est classique : plus d'entretien, plus de paiement des loyers. Les locataires du « 5-7 » sont devenus squatters de fait, par nécessité.

Plusieurs familles assurent avoir payé 10 000 ou 30 000 francs pour entrer dans leur logement. A qui ? Les réponses sont embarrassées. Pour son trois pièces minuscules, la famille Ouadah – cinq enfants – aurait déboursé 35 000 francs en 1985. Elle renouvelle chaque année sa demande de logement. *« Nous avons 14 000 francs de revenus mensuels,* dit la jeune femme en montrant bulletins de salaire et relevés d'allocations familiales. *Nous pouvons payer un loyer HLM »*. La Préfecture a proposé leur candidature, l'an dernier, pour l'attribution d'un logement, passage Hébrard, dans le 10e arrondissement. Ils n'ont pas été retenus. Une deuxième offre est arrivée : *« C'était un logement provisoire, en très mauvais état et plus petit qu'ici »*. La famille Ouadah est restée au « 5-7 ».

Depuis deux ans, les élus du 10e arrondissement et les associations du quartier demandent au maire de Paris que la loi Vivien sur la suppression de l'habitat insalubre soit appliquée à l'immeuble. Dans une réponse au maire (PS) du 10e, Tony Dreyfus, le 29 septembre, au Conseil de Paris, Michel Bulté, adjoint au logement de Jean Tiberi a, une nouvelle fois, évoqué *« la responsabilité qui incombe au propriétaire »*. Mais le vent a tourné après l'installation du campement.

La loi Vivien pourrait, finalement, être appliquée. Un projet de délibération proposant l'expropriation de l'immeuble et son rachat par la Ville devrait être soumis au prochain Conseil. La loi Vivien prévoit explicitement le relogement des habitants mais le projet de délibération reste muet sur ce point. Evoquant d'éventuelles *« indemnités d'éviction »*, il se contente de souligner *« l'incertitude sur le statut locatif des occupants »*.

Michel Bulté se veut rassurant. *« Tous les habitants seront relogés,* assure t-il, *pour moitié sur le contingent de la Ville »*. Mais dans la majorité municipale, des voix s'élèvent déjà pour protester contre *« le relogement de squatters »*. *« Nous nous préoccuperons de tous les locataires de bonne foi »*, avait, dans un premier temps, déclaré l'adjoint au logement qui s'efforce, aujourd'hui, de temporiser. Dans un autre immeuble parisien acquis par la Ville, en application de la loi Vivien, rue Keller, dans le 11e arrondissement, la procédure de relogement a pris deux ans. Pour une trentaine de familles.

Christine Garin

Jean Tiberi et l'effet de seuil

Le 29 septembre, au Conseil de Paris, les élus socialistes ont interpellé le maire de Paris, Jean Tiberi (RPR), sur la diminution *« sensible »* de la part des grands logements dans les nouveaux programmes sociaux de la Ville. *« Depuis 1980, tout nouveau programme de construction devait comporter 50 % de grands logements de type F4 et plus »*, ont souligné les élus. *Aujourd'hui, cette règle est abandonnée et les familles de trois enfants et plus, à revenus modestes, risquent de se voir exclues du parc social de la Ville et contraintes de quitter Paris. »*

Le maire de Paris a répondu que *« les objectifs municipaux en matière de grands logements* [avaient] *été tenus »*, mais qu'*« un certain nombre de facteurs méritent d'être pris en considération »*. *« Le seuil des 50 % de grands logements constitue, en effet, un maximum pour les programmes de logements pour personnes démunies,* a poursuivi le maire de Paris. *Les bailleurs et les travailleurs sociaux connaissent les effets pervers de la cohabitation, au sein d'un même programme, de familles nécessitant toutes un suivi social. »*

Claude Allègre dément avoir tenté de « bloquer » le rapport d'expertise de l'Inserm sur l'amiante

La revue britannique « Nature » accuse le ministre d'avoir donné des « instructions » en ce sens

Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a-t-il donné des *« instructions »* à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) de manière à bloquer la publication du rapport d'expertise sur les risques pour la santé d'une exposition à l'amiante ? La célèbre revue scientifique britannique *Nature* l'affirme. Le ministre et l'Inserm démentent.

L'HEBDOMADAIRE scientifique britannique *Nature* publie, dans son édition du 16 octobre, un article mettant directement en cause Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, dans la gestion de la communication scientifique sur l'amiante. Le signataire, Declan Butler, correspondant de *Nature* à Paris, accuse M. Allègre d'avoir donné des *« instructions »* à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) pour *« bloquer »* la parution de la version intégrale d'une expertise sur l'amiante.

Cette expertise collective de l'Inserm, intitulée « Effets sur la santé des principaux types d'exposition à l'amiante », évaluait à 1 950 le nombre de décès liés à la fibre cancérogène en 1996. Le lendemain de sa diffusion publique en juillet 1996, sous la forme d'une synthèse, Jacques Barrot, alors ministre du travail et des affaires sociales, et Hervé Gaymard, alors secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, annonçaient l'interdiction définitive de l'amiante en France (*Le Monde* du 4 juillet 1996).

Nature rappelle que Claude Allègre avait été, avant son entrée au gouvernement, *« franchement critique »* à l'égard de l'expertise. Il avait en effet écrit, dans *Le Point* du 19 octobre 1996, que le rapport *« ne brille ni par la rigueur scientifique, ni par le courage, ni par l'esprit d'initiative scientifique »*, qu'il *« ne contient rien de clair et permet d'affirmer tout et son contraire »*.

« DIRECTEMENT DU MINISTÈRE »

Citant *« plusieurs sources indépendantes* [qui] *affirment que Claude Griscelli, directeur général de l'Inserm, a bloqué la publication du rapport en attendant l'autorisation du ministre de la recherche »*, la revue britannique rapporte le témoignage d'*« un responsable de l'Inserm »* selon lequel *« l'ordre de ne pas publier le rapport est venu "directement du ministère" »*, après la nomination de Claude Allègre à la tête de ce dernier. Des informations confirmées, selon *Nature*, par *« des membres de la direction des relations du travail »*, commanditaire du rapport avec la direction générale de la santé. En guise d'explication, *Nature* souligne *« la position vulnérable »* du professeur Griscelli, *« proche du RPR »* et *« dont la nomination a largement été considérée comme politique »*.

La version finale de l'expertise ne contient aucun élément nouveau par rapport à la synthèse, mais l'évocation par *Nature* d'une *« ingérence politique »* est une accusation grave. Elle est démentie tant au ministère de la recherche qu'à l'Inserm. Dans l'entourage de Claude Allègre, on nous a assuré, jeudi 16 octobre, que le ministre *« reste critique vis-à-vis du rapport mais* [qu']*il n'a absolument pas interdit ni bloqué sa publication »*.

Interrogée par *Nature*, Suzy Mouchet, directrice du département de l'information et de la communication de l'Inserm, soutient pour sa part qu'*« il existe une subtile distinction entre discuter de cela avec le ministère et demander l'autorisation du ministère »*. Elle ajoute que *« le rapport complet est extrêmement spécialisé et pourrait être mal interprété par des gens qui n'ont pas les compétences pour le comprendre »*.

Regrettant *« une tempête dans un verre d'eau »*, Mme Mouchet nous a précisé, jeudi soir 16 octobre, qu'elle trouvait *« normal que M. Griscelli en ait parlé à M. Allègre »* mais que le délai de parution de l'expertise complète aux éditions de l'Inserm n'était imputable qu'à des *« raisons techniques »*. *« Nous avons mis un an à avoir le manuscrit,* nous a-t-elle affirmé. *Nous l'avons reçu le 15 juillet et l'un des chercheurs m'a repris la disquette pour le retravailler. »*

Ajoutant que *« l'enquête technique sur le coût et la faisabilité des parutions prend toujours environ trois semaines »* et que la correction d'un ouvrage de 650 pages ne se fait pas rapidement, surtout en plein mois d'août, Mme Mouchet nous a assuré que le rapport final allait paraître dans *« un format moins coûteux »* que les publications habituelles et qu'il serait *« inscrit au catalogue »* de l'Inserm. *« Notre statut d'institut public nous oblige de toute façon à diffuser nos travaux »*, a-t-elle enfin expliqué.

Des échanges internes de courrier entre les auteurs du rapport et les services concernés de l'Inserm ont cependant eu lieu. Le 26 septembre, le professeur Griscelli a ainsi envoyé au président du groupe d'experts une lettre dans laquelle il signale que la version définitive du rapport n'est parvenue au service compétent qu'*« à la mi-août »*, que l'examen d'un tel manuscrit *« requiert du temps »* et que la synthèse a été diffusée depuis juillet 1996 à *« environ 3 500 exemplaires »*.

Un encart paru dans le numéro daté d'août-septembre d'*Inserm Actualités*, la lettre interne de l'Institut, annonce que *« le rapport définitif de l'expertise collective »* sur l'amiante *« sera disponible à partir du 20 octobre et sera adressé sur simple demande écrite auprès de l'Inserm »*.

Laurence Folléa

La colère des divorcés « condamnés à perpétuité » à payer

ANCIEN CADRE dans une société d'informatique, divorcé depuis 1978, Jean Million-Ranquin a été reçu, jeudi 16 octobre, à la chancellerie. Il a dénoncé la situation de tous ceux qui, comme lui, sont des *« condamnés à perpétuité, sans espoir de remise de peine »*. Depuis près de vingt ans, M. Million-Ranquin verse à son ex-épouse une prestation compensatoire. Retraité depuis quelques mois, ses revenus ont été divisés par deux, mais le montant de la prestation n'a pas diminué. Pis, les versements ne sont pas près de prendre fin : le jeune retraité s'est en effet rendu compte que, lorsqu'il disparaîtra, sa seconde femme devra continuer à payer ladite prestation, à moins qu'elle ne renonce à son héritage.

PRESTATIONS DIFFICILEMENT RÉVISABLES

« C'est une machine infernale », s'insurge Jean Million-Ranquin. Lors d'une nuit de rage, en février, il décide d'œuvrer pour une modification de la loi du 11 juillet 1975 relative au divorce. Sur les ondes de France-Inter, il crie sa colère et annonce la création d'une Association pour la réforme des prestations compensatoires (Arpec) à Bron (Rhône), là où il habite. Dans les heures qui suivent, le standard de l'hôtel de ville explose, inondé d'appels de divorcés et de nouvelles femmes de divorcés. *« Que l'on ne nous accuse pas de défendre seulement les hommes et d'être antiféministes,* s'énerve M. Million-Ranquin. *Dans l'association, nous avons beaucoup de nouvelles épouses de divorcés qui en ont assez de payer la prestation compensatrice à l'ex-femme de leur mari. »*

Les situations des adhérents de l'Arpec – plusieurs centaines, selon son fondateur – sont souvent douloureuses : un chômeur doit prélever le montant de la prestation compensatoire sur ses allocations ; une veuve est condamnée à vendre sa maison de campagne pour payer les sommes dues à une première épouse jamais rencontrée ; la seconde femme du propriétaire d'un prestigieux quatre-étoiles dans une station huppée de sports d'hiver se voit contrainte de travailler pour l'aider à payer une prestation de plus de 13 000 francs mensuels à une première épouse qui, elle, n'a jamais travaillé... Les sommes versées par les membres de l'association vont de 300 francs à 25 000 francs par mois.

Différente de la pension alimentaire, qui est définie dans le temps et révisable à tout moment, la prestation compensatoire est généralement accordée pour une durée indéterminée. Elle se transmet aux héritiers et n'est pas révisable, sauf dans de très rares exceptions. Chaque année, environ un millier d'actions en révision sont enregistrées par le ministère de la justice, mais, dans la pratique, elles ont très peu de chances d'aboutir : la Cour de cassation n'a confirmé, à ce jour, que deux révisions dans des cas particulièrement dramatiques. La diminution des ressources de l'époux débiteur – perte d'emploi, faillite ou remariage – ne constitue pas une circonstance suffisante, pas plus qu'un changement radical des conditions de vie de l'ex-conjointe, qui peut faire fortune ou se remarier avec un riche parti.

Devant les collaborateurs d'Elisabeth Guigou, ministre de la justice, M. Million-Ranquin a réclamé une modification de loi et une solution pour les divorces déjà prononcés. Il n'a cependant pas évoqué les pensions alimentaires et les prestations compensatoires impayées, car *« moi,* dit-il, *je défends ceux qui paient »*.

Michèle Aulagnon

Les gendarmes volent au secours des chefs d'entreprise

LA GENDARMERIE nationale apporte son concours à la création d'un institut qui vient d'ouvrir ses portes à l'Ecole militaire, à Paris, et dont le but est de former des responsables de la sécurité en entreprise. Sous le nom d'Institut d'études et de recherche pour la sécurité de l'entreprise, cet organisme est présidé par Jacques Courbon, préfet et conseiller auprès de Charles Pasqua, pour lequel il a effectué plusieurs missions d'ordre économique à l'étranger. Le directeur des études en est le général de brigade Jean-Louis Esquivié, qui vient de quitter la gendarmerie après avoir, comme jeune officier supérieur, servi à la *« cellule »* élyséenne auprès de François Mitterrand, puis avoir été placé à la tête des écoles de formation dans la gendarmerie nationale. Soupçonné d'avoir été l'un des opérateurs des écoutes téléphoniques attribuées à la fameuse *« cellule »*, M. Esquivié est par ailleurs sous le coup d'une mise en examen pour *« atteinte à l'intimité de la vie privée »*, depuis décembre 1994.

Depuis le début du mois, vingt-cinq stagiaires suivent un cycle de formation à la sécurité en entreprise, à raison d'une semaine d'études par mois, pendant dix mois. Ces stages sont payants. Les entreprises les financent sur les crédits qu'elles sont en droit d'attribuer à la formation.

L'idée de créer cet institut est née d'une réflexion commune de trois partenaires : un club dit de « défense économique de l'entreprise », qui réunit des chefs d'entreprise ayant ressenti le besoin de perfectionner leurs cadres chargés de la sécurité interne ; l'Institut d'études politiques de Toulouse, qui s'intéresse de longue date aux questions de défense ; et la gendarmerie, qui constate que 90 % des PME dites innovantes sont situées dans des zones où, d'une manière générale, la sécurité relève de son ressort et non de celui de la police.

DÉMARCHE « ŒCUMÉNIQUE »

Au menu des cours, figurent le respect de la propriété industrielle et des brevets, la lutte contre le faux et les contrefaçons ou encore la sensibilisation des personnels aux questions de sécurité, depuis la protection contre l'incendie jusqu'au contrôle aux entrées ou sorties de locaux où sont manipulés des produits névralgiques, en passant par la surveillance des hommes et des biens.

C'est une démarche nouvelle, associant patrons, universitaires et gendarmes ; ses auteurs affirment qu'elle se veut *« œcuménique »*, c'est-à-dire qu'elle fera appel à des conseillers et à des enseignants de tous les horizons, notamment des policiers ou des douaniers. Pour 1998, les responsables de l'Institut imaginent déjà pouvoir recruter davantage de stagiaires.

Mais c'est aussi un marché destiné à s'épanouir. Les besoins de la sécurité en entreprise deviennent une obsession dans un milieu compétitif où tous les coups sont permis, et qui attire les initiatives privées – pas nécessairement les plus compétentes – pour s'en prémunir. Que cherche donc la gendarmerie, un corps interministériel à statut militaire, en se lançant dans l'aventure ? Sans doute, à pouvoir transmettre son savoir-faire dans le domaine de la prévention. Mais, surtout, à trouver, avant que d'autres corporations ne les accaparent, des débouchés pour des gendarmes en voie de reconversion dans le cadre d'une professionnalisation des armées qui obligera – même si le gouvernement s'en défend pour l'instant et comme le prouvent maints exemples à l'étranger – à instaurer des carrières sous l'uniforme plus courtes qu'aujourd'hui et des départs précoces.

Jacques Isnard

Le grand rabbin Sirat salue la « repentance » de l'Eglise

RENÉ-SAMUEL SIRAT, ancien grand rabbin de France, qualifie, dans un entretien à l'hebdomadaire *Tribune juive* du 15 octobre, d'*« événement historique »* la « déclaration de repentance » des évêques à Drancy et regrette que *« la plupart des rabbins ne veulent pas saisir la main tendue »* par les autorités catholiques. Il estime que c'est faire *« un procès d'intention » au pape que de lui reprocher d'avoir dit qu'il y* avait eu d'autres holocaustes que la Shoah : *« Cessons de croire,* dit-il, *que le monde entier est contre nous ! »*

Par ailleurs, Mgr Charles Brand, archevêque démissionnaire de Strasbourg, a déclaré qu'il n'avait pas signé la « déclaration de repentance » parce qu'*« à cette époque, il n'y avait pas d'évêque résident à Strasbourg et que le sort de l'Alsace était totalement différent de celui du reste de la France »*.

Six monuments dédiés à la Résistance profanés dans le Limousin

SIX DES NOMBREUSES STÈLES qui parsèment la montagne limousine à la mémoire de résistants et de juifs morts au combat ou exécutés *sommairement entre 1943 et 1944 ont été détériorées depuis le* début de la semaine. Les plaques qui portent les noms des victimes ont été descellées. Ces profanations ont eu lieu sur six communes du sud-est de la Haute-Vienne, et ont été vivement ressenties dans une région déjà secouée par la parution récente d'un ouvrage négationniste sur le massacre d'Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne). L'Association des anciens combattants de la Résistance (Anarc) et les amis du Musée de la Résistance de Limoges ont annoncé, jeudi 16 octobre, qu'ils déposaient plainte. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **YANN PIAT : l'avocat de Flammarion, Me Patrick Gaultier,** a indiqué au *Monde*, jeudi 16 octobre, qu'il ne souhaitait pas s'exprimer au sujet des informations publiées le même jour dans *Le Nouvel Observateur* à propos du livre *L'Affaire Yann Piat* (*Le Monde* du 17 octobre). L'hebdomadaire indiquait que Me Gaultier avait été chargé de lire le manuscrit avant sa publication pour vérifier s'il ne comportait pas de passages diffamatoires. Il aurait alors *« émis les plus expresses réserves »* et *« rédigé une note pour dégager sa responsabilité »*. Me Gaultier, qui se dit *« tenu au secret professionnel »*, a déclaré qu'il ne pouvait *« ni confirmer ni démentir »* cette information. De son côté, l'éditeur assure que l'avocat *« n'a pas émis de réserve ni rédigé de note »*.

■ **SANTÉ : après une deuxième inspection de contrôle de la Direc**tion des affaires sanitaires et sociales de Paris, la Clinique du sport a rouvert, jeudi 16 octobre, son bloc opératoire.

■ ***ÉDUCATION* : les locaux de l'université Paris-X à Nanterre ont été totalement fermés** jeudi 16 et vendredi 17 octobre en raison de l'occupation depuis plusieurs jours du centre informatique par une vingtaine de personnes qui protestent contre des refus d'inscription. Le président de l'université n'a pas obtenu du cabinet du ministre l'évacuation des lieux par les forces de l'ordre.

■ **HARKIS : un fils de harki,** René Kacémi, trente-trois ans, a mis un terme, jeudi 16 octobre, à la grève de la faim qu'il avait entamée il y a dix-huit jours à Fameck, près de Thionville (Moselle). Deux autres étaient encore hospitalisés après respectivement douze jours et cinq jours de jeûne. Un seul poursuivait le mouvement.

Les heures noires de la France ressurgissent à Bordeaux

Vichy et l'Algérie : enfouis dans la mémoire collective, ces faces cachées de l'Histoire font irruption devant la cour d'assises de la Gironde. Me Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, avoue qu'il n'avait pas « mesuré l'ampleur du procès dans le procès »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Deux hommes du Général. La même fluidité dans la parole, la même droiture pour parler du devoir. Le premier avance à la barre. Pierre Messmer, quatre-vingt-un ans, ancien gouverneur général de la France d'outre-mer, ancien premier ministre (1972-1974), était ministre des armées du général de Gaulle lorsque le second, Maurice Papon, dans le box des accusés, officiait, dans les années 60, à la tête de la préfecture de police de Paris. *« Je n'ai jamais rencontré M. Maurice Papon avant 1960*, dit-il. *Puis je l'ai croisé fréquemment sur les plans protocolaire et professionnel. Je tiens à dire que* [nos] *relations, pendant sept ans et demi, ont été sans nuages. »*

La même agilité d'esprit, le même type de prestance. Mais il est des gaullistes et des serviteurs de l'Etat qui ne se ressemblent pas. La voix posée, l'officier de la Légion étrangère, qui a rejoint dès 1940 les Forces françaises libres à Londres, témoigne, jeudi 16 octobre, parmi les premiers témoins liés à l'examen de la personnalité de l'accusé : *« Pour moi, dès la signature de l'armistice, le gouvernement de Vichy n'avait plus de légitimité. Il était passé sous le contrôle de l'ennemi. »* Dans le box, l'ancien haut fonctionnaire de la préfecture de la Gironde, penché, fixe attentivement le témoin, qui, à aucun moment, ne le regarde.

« Pour moi, reprend Pierre Messmer, *un gouvernement illégitime ne représente pas la France. Il ne peut engager la France. Il engage sa responsabilité propre, celle des fonctionnaires et celle des militaires qui ont décidé de lui obéir. »* Le gaulliste enchaîne : *« Je m'inscris totalement en faux avec les déclarations prononcées par les plus hautes autorités de l'Etat, qui imputent à la France, et donc à tous les Français, les crimes de Vichy. »* L'ancien premier ministre vise explicitement le président Jacques Chirac, qui, en 1995, a reconnu les *« fautes commises par l'Etat »* dans les déportations de juifs pendant l'Occupation.

« COMMENCER DE SE PARDONNER »

« Juridiquement, cette thèse est extrêmement contestable, affirme M. Messmer. *Et elle est moralement inexacte. Ces déclarations sont intolérables pour les hommes et les femmes qui sont entrés dans la France libre et dans la Résistance. D'autant plus que nous avons trouvé des fonctionnaires, des policiers, des militaires de Vichy qui nous barraient la route quand nous voulions mener le combat contre l'Allemagne hitlérienne et l'Italie mussolinienne. »* Puis l'octogénaire saisit la barre, ému : *« Lorsque la mort m'a épargné pendant la guerre, alors qu'aujourd'hui la mort s'approche de moi, sans rien oublier, car nous ne devons rien oublier, il me semble que, cinquante-cinq ans après, le temps est venu où les Français pourraient cesser de se haïr et commencer de se pardonner. »*

Me Arno Klarsfeld, conseil de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France (FFDJF), interroge le résistant : *« Que pensez-vous de l'action d'un haut fonctionnaire qui obéit à des ordres inhumains d'un gouvernement illégitime ? »* Pierre Messmer *« se rallie volontiers »* à la position du « jury d'honneur », composé de grands résistants et réuni en 1981 à la demande de Maurice Papon : *« Beaucoup de membres de la préfectorale auraient dû démissionner au moment où des actes contraires à leur conscience ont été ordonnés. »*

Pierre Messmer se retire. Deux témoignages plus tard, Jean-Luc Einaudi, auteur de *La Bataille de Paris - 17 octobre 1961* (Seuil, 1991) (*Le Monde* du 17 octobre), se heurte aux propos du ministre des armées du général de Gaulle sur les tragédies d'octobre 1961 et de février 1962 (Charonne). Concernant la nuit du 17 octobre, Pierre Messmer vient de confirmer la version de Maurice Papon, donnée la veille : *« Selon les services de renseignements militaires, cette affaire de noyade* [où périrent officiellement deux Algériens, plusieurs centaines selon le FLN, NDLR] *était due en grande partie aux agents du FLN, qui en ont profité pour liquider certains des leurs »*, a-t-il indiqué.

Faux, rétorque M. Einaudi. Et l'auteur de *La Bataille de Paris* de dresser, longuement, sa thèse, dans une déposition-réquisitoire de plus d'une heure et demie. *« Il y a eu ce soir-là, et le lendemain, une véritable chasse à l'homme, en fonction du faciès, un massacre commis sous la responsabilité de Maurice Papon. Des hommes, sous les ordres de Maurice Papon, qui ont déshonoré la police. Au minimum, deux cents morts, vraisemblablement trois cents. »* On lui indique alors que Pierre Messmer vient d'affirmer qu'il *« assumait avec le gouvernement et le général de Gaulle, président de la République, la totalité de la responsabilité des événements »* et qu'*« on ne pouvait pas imputer* [cette] *responsabilité à un préfet (...), subordonné du ministre de l'intérieur »*.

« La responsabilité personnelle de Maurice Papon est directe et accablante », soutient au contraire l'historien. Jean-Luc Einaudi, qui dit s'appuyer sur des témoignages et les archives de la Fédération de France du FLN, observe que Maurice Papon ne l'a jamais poursuivi en diffamation. Dans le box, rompant sa naturelle impassibilité, l'ancien préfet tapote nerveusement la tablette de sa main droite. Il indique qu'il répondra plus tard, après l'audition d'un autre témoin, mardi prochain. Son avocat, Me Jean-Marc Varaut, avoue qu'il *« n'a pas mesuré l'ampleur du procès dans le procès »*.

Entre MM. Messmer et Einaudi, s'est intercalé Jean Caille, quatre-vingts ans, commissaire de police retraité. Ces auditions de témoins, par leur nombre inévitablement décousues, obligent la cour et les jurés à jongler sans cesse entre Vichy et l'Algérie. Cité par la défense, Jean Caille, ancien fonctionnaire des renseignements généraux, a connu Maurice Papon lors de son arrivée à la préfecture de police de Paris, en mars 1958. Il explique que pour tous, dès la Libération, *« M. Papon était résistant »*. *« Sur quels éléments objectifs vous fondez-vous ? »*, demande un avocat. *« Entre résistants, au club des vieux de la vieille, ça se savait »*, répond-il en substance, sans plus.

Alors le témoin veut revenir sur la guerre, avant la Résistance, lorsqu'il était tout jeune gardien de la paix, à Paris. Il affirme : *« Tout fonctionnaire, résistant ou non, risquait chaque jour sa vie. La police, le corps préfectoral étaient en première ligne. Nous servions de tampons. Pour les camps d'extermination, personne n'était au courant. »* Me Klarsfeld s'inquiète de savoir si le témoin a eu vent d'une émission de Radio Londres, en juillet 1943, qui indiquait que *« les juifs* [étaient] *tués par tranche de 1 000 ou 6 000 »*. L'ancien gardien de la paix parisien dit que non. *« Le témoin sait-il que son préfet de police d'alors, Amédée Bussière, responsable de la déportation de 5 802 femmes et de 4 051 enfants, arrêtés par des policiers dont les uniformes sont restés les mêmes après la Libération, a été condamné, le 27 juillet 1946, aux travaux forcés à perpétuité* [la peine sera commuée en 1951, NDRL] *? »* En gardien de la mémoire, l'avocat des FFDJF plonge dans l'un des livres de son père, Serge Klarsfeld. *« Vous étiez gardien de la paix dans le huitième arrondissement, n'est-ce pas ? Eh bien, il y a eu 128 arrestations dans le huitième arrondissement. »*

« QUELLE QUESTION ? »

Subitement, le témoin, tel un accusé, se trouve sous le feu des questions : *« Vous étiez au courant des rafles ?*, demande Me Michel Zaoui.

– J'étais forcément au courant.

– Qui organisait ? Qui cherchait les juifs ?

– Pour moi, l'autorité, c'était ma hiérarchie. Les exécutants : les pauvres policiers et gendarmes qui, très souvent, prévenaient les gens.

– Saviez-vous où les juifs allaient ?

– Je ne le savais pas.

– Connaissiez-vous Drancy ?

– ?!?

– Drancy !

– Je n'ai pas entendu parler. J'ai peut-être eu connaissance parce que ça a existé (...). La police est une organisation hiérarchisée. Un fonctionnaire ne sait pas tout.

– Lorsque les juifs étaient arrêtés, vous êtes-vous posé la question de savoir où ils étaient emmenés ?

– Bien sûr. Mais personne ne savait où ils allaient.

– Les fonctionnaires, ils ne se posaient pas de questions ?

– Quelle question voulez-vous ? S'ils se posaient une question, ils ne pouvaient y répondre. »

Jean-Michel Dumay



Déposition de Pierre Messmer, ancien premier ministre. Dessin : Noëlle Herrenschmidt.

Démenti de l'ancien ambassadeur d'Israël

L'ancien ambassadeur d'Israël en France, Walter Eytan, a affirmé, jeudi 16 octobre, n'avoir *« aucun souvenir »* d'*« avoir adressé des félicitations quelconques au nom du gouvernement israélien »* à l'ancien préfet de Corse Maurice Papon pour une aide fournie à Israël. *« Je suis arrivé en France en 1960 et je n'ai rencontré M. Papon qu'en sa qualité de préfet de police »*, a affirmé M. Eytan en précisant qu'il n'avait pas été en France en mission auparavant.

Maurice Papon avait affirmé, mercredi 15 octobre devant la cour d'assises de la Gironde, avoir participé peu avant la création d'Israël à une *« mission secrète »* en faveur du futur Etat juif en sa qualité de préfet de Corse de 1947 à 1949 et avoir, en retour, reçu des félicitations de ce pays. Selon M. Papon, les anciennes pistes des alliés sur l'île auraient servi de bases de transit pour la livraison d'armes à Israël.

L'épuration à deux vitesses de la police parisienne

L'action des policiers contre les juifs fut traitée avec indulgence

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La comparution, à titre de témoin de la défense, de Jean Caille, ancien gardien de la paix dans le huitième arrondissement de Paris pendant l'Occupation, résistant puis commissaire de police et enfin chef des renseignements généraux alors que Maurice Papon est nommé préfet de police, a donné lieu, jeudi 16 octobre, devant la cour d'assises de la Gironde, à un échange significatif de l'image encore brouillée du passé de la police parisienne. Une police dont un autre témoin, l'historien Jean-Luc Enaudi, a affirmé à la barre, le même jour, que c'est aux cris de *« A bas les juifs ! A bas les fellagas ! »* que, en mars 1958, elle a manifesté son mécontentement face aux attentats dont elle était victime.

Que l'épuration soit bel et bien « passée », et même avec vigueur, sur la police de la capitale, des chiffres récents l'attestent. A en croire l'une des premières études qui s'appuie sur les archives – celle de Jean-Marc Berlière, publiée par la revue *Vingtième siècle* (janvier-mars 1996) –, le comité d'épuration (CE) qui se met en place dès le 30 août 1944 étudie le cas de 3 939 fonctionnaires, soit près de 20 % des effectifs. 1 906 seront sanctionnés, et 400 dossiers seront transmis à la justice (laquelle prononce alors 196 condamnations, 20 peines de mort – dont 7 sont exécutées).

Pourtant, si les membres des deux brigades spécialisées dans la lutte contre les « terroristes » (BS) paient proportionnellement le tribut le plus lourd à l'épuration (186, pour un effectif évalué à 235), on ne peut que constater que l'action des policiers contre les juifs est, elle, traitée avec bien plus d'indulgence par les juridictions d'après-guerre. Mieux vaut avoir été policier à Drancy que d'avoir refusé de rejoindre l'insurrection du 15 août 1944.

Que l'essentiel de l'épuration se soit fait avant le retour des camps, qui se met en branle à partir du 8 mai 1945 (la dernière session du CE se tient le 14 novembre 1945), n'explique pas ce décalage. La police parisienne, pendant l'Occupation, a fiché 113 477 juifs dépendant de son ressort. Elle en a raflé quelque 13 000 les 16 et 17 juillet 1942, lors des événements du Vel' d'Hiv'. Or l'indulgence outrepasse 1945. Le procès des gendarmes de Drancy – le « vestibule d'Auschwitz » –, du 19 au 22 mars 1947, n'attire aux accusés que des peines minimes (trois acquittements, deux condamnations à deux ans de prison ferme et deux peines de dégradation nationale).

Quant au procès de René Bousquet, secrétaire général de la police et, à ce titre, organisateur de ces rafles de l'été 1942, il est devenu un cas d'espèce des lacunes de l'épuration. Il s'est tenu les 22 et 23 juin 1949 devant la Haute Cour. Mis sous mandat de dépôt le 23 mai 1945, René Bousquet est remis en liberté provisoire le 1er juillet 1948, soit un an avant l'ouverture des débats. Ceux-ci tournent d'ailleurs à l'avantage de l'accusé, alors même que les chefs de la police allemande, Oberg et Knochen, ont déclaré que l'action de Bousquet et de la police française leur a facilité la tâche. René Bousquet, acquitté du chef d'*« atteinte aux intérêts de la défense nationale »*, ne sera condamné qu'à cinq ans d'indignité nationale, peine dont il fut immédiatement relevé...

Nicolas Weill

La cour d'assises rejette les conclusions de Me Varaut

La cour d'assises de la Gironde a rejeté, mercredi 15 octobre, les conclusions de Me Jean-Marc Varaut, avocat de Maurice Papon, visant à annuler la procédure en raison d'un procès qui, selon lui, *« ne serait pas équitable » (Le Monde du 11 octobre). La cour observe que « la durée exceptionnelle de la procédure »* ayant conduit M. Papon devant les assises n'est pas excessive *« dans la mesure où la complexité de cette affaire, liée pour l'essentiel à l'ancienneté des faits reprochés à l'accusé, à leur nombre (...), a nécessité de la part des magistrats instructeurs de très nombreuses investigations qu'ils ont été souvent contraints, en raison de la nature même de ces faits, d'accomplir eux-mêmes. »* La cour rappelle enfin que, contrairement à ce qui était soutenu par Me Varaut, ce procès *« n'est pas celui d'un Etat ou d'une administration, mais celui d'un homme bénéficiant de la présomption d'innocence, principe ayant valeur constitutionnelle qui ne saurait céder dans l'esprit des juges aux emballements médiatiques »*.

Catherine Trautmann va ouvrir les archives sur les événements du 17 octobre 1961

LA MINISTRE de la culture et de la communication, autorité de tutelle des archives nationales, a annoncé, jeudi 16 octobre, qu'elle allait ouvrir les archives concernant la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961 à Paris, *réprimée* dans le sang alors que Maurice Papon était préfet de police (*Le Monde* du 17 octobre). *« Cette décision s'inscrit dans la volonté du gouvernement de faire toute la clarté sur la répression tragique de cette journée »*, a indiqué Catherine Trautmann dans un communiqué. La veille, le ministre de l'intérieur avait déclaré, devant l'Assemblée nationale, qu'il était *« tout à fait prêt à chercher à faire la vérité »*. Jean-Pierre Chevènement avait laissé entendre que les archives de la préfecture de police contenaient de nombreux éléments permettant de faire la lumière sur ces événements. Mme Trautmann s'est montrée plus prudente, affirmant ignorer le contenu des archives. *« Ce sera tout l'objet du travail qui pourra être fait »*, a-t-elle commenté. La ministre de la culture a précisé qu'elle travaillait parallèlement *« à un projet de loi pour réduire un certain nombre de délais qui sont trop longs comparés aux autres pays européens concernant certaines archives »*.

Mouloud Aounit, secrétaire général du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), organisateur de manifestations annuelles de commémoration du 17 octobre, se *« félicite »* de cette décision *« qui honore le gouvernement et va permettre enfin que sorte de l'ombre la vérité sur ce massacre qui entache notre histoire »*. Depuis une loi de 1979, le *« délai ordinaire »* d'accès aux archives est de trente ans, hors des documents librement communicables. Mais ce texte porte ce délai à soixante ans dans le cas de *« documents dont la communication serait susceptible de porter atteinte à certains intérêts publics »* comme la sûreté de l'Etat, la sécurité physique des personnes, le secret de la défense nationale et la conduite de la politique extérieure. Les documents concernant les périodes de l'Occupation et de la guerre d'Algérie sont « couverts » par cette restriction. *En mai 1996, dans un rapport* demandé par Edouard Balladur et remis à Alain Juppé, Guy Braibant, président de section honoraire au conseil d'Etat, avait *proposé de libéraliser la législation*, en réduisant les délais repectivement à vingt-cinq et à cinquante ans, et en multipliant les dérogations. Reprenant les promesses de *M. Juppé sur ce point, Lionel Jospin* a publié, le 2 octobre, une circulaire libéralisant le régime des dérogations pour la période 1940-1945, en attendant le vote d'une loi nouvelle.

Philippe Bernard

Lire notre éditorial page 20

■ **Maurice Papon est contraint de quitter son nouveau domicile** avant lundi 20 octobre, a affirmé son avocat Jean-Marc Varaut. *« Il y a eu des menaces contre le propriétaire et sa famille »*, a-t-il ajouté, accusant les parties civiles d'avoir retrouvé le propriétaire du domaine viticole Périn-de-Naudine, à Castres-Gironde, et d'avoir orchestré les menaces. Michel Slitinsky, porte-parole des parties civiles, a aussitôt démenti en affirmant : *« Tout ce que nous avons dit, c'est que nous sommes solidaires des maires et des hôteliers qui jugent Maurice Papon indésirable. »*

Les petites villes veulent jouer un rôle majeur dans l'aménagement du territoire

Souvent cataloguées comme « ringardes », ces préfectures ou sous-préfectures de 3 000 à 20 000 habitants, qui tiennent leur congrès à Saverne (Bas-Rhin), font au contraire preuve de dynamisme. Comptant sur une population jeune, elles souhaitent coopérer avec le monde rural alentour

SAVERNE
de notre envoyé spécial

« Les petites villes ne sont pas ringardes. Il faut combattre cette image parce qu'elle est de plus en plus fausse et caduque », a déclaré jeudi 16 octobre à Saverne (Bas-Rhin) Martin Malvy, président de l'Association des petites villes de France (APVF), député et maire (PS) de Figeac (Lot), en ouvrant les quatrièmes assises de cette association créée en 1990.

Les débats entre les quelque 300 maires qui ont fait le voyage en Alsace à l'invitation d'Adrien Zeller, maire (UDF-FD) de Saverne (onze mille habitants) et président du conseil régional d'Alsace, se sont voulus toniques. *« Ces rencontres ne seront pas celles de la jérémiade, tournées vers la revendication de financements spécifiques »*, avait prévenu à l'avance le secrétariat de l'APVF. C'est bien parce qu'elles se sont montrées lasses de la *« superbe indifférence »* exercée pendant longtemps par l'appareil de l'Etat à leur endroit que les petites villes ont décidé cette année d'inverser la proposition en mettant en avant les atouts dont elles disposent.

« En vingt ans, et bien que les situations soient très contrastées selon que l'on soit une petite ville péri-urbaine proche d'une grande agglomération ou un bourg-centre enserré dans le monde rural, les petites villes se sont métamorphosées », affirme avec optimisme M. Malvy. Une allusion faite au taux d'équipements (administratifs, sportifs, culturels...) dont ces cités se sont dotées. Ce qui n'est pas sans avoir accru nos *« charges de centralité »*, comme le rappelle M. Zeller. Nombre de maires ont tenu à bien souligner le rôle pivot essentiel que leurs cités jouent dans le maillage du territoire. *« Nous sommes le dernier rempart entre les zones rurales qui se dévitalisent et une métropolisation qui se veut de plus en plus cannibale »*, résume le maire de Saverne.

« UN PROBLÈME D'IDENTITÉ »

Cet aspect positif – mais rarement pris en compte dans les politiques d'aménagement du territoire – a été étayé en Alsace par une récente étude de l'Insee. Très commenté, ce document socio-économique confirme globalement le dynamisme des petites villes, qui *« rompt avec* [leur] *image traditionnelle »*. L'étude, dont le principal défaut est de s'appuyer sur des données anciennes (recensement de 1990), révèle en effet que les petites villes sont, malgré leur hétérogénéité, placées dans un contexte de *« dynamisme démographique et économique plutôt favorable »*.

On note que leur population (16,5 millions d'habitants) est, par rapport à la moyenne nationale, sensiblement plus jeune : 28 % (contre 26,5 %) des moins de vingt ans y résident. En Ile-de-France, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, plus de 30 % de la population a moins de vingt ans. *A contrario*, dans les communes dites du rural « isolé », un quart des habitants ont dépassé la soixantaine. *« Dans les zones dynamiques*, confirme l'Insee, confortant ainsi la thèse des maires, *la croissance démographique s'étend à des communes des aires rurales. Au contraire, dans les zones en déshérence, le sort dévolu à ce type de communes est pire encore que celui que connaissent les autres communes de l'espace en question, car, faute de clientèle aux alentours, les commerces et services quittent la ville. »* Les petites villes – elles regroupent 28,7 % de la population active – disposent enfin d'un revenu net imposable supérieur à la moyenne.

« Les données de cette étude confortent ce que nous savons déjà, résume M. Malvy. *Les petites villes péri-urbaines se développent bien. Elles ont cependant un problème d'identité par rapport à la grande ville et commencent à connaître les mêmes problèmes, notamment pour l'insécurité. »* Les assises de Saverne, lors de la journée d'ouverture, ont bénéficié de la présence de Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, invité par l'APVF. Son intervention a été marquée par le grand sujet de préoccupation du moment, à savoir la limitation du cumul des mandats. *« Je souhaite*, a-t-il déclaré, *que cela soit fait dans des proportions raisonnables. Par exemple, aucun ministre ne devrait détenir une autre fonction exécutive. De même, on ne devrait pas pouvoir être maire de Paris, de Lyon, de Marseille ou d'une grande ville en même temps que parlementaire. »*

Venu représenter le gouvernement, Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, a assuré que *« les petites villes sont aujourd'hui reconnues par l'Etat comme des acteurs à part entière de l'aménagement du territoire. Non seulement* [leur] *développement est possible face aux processus de concentration, mais il constitue une alternative réaliste qu'il convient d'encourager. »*

Le ministre s'est par ailleurs félicité de la montée en puissance de l'intercommunalité (1 500 structures intercommunales à fiscalité propre rassemblent plus de 31 millions d'habitants et environ 16 500 communes). *Il a cependant affirmé que la France avait fait « le choix de conserver ses trente-six mille sept cent communes »*. A ses yeux, le renforcement de l'intercommunalité *« s'affirme comme le substitut d'une restructuration en profondeur de notre carte communale à laquelle notre pays n'est pas prêt »*.

Jean Menanteau

16,5 millions d'habitants

● L'Association des petites villes de France, créée en 1990, regroupe près de 500 villes de 3 000 à 20 000 habitants. Parmi les deux mille quatre cent cinquante-huit communes définies comme des petites villes, dix sont des préfectures.

● Les petites villes, qui regroupent 16,5 millions d'habitants, sont inégalement réparties sur le territoire métropolitain. C'est en Ile-de-France qu'elles représentent la part la plus importante avec 20,5 % des communes. *A contrario*, en Corse, Franche-Comté, Picardie et Champagne-Ardenne, moins de 3 % des communes sont des petites villes.

● Quatre catégories géographiques de petites villes ont été définies par l'Insee en 1990. Il s'agit des pôles urbains, des communes périphériques polarisées, des aires rurales et du rural « isolé ».

La loi Pasqua de 1995 est la « bible » du lobby rural

LA CAZINE (Creuse)
de notre envoyé spécial

Entre les perspectives de la nouvelle politique agricole et rurale commune (qu'il faudra désormais appeler la « PARC ») préparée à Bruxelles pour l'an 2000 et l'application stricte de la loi Pasqua du 4 février 1995 sur l'aménagement du territoire, il y a davantage d'incompatibilités que de convergences. Alors, comment choisir, dans l'immédiat, les priorités ? Tel était le dilemme posé aux participants du premier congrès de l'Anazorr (Association nationale des acteurs des zones de revitalisation rurale) réunis récemment au domaine de La Cazine, au milieu des bois et des pâtures de la campagne creusoise.

Maires de villages, présidents de conseils généraux, agriculteurs, artisans, se sont interrogés sans détour : l'Europe va-t-elle restreindre les périmètres des zones rurales bénéficiaires des fonds communautaires ? L'élevage extensif sera-t-il réellement encouragé ? Le gouvernement Jospin sera-t-il plus audacieux que les précédents dans la péréquation des aides publiques ? Qu'ils viennent du Gers, de Haute-Saône, d'Eure-et-Loir, la plupart des responsables de l'Anazorr, que préside Bernard de Froment, président (RPR) du conseil général de la Creuse, ont évité de tomber dans le piège de l'isolement et de tenir un langage éculé, du genre « la ville contre les campagnes ».

RÉUNION DE FAMILLE

D'ailleurs le thème de la rencontre était net : « Les zones de revitalisation rurale : une chance pour la politique de la ville ». Il serait absurde en effet d'imaginer que les ruraux vont cesser de fréquenter la ville-préfecture pour aller au supermarché, au cinéma, à l'école de danse ou à l'IUT. La France n'est pas un pays à ce point vaste ou fragmenté qu'on puisse isoler le tissu rural des réseaux de villes petites et moyennes qui en sont l'armature. Les destins sont liés.

Hôte d'honneur du colloque, Charles Pasqua, ancien ministre d'Etat du gouvernement Balladur et « père » de la loi de 1995, a été ovationné et le colloque de l'Anazorr, en raison de quelques maladresses d'organisation, est vite apparu comme une réunion de famille RPR-UDF. Au point que Robert Savy, président (PS) du conseil régional du Limousin, comme tous les autres invités appartenant à l'actuelle majorité ont décidé *in extremis* de ne pas y participer.

On a pu cependant entendre un président de conseil général de l'Ouest parler sans mesure d'*« assassinat »* de son département si l'Etat bloquait les crédits destinés à la construction d'une autoroute. Un député du Massif central a suggéré, non moins sérieusement, que l'on organise des transferts de populations des zones surchargées de banlieue vers les Causses ou les villages du Rouergue. De façon plus réaliste, l'Anazorr a établi une plate-forme en douze points qui ouvre des pistes intéressantes pour l'agriculture, la santé, ou la création d'emplois par les PME. Un responsable du Sud-Ouest a interpellé le Crédit agricole pour qu'une partie plus importante des bénéfices de cette banque soit réinvestie chez les ruraux.

Sans attaquer de front le gouvernement, Charles Pasqua s'est adressé à Dominique Voynet, qui a décidé de remettre en chantier « sa » loi, en ces termes : *« Il est vrai que les textes, surtout lorsqu'ils ne sont pas appliqués, peuvent prendre quelque rides. Mais retrouvera-t-on l'ardeur qui a entouré l'enfantement de cette loi que je persiste à considérer comme novatrice, sinon révolutionnaire ? »* L'aménagement du territoire n'exclut pas le lyrisme.

François Grosrichard

L'agglomération lyonnaise adopte un plan des déplacements urbains

LES DIRIGEANTS du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a approuvé, mardi 14 octobre, le texte définitif du plan des déplacements urbains. Lyon est la première agglomération française à se doter d'un *PDU*, désormais obligatoire au titre de la loi sur l'air, pour les villes de plus de 100 000 habitants. Issu d'une réflexion engagée en décembre 1995, réunissant l'ensemble des partenaires concernés (élus, responsables économiques, sociaux, culturels et associatifs), ce plan vise à *« préserver la qualité de la vie »* et à *« réduire les nuisances et la pollution »* en rendant les transports en commun plus attractifs, en maîtrisant mieux la place de la voiture et en redonnant leur place aux cyclistes et aux piétons. Onze lignes majeures de transports en commun de surface seront ainsi créées, dont quatre seront dotées de tramways, pour assurer un meilleur maillage complémentaire du réseau de métro et de bus existant. – (*Corresp. rég.*)

DISPARITION

James Michener

Le romancier des grandes fresques historiques

L'ÉCRIVAIN américain James Michener est mort, à Austin (Texas), jeudi 16 octobre. Il avait décidé il y a une semaine d'arrêter les scéances de dialyse rénale auxquelles il se soumettait depuis quelques années.

Né officiellement le 3 février 1907 à New York, orphelin, James Michener n'a jamais rien su de ses parents. Il avait été adopté par un fermier, Edwin Michener, et sa femme, Mabel, une blanchisseuse, des Quakers qui lui ont donné leur nom. Il avait fait ses études à la Doylestown Highschool, tout en s'occupant du journal de l'établissement et en assurant la rubrique sportive du journal local. Ses performances sportives et son intérêt pour la littérature lui permettent ensuite d'obtenir une bourse pour Swarthmore College, où il obtiendra ses diplômes avec une mention *summa cum laude*. Généreux et reconnaissant, il versera à son ancienne université quelque 7 millions de dollars et plus de quarante-deux autres millions, au fil des années, à l'université de l'Etat du Texas, où il résida jusqu'à la fin de sa vie.

Dans sa jeunesse, James Michener occupait son temps libre à voyager en auto-stop à travers les Etats-Unis – à vingt ans, il avait visité quarante-cinq Etats sur les quarante-huit qu'il y avait alors – et à faire toute sorte de petits boulots. Ce goût du voyage et des occupations diverses ne devait plus le quitter. Il fut surtout enseignant, mais travailla aussi sur des bateaux ou pour l'éditeur Macmillan, à New York, fit de l'histoire de l'art à Sienne et au British Museum de Londres. L'entrée en guerre des Etats-Unis marqua un tournant de sa carrière : il abandonna les principes de son éducation quaker pour s'engager, en 1942, dans la marine. Cette expérience lui fournit la matière de son premier livre, *Tales of the South Pacific*, qui lui valut le prix Pulitzer en 1948, et deviendra plus tard une comédie musicale, portée à l'écran.

Il passa ensuite des années à écrire et à voyager, mettant un point d'honneur à toujours visiter, voire à résider dans les pays qu'il mettait en scène pour les grandes saga géographico-historiques qui firent son succès, du Japon à la Corée, la Hongrie, l'Espagne, l'Afghanistan, l'Afrique du Sud ou Israël ; on trouvera, en français : *Mexique* (Presses de la Cité), *Caraïbes* (Presses de la Cité), *Pologne* (Seuil). James Michener n'oubliera jamais, toutefois, ses origines américaines : *Alaska* (Presses de la Cité), *Chesapeake* (Seuil), *Colorado Saga* (Flammarion), *Texas* ; son livre consacré à *Hawaï* (Presses de la Cité) fut publié d'ailleurs au moment où les îles hawaïennes devinrent le cinquantième Etat des Etats-Unis.

La plupart de ces grandes fresques d'un millier de pages regorgent de détails, car James Michener avait la passion de la documentation : il aimait raconter des histoires s'étendant sur plusieurs générations, plutôt que de camper des personnages ou de s'attacher au style. Il voulait aussi se faire l'apôtre de valeurs universelles : la tolérance, qu'elle soit raciale ou religieuse, le travail, l'indépendance. Son succès a été énorme, les ventes atteignant le million d'exemplaires pour *Texas*, rien qu'aux Etats-Unis. Il a été traduit dans une cinquantaine de langues. En dehors des romans, il est aussi l'auteur d'essais journalistiques et de livres d'art consacrés en particulier aux estampes japonaises, dont il faisait collection. Milliardaire, sa générosité ne s'est jamais démentie, le magazine *Fortune* l'avait cité, en 1996, parmi les vingt-cinq philanthropes les plus importants des Etats-Unis.

Martine Silber

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Antoine et Bénédicte LOUNIS,
Constantin, Théo et Léna,
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Antonin,

le 16 septembre 1997.

Anne LE GALL
et
Bernard GRÉMAUD
sont très heureux d'annoncer la naissance de

Aubin,

le 15 octobre 1997,

chez
Sandra VERSELE et Benoît GRÉMAUD.

5, avenue Pierre-Allaire,
94340 Joinville-le-Pont.
25, avenue Théodore,
94340 Joinville-le-Pont.

Corinne, Jean-Pierre
et leur fils *Guillaume*
ont la joie d'annoncer la naissance de

Camille de LA ROCQUE de SEVERAC,

à Paris, le 3 octobre 1997.

Corinne et Jean-Pierre TISSIER de LA ROCQUE,

62, rue de la Roquette,
75011 Paris.

M. et Mme Guerrino VALERI,
M. et Mme Henri BARTHÉLÉMY
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Eloi,

le 15 octobre 1997,

chez
Cécile et Pierre.

Anniversaires de naissance

– Au départ du grand marathon de la vie et de celui de New York dans deux semaines, nous te souhaitons bonne chance,

Thomas,

et un très joyeux anniversaire pour tes dix-huit ans aujourd'hui.

Joël, Denise, Guillaume, Julie, Marie.

Mariages

Esther SASSIER
est heureuse d'annoncer que ses parents,

Céline DELBAUFFE et Maxime SASSIER,

se sont enfin mariés le 11 octobre 1997.

95, rue Gaspard-Neuts,
59140 Dunkerque.

Décès

Antoine,

notre fils bien-aimé, nous a quittés, après quatorze mois de martyre dû à *l'abus de la cigarette, le 2 octobre 1997.*

La Rochelle.

– Les amis,
Et collègues de l'université Denis-*Diderot-Paris-VII*
ont la tristesse d'annoncer la disparition, le 9 octobre 1997, de

Jean Paul AUBERT,
professeur de microbiologie
dans l'unité de formation
et de recherche de biochimie.

Ils s'associent à l'émotion ressentie par ses proches et ses nombreux étudiants et présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

– Le président de l'université,
Le doyen de la faculté des lettres et sciences humaines,
Ses collègues,
Et ses étudiants historiens de l'université du Maine,
ont le regret de faire connaître le décès de

M. Marc AUFFRET,

survenu le 3 septembre 1997.

Ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité familiale.

Selon sa volonté, ses cendres ont été dispersées en mer au large de Saint-Malo.

– Mme Andrée Chemla,
son épouse,
Karine, Pascale, Sophie, Gilles,
ses enfants,
Anthony,
son petit-fils,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Me Maurice CHEMLA,
avocat honoraire.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Marcel-Renault,
75017 Paris.

– M. François Dembin,
Nathalie et Déborah,
Mme Alice Amara,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée

Mme Liliane DEMBIN,
née AMARA,

survenu *à l'âge de cinquante-cinq ans.*

Les obsèques auront lieu le lundi 20 octobre 1997, à 11 h 30, au cimetière parisien de Pantin.

16, avenue Kléber,
77270 Villeparisis.

– Jean, Jessica et Rebecca,
Gordon Frévaque,
Monique Libaude
et Lamine Barbach,
Odile Basset
et sa famille,
Sandrine Frévaque, Nasser Haroun
et leurs enfants,
Magali Frévaque et Yann Bécu,
Nathalie et René Metzinger
et leurs enfants,
Marc Frévaque
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Bernard FRÉVAQUE,

survenu à Paris, le 16 octobre 1997, à l'âge de soixante-huit ans.

Une cérémonie d'adieu aura lieu le lundi 20 octobre, à 9 heures, à la chambre funéraire des Batignolles (salle omnicultes), 10, rue Pierre-Rebière, Paris-17e, suivie de l'inhumation au cimetière parisien de Pantin, vers 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Guy Jouet,
Mme Claude Jouet,
M. François Bellon,
Ses quinze petits-enfants,
Et vingt-trois arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire-part du décès de

M. Guillaume JOUET,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
proviseur honoraire
du lycée Vaucanson de Grenoble,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 17 octobre 1997, en la cathédrale de Vaison-la-Romaine.

Ni fleurs ni couronnes.

– Genève. Cadenet.

M. Henri Lacroix,
son époux,
Annette et Pierre Besset,
Annie Lacroix-Riz et Marc Lacroix,
ses enfants,
Catherine, Sophie, Fabrice, Alexis, *Anne et Laure,*
ses petits-enfants,
font part du décès de

Mme Anne LACROIX,
née HERRY,
ingénieur ESPCI,

survenu le 15 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie aura lieu le mardi 21 octobre, à 14 heures, au crématorium Saint-Georges, *Petit-Lancy (Genève).*

33, rue Ernest-Bloch,
1207 Genève (Suisse).

– Mme Marie Rappoport,
sa mère,
Marie-Claire Amblard-Rappoport,
sa femme,
Vanessa Rappoport,
sa *fille,*
Jérémie et Colin Niel,
M. et Mme *Claude Amblard,*
ses beaux-parents,
Christian et Monique Rappoport,
Franklin Rappoport,
Georges et Catherine Rappoport,
Betty et Wolfgang Rothfuss,
Boris Rappoport,
Patrick et Annie Amblard,
Marie-Noëlle et Olivier Banzet,
et leurs enfants,
Jean-Paul Carrière et Jean-Claude *Meslé,*
Toute la famille et ses nombreux amis,

ont l'immense douleur de faire part de la disparition, le 15 octobre 1997, de

Serge RAPPOPORT,

emporté par un cancer fulgurant à l'âge de cinquante-trois ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière intercommunal de Clamart, 108, rue de la Porte-de-Trivaux, Clamart (Hauts-de-Seine), le samedi 18 octobre, à 11 heures.

2 *ter,* rue Denfert-Rochereau,
92100 Boulogne.
6, rue Lacombe,
92140 Clamart.

– M. et Mme Charles Roth,
ses parents,
M. et Mme Jean Paul Crochon,
sa sœur et son beau-frère,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. François ROTH,
directeur financier
de la branche communication
et commandement de Thomson-CSF,

qui s'est endormi paisiblement à Cannes, le 4 octobre 1997, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Le culte d'adieu a été célébré dans l'intimité familiale à Mittelbergheim (Bas-Rhin), où il repose en paix.

14 A, cour de l'Abbaye,
67400 Andlau.
16, avenue Félix-Faure,
69007 Lyon.

Valérie

est morte le 13 octobre 1997, à 20 heures.

Elle sera incinérée le 20 octobre, à *15 h 45, au Père-Lachaise.*

Sergio et la famille Margiocchi,
Christiane Zahm et Tina,
Bernard et Laurence Vanier,
Isabelle Thiercelin et toute la famille.

Messes anniversaires

« Bien-aimé, en très tendre et vivante mémoire. »

Il y a un an, le 18 octobre 1996,

Claude MEILLER.

« L'amour ne disparaît jamais. » (Saint Paul.)

Que ceux qui l'aiment et se souviennent de son sourire s'unissent dans la prière.

Floran, Clément, Nadine,
Et toute la famille.

Une messe sera dite à son intention dimanche 19 octobre 1997, à 18 h 30, en l'église d'Alésia (Saint-Pierre de Montrouge), place Victor-Basch, Paris-14e.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, *le 18 octobre 1987,* disparaissait

Micheline ENRIQUEZ.

Ceux qui *l'ont connue,* estimée et aimée se souviennent.

Son mari,
Ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants.

– Paris-12e. Plancher-les-Mines (Haute-Saône).

Il y a quatre ans, le 18 octobre 1993,

Denis GUIGO

décédait accidentellement.

En ce jour anniversaire,
Sa *famille,*
Ses amis,
Tous ceux qui l'ont connu *et aimé se* souviennent.

– Le 18 octobre 1995,

Alexandre PSYCHOYOS

nous quittait,

mais son souvenir vit en nous.

– Le 15 octobre 1996,

Simon WEBERMANN

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Conférences

CONFÉRENCE GRATUITE
dans le cadre du cycle
« L'An *2000* :
vers le troisième millénaire ».

L'Association d'amitié France-Chili vous invite à la conférence de Pierre Corset, directeur de recherche à l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

« LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION. »

A la maison de l'Amérique latine, le **mardi 21 octobre, à 18 h 30.**

217, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

Tél. : 01-49-54-75-00.

Colloques

– **Lundi 27 et mardi 28 octobre :** colloque international organisé par l'Institut national des langues et *civilisations orientales :*
« Les Juifs et la course vers l'abîme, *1930-1939* »

Palais du Luxembourg, salle Clemenceau, 15, rue de Vaugirard, *Paris-6e.*

Invitation obligatoire à demander (avant le 23 octobre), au : 01-42-70-81-55.

Communications diverses

Association
Assemblée générale de l'AFCOS

L'Association française des collectionneurs olympiques et *sportifs* (AFCOS) organise son assemblée générale à *Colombes (Hauts-de-Seine),* le samedi 25 octobre, à 14 h 30, au stade Yves-du-Manoir, 12, rue François-Faber.

Renseignements : René Geslin, au 01-47-80-74-88.

– Nouvelle revue trimestrielle laïque juive « Diasporiques ». Au sommaire du *numéro 4 : le centenaire du BUND ;* le silence du CRIF ; immigration-soupçon ; polémique autour du livre de J.-F. Forges sur Auschwitz ; « Pourquoi se souvenir ? »...

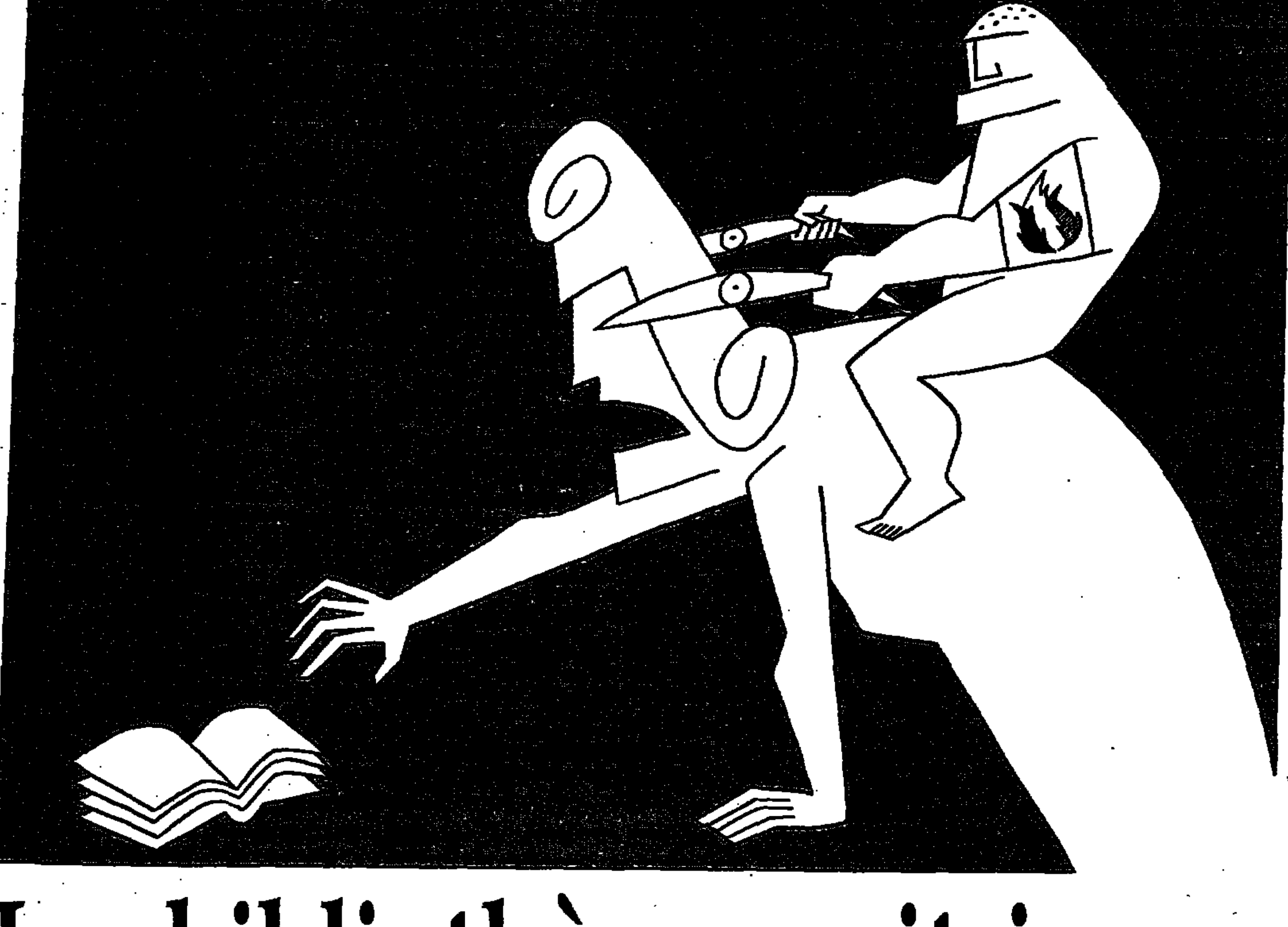
(60 francs pour les quatre numéros, soutien 120 francs.)

Renseignements et abonnements
56, rue de la Rochefoucauld,
75009 Paris.

Soutenances de thèse

Eric Anceau a l'honneur de faire part de la prochaine soutenance de sa thèse de doctorat préparée sous la direction de M. le professeur Jean Tulard : « Les députés du Second Empire. Prosopographie d'une élite du XIXe siècle ». Cette soutenance *se déroulera* en Sorbonne, le vendredi 24 octobre 1997, à partir de 9 heures (salle Gaston-Paris de l'ÉPHÉ, escalier E, 1er étage).

A Marignane, la municipalité d'extrême droite a licencié la directrice de la bibliothèque afin de contrôler les acquisitions de livres. Elle a fixé de nouvelles règles pour la fréquentation de l'établissement par les jeunes. Devant ces abus, le ministère de la culture prépare un projet de loi pour responsabiliser les bibliothécaires et garantir le pluralisme



Les bibliothèques-vitrines du Front national

DANS la ville de Marignane (Bouches-du-Rhône), depuis mardi 14 octobre, les enfants de moins de neuf ans *« ne peuvent accéder à la bibliothèque sans être accompagnés d'un de leurs parents ou d'un autre adulte qui le prend en charge »* : c'est ce que proclame une affichette sur la porte de la bibliothèque municipale. Elle est signée *« La direction »*. Le règlement écrit, qui n'est pas affiché, stipule que *« les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés d'un parent ou des aînés de quatorze ans »*. Les deux textes diffèrent légèrement mais convergent dans un sens, celui de la restriction de l'accès des enfants. La décision intervient juste au moment où se déroule la semaine du Temps des livres, cette manifestation nationale annuelle qui célèbre la lecture et les bibliothèques publiques.

Un secteur jeunesse a été aménagé à Marignane, avant l'arrivée du Front national en 1995, à l'instar de ce qui s'est fait dans les bibliothèques françaises depuis une vingtaine d'années. Ce mouvement a contribué à l'important développement qu'elles ont connu au cours de la même période. Aucune bibliothèque publique municipale en France ne connaît de telles limitations envers les enfants. Au contraire, les mercredis et les samedis, les juniors s'y rendent souvent par eux-mêmes, car les horaires d'ouverture ne coïncident pas toujours avec ceux des parents qui travaillent. Leur goût pour les bibliothèques est, en général, perçu comme une bonne nouvelle.

Sauf à Marignane. Cette bibliothèque connaît *« une situation exceptionnelle depuis l'été 1996 »*, selon les termes mêmes du rapport de l'inspection générale des bibliothèques du ministère de la culture. A le lire, la dégradation du fonctionnement de cet équipement municipal est impressionnante. Les animations et les expositions, multipliées par la directrice recrutée en 1994, *« ont été réduites en 1996 et 1997 »*. En janvier 1997, l'invitation d'un écrivain dans le cadre d'une semaine du roman policier est refusée par la mairie ; celle-ci programme à la place une conférence d'Alain Sanders, rédacteur en chef du quotidien d'extrême droite *Présent*.

Les personnels compétents ont été peu à peu dépossédés de la maîtrise des acquisitions de livres, note le rapport. A partir de 1996, *« les interventions de la mairie acquièrent un caractère systématique »*, ce qui constitue, là encore, un comportement hors normes. La mairie commande des ouvrages à la boutique du Front national, aux Editions nationales ou à la librairie Diffusion de la pensée française. Proche des catholiques intégristes, cette dernière a publié des auteurs révisionnistes tels Robert Faurisson ou Henri Roques. Arrivent à la bibliothèque les livres de Jean Mabire, grand spécialiste des SS, de Jacques Trémolet de Villers, l'avocat de Paul Touvier condamné en 1994 pour crimes contre l'humanité, et des cadres du parti de Jean-Marie Le Pen.

Des achats que le rapport de l'inspection juge *« contestables sous l'angle du pluralisme »* car ils *« comportent une forte part d'ouvrages exprimant les idées politiques du Front national, à commencer par son programme. Or il n'existe pas à la bibliothèque de Marignane de tradition d'acquisitions importantes et régulières d'ouvrages politiques, à ce degré, d'ouvrages militants »*.

> « Il est temps de donner un bon coup de balai aussi bien dans les bibliothèques que dans les différents rouages du pouvoir »
> « National Hebdo »

Dans le même temps, les prix littéraires de l'année, très demandés par les lecteurs, sont refusés par la municipalité. A l'automne 1996, deux adjoints du maire expriment aux bibliothécaires leurs *« réserves »* à l'égard des prix littéraires. *« Ils focalisent passagèrement l'attention »* alors que des ouvrages *« exclus des circuits éditoriaux et médiatiques »* mériteraient d'être achetés, selon les propos consignés dans le rapport de l'inspection. Les élus manifestent aussi leurs *« réserves »* envers les contes extra-européens et les livres d'éducation sexuelle. Après l'annonce de la mission d'inspection, les ouvrages refusés seront finalement commandés.

Les inspecteurs du ministère de la culture voient là des pratiques contraires au statut des cadres bibliothécaires, défini par un décret de 1991, précisant que ces derniers *« constituent les collections de toute nature des bibliothèques »*. Ils jugent ces événements préjudiciables à la collectivité et aux contribuables : la mairie a commandé certains ouvrages qui étaient déjà sur les étagères et a fait ses acquisitions chez des fournisseurs, accordant des remises moindres que les fournisseurs habituels ; sans formation spécialisée, les élus ne connaissent pas les règles pour constituer un fonds de qualité et leurs choix sont plus idéologiques que culturels.

La commune de Marignane avait pourtant consenti un effort financier particulier, en créant la bibliothèque actuelle, inaugurée en 1981, de même que l'Etat, qui a participé à sa construction à hauteur de 50 %. A lire la presse d'extrême droite, l'avenir de ce service public municipal ne va pas vers un retour à des pratiques professionnelles. Commentant le rapport d'inspection, qui parle d'une *« rupture »* avec le pluralisme, *National Hebdo* du 25 septembre lance : *« C'est bien, en effet, d'une rupture avec l'ordre ancien qu'il s'agit. (...) Plus que jamais donc, il est temps de donner un bon coup de balai aussi bien dans les bibliothèques que dans les différents rouages du pouvoir. »*

Les bibliothécaires sont souvent les premières victimes de ce *« coup de balai »*. Martine Pichon, directrice licenciée par la mairie de Marignane en avril, fait l'objet d'éloges dans son milieu de travail. Le rapport d'inspection loue son professionnalisme, y compris aux moments les plus critiques du conflit avec la mairie Front national. Les interlocuteurs des affaires culturelles saluent son courage. Pourtant Martine Pichon n'a pas retrouvé d'emploi de bibliothécaire. Fonctionnaire, elle a pu réintégrer son ancienne administration, les affaires sanitaires et sociales. Mais elle y a retrouvé un emploi de catégorie B, inférieur à celui de catégorie A qu'elle occupait à la bibliothèque. Le non-renouvellement de son contrat (tacitement reconductible tous les trois ans) a eu lieu au moment où elle devait présenter le concours interne de conservateur, pour consolider son statut. Licenciée pour avoir défendu une conception du service public de cet équipement municipal, elle a, en outre, subi une perte en termes de salaire et d'intérêt du travail.

Ni l'Etat ni une autre tutelle publique ne lui ont proposé ou ne l'ont guidée vers un nouvel emploi de bibliothécaire. Un poste à la future bibliothèque régionale de Marseille a été évoqué, mais la construction du bâtiment n'est pas commencée, ni même financée. A la question de savoir si elle trouvait normal que Martine Pichon ne travaille plus dans une bibliothèque, Catherine Trautmann, ministre de la culture, nous a répondu : *« Je ne dispose pas de moyens pour résoudre ce problème. Je ne peux contraindre les collectivités locales à ouvrir des postes de bibliothécaires. »*

Après s'être sentie *« humiliée, déstabilisée »* par les pratiques des élus FN, Martine Pichon a intenté une action devant le tribunal administratif de Marseille, qui n'a pas encore été examinée. Elle demande l'annulation de la décision de non-renouvellement de son contrat par la mairie de Marignane. Elle dénonce le préjudice moral et matériel que cette décision lui a causé. Pour préparer sa défense, son avocate a demandé au ministère de la culture la communication du rapport de l'inspection générale des bibliothèques. A ce jour, elle ne l'a pas reçu.

LE choix de son successeur par la mairie de Marignane illustre la conception que le Front national se fait des bibliothécaires. Joël Voisin, titulaire d'un certificat d'études primaires, n'a reçu aucune formation professionnelle pour exercer cette fonction. Il a travaillé dans les collectivités locales de l'Indre comme agent administratif de catégorie C, dont dix ans comme employé de bibliothèque.

Quand la ville de Châteauroux s'est dotée d'une grande médiathèque en 1994, il y a été affecté un an en tant que rédacteur sur un poste administratif. Tout cela n'empêche pas *National Hebdo* du 25 septembre d'affirmer qu'il *« travaille depuis plus de dix ans dans des bibliothèques municipales »* et que le maire de Marignane a apprécié *« ses connaissances livresques et son expérience de terrain »*...

A Orange aussi, la bibliothèque a été ébranlée par la mairie Front national, comme l'avait souligné un précédent rapport de l'inspection générale des bibliothèques (*Le Monde* du 12 juillet 1996). A Toulon, le projet de construction d'une médiathèque de 5 300 m² en centre-ville, dont la gestation était déjà difficile avec l'ancienne mairie, a été annulé par les élus FN. La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) le regrette, soulignant qu'avec un bassin de population de 300 000 habitants, Toulon ne dispose que de petits établissements de quartier et d'une salle de... seize places assises en centre-ville.

Jusqu'à présent, le Front national a essuyé des critiques sur sa conduite, sans rencontrer de véritable obstacle, grâce au vide juridique qui entoure les bibliothèques municipales. Plusieurs décrets en définissent les missions, mais aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect. Les responsables des établissements en *« situation exceptionnelle »* ont découvert à leurs dépens qu'il n'y avait pratiquement pas de recours contre un maire qui dévoie un service public municipal ou qui abuse de son pouvoir à l'égard des personnels.

L'enjeu est de taille : les bibliothèques municipales, rénovées et agrandies au cours des années 80, sont devenues les lieux culturels parmi les plus fréquentés des Français. On s'y rend en famille. On s'y sent moins intimidé que dans une librairie. Les adultes y empruntent livres, CD et films en vidéo ; les enfants y trouvent des albums, des cassettes et tous les grands titres de la littérature jeunesse. Ces équipements forment aussi un point important de consultation de la presse. Le Front national, avec sa vision strictement idéologique de la culture, y voit des lieux à prendre, tout comme il veut s'emparer de tous les établissements culturels dans les villes qu'il administre.

Le conflit de Marignane pose trois questions : jusqu'à quel point un service public doit-il véhiculer les idées politiques de sa municipalité ? Quel est le rôle reconnu aux personnels professionnels des bibliothèques dans la constitution des collections et l'offre de services de lecture publique ? Qui arbitre légitimement entre des conceptions différentes du pluralisme ? C'est en ces termes que le problème est posé au ministère de la culture.

POUR faire obstacle au fonctionnement hors normes du Front national, Philippe Douste-Blazy, le précédent ministre de la culture, avait annoncé un projet de loi sur les bibliothèques, qui n'avait pas pris corps avant la dissolution de l'Assemblée. Catherine Trautmann en a repris, à sa façon, l'objectif : réaffirmer la responsabilité des professionnels de la bibliothèque en termes d'acquisition de livres, définir le service public de ces établissements, cerner le pluralisme à l'aide de critères scientifiques. Mme Trautmann estime que son projet *« pourrait aboutir avant la fin 1998 »*, nous a-t-elle dit. Les professionnels qui ont été confrontés aux municipalités FN y sont assez favorables. D'autres bibliothécaires ou élus locaux, redoutant que le remède soit pire que le mal, ne sont pas convaincus de la nécessité de légiférer sur le pluralisme.

En parallèle à cette controverse, plusieurs responsables politiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur – la plus touchée jusqu'à présent – ont mis sur pied leurs propres initiatives. Pour son Salon annuel du livre, la mairie de Mouans-Sarthoux (Alpes-Maritimes) débat, du 17 au 19 octobre, sur « Le livre en République » et, plus particulièrement, sur « La politique et les bibliothèques ». Soutenu par la direction régionale des affaires culturelles, un Salon du livre antifasciste est organisé à Gardanne du 15 au 23 novembre. A Toulon, où la mairie Front national a transformé le classique Salon du livre en vitrine des éditions d'extrême droite, le conseil général du Var a décidé de réagir. Il organise une fête du livre à Toulon les 14, 15 et 16 novembre. Au bord de la mer, sous des chapiteaux plantés sur le port, elle sera dédiée à l'aventure, au voyage et à la découverte des cultures étrangères.

Catherine Bédarida
Dessin : Serguei

هكذا من الأصل

« On assassine la famille »

Suite de la première page

Au total – AF + AGED –, un réajustement devrait donc intervenir à hauteur de 2,5 % environ de la masse globale des prestations familiales, alors que, d'un autre côté, les familles sont appelées à bénéficier de nouveaux avantages : le montant de l'allocation de rentrée scolaire est ainsi quadruplé, etc. Les familles sont-elles *« assassinées »* ?

Ce délire est d'autant plus ahurissant qu'un très large consensus s'est formé sur la nécessité absolue de faire tous les efforts pour colmater le déficit de la Sécurité sociale, donc les déficits respectifs de chacune de ses trois branches : celui de la branche famille est de l'ordre d'une douzaine de milliards de francs.

Or, on ne cesse de nous répéter sur tous les tons, surtout à droite, que tout nouvel alourdissement des prélèvements aurait des conséquences catastrophiques : le salut passe par une seule et unique voie, la réduction des dépenses. Force est donc, comme l'avait fait le gouvernement Juppé, de faire des économies au niveau des prestations. Jusque-là, tout le monde, ou presque, semble d'accord. Mais quelles économies ? Toute la question est là, incontournable, et la vocifération ne peut tenir lieu de réponse.

Plus précisément, les dépenses de la branche correspondent à une masse globale de prestations – environ 200 milliards de francs –, dont la moitié est distribuée sans prise en considération des revenus des foyers ; et inversement pour l'autre moitié, réservée aux foyers à revenus faibles ou moyens, selon les cas.

Dans quelle moitié faut-il « taper » ? Bien qu'ils n'osent le dire tout haut, certains opteraient volontiers pour une réduction de cette seconde moitié : le programme familial du RPR de 1985 prévoyait expressément une suppression des prestations sous condition de ressources et une répartition *« égale »* de l'enveloppe... Faut-il, au contraire, réduire les prestations distribuées à tous, ce qu'a fait Alain Juppé en gelant les allocations familiales ? Ce qui, soit dit en passant, infirmerait une fois encore le postulat selon lequel l'universalité d'une prestation en garantirait la sauvegarde.

En clair, alors que la situation impose l'élimination du moindre gaspillage, à quoi sert de verser 671 francs pour deux enfants à un foyer dont les revenus sont très élevés ?

Le gouvernement Jospin, lui, a répondu par deux contre-questions très simples. Est-il vraiment raisonnable que la collectivité nationale assume, à hauteur de plus des deux tiers, le coût d'un emploi de maison à plein temps, au seul bénéfice de quelques dizaines de milliers de foyers à hauts revenus ? Et quelle signification réelle peut-on prêter aujourd'hui au versement d'allocations familiales forfaitaires lorsque leur montant est infime au regard des revenus de la cellule ? En clair, alors que la situation impose absolument l'élimination du moindre gaspillage, à quoi sert exactement de verser 671 francs pour deux enfants à un foyer dont les revenus sont très élevés ?

Il paraît que cette dernière question est indécente, scandaleuse. A ces 671 francs le foyer le plus fastueusement riche doit avoir le même droit que le foyer en détresse... Problème tabou ! Pourquoi ? La réponse la plus stupide – malheureusement la plus fréquente – s'en tient à une référence aux solutions retenues en 1945-1946 : cela doit être parce que cela a été. Le passé devrait ainsi continuer indéfiniment à régir l'avenir, même si la société de l'an 2000 n'a plus le moindre rapport avec ce qu'elle fut au lendemain de la dernière guerre... D'autres préfèrent évoquer les exigences d'un *« pacte républicain »* qui a toutes les apparences de l'homme invisible. Pour connaître ses exigences, autant faire tourner les tables...

Toujours au rayon « spectres », d'autres encore donnent dans le pathétique en nous jurant que ne pas reconnaître aux plus riches les mêmes droits qu'aux plus pauvres entraînerait irrésistiblement notre système de protection sociale dans le pire désastre. Vu le nombre et la variété des prestations déjà assorties d'une condition de ressources, on se demande bien pourquoi le désastre annoncé se fait encore attendre.

Laissons cette pacotille sans intérêt. Au fond, l'universalité des allocations familiales est taboue parce qu'elle est plus ou moins liée, dans les esprits, à une conception du système à laquelle, expressément, tacitement ou inconsciemment, les milieux familiaux se réfèrent toujours : celle qui assurerait une redistribution « horizontale » des revenus, à tous les niveaux, entre ménages sans enfants et ménages avec enfants. Une redistribution organisée de telle façon que ces derniers conserveraient le standing qui était le leur avant l'arrivée des enfants. Faute de quoi, ils seraient « pénalisés » par cette arrivée ; et moins enclins à procréer...

Conception parfaitement cohérente en théorie, idéale d'une certaine façon dans la mesure où le coût des enfants, variable selon les revenus des foyers, serait, par le jeu des transferts horizontaux, pris en charge par la couche sociale correspondant au niveau de revenus de chaque foyer. Un rêve qui continue d'être très présent et dont les allocations familiales constitueraient une sorte d'avatar minimal en raison de leur universalité.

Minimal, mais caricatural : le caractère forfaitaire de ces allocations ne cadre pas du tout avec la logique d'une authentique redistribution « horizontale ». Minimal, mais dérisoire, car l'explosion irrésistible des dépenses « santé » et des dépenses « vieillesse » a contraint depuis longtemps les gouvernements, de droite comme de gauche, à optimiser au maximum la distribution d'une enveloppe « famille » coincée dans un tel étau.

Cette optimisation suppose, par hypothèse, le ciblage des priorités. Ainsi, il est manifestement plus urgent de venir en aide aux familles les plus défavorisées. Tout naturellement, la part, dans la masse globale, des prestations sous condition de ressources n'a cessé de gonfler aux dépens des autres, et notamment des allocations familiales. Et l'on en est alors arrivé, d'étape en étape, à distribuer des allocations familiales dont le montant n'a plus aucun rapport avec le coût réel de l'enfant : 671 francs pour deux enfants... Certainement insuffisant pour les pauvres, certainement ridicule pour les riches. Un enfant de huit ans comprendrait sans peine qu'il y a quelque chose qui ne va pas : c'est le moins qu'on puisse dire. Surtout si, avec Philippe Steck, on pose les problèmes en termes de *« taux d'effort »*. Qu'est-ce à dire ?

On évalue le coût de l'enfant – en tenant compte éventuellement des incidences du revenu des foyers sur ce coût –, et on en soustrait la part couverte par les diverses prestations familiales. Reste le coût réel pour le foyer. On confronte alors ce coût résiduel au revenu disponible – impôt sur le revenu déduit – dudit foyer.

Le taux d'effort est constitué par le rapport (30 %, 40 %, etc.) entre ce coût et ce revenu. Les calculs – complexes... – indiquent que plus le nombre d'enfants s'accroît, plus le taux d'effort s'élève, ce qui va de soi dans la mesure où les prestations ne couvrent pas intégralement le coût de chaque enfant. Mais ils indiquent ainsi, et c'est beaucoup plus intéressant, que plus le revenu est important, plus le taux d'effort diminue... En clair, même si leur coût n'est pas le même ici et là, la charge d'enfants est beaucoup plus lourde pour le smicard que pour le cadre supérieur ! Ce qui doit être médité par ceux qui brandissent à tort et à travers des considérations démographiques.

Jean-Jacques Dupeyroux

Les fantasmes de la gauche *par Roland Hureaux*

On ne saurait comprendre l'accumulation de mesures préparées par le gouvernement Jospin au détriment des familles, au mépris tant de la justice que de l'intérêt national, sans se référer à l'évolution idéologique de la gauche au cours des années récentes.

Depuis un certain temps déjà, les socialistes que la famille préoccupe (il y en a encore quelques-uns !) ne peuvent aborder ce sujet dans le Parti sans que quelqu'un entonne par dérision *« Maréchal nous voilà ! »* Une équation d'un simplisme affligeant a fini par devenir une certitude dans l'établissement de gauche : famille = Pétain = fascisme. Par famille on entend, bien sûr, le supposé retour à l'ordre moral (l'ordre moral étant fasciste, il suffit, comme dans les dessins de Lauzier, de mener une vie de patachon pour faire de l'antifascisme !), mais aussi toute forme de préoccupation démographique.

Dire que le taux de fécondité de la population française est tombé au-dessous du seuil de renouvellement des générations est pratiquement devenu tabou. Considérer qu'il pourrait y avoir dans ce déficit comme un problème, c'est aux yeux de la gauche – et de plus en plus, par osmose, d'une partie de la droite ! – parler comme Le Pen, comme Pétain, voire comme Mussolini et Hitler... A la limite, il faut se féliciter que, dans une France devenue multiculturelle, les immigrés viennent combler les vides laissés dans les rangs des indigènes.

Cet état d'esprit n'aurait pas vu le jour sans une réécriture simplificatrice d'un passé pourtant récent où la mythologie a laissé peu de place à l'histoire.

Sur la famille, le peu de raison qui restait aux socialistes s'en est allé avec François Mitterrand

Comment ignorer que le code de la famille ne fut pas l'œuvre du régime de Vichy mais du gouvernement de Paul Raynaud, émanant de la Chambre du Front populaire, ou que la grande politique familiale dont on s'acharne à détruire le reliquat fut l'œuvre des gouvernements de la Libération (un tiers communiste, un tiers socialiste, un tiers MRP) ? Comment oublier que le souci de la famille et de la fécondité ne fut pas amené par le gouvernement de Vichy, mais par ce qui avait rendu possible ce gouvernement : la défaite de juin 1940 ?

Car ce souci appartient non à un régime mais à toute une génération. La rhétorique familiale se trouve autant dans la littérature de la Résistance que dans celle de Vichy. Pour des raisons bien compréhensibles : la France, qui venait de subir un désastre sans précédent, s'interrogea tout entière sur les causes de ce désastre. Parmi les raisons envisagées figure bien entendu le vieillissement de la population dont, bien avant les autres pays, la France a pâti aux XIXe et XXe siècles. Dans l'atmosphère du baby-boom, le Parti communiste lui-même n'était pas le dernier à appeler à un renouveau de la natalité et à un retour aux valeurs de la famille.

Tout cela a été progressivement oublié au fil des ans. Surtout depuis que nous a quittés un homme auquel on ne rendra jamais assez hommage, Alfred Sauvy : haut fonctionnaire socialiste, il avait été le rédacteur du code de la famille et le principal inspirateur de la politique familiale de la Libération. Professeur réputé, fondateur de l'INED, il fut pendant quarante ans l'adversaire infatigable des idées malthusiennes, sans rien renier de son attachement aux idéaux de la gauche.

Tant qu'il était en vie, on n'osait pas encore dire trop de bêtises au Parti socialiste au sujet de la famille. Depuis sa mort, en 1990, on se déchaîne. Et la préoccupation démographique qui se rencontrait autrefois sous tous les horizons politiques tend, par une évolution singulièrement perverse, à se concentrer à la droite, voire à l'extrême droite de l'échiquier.

Mais pour passer des idées aux actes, il fallait que soit levé un autre verrou : François Mitterrand en personne. Peut-être en raison de ses origines familiales, ou tout simplement parce que, depuis l'Elysée, on voit l'intérêt de la France d'un autre point de vue que dans les sections socialistes, l'ancien chef de l'Etat avait su modérer la hargne antifamiliale des gens de son camp. Ce grand pragmatique ne fit certes pas grand-chose pour la famille. Mais il s'arrangea pour qu'on ne fît pas non plus trop contre et que soient en particulier sauvegardés les principes de la politique familiale de l'après-guerre. Mais depuis qu'il n'est plus là, le peu de raison qui restait à gauche sur ce sujet s'en est allé !

D'où les aberrations actuelles : la moindre n'est pas, dans un pays en pleine crise démographique, d'imposer des sacrifices plus lourds qu'à toutes les autres catégories sociales aux parents de jeunes enfants. La plus grave est sans doute, sous l'influence conjuguée de la gauche libertaire et de la droite ultralibérale – et en pleine récession démographique – de sortir les familles et les enfants du champ d'intérêt de la République, pour n'en faire plus que l'objet d'une dépréciative solidarité en faveur des plus nécessiteuses d'entre elles.

***Roland Hureaux** est agrégé d'histoire.*

هكذا من الأصل

Halte à la privatisation des enfants ! *par Michel Godet*

LES familles dites aisées supérieures, exclues du bénéfice des allocations familiales, sont aussi durement frappées avec la division par deux des réductions d'impôt sur les emplois familiaux et de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED). Le cumul de ces exonérations était peut-être excessif dans un nombre de cas très limité. Il aurait suffi de rendre imposables les allocations familiales, comme le suggère Nicole Notat, pour corriger le tir et éviter de faire avorter la politique familiale au nom de la politique sociale.

Hélas ! la confusion n'est pas nouvelle. Déjà, le gouvernement d'Alain Juppé avait ouvert la voie en supprimant les allocations prénatales pour les revenus élevés. Il serait tentant d'ironiser sur les motivations du gouvernement. Si l'on veut vraiment soumettre l'essentiel de l'aide familiale aux conditions de ressources, alors ne faudrait-il pas d'abord rogner sur les personnes âgées plutôt que sur les enfants ? Ainsi, un retraité soumis à l'ISF peut prétendre à la carte Vermeil et même, dans certaines villes, aux transports gratuits !

Il est paradoxal de prendre de telles mesures qui risquent de remettre en cause une bonne partie des 66 000 emplois créés au titre de l'AGED au moment où le gouvernement s'apprête à subventionner des « emplois-jeunes » à hauteur de 80 % pour des activités susceptibles de devenir un jour marchandes alors que les emplois familiaux correspondent à un vrai besoin déjà marchand. Ne risque-t-on pas de créer des emplois artificiels pour en supprimer d'authentiques ou les renvoyer en partie dans la clandestinité ? Le premier ministre, soucieux de justice sociale, déclare qu'il préfère subventionner des places de crèche, mais sait-il que ces dernières coûtent à la collectivité beaucoup plus cher en frais de fonctionnement que le soutien aux emplois familiaux, sans compter les investissements ?

Que diraient les écologistes si, depuis vingt ans, le taux de fécondité des baleines s'était effondré pour se situer à moins de la moitié du seuil de renouvellement ?

La solidarité verticale par l'impôt ne doit pas se faire au détriment de la solidarité horizontale au sein de chaque catégorie. Un couple de cadres supérieurs risque d'être incité à avoir moins d'enfants pour maintenir son mode de vie. Veut-on contraindre les femmes à rester à la maison ? Les plus éduquées d'entre elles ne renonceront pas à leur carrière et risquent de rejoindre la cohorte un peu triste des couples à deux salaires sans enfant ou un à la rigueur !

Ne faudrait-il pas, au contraire, encourager aussi ceux qui en ont les moyens à avoir le plus d'enfants possible ? On a choisi l'inverse, et parions que le nombre de familles aisées avec trois enfants va se réduire comme une peau de chagrin. Ajoutons que l'idée de revaloriser les prestations pour le premier enfant, et toujours sous conditions de ressources, ne serait qu'un effort supplémentaire de politique sociale. On peut se demander si une société responsable doit encourager les familles à n'avoir qu'un enfant, étant entendu que les familles monoparentales, dans cette situation, sont déjà aidées par ailleurs.

Tout se passe comme si la société avait décrété la privatisation de la jeunesse en renonçant à la politique familiale traditionnelle alors que la prise en charge de la vieillesse est de plus en plus socialisée. Il est vrai que les enfants ne votent pas et que le vote d'un retraité, aussi âgé soit-il, compte autant que celui d'un actif.

Personne n'est là pour défendre les générations futures ! Nous leur transmettons un héritage négatif en leur faisant payer le fardeau de nos dettes publiques et sociales et d'un système de retraite par répartition d'autant plus lourd que l'on continue à baisser l'âge de la cessation d'activité. N'oublions pas que le nombre des retraités va doubler d'ici à 2020 et que leur espérance de vie augmente d'un an tous les quatre ans.

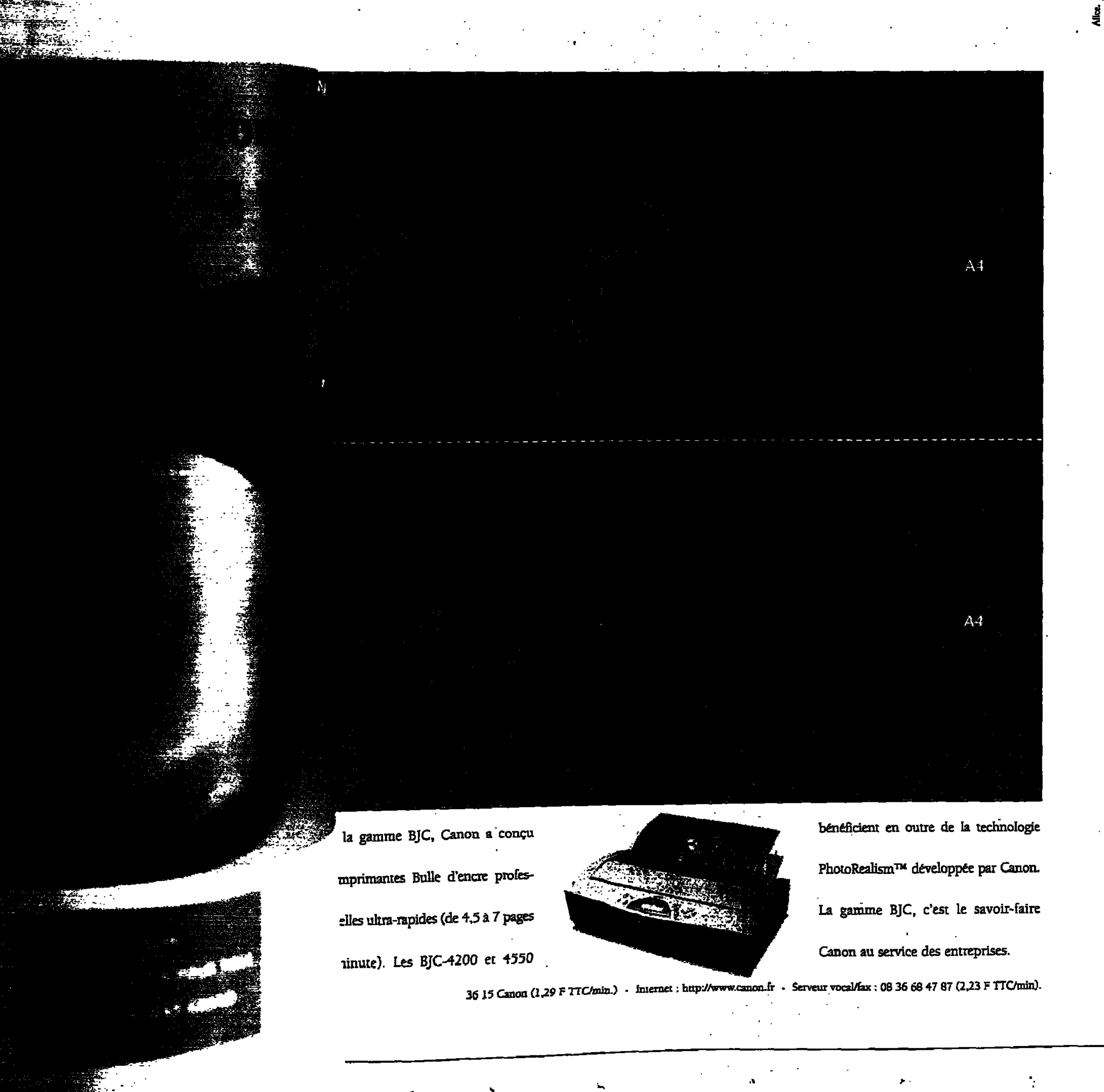
Tout se passe comme si la société était maintenant dominée par une population vieillissante et conservatrice. Pourtant, il n'est de richesse que d'hommes et quand il n'y plus d'hommes, il n'y a plus d'avenir.

Cette question est d'autant moins posée que l'Insee répand régulièrement des informations qui donnent l'impression que tout va bien : *« La population française vieillit, certes, mais elle va augmenter d'ici à 2030. Nos principaux partenaires comme l'Allemagne font moins bien que nous et ne s'en inquiètent pas. »* Aucune raison de s'alarmer, on verra disparaître les Allemands avant nous ! En 1995, la natalité *« serait repartie »* en France, passant de 1,65 à 1,7 enfant par femme (le taux de renouvellement de la population se situe à 2,1). Le noyé est à moins 4 mètres au lieu de moins 4,5 mètres, mais il est toujours noyé !

Il sera toujours possible de recourir à l'immigration et de faire venir autant d'étrangers que nécessaire pour équilibrer les régimes de retraite ! Soit ! Mais l'intégration des flux migratoires sera d'autant plus facile que l'on mêlera, à l'école, les enfants de culture étrangère avec le maximum d'enfants « nés au pays ».

Que diraient les écologistes si depuis vingt ans le taux de fécondité des baleines s'était effondré pour se situer à moins de la moitié du seuil de renouvellement ? Ils alerteraient certainement l'opinion publique sur cette catastrophe planétaire ! C'est pourtant ce qui se passe dans la vieille Europe. En Italie du Nord et en Espagne, notamment, où le taux de fécondité est de moins d'un enfant par femme. La France d'aujourd'hui compte 1,7 million de jeunes de moins qu'en 1975, soit une perte supérieure à celle du pays durant la guerre de 14-18 ! Ces enfants ne sont pas nés, ils ne sont donc pas morts ; aucun monument ne leur sera dédié au milieu de nos villes. Qui dénonce, pour autant, cette saignée virtuelle ? Personne, ou presque. Il est « *politiquement incorrect* », à notre époque, de défendre les enfants aussi bien que les baleines.

***Michel Godet** est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.*



Alice.

Renouer les fils du dialogue social

par Lionel Stoleru

SANS le patronat, on ne gagnera pas la bataille de l'emploi. Ni, *a fortiori*, contre le patronat. Mais pourquoi diable faut-il en France qu'une bataille pour un objectif national se transforme en une bataille entre partenaires nationaux ? Tout se passe toujours comme si l'économie était un jeu à somme nulle où ce que gagne l'un est perdu par l'autre. C'est faux. L'essence même du progrès économique, tel qu'il fonctionne depuis un siècle, est de permettre à chacun d'être gagnant et de toucher les dividendes du progrès.

Qui ne voit que, si le chômage baisse, tout le monde y gagnera, y compris patronat et syndicats dont les charges pourront enfin diminuer à l'Unedic et autres organismes de solidarité dont ils assument la gestion paritaire ? Et je ne parle pas de la cohésion sociale qui, pour n'être pas quantifiable, n'en a pas moins de prix.

Il ne faut donc pas que la journée de Matignon laisse un goût amer de *« journée des dupes »* à qui que ce soit. Certes, la pression médiatique avait fait monter les enchères et les passions dans les jours précédents. Il faut revenir à la sérénité. Chacun sait bien que rien n'a été fait en France contre le chômage depuis vingt ans, sauf du bricolage. Chacun sait bien que plus de la moitié des pays voisins ont agi et ont résolu ce problème. Chacun sait bien que, si MM. Balladur et Juppé n'ont pas supprimé le SMIC comme en Angleterre et aux USA, ce n'est pas M. Jospin qui le fera. Chacun sait donc bien que c'est la voie social-démocrate réussie aux Pays-Bas, en Autriche et dans les pays scandinaves qui doit être explorée en France.

Elle se fonde sur le dialogue social. On parle beaucoup du partage du travail mais, au fond, c'est le partage des revenus qui importe. Il s'agit de réintégrer les chômeurs dans le circuit des revenus plus que dans celui du travail. On oublie trop que ce qui différencie le chômage de l'emploi, ce n'est pas le travail (que l'on peut faire où l'on veut à titre bénévole), c'est la rémunération. Or, depuis vingt ans, le revenu des actifs a augmenté de 50 % tandis que celui des chômeurs a baissé de 20 %.

Je ne pense pas que patronat et syndicats refusent un tel dialogue, même s'il est loin d'être aussi habituel en France que chez certains de nos voisins européens. Ils ne veulent pas que l'Etat s'en mêle ? Soit, mais ils ne peuvent ignorer que les électeurs ont choisi leur majorité pour lutter contre le chômage, et presque seulement pour cela. En réunissant les partenaires sociaux au lieu de légiférer tout seul, le gouvernement a bien montré à quel point il a conscience que l'emploi ne dépend pas de lui. Le cadre qu'il se propose d'établir sera d'autant moins contraignant que les acteurs économiques, les vrais, c'est-à-dire les entreprises, auront montré leur capacité à faire régresser le chômage.

On ne peut pas dire qu'il faut laisser faire le marché alors que les vingt dernières années montrent son incapacité à régler le problème en France. Incapacité interne à nos entreprises ? Je ne le crois pas. Incapacité externe due aux boulets que l'Etat lui fait porter depuis vingt ans ? Je le crois plutôt. C'est précisément en cela que le dialogue entre les partenaires sociaux et l'Etat est nécessaire.

Ce dialogue de bonne foi, on en voit aisément les contours. Au patronat à analyser comment ouvrir l'emploi en restant compétitif. Aux syndicats à analyser comment faire évoluer la masse salariale en intégrant des chômeurs. Au gouvernement à analyser les verrous à faire sauter pour que ces évolutions puissent se faire rapidement.

La grand-messe s'est ouverte, la grand-messe est dite. Il est temps de renouer les fils du dialogue au quotidien, moins médiatique, mais plus efficace.

***Lionel Stoleru** est ancien secrétaire d'Etat.*

AU COURRIER DU « MONDE »

UN MARTYR ?

Toute personne éprouvant un désir de justice souhaite que M. Papon soit jugé pour les *« crimes contre l'humanité »* dont il est accusé. Moi-même peut-être plus que d'autres, dont la mère a échappé de peu à la déportation et dont l'oncle, lui, n'y a pas échappé. Raison de plus pour prendre très au sérieux l'état cardio-vasculaire d'un homme qui a subi un triple pontage coronarien et qui a eu la veille un grave malaise cardiaque. Personne ne soutiendra que les conditions ordinaires de détention sont idéales pour préserver la santé d'un homme de quatre-vingt-sept ans, surtout dans cet état. Alors, que veut-on ? Que Maurice Papon décède d'un infarctus au milieu de son procès ? Que ce procès ne voie pas son terme et que l'accusé soit présenté, par-dessus le marché, par certains milieux jubilants, comme un martyr ?

Bruno Kahn,
par courrier électronique

UNE DISCUSSION INDÉCENTE

Cette incessante discussion sur ceux qui connaissaient ou non le destin des juifs convoyés en 1941-1944 vers l'Est est indécente, surtout si elle sert à disculper ou à dédouaner les autorités de Vichy et spécialement ceux qui étaient chargés des affaires juives. Bien sûr que les simples gens, juifs ou français, ne savaient pas exactement, ni même beaucoup de membres de Vichy, mais tout le monde se doutait qu'il ne s'agissait pas de villégiature, et Vichy savait notamment, par Radio-Londres, que des tueries avaient lieu en Pologne et en Russie sur les populations juives. Enfin tous les simples gens, catholiques ou non, qui ont caché tant d'enfants juifs au péril de leur vie ne savaient pas mais, instinctivement, avaient compris que le destin des enfants était en péril. Ce que n'ont pas compris ni voulu [comprendre] les autorités, de Laval à Papon.

Robert Leitus, Paris

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Exception française

LE procès Papon, à la fois conséquence du dévoilement opéré depuis vingt ans sur le régime de Vichy et contribution supplémentaire à l'établissement – et à la sanction – des responsabilités encourues dans cette période, participe aussi du travail de mémoire sur une autre époque occultée : celle de la guerre d'Algérie. Les débats de la cour d'assisses de Bordeaux sur la personnalité de l'accusé ont amené, en effet, à évoquer son rôle comme préfet de police de Paris au début de la Ve République. Avant que fût connue la part qu'il avait prise aux déportations de juifs de Bordeaux, le nom de Maurice Papon était associé, en effet, à la répression des manifestations parisiennes contre la guerre d'Algérie, en particulier celle du 17 octobre 1961.

Cet épisode sinistre donne un autre exemple de l'exception française qui veut que, dans ce pays, une loi du silence recouvre les conséquences sanglantes des politiques menées par des pouvoirs bénéficiant d'une sorte de consensus national. Ainsi les massacres commis contre les participants à la Commune de Paris, en 1871, ont-ils été largement occultés par la IIIe République (issue de l'Assemblée de Versailles sans être pour autant responsable des crimes versaillais). Ainsi les tueries de Sétif, en 1945, ont-elles été passées sous silence par la IVe République, de même que, deux ans plus tard, la répression sauvage des émeutes de Madagascar.

Parce qu'elle relève, par certains côtés, d'une guerre civile entre Français, la guerre d'Algérie est, elle aussi, reléguée dans les zones d'ombre de la mémoire collective. Les bastonnades et les noyades du 17 octobre 1961 sont sans doute l'un des épisodes sur lesquels l'injustice de l'Etat a été le plus efficacement relayée par celle de la mémoire : en dépit des efforts de quelques-uns – témoins, historiens, militants –, le sort des Algériens pourchassés cette nuit-là dans Paris par les forces de police demeure largement méconnu, et les coupables de la mort de plusieurs dizaines ou centaines d'entre eux sont impunis.

La décision de Catherine Trautmann d'« ouvrir les archives du 17 octobre 1961 » devrait permettre de mettre en lumière les responsabilités policières, notamment celle de Maurice Papon, dans le bain de sang qui suivit la manifestation du FLN. Pour en prendre la mesure, il suffit de citer ce témoignage d'un gardien de la paix recueilli par l'historien Jean-Marc Berlière, cité par *L'Express* du 16 octobre : *« On s'est lancés dans ce qu'on appelait les "courettes"... On montait dans les étages et on tirait sur tout ce qui bougeait... C'était l'horreur, l'horreur... Pendant deux heures, ça a été une chasse à l'homme véritablement terrible... »*

Au-delà, la décision du ministre de la culture devrait accélérer la refonte globale de la législation sur les archives, afin de permettre que les travaux menés aujourd'hui sur la période de l'Occupation puissent avoir leur équivalent sur celle de la guerre d'Algérie.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs.
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Attraction à l'Académie française

COMME elle le fait presque tous les jeudis, l'Académie française révisait hier son dictionnaire. Elle venait de passer le substantif *attraction* et allait aborder le mot *attrait* quand s'éleva la voix de Me Maurice Garçon. Il protestait. Un mot manquait : le verbe *attraire*, « *d'un usage courant au Palais* », dit-il à ses confrères, qui, rougissant pour leurs devanciers d'une omission aussi grave dans la huitième édition, décidèrent incontinent de faire figurer à sa place *attraire* dans la prochaine édition qui sera la neuvième.

Quelle définition convient à ce vocable nouveau ? On verra plus tard. Sans doute Me Maurice Garçon se chargera-t-il de sa rédaction. Aux journalistes qui l'ont interrogé à ce sujet il a donné à entendre qu'*attraire* est quasi synonyme de *citer*. On pourrait donc dire presque indifféremment *attraire* ou *citer en justice*.

Qu'en pense Littré ? Il nous enseigne qu'au propre comme au figuré *attraire* signifie « *attirer par le moyen d'un appât* ». C'est le sens qu'il avait au Moyen Age, où on le trouve dans la *Chanson de Roland* et dans le *Roman de la Rose*. C'est le sens encore que lui donna l'Académie elle-même quand elle l'inscrivit dans la première édition de son dictionnaire en 1694 avec cette définition : « *Attirer par des appasts* » ; mais elle ajoutait alors : « *Il n'est guère en usage.* »

Avec quelques variantes, c'est ce que l'Académie n'a cessé de répéter dans toutes ses éditions. En 1932, elle exécuta ce verbe désuet dont elle avait dit en 1835 puis en 1878 : « *Il est vieux.* »

(18 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Mariage de raison à la polonaise

L'ALTERNANCE, attribut des démocraties, s'installe en Pologne. Une alternance presque classique (une nouvelle majorité de centre-droit succède à une majorité de gauche, qui elle-même, etc.). Mais une alternance pas encore tout à fait comme les autres. Elle implique des hommes qui appartiennent à deux « *catégories* » différentes : ceux qui étaient au pouvoir sous l'ancien régime communiste et ceux qui combattaient ce régime. Le choix de Jerzy Buzek, désigné pour constituer un gouvernement qui reflète le résultat des élections du 21 septembre, est à cet égard éclairant. Sans expérience administrative et « *nouveau* » en politique, cet homme a tout de même dirigé, après la mise hors la loi de Solidarité en 1981, les structures clandestines du mouvement en Silésie, et il représente un parti (l'Action électorale Solidarité, ou AWS) clairement anticommuniste. Il y a donc rupture, retour aux sources de la nouvelle Pologne démocratique.

Que les élections se soient passées dans le plus grand calme, que les résultats – la défaite des « *sociaux-démocrates* » postcommunistes et de leurs alliés paysans – n'aient suscité ni débordement de joie ni accès de désespoir, a dissimulé l'importance de l'événement. La Pologne vient de connaître un changement de grande ampleur, beaucoup plus qu'une simple redistribution des cartes. La nouvelle majorité est constituée pour une large part de gens qui considéraient comme scandaleux, et pas vraiment « *moral* », que les anciens communistes soient revenus aux affaires en 1993.

UN VENT NOUVEAU

Les dirigeants de l'AWS Solidarité, le parti vainqueur des élections, rêvent de purger la vie politique des hommes trop liés aux basses œuvres de l'ancien régime, voire de les faire passer en jugement. Ils sont bien décidés à faire le ménage dans les administrations, et plus encore dans les grandes entreprises d'Etat, où les hommes issus de l'ancien système se sont mis à nager comme poissons dans l'eau.

Ce vent nouveau, pourtant, souffle sur un paysage qui n'a guère changé. Si les électeurs ont donné clairement la victoire à l'AWS, c'est beaucoup moins à la suite d'un déplacement massif des voix que parce que la droite, sous la houlette de Marian Krzaklewski, a su, cette fois, s'unir, alors que quatre années plus tôt elle avait offert la victoire sur un plateau à ses adversaires. M. Krzaklewski a d'ailleurs calqué sa stratégie sur celle d'Alexandre Kwasniewski avant les élections de 1993. Battus « *tactiquement* », les sociaux-démocrates conservent pourtant une forte assise dans le pays : ils ont même élargi leur base (26 % des votants contre 20 % quatre ans plus tôt) et conservé leurs points forts, dans l'ouest et le nord du pays. Dans l'opposition, ils risquent de donner du fil à retordre aux nouveaux gouvernants, s'appuyant sur leur électorat le plus solide : tous ceux qui ont été incapables de s'adapter à la Pologne nouvelle regrettent les garanties et la relative sécurité de l'ancien système. C'est dans une bourgade désolée, où le chômage dépasse les 50 %, que le SLD a obtenu son meilleur résultat (près des trois quarts des votants), preuve qu'il reste largement perçu, dans la Pologne profonde et déshéritée, non pas comme un parti moderne qui a occupé le pouvoir pendant quatre ans et poursuivi la politique de ses prédécesseurs, mais comme le parti « *d'avant* », avant que tout ne change.

Les mécontents, très mécontents même, se trouvent pourtant aussi à droite : lorsque, au début de cette année, une formation de cette droite radicale et nationaliste, le ROP, obtenait dans les sondages des scores remarquables, certains, en Pologne mais aussi en Occident, commencèrent à s'inquiéter. Et quand, au printemps, Marian Krzaklewski, au nom du « *Christ-roi* » et de la lutte contre l'avortement, l'athéisme et le libéralisme, sembla entraîner la coalition qu'il avait créée sur une pente dangereuse, le spectre d'une Pologne « *noire* », cléricale, voire obscurantiste, parut poindre à l'horizon.

DÉSINTÉGRATION

Ces craintes étaient pour le moins exagérées, et les élections ont remis les pendules à l'heure. Le ROP s'est quasiment désintégré après avoir obtenu à peine plus de 5 % des voix. Marian Krzaklewski a choisi comme candidat au poste de premier ministre un intellectuel protestant, un choix que l'épiscopat catholique a immédiatement approuvé avec chaleur. Et il s'est résolu à constituer une majorité avec l'Union de la liberté, c'est-à-dire ces centristes libéraux dont naguère il disait pis que pendre.

Tout n'est pas réglé pour autant. Il a fallu trois semaines de négociations encombrées de querelles de procédure et d'amour-propre pour arriver à la désignation du premier ministre, Jerzy Buzek. Il faudra encore du temps, quinze jours peut-être, pour former un gouvernement. L'Union de la liberté, qui fourmille de gens compétents, réclame pied à pied son lot de ministères importants et voudrait que son chef, Leszek Balcerowicz, soit le numéro deux en titre du gouvernement.

De leur côté, les responsables de l'AWS ont du mal à résister à la tentation de moucher le nez à ces intellectuels donneurs de leçons qui, incorrigibles, avaient demandé à leurs électeurs de faire « *un choix intelligent* ». Avec ses 201 députés, l'AWS est à chaque instant tentée de montrer sa force, de remettre à sa place l'Union de la liberté et ses 60 élus. Bref, on se déteste cordialement, même si, à titre individuel, on garde souvent des liens de respect, voire d'amitié, hérités d'une opposition commune au régime d'antan.

Mais il s'agit ici de tout autre chose que de sentiment. Le choix qui a été fait est celui d'un mariage de raison. M. Krzaklewski a certes exploré, ou fait mine d'explorer, diverses solutions de rechange. Tout cela aurait pu lui éviter de partager le pouvoir avec les centristes libéraux. Mais il s'est résolu, en prenant bien son temps, à s'engager dans une voie plus conforme à l'intérêt du pays : celle d'une majorité de gouvernement déterminée à poursuivre et même à relancer la modernisation de la Pologne.

Le nouveau premier ministre désigné, M. Buzek, passe pour un homme de caractère, déterminé à agir plus qu'à paraître. S'il confirme ce qu'on dit de lui, il pourrait constituer avec M. Balcerowicz, le grand « *réformateur* » de l'économie polonaise après 1989, l'axe d'une équipe efficace. Après quatre années où les réformes avaient marqué le pas, et où les gouvernants avaient retrouvé quelques mauvaises habitudes anciennes, l'heure d'un nouveau pas en avant semble venue. Il ne sera pas facile à accomplir, avec une croissance redevenue un peu moins vigoureuse, un fort déficit extérieur et un budget qui s'annonce beaucoup plus serré. Mais il est nécessaire si la Pologne veut rejoindre dans un délai raisonnable l'arrière du peloton d'une Union européenne qui semble ces derniers temps un peu moins pressée de l'accueillir.

Jan Krauze

Le bavard *par Lionel Portier*

Les mystifications littéraires, l'écrivain et son double

TOUS LES HOMMES ont leur histoire, mais les écrivains en ont deux. Pour celui ou celle qui se voue un jour à l'écriture, la vie s'égaie et se complique à la fois. Ils deviennent doubles. Symptôme de ce trouble identitaire, certains *changent de nom*. L'histoire de la littérature est pleine de ces supercheries bénignes : avoir fait œuvre sous pseudonyme. Les raisons qui poussent un auteur à se forger un masque, à s'inventer un nom de plume pour devenir à la fois metteur en scène et acteur du théâtre littéraire, sont variées. Elles appartiennent au mystère des motivations et des processus créatifs.

Pour mieux jouir d'être démiurge, pour mieux conjurer sa détresse, l'écrivain se débarrasse ainsi d'un patronyme qui s'apparente à une étiquette ou à une hantise ; comme l'explique Nicole Lapierre dans *Changer de nom* (Stock), il abdique un état civil, une hérédité qui lui pèsent ; se proclame autre que ce à quoi mère, père, société ont cru vouloir le prédestiner.

LES « MOTS MALSÉANTS »

Un jour, Jean-Baptiste Poquelin et Molière ont décidé de vivre tranquillement chacun de leur côté. Ce fut aussi le cas d'Aurore Dupin et de George Sand, cette dernière biffant au passage son nom de femme mariée (baronne Dudevant) pour prendre, en l'abrégeant, le patronyme de son amant Jules Sandeau. De Fréderic-Louis Sauser et de Blaise Cendrars, d'Emile Chartier et d'Alain, d'Alexis Saint-Léger et de Saint-John Perse... Henri Beyle choisit Stendhal pour signer ses œuvres après avoir usé de multiples déguisements (« *Je porterais un masque avec plaisir ; je changerais de nom avec délices* », écrit-il dans ses *Souvenirs d'égotisme*). Louis Poirier confie à Julien Gracq le soin d'affronter spéculations et commérages qui guettent toutes proies du public. Ainsi se déroulent, selon un rituel plus ou moins tacite, les jeux d'hétéronymie dont Pessoa fut le maître, lui qui, farceur et névrosé, multiplia les masques pour tenter d'« *être grand sans être rien* », de n'être personne, ou étranger à lui-même.

L'hétéronymie ne constitue pas un délit. Elle encourage tout au plus des mystifications plus ou moins légitimes, dont l'érudit Joseph-Marie Quérard dressa l'inventaire en sept tomes à la fin du siècle dernier, et qui n'ont cessé depuis de se perpétuer. Inoffensives : les pudeurs de Saint-Beuve diffusant des fragments d'autobiographie signés Joseph Delorme, d'André Gide publiant son journal intime sous le nom d'André Walter. Révélations ludiques : apprendre que Prosper Mérimée inventa le Théâtre de la présumée comédienne espagnole Clara Gazul, que le cynique A. O. Barnabooth, qui déclarait écrire « *toujours avec un masque sur le visage* », n'était autre que Valery Larbaud. Facéties : la virtuosité de Raymond Queneau, expert en jeux de miroirs, à confier à Sally Mara le soin d'utiliser des « *mots malséants* », et celle de Boris Vian à se risquer au roman pimenté de sexualité en se faisant passer pour Vernon Sullivan.

Il est des mystifications cruelles, d'aucuns diront salubres : celles qui démasquent les vaniteux. Voltaire (lui-même François-Marie Arouet) se laissa duper par un juriste breton, Paul Desforges-Maillart, qui lui adressa sous le nom de Mlle de Malcrais de la Vigne une ode laborieuse. André Breton se laissa subjuguer par un philosophe allemand nommé Ludwig Schorr, fruit de l'imagination de Jean Dutourd. Revanche, pour Doris Lessing publiant sous l'identité de Jane Somers deux manuscrits que son éditeur lui avait précédemment refusés sous sa signature véritable.

LA MEILLEURE PART

Le cas d'Emile Ajar, enfin, est dans toutes les mémoires : il fut vécu comme une imposture. Et il fascine encore, à en juger par la confession de Bernard-Henri Lévy dans son nouveau livre *Comédie* (Grasset) : éternelle tentation, pour celui qui ne supporte plus la caricature médiatique qu'il est devenu, de disparaître, d'orchestrer ce qui lui apparaît comme le seul suicide garant de résurrection, le pseudo. Et que dire du « coup » d'Akakia-Viala et Nicolas Bataille publiant en 1949 *La Chasse spirituelle* comme un inédit d'Arthur Rimbaud, avec l'imprimatur de Pascal Pia (complice ou victime ?) ?

C'est qu'à la pulsion de l'écrivain à se dédoubler, les éditeurs accolent parfois des stratégies de bateleurs. Le flonflon médiatique qui accompagne l'édition des exercices littéraires de Chimo (Plon), qui aurait fait parvenir son manuscrit par un avocat, sous la forme de « *deux cahiers Clairefontaine rouges au papier quadrillé* », écrits au stylo bille, à la ponctuation incertaine, risque de tourner court : prétexte à jeu de devinette pour salons incrédules, le mystère Chimo ferait bien d'être levé s'il veut engendrer encore quelque intérêt. Paul Smail, auteur d'un premier roman « remarqué », *Vivre me tue* (Balland), serait un Franco-Marocain résidant à Casablanca et désireux de rester anonyme afin d'« *être jugé uniquement sur ce que j'écris* » : son éditeur a cru bon d'accompagner ce texte révélateur d'un trouble identitaire par un avis, alerte au suspense. Quant à Christophe Donner, il a déjà avoué être Hélène Laurens, le faux auteur du *Voile, le visage, l'âme* (Fayard), l'histoire d'une femme attirant la répulsion qui s'identifie à une autre paria, une femme violée et enterrée vivante pour laver le déshonneur de sa famille, où l'on peut lire qu'il « *arrive parfois qu'un livre change notre vie* » et que « *l'identification, c'est le point d'horizon* ». Chacun jugera à sa façon ces textes apocryphes, et chacun appréciera en temps utile le bien-fondé de ces parties de cache-cache.

En s'étant d'ores et déjà dévoilé, Christophe Donner semble à nos yeux avoir choisi la meilleure part. Car après avoir joui des effets récréatifs de son entreprise, il en goûte le suc véritable. La mystification littéraire lasse à se perpétuer sans enjeu véritable. Lorsqu'elle confirme une cohérence dans la quête d'un écrivain aux prises avec sa propre énigme, sa révélation ne lui fait rien perdre de ses charmes.

Jean-Luc Douin

RECTIFICATIFS

AUTOMOBILE

Dans les premières éditions du *Monde* du 17 octobre, le titre principal de la page Régions était erroné. Il fallait lire : « Deux tiers [et non un tiers] des Français estiment inévitable la limitation de l'automobile en ville ».

SUEZ-LYONNAISE

Une erreur s'est glissée dans notre article « Suez engrange 2 milliards de profits » (*Le Monde* du 16 octobre). Le groupe a réalisé un bénéfice de 2,1 milliards de francs pour le premier semestre contre 2 milliards pour l'ensemble de l'exercice 1996, et non 1997, comme nous l'avions écrit.

BOURSE Les demandes d'achat d'actions de France Télécom se sont élevées à 470 milliards de francs, alors que 42 milliards de francs de titres sont proposés. ● LE GRAND PUBLIC en France a favorablement répondu à cette opération, puisque le record de plus de 3,8 millions de petits porteurs, détenu par Paribas depuis 1987, est au moins égalé. ● LA PARTICIPATION des particuliers aux opérations de mises sur le marché d'entreprises publiques a toujours été forte, leurs achats représentant en moyenne 45,96 % des titres mis en vente. ● 50 % DES SALARIÉS de France Télécom souhaite acquérir des actions de leur entreprise. L'offre de 3,4 milliards de francs d'actions, qui leur était réservée, a été intégralement souscrite. ● L'ACTIONNARIAT SALARIÉ est entré dans les moeurs. Chez France Télécom, les salariés actionnaires seront représentés au conseil d'administration.

France Télécom attire 3,8 millions d'actionnaires individuels

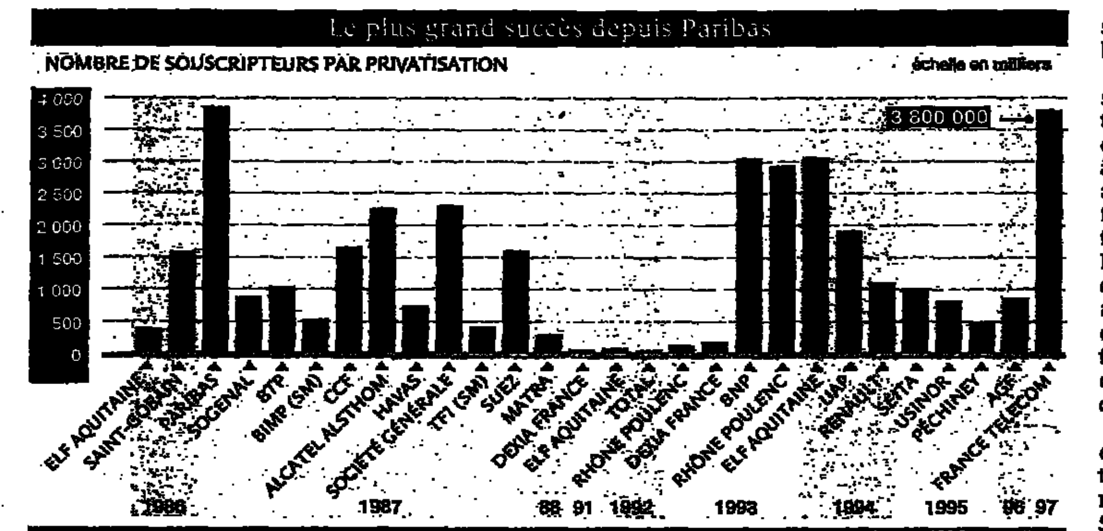
Le record obtenu lors de la privatisation de Paribas en 1987 est égalé. La moitié des 165 000 salariés devraient acquérir des actions. Contrairement aux idées reçues, le petit actionnaire est infidèle. Il revend rapidement ses titres et ne représente pas un gage de stabilité

MICHEL BON, le président de France Télécom, avait joué la prudence. *« Nous espérons nous approcher des 2 millions d'investisseurs individuels. Nous serons tout de même contents si le nombre de souscripteurs est de 1,5 million »*, avait-il déclaré à la veille de l'ouverture, le 23 septembre, de la période de réservation des actions de l'exploitant téléphonique public.

Deux semaines plus tard, lors de la fixation du prix de l'action – 182 francs pour les particuliers, 187 francs pour les institutionnels – et du lancement de la procédure de vente ferme, 2,5 millions de Français avaient manifesté leur volonté d'acheter des titres. Finalement ce chiffre a été pulvérisé. Au terme de la période de vente, qui s'est achevée mardi 14 octobre à minuit, ce sont plus de 3,8 millions de Français, qui se sont portés acquéreurs d'actions de l'opérateur national, a annoncé vendredi 17 octobre le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La demande des institutionnels représente quant à elle vingt fois les 20 milliards de francs, qui leur ont été proposés. Elle provient pour *« les deux tiers de l'étranger, notamment 20 % des Etats-Unis »*.

Les actions de France Télécom mises en Bourse représenteront 20,9 % du capital de l'entreprise. La première cotation interviendra lundi 20 octobre à Paris et New York. Par ailleurs, 2,3 % de ce capital va être cédé aux quelque 165 000 salariés du groupe. *« Plus de la moitié se sont déclarés intéressés »* a indiqué M. Strauss-Kahn, ministre de l'économie et l'offre de 3,4 milliards de francs réservée au personnel a été intégralement souscrite.

Au total, les demandes d'achat ont porté sur 470 milliards de francs – 420 milliards de francs pour les instutionnels et le solde pour les particuliers – selon la BNP. Les institutionnels pourront acquérir pour 19,4 milliards de francs d'actions et les petits porteurs, 19,2 milliards de francs. *« C'est la plus forte demande jamais enregistrée par un opérateur au niveau mondial »* s'est félicité la direction de France Télécom. Le gouvernement, qui affirme ne pas avoir engagé cette privatisation pour des raisons budgétaires, va en retirer près de 42 milliards de francs.



Face à l'afflux de demandes petits porteurs, le ministère de l'économie a dû faire des choix. Conformément à ce qui avait été annoncé, les particuliers ayant réservé seront soit servis intégralement, soit au moins deux fois mieux servis que les ordres passés pendant l'offre de vente à prix ferme. Ainsi, les réservations jusqu'à 20 actions (3 640 francs) seront servies intégralement. Un souscripteur ayant réservé pour 10 000 francs (54 actions) recevra 28 actions (5 096 francs) et un souscripteur ayant réservé au plafond de 30 000 francs (164 actions) recevra 56 actions (10 192 francs).

Pour les ordres n'ayant pas fait l'objet de réservations, les demandes d'achat jusqu'à 7 actions (1 274 francs) seront servies intégralement. Les demandes seront servies à hauteur de 42 % pour un ordre de 3 500 francs, de 22 % pour un ordre de 10 000 francs et de 16 % pour un ordre de 30 000 francs.

L'accueil fait par les actionnaires à cette nouvelle ouverture de capital est comparable à celui réservé à Paribas au mois de janvier 1987. Opération qui jusque là demeurait la référence en matière d'actionnariat individuel.

Selon la dernière enquête réalisée par la Sofres pour le compte de la Commission des opérations de Bourse (COB), de la Banque de France et de la SBF-Bourse de Paris rendue publique au mois d'octobre 1996, la France compte environ 5,2 millions d'actionnaires individuels, attirés surtout par les mises sur le marché d'entreprises publiques.

Sur vingt-huit opérations réalisées depuis 1986, la demande d'actions de sociétés privatisées a été, en moyenne, douze fois supérieure à l'offre. En terme de capitaux, les actionnaires individuels ont apporté en moyenne 4,037 milliards de francs à chaque société privatisée. La plus importante participation des actionnaires avait été réunie autour d'Elf Aquitaine, au mois de mars 1992 avec 14,87 milliards de francs suivie par la BNP, au mois d'octobre 1993, avec 11,26 milliards de francs.

Reste que les performances des entreprises privatisées n'ont pas toutes été à la hauteur des espérances des actionnaires individuels. Si l'on prend un actionnaire qui aurait parié sur toutes les entreprises privatisées, le gain moyen serait, aujourd'hui, supérieur à 100 %. Mais avec des écarts importants suivant les valeurs. En tenant compte des cours d'offre publique de vente ajusté, c'est à dire des opérations sur le capital réalisées depuis la privatisation et ajustées des attributions gratuites auxquelles les particuliers pouvaient avoir droit, à la date du 16 octobre, Elf Aquitaine s'est apprécié de 392 %, CCF de 247 % et Saint-Gobain de 194 %. En revanche, Renault ne progresse que de 4,6 % et UAP, de 6 % alors que Suez perd 5,4 %.

Autre cararctéristique des privatisations, on assiste fréquemment à une importante revente de titres lors de la première cotation et au bout de dix-huit mois, après la distribution de la première action gratuite. Car, en dépit d'une idée communément répandue, l'actionnaire individuel n'est pas particulièrement fidèle. Selon une étude de la Banque de France *« le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques à fin décembre 1996 »*, la durée de détention moyenne des actions françaises s'élevait au mois de décembre 1996 à trois ans et onze mois, les ménages n'atteignant pas cette moyenne avec une durée de détention inférieure à trois ans et trois mois. Les chefs d'entreprises cotées estiment donc à tort qu'un actionnariat composé d'une majorité d'actionnaires individuels est un gage de stabilité.

François Bostnavaron et Philippe Le Cœur

Les salariés détiennent une part croissante de leur entreprise

LA SÉPARATION entre capital et travail, qui s'estompe parfois dans le secteur privé avec le développement de l'actionnariat salarié, connaît un nouveau développement avec France Télécom. Pour la première fois en France, des fonctionnaires vont devenir actionnaires de leur entreprise. Dans les entreprises privatisées depuis 1986, l'actionnariat salarié est entré dans les moeurs. Chez Elf, les salariés détiennent 5 % du capital. Plusieurs augmentations leur ont été réservées et la direction ne cache pas son objectif de parvenir à un seuil d'actionnariat salarié de 7 % à 8 %. Alors que l'entreprise compte 85 000 salariés, dont un peu moins de la moitié en France, la direction évalue à 75 000 le nombre de salariés ou anciens salariés devenus actionnaires. L'entreprise a même fait de l'actionnariat salarié son principal facteur de cohésion au niveau mondial. Sur 40 000 salariés étrangers, 20 000 sont actionnaires.

Dans les autres entreprises privatisées, la part de l'actionnariat salarié varie d'environ 2 % chez Pechiney à près de 8 % à la Société générale. Dans plusieurs entreprises (BNP, Rhône-Poulenc, Bull), le taux frôle les 5 %. La question la plus délicate reste bien souvent la présence ou non d'un administrateur salarié dans les conseils d'administration. La loi de 1994 oblige les entreprises à leur réserver un siège lorsque les salariés possèdent plus de 5 % des actions. Mais il faut que cet actionnariat soit homogène, soit parce qu'il est organisé en association, soit parce qu'il utilise un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE). C'est ainsi que Pechiney a un administrateur salarié et que la Société générale n'en a pas. Pour France Télécom, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, a annoncé lors du lancement de l'opération que les salariés actionnaires seraient représentés au conseil.

UN TOTAL DE 180 MILLIARDS DE FRANCS

L'actionnariat salarié ne se limite pas aux entreprises privatisées. Chez Auchan, société non cotée en Bourse, les salariés détiennent environ 15 % du capital. Chez Bouygues, ce pourcentage est de 6 %. Selon la dernière étude sur l'épargne salariale réalisée par la Commission des opérations de Bourse (COB), l'épargne salariale représentait environ 180 milliards de francs au 31 décembre 1995. Sur cette somme, 125 milliards étaient investis dans un fonds commun de placement d'entreprise. La COB, qui a envoyé un questionnaire à 1 000 sociétés (dont toutes les sociétés cotées), estime que les émissions d'actions réservées aux salariés en 1995 ont représenté 2,7 milliards de francs, soit 7,5 % du total des émissions d'actions des sociétés cotées. Pour leur part, 47 % des salariés interrogés estiment que l'épargne salariale leur permet de mieux connaître leur entreprise mais 44 % pensent que cela n'a pas d'incidence. Si 63 % s'estiment *« associés à la vie de leur entreprise »* (29 % pensent l'inverse), seule une minorité a le sentiment d'être propriétaire de celle-ci (33 % contre 56 %).

Frédéric Lemaître

En Espagne, les petits porteurs plébiscitent Endesa

« A CE JOUR, 1,6 million d'Espagnols se sont montrés intéressés par la mise en Bourse d'Endesa et veulent acheter des titres. C'est un record dans le programme de privatisations. » De passage à Paris, mercredi 15 octobre, pour présenter aux investisseurs financiers la compagnie d'électricité dont l'Etat se désengage, Pedro Ferreras, président du holding public SEPI, affichait son optimisme. Pourtant, la rumeur fait état d'un succès mitigé, et semble confortée par la décision prise en début de semaine par le gouvernement espagnol de ne mettre sur le marché que 25 % des titres. En cas de succès, il s'était donné la possibilité d'étendre l'offre à 35 % du capital.

Selon M. Ferreras, le nombre de petits porteurs a doublé par rapport à la dernière opération de privatisation, qui concernait Telefonica. En février, 800 000 particuliers avaient souscrit à l'offre publique de vente, rejoignant ainsi les 200 000 petits porteurs du groupe de télécommunications déjà présents au capital. Cette fois, l'opération est de plus grande envergure (*Le Monde* du 30 septembre).

Depuis lundi 29 septembre, l'Espagne a engagé la plus importante privatisation de son histoire en ramenant sa part dans Endesa, premier producteur d'électricité de la péninsule à 34 %. La cession de ces 260 millions d'actions doit permettre de rapporter plus de 40 milliards de francs, dépassant le produit de la vente d'actions Telefonica en février, qui avait rapporté 25 milliards.

M. Ferreras affirme que *« tous les investisseurs institutionnels se montrent très intéressés. L'offre a été sursouscrite plus de trois fois en Espagne, de une fois et demie à deux fois en Europe, une semaine avant la clôture de l'offre le 24 octobre »*. Le président de SEPI estime *« n'avoir pas rencontré un tel succès pour les précédentes opérations »*. D'un revers de main, il balaie les critiques sur le peu d'enthousiasme des souscripteurs, rappelant que traditionnellement les grands investisseurs se *« décident au dernier moment et achètent la veille de la clôture de l'offre »*.

Pour M. Ferreras, c'est au nom de la bonne tenue des cours et non du faible attrait du placement que les pouvoirs publics espagnols ont décidé de limiter l'opération en ne cédant que 25 % du capital au lieu des 35 % envisagés. *« On veut privilégier avant tout la stabilité des cours »* explique-t-il. *« En limitant le nombre de titres, nous avons voulu éviter qu'il y ait des mouvements de ventes rapides et importants qui fassent chuter les cours. Notre priorité est la stabilité des cours d'Endesa si nous voulons poursuivre avec succès le programme de privatisation. »*

PLAN STRATÉGIQUE

L'entreprise espagnole d'électricité en est à sa troisième opération boursière. Les deux premières se sont déroulées en 1988 et 1994 avec successivement 20,4 % et 8,7 % du capital mis sur le marché. En 1996, le gouvernement de José Maria Aznar accélérait le mouvement en adoptant *« un plan stratégique de privatisation »* visant à réduire le déficit public pour accéder à l'euro. De ce fait, il décidait de se désengager de l'ensemble de ses participations industrielles.

A la suite de l'offre publique de vente, la participation de l'Etat dans Endesa passera de 67 % à 34 %, car aux 25 % cédés au public, s'ajoutent un supplément de 2,5 % pour s'ajuster à la demande. D'autre part, l'électricien chilien Enersis devrait recevoir 5 % du capital dans le cadre d'un échange de participations, qui font l'objet de délicates négociations. En 1998, le gouvernement devrait céder le reste de ses titres.

Cependant, comme pour la compagnie pétrolière Repsol et la firme de télécommunications Telefonica, il n'est pas question que ces firmes puissent être rachetés par des groupes étrangers. La protection est double avec d'une part une *« golden share »*, action privilégiée d'une durée de vie de dix ans, qui empêche toute OPA inamicale, et d'autre part, la formation d'un noyau dur d'actionnaires représentant 15 % du capital.

Dominique Gallois

Les AGF rejettent en bloc l'OPA de Generali

L'OFFRE est hostile et son prix insuffisant. C'est en ces termes que le conseil d'administration des AGF, réuni jeudi 16 octobre en fin de matinée, a jugé la proposition de rachat lancée lundi 13 octobre par l'assureur italien Generali. Et l'a rejetée à l'unanimité. Excepté Jean-Charles Naouri, en déplacement à Londres, mais qui s'était par avance rallié à ce refus, tous les administrateurs étaient présents à ce conseil de crise. Et notamment ceux qui sont susceptibles de donner un coup de pouce au président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani : Daniel Bouton, directeur général de la Société générale (6,5 % des AGF), dont il deviendra président dans moins de quinze jours ; Wolfgang Kaske, patron de l'allemand AMB (dont les AGF détiennent 27,5 %), qui est entré à hauteur de 5 % dans le capital de l'assureur français lors de sa privatisation ; Lukas Mühlemann, du Crédit suisse (6 %), et Sergio Siglienti, président de l'italien INA (1,5 %).

L'offre de Generali étant qualifiée d'*« inacceptable »*, le conseil a mandaté le président des AGF, Antoine Jeancourt-Galignani, *« pour rechercher toute autre solution plus favorable aux intérêts de la compagnie, de ses personnels et de ses actionnaires »*.

Principal argument pour convaincre ces derniers, le prix. A 300 francs par action, l'offre de Generali est *« à peine supérieure à celle de l'actif net réévalué du groupe au 30 juin 1997 »*, qui s'établissait à 282 francs. *« Cet actif net réévalué ne reprend pas les évolutions positives du troisième trimestre 1997 et a été calculé sur des bases prudentes, ne tenant pas compte, en particulier, de la valeur du portefeuille d'assurance-vie »*, relève le groupe français dans un communiqué. Il n'inclut, en réalité, *« aucune prime de contrôle »*, bien que l'assureur italien lance son offre sur 100 % des actions AGF.

Par ailleurs, le conseil a souligné que Generali n'a *« à ce jour rien fait connaître de son projet professionnel ni sur le marché français où le groupe compterait de très nombreux réseaux, ni hors de France, ni dans le domaine de l'assurance crédit »*. Il y a ainsi *« un grand risque qu'il s'agisse d'une opération purement financière, qui débouche sur un démantèlement du groupe AGF »*.

Répondant, également par communiqué, à cette première salve, Generali s'est dit *« étonné »* des commentaires faits autour de la faiblesse de son offre. Le conseil des marchés financiers devait indiquer vendredi 17 octobre si celle-ci est techniquement recevable.

Babette Stern

Course à la taille des agences de notation financière

Le rachat de Micropal par Standard & Poor's et celui de Fitch par Fimalac illustrent un mouvement de concentration dans le secteur

LE MOUVEMENT de concentration dans les services financiers touche tous les métiers du secteur, y compris ceux de la diffusion de données et de la notation. L'américain McGraw-Hill Companies, qui contrôle notamment l'agence de notation Standard & Poor's, l'hebdomadaire *Business Week* et de nombreuses autres publications a annoncé jeudi 16 octobre l'acquisition de la société anglaise Micropal spécialisée dans la diffusion d'informations sur les fonds de placement et les sicav. L'opération s'est faite à un prix qui n'a pas été dévoilé. Fondée en 1985, Micropal collecte, traite et diffuse des données sur plus de 38 000 fonds dans onze pays. Elle devrait réaliser cette année un chiffre d'affaires de l'ordre de 130 millions de francs.

« L'achat de Micropal démontre notre intention de faire en sorte que la marque Standard & Poor's fournisse mondialement un service d'information, de notation et d'analyse du marché des fonds de placement », explique Joseph Dionne, président de Mac Graw-Hill Companies. En 1996, Mc Graw-Hill a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards de dollars (18,3 milliards de francs).

Le nouvel ensemble va offrir une large palette de produits et de services répondant aux besoins de l'industrie mondiale de la gestion d'actifs financiers dont le poids ne cesse de croître. Dans le monde plus de 7 000 milliards de dollars (41 000 milliards de francs) sont aujourd'hui gérés par des fonds de placement. Standard & Poor's avait déjà renforcé sa position dans ce domaine en rachetant en février le britannique Fund Research.

Mc Graw-Hill Companies est engagé dans une compétition pour la prééminence en matière d'information sur les fonds de placement avec un autre américain, le groupe Morningstar. Ce dernier a profondément modifié au cours des dernières années la façon dont la gestion d'actifs sur les marchés est analysée et jugée par les professionnels et les épargnants. Morningstar, qui fournit des données très précises sur la gestion passée des fonds, est devenu une référence dans le grand public aux Etats-Unis.

Micropal vient de se lancer dans cette voie et a créé en France une filiale, Micropal International Funds Standard, qui après une étude approfondie des méthodes de gestion des fonds et autres sicav attribuera ou non des certificats de qualité.

NUMÉRO TROIS MONDIAL

A une autre échelle mais dans le même domaine de l'information financière, le groupe français diversifié Fimalac a annoncé, jeudi 16 octobre, qu'il avait acquis la société américaine Fitch Investors, spécialisée dans la notation financière des obligations aux Etats-Unis. Le groupe Fimalac renforce ainsi considérablement son pôle d'information financière, constitué jusqu'à présent par IBCA, une agence de notation basée à Londres. Le nouvel ensemble IBCA-Fitch devrait constituer le numéro trois mondial de la notation, derrière les américains Standard & Poor's et Moody's. L'acquisition de 100 % de Fitch a été réalisée pour 175 millions de dollars (1 milliard de francs).

La société née de la fusion d'IBCA et de Fitch aura un double siège social à Londres et à New York. Son chiffre d'affaires annuel devrait dépasser les 600 millions de francs.

Eric Leser

General Motors étudie sa réorganisation industrielle en Europe

Sa filiale Opel annonce la suppression de 1 900 emplois en Belgique

Opel, filiale européenne de GM, a annoncé, jeudi 16 octobre, la suppression de 1 900 emplois dans son usine belge d'Anvers. Le conseil d'entreprise d'Opel redoute la suppression de 10 000 emplois en Europe, dont 6 000 à 8 000 en Allemagne. La direction européenne de GM dément ces chiffres. Cependant, des études internes sur les sites européens prouveraient leur moindre compétitivité par rapport aux usines américaines.

APRÈS Renault Vilvorde, Opel réduit sa base de production en Belgique. Le constructeur automobile, filiale de General Motors (GM), numéro un mondial, a annoncé, jeudi 16 octobre, la suppression de 1 900 emplois, soit 25 % de ses effectifs, dans son usine d'Anvers d'ici à la fin de 1999. Opel explique sa décision par la baisse du marché européen et la nécessité de s'adapter aux nouvelles conditions de la demande.

Pour les syndicats du constructeur, ces réductions d'emplois ne sont qu'un des premiers signes de la reprise en main d'Opel par sa maison-mère. *« Quelque 10 000 postes* [sur 85 000 emplois] *pourraient être supprimés avant l'an 2000, au plus tard en 2002 ou 2003, dont 6 000 à 8 000 pour la seule Allemagne »*, a affirmé, jeudi, le vice-président du conseil d'entreprise d'Opel, Klaus Franz. Ces suppressions d'emplois seraient, selon lui, la conclusion d'études en cours sur les activités européennes de GM, qui viseraient *« à plaquer sur des structures européennes des données purement américaines »*.

Un porte-parole de la direction européenne de GM dément les chiffres avancés par Klaus Franz. *« Tout ceci est pure spéculation. Certaines usines sont plus avancées que d'autres sur leurs études d'évaluation. C'est le cas de la Belgique, d'où les décisions annoncées. En Allemagne, en revanche, les études n'ont pas commencé. »* Les salariés d'Opel ont récemment réussi à faire interdire, par la justice, l'entrée des usines allemandes à des équipes d'audit chargées d'étudier la productivité des sites. D'autres enquêtes ont été réalisées dans les usines Opel en Belgique, en Espagne, en Grande-Bretagne. Elles prouveraient que les sites de production de GM en Europe affichent une productivité de 30 % inférieure aux sites de référence du groupe aux Etats-Unis. Une enquête de *The Economist Intelligence Unit*, publiée jeudi, confirme un recul des performances d'Opel. Son site d'Eisenach en Allemagne de l'Est, considéré pourtant comme l'usine automobile la plus productive d'Europe, accuse un retard de 20 à 30 points par rapport aux usines japonaises les plus performantes.

Ces éléments ne peuvent laisser la direction du constructeur américain insensible. Alors que GM a présenté, le 15 octobre, un de ses meilleurs bénéfices au troisième trimestre, à 748 millions de dollars (4,4 milliards de francs), l'activité européenne s'est effondrée. Opel a annoncé une perte de 21 millions de dollars contre un bénéfice de 75 millions de dollars pour la même période de 1996.

Depuis plusieurs mois, Opel est mal à l'aise. La filiale européenne de GM perd du terrain face à ses concurrents. Ses modèles souffrent d'un déficit d'image : les défauts de qualité lui auraient coûté 700 millions de dollars en 1996. Les démissions de dirigeants se sont multipliées.

Opel a prévu de lancer vingt-six nouveaux modèles d'ici à la fin de l'an 2001 pour regagner le terrain perdu. Mais cette reconquête devrait se faire sous l'emprise croissante de Detroit, au nom de la mondialisation. Ce contrôle renforcé de la maison-mère sur sa filiale européenne, jusqu'alors assez indépendante, risque de créer de nombreuses tensions.

Martine Orange

La famille Guichard de plus en plus divisée au sujet des OPA sur Casino

***A LA VEILLE** de sa quatrième réunion à Saint-*Etienne, qui doit se tenir samedi 18 octobre au siège du groupe Casino, la famille Guichard (15 % des droits de vote de la société) apparaissait de plus en plus divisée face aux deux offres publiques d'achat présentées l'une par Promodès, l'autre par Rallye. Antoine Guichard, considéré jusqu'ici comme le « chef » de famille, allié indéfectible de Jean-Charles Naouri (Rallye), a fait envoyer aux 256 membres porteurs directs d'actions Casino un questionnaire leur demandant de donner leur avis le 18 octobre. Les absents étaient aussi invités à voter, soit par télécopie, soit par procuration. La date de clôture des deux OPA est fixée au 7 novembre.

Vendredi 17 octobre, Yves Guichard s'est élevé, dans un entretien à *La Tribune*, contre ce sondage familial : *« je suis fermement opposé à ce que tout vote soit demandé. (...) Il est aujourd'hui totalement impossible de choisir entre l'offre de Jean-Charles Naouri et celle de Promodès tout simplement parce que nous n'avons pas suffisamment d'informations (...). »* « Ce n'est qu'un sondage, explique Antoine Guichard. *Il permettra de déterminer où nous en sommes, y compris s'il y a beaucoup d'hésitants. »*

Yves Guichard est le troisième membre de la famille, après Didier Guichard et Xavier Kemlin, à prendre ses distances avec Rallye, et donc avec Antoine Guichard. Chef de la branche « Pierre », du nom du cinquième fils du fondateur Geoffroy Guichard (Antoine est lui-même chef de la branche « Paul »), Yves est le vice-président du conseil de surveillance de Casino (présidé par M. Naouri). Il fut l'un des trois co-gérants du groupe jusqu'à l'abandon de la commandite par actions décidé par... Antoine Guichard peu avant l'entrée au capital de Jean-Charles Naouri, au début des années 90. Antoine Guichard reconnaît que *« la moitié des Guichard sont hostiles à M. Naouri, parce qu'ils ne connaissent pas l'homme et ne voient que l'image du financier »*. M. Naouri, que les autorités boursières ont sommé de dire s'il compte exercer ses bons de souscription d'actions, est par ailleurs critiqué par un actionnaire minoritaire de Rallye, l'arbitragiste américain Guy Wyser-Pratte, qui lui demande de lancer une offre publique de retrait (OPR) des actions Rallye au prix proposé par Promodès (420 francs).

Pascal Galinier

La Banque de France n'est pas parvenue à justifier la hausse de ses taux

ANALYSE

La décision est contestée sur le plan économique et psychologique

LA BANQUE de France avait peut-être espéré que la richesse de l'actualité – ouverture du procès de Maurice Papon, crise politique en Italie, conférence sur l'emploi à Matignon – ferait passer inaperçue sa décision de relever, jeudi 9 octobre, son principal taux directeur. Dès le lendemain, toutefois, le premier ministre, Lionel Jospin, s'interrogait sur la nécessité d'un tel geste, en soulignant que *« le chômage est loin d'être vaincu »*. Georges Sarre, au nom du Mouvement des citoyens, présidé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, avait le même jour évoqué une *« décision calamiteuse »*. Depuis, les critiques se sont multipliées. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, a parlé de *« contretemps »*, tandis qu'Henri Emmanuelli, président de la commission des finances de l'Assemblée générale, a, dans nos colonnes, jugé *« très regrettable »* le resserrement de la politique monétaire française. Jacques Delors, enfin, ancien président de la Commission européenne, a contesté *« l'opportunité »* de ce geste.

Sans doute cette vague de protestations participe-t-elle du folklore monétaire traditionnel français, dans lequel chaque grande décision de la banque centrale est dénoncée par une partie de la classe politique. Mais les critiques adressées cette fois vont au-delà de ce simple rituel. Elles reposent sur de solides bases économiques et sont étayées par des arguments politiques forts.

Le relèvement des taux français, qui constitue un tournant monétaire majeur, était-il justifié ? Correspondait-il aux besoins de l'économie française ? Peu d'experts le pensent. Ils s'accordent à dire que la reprise de l'activité restera fragile tant que la vigueur des exportations n'aura pas été relayée par la consommation et par les investissements. Or la hausse du loyer de l'argent, qui a provoqué une nette remontée des rendements à long terme, ne pourra que ralentir le régime de ces deux moteurs. Le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a beau affirmer le contraire – avec le souci évident de ne pas froisser les Allemands –, la hausse des taux ne pourra avoir qu'un effet restrictif sur l'économie, surtout si, comme les marchés financiers l'anticipent, d'autres relèvements ont lieu au cours des prochains mois.

Le resserrement monétaire était-il motivé par des risques inflationnistes ? Les analystes ne le croient pas davantage. Dans le communiqué qui a suivi sa décision, la Banque de France n'a d'ailleurs pas jugé bon de reprendre à son compte cet argument, largement développé en revanche par la Bundesbank. Comment aurait-elle pu le faire avec un indice des prix à la consommation proche de son plus bas niveau historique (1,3 % sur un an en septembre), une croissance de la masse monétaire voisine de zéro et un taux de chômage record, sérieux rempart contre d'éventuelles pressions salariales ?

La hausse des taux français représente-t-elle alors, comme l'a affirmé l'institut d'émission, une *« nouvelle étape »* pour la convergence européenne ? Est-elle la marque d'une étroite coopération des banques centrales ? Tous les spécialistes se félicitent de l'égalisation des taux directeurs français et allemands (à 3,30 %), qui constitue un événement majeur. Jusqu'à présent, la Banque de France avait préféré prudemment maintenir le niveau de ses appels d'offres au-dessus de celui du REPO allemand. Cette anomalie, qui était aussi un aveu d'infériorité pour la France, a aujourd'hui disparu.

CONCERTATION MINIMALE

Mais, comme on le souligne d'ailleurs à Francfort, la Bundesbank a agi en toute indépendance, sans associer ses partenaires à sa décision. La concertation a été minimale : les dirigeants de la banque centrale allemande se sont contentés d'avertir peu de temps avant leurs collègues européens de leur intention de relever les taux. Il s'agit peut-être d'un progrès par rapport à la situation antérieure, dans laquelle Francfort restait muette, mais il reste minime.

Si la Banque de France a relevé ses taux, c'est bien que la Bundesbank ne lui a guère laissé le choix. Les membres du conseil de l'institut d'émission français n'ont pas souhaité, si près du but et du lancement de l'euro, déconnecter les politiques monétaires de la France et de l'Allemagne. Même ceux qui étaient opposés à un resserrement monétaire n'ont pas voulu prendre le moindre risque pour la stabilité du franc. Sans l'initiative allemande, le gouverneur Jean-Claude Trichet aurait eu en revanche bien du mal à trouver une majorité, au sein de son conseil, pour voter une hausse des taux.

La déception est grande pour tous ceux qui avaient fini par croire à une relative indépendance de la politique monétaire française et avaient accordé du crédit aux propos de M. Trichet qui avait affirmé, au mois d'août, qu'il n'y avait pas d'*« automaticité »* entre les décisions de la Banque de France et celles de la Bundesbank. M. Chevènement s'était réjoui, il y a quelques semaines, à l'idée que l'euro ne se fasse plus aux conditions allemandes : sa satisfaction était prématurée.

Contestable sur le plan économique, la hausse des taux français est aussi perçue par certains comme une maladresse psychologique. *« Les banquiers centraux doivent se méfier, car s'ils donnent l'impression qu'ils sont les maîtres de tout, l'Union économique et monétaire risque d'être rejetée par l'opinion publique »*, a lancé M. Delors. Le durcissement monétaire décidé alors que le chômage atteint des sommets fournit des armes à ceux qui prédisent une dictature monétaire, une Europe de la monnaie contre une Europe de l'emploi.

Si elle ne veut pas jouer le rôle de bouc émissaire, la future Banque centrale européenne (BCE) devra faire preuve d'une pédagogie qui, au cours des derniers jours, a cruellement manqué à la Banque de France, mais aussi à la Bundesbank : événement très inhabituel, le resserrement monétaire a été contesté outre-Rhin par l'opposition parlementaire et plusieurs syndicats. La BCE devra convaincre les peuples de la pertinence de ses décisions et ne pas les asséner en les justifiant par de mauvais prétextes : ne pas faire croire, par exemple, comme l'institut d'émission allemand, que les taux remontent afin de juguler l'inflation alors qu'il s'agit avant tout d'envoyer un signal fort pour déjouer les anticipations d'un euro faible ; ne pas affirmer, comme l'a fait la Banque de France, que le loyer de l'argent est relevé pour renforcer la convergence européenne alors qu'il sert d'abord à protéger la parité du franc.

Du moins l'épisode de la hausse des taux aura-t-il servi de répétition générale avant le lancement de l'euro. Il aura permis aux Français de s'accoutumer à l'idée que la politique monétaire de la BCE sera moins déterminée par le contexte national que par celui de l'Europe. De la même façon qu'aux Etats-Unis une action de la Réserve fédérale peut correspondre aux besoins économiques du Texas mais pas à ceux de la Californie, il arrivera que les futures décisions de la BCE conviennent davantage à l'économie des Pays-Bas qu'à celle de la France. L'euro sera d'abord un exercice d'altruisme et de solidarité monétaires.

Pierre-Antoine Delhommais

DÉPÊCHES

■ **SNCF : le ministre des transports,** Jean-Claude Gayssot, a estimé, jeudi 16 octobre, que *« la perspective de réduction du temps de travail doit évidemment trouver un champ d'application dans les transports en France et être créatrice d'emplois »*. Le même jour, dans un entretien au quotidien *L'Humanité*, le président de la SNCF, Louis Gallois, avait estimé que *« la discussion sur la durée du travail entraînera certainement une discussion sur l'emploi, sur l'organisation du travail et sur les salaires »* mais qu'il faudrait *« un cadrage gouvernemental »*. Le passage aux 35 heures sans baisse de salaire coûterait 3,5 milliards de francs à l'entreprise.

■ **CMB : le préfet du Finistère a donné,** jeudi 16 octobre, l'aval de l'Etat à l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du Crédit mutuel de Bretagne. 360 emplois seront créés d'ici au 30 septembre 1998. Les 3 600 salariés, qui travailleront en moyenne 35 heures par semaine dans un cadre annualisé, ont accepté une baisse de 1,7 % de leur salaire. – *(Corresp.)*

■ **CAISSES D'ÉPARGNE : le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn,** a déclaré, jeudi 16 octobre au Sénat, que *« la réforme du statut des Caisses d'épargne sera soumise au Parlement au printemps »*.

■ **ISIS : le prix des actions d'Isis,** société spécialisée dans le domaine parapétrolier, qui seront introduites le 22 octobre à la Bourse de Paris, a été fixé à 685 francs. Les titres proposés au public représenteront 41,4 % du capital d'Isis.

■ **UNISOURCE : le consortium créé par les opérateurs téléphoniques** suédois, néerlandais et suisse a indiqué, jeudi 16 octobre, qu'il n'exclut pas un rapprochement en France avec Bouygues Télécom.

■ **CGM/CMA : le tribunal de commerce de Marseille a débouté,** jeudi 16 octobre, la société Mistral SAL présidée par Johnny Saadé. Elle demandait aux juges de déclarer en cessation de paiement la Compagnie maritime d'affrètement (CMA), présidée par son frère Jacques, qui a racheté en 1996 le groupe maritime public CGM (*Le Monde* du 9 octobre).

François Pinault rachète « Le Point » au groupe Havas

Le patron du groupe Pinault-Printemps-La redoute devient le cinquième propriétaire d'un hebdomataire créé il y a vingt-cinq ans. Cette opération pourrait faciliter la vente de « L'Express »

L'HEBDOMADAIRE *Le Point* entre dans le giron du groupe de François Pinault. Cette cession, annoncée jeudi 16 octobre par le groupe Havas, met fin au premier épisode du feuilleton amorcé au printemps, lorsque Jean-Marie Messier, président de la Compagnie générale des eaux, actionnaire de référence d'Havas, avait dit son intention de se séparer du *Point* et de *L'Express*. Alors qu'il vient de fêter ses vingt-cinq ans, *Le Point* va donc connaître son cinquième propriétaire. Quant à *L'Express*, après l'offre du *Monde*, un nouveau candidat se serait fait connaître : il s'agit du groupe Excelsior, propriétaire de plusieurs magazines, dont *Sciences et Vie*.

« L'offre retenue est celle qui a eu la préférence personnelle du directeur général du Point, *Claude Imbert, et celle de son management »*, précise le communiqué d'Havas. Au cours des dernières semaines, quatre candidats s'étaient déclarés : le groupe Bayard-Presse, la société Dassault, les Laboratoires Fabre ainsi qu'un groupe de quatre quotidiens régionaux *(Le Télégramme de Brest et de l'Ouest, La Voix du Nord, Le Républicain lorrain* et *Midi Libre)* qui viennent de demander le dossier concernant *L'Express*. Le groupe Pinault étudiait le dossier en coulisse. Eric Licoys, directeur général adjoint d'Havas, ne l'avait d'ailleurs pas mentionné, début octobre, parmi *« les trois acquéreurs sérieux tous français »* pour le rachat de cet hebdomadaire, qui diffuse 310 115 exemplaires, emploie 165 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 350 millions de francs pour un bénéfice qui se situe entre 7 et 10 millions de francs.

GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE

« Dans ma petite cote personnelle, le groupe *Pinault arrivait en tête, notamment en raison de ses activités et de sa surface financière »*, explique Claude Imbert. Le directeur général de l'hebdomadaire a certainement joué un rôle important dans cette négociation. Consulté par les vendeurs, qui manifestement ne voulaient pas risquer de braquer la direction et la rédaction, Claude Imbert, rétif à l'image militaire du groupe Dassault, avait fait savoir qu'une telle solution provoquerait sa démission. Claude Imbert et François Pinault ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre. Par ailleurs, François Pinault était un ami du père du philosophe Bernard-Henri Lévy, éditorialiste au *Point* avec lequel il entretient de bonnes relations. Plus anecdotique : l'homme de presse parisien et le financier venu de Bretagne sont tous deux amateurs de bons vins. Et le directeur du *Point* n'a sans doute pas été insensible au respect que l'industriel a eu pour le mode de fabrication du Château Latour, un grand Médoc dont il a fait l'acquisition.

Il y a peut-être vu une garantie supplémentaire que cette solution lui permettrait de rester maître dans son journal. D'ailleurs, l'évocation de l'amitié entre François Pinault et Jacques Chirac le laisse insensible. *« On ne m'a jamais rien demandé. Il n'en sera pas autrement »*, affirme-t-il. Les journalistes de l'hebdomadaire, qui devaient se réunir en assemblée générale vendredi 17 octobre, ne semblent guère plus inquiets. Il est vrai que, tout en respectant les exigences de confidentialité, Claude Imbert avait apparemment pris soin de tenir les journalistes informés des négociations.

François Pinault s'est engagé à signer la charte des journalistes du *Point*, élaborée en 1992 lors de la vente à Alcatel. Pour le personnel de l'hebdomadaire, il restera à régler les conséquences de l'éclatement du groupement d'intérêt économique (GIE), devenu société en nom collectif (SNC), qui le liait depuis quatre ans à *L'Express* pour les opérations de démarchage publicitaire et de ventes, et qui comprend 80 personnes. François Pinault se serait engagé à réintégrer dans le *Point* les salariés qui avaient été détachés dans cette structure.

« Cette transaction s'effectue dans des conditions financières en cohérence avec l'évaluation demandée par le conseil d'administration d'Havas à la Banexi (banque d'affaires de la BNP) », précise le communiqué d'Havas. Aucun chiffre n'a été publié, mais il semble que la vente s'est effectuée sur la base de 120 millions de francs, soit 55 millions de moins que lors de la vente à Alcatel.

L'acquisition est réalisée par Artemis, le holding familial de François Pinault qui contrôle le groupe Pinault-Printemps-La Redoute (PPR). Pour le patron de ce groupe, qui comprend notamment Le Printemps, Conforama, La Redoute et la Fnac et réalise 80,4 milliards de francs de chiffre d'affaires et un résultat net de 2,06 milliards de francs, il s'agit de la première grande opération dans la presse. Outre sa participation de 2,3 % au capital du *Monde*, et un aller-retour dans le groupe publicitaire BDDP-GGT il detient 37 % dans l'institut de sondage IPSOS avec Walter Butler (*Le Monde* du 4 septembre).

Cette annonce tombe alors que François Pinault vient de se faire ravir Prisunic et qu'il est l'OPA de 28 milliards sur la banque Worms & Cie.

Françoise Chirot

Cinq propriétaires en vingt-cinq ans

● **Création.** *Le Point* est lancé le 25 septembre 1972 par plusieurs journalistes de *L'Express* en désaccord avec son fondateur-directeur Jean-Jacques Servan-Schreiber. Hachette soutient financièrement le projet.

● **Actionnaires.** En 1982, la société Gaumont devient l'actionnaire majoritaire de l'hebdomadaire. Trois ans plus tard, Nicolas Seydoux, patron de la Gaumont, rachète les actions de sa société. En septembre 1993, la Générale occidentale, qui contrôle déjà *L'Express*, a déjà racheté 40 % des actions du *Point*, en devient propriétaire. Cette filiale d'Alcatel contrôle déjà *L'Express*. Deux ans plus tard, Havas *via* CEP Communication rachète à Alcatel son pôle presse dont *L'Express* et *Le Point* mais aussi *Courrier international*.

● **Vente.** Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, actionnaire principal d'Havas, annonce au printemps la mise en vente de *L'Express* et du *Point*.

Crise au « Courrier picard »

LE CONSEIL d'administration du quotidien régional *Le Courrier picard*, diffusé dans la Somme et dans l'Oise à 80 000 exemplaires, a annoncé, jeudi 16 octobre, qu'il était *« démissionnaire »*. Dominique Fontaine, président du conseil depuis le 14 juin, a présenté sa démission, *« suivi par les administrateurs à l'unanimité »*, après une menace de grève des journalistes, mercredi 15 octobre. La rédaction du journal s'opposait à la création d'un poste de secrétaire général de la rédaction et avait décidé d'arrêter le travail pour obtenir l'annulation de la mesure. *« La priorité étant la sortie du journal, le conseil d'administration a cédé à la pression »*, explique M. Fontaine. Un nouveau conseil d'administration devrait être élu au cours d'une assemblée générale *« d'ici à la fin novembre »*. *Le Courrier picard* est détenu à 55 % par une société coopérative ouvrière de production (SCOP), le Crédit agricole et le groupe Voix du Nord se partageant les 45 % restants.

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : les chaînes thématiques se sont regroupées** au sein de l'Association des chaînes du câble et du satellite (ACCS). Présidée par Claude-Yves Robin, directeur général de Canal J, l'ACCS rassemble des chaînes thématiques françaises et étrangères, contrôlées, diffusées ou éditées par tous les opérateurs du câble ou du satellite, dans le but *« de s'imposer comme un interlocuteur unanime vis-à-vis des pouvoirs publics »*, en particulier pour faire *« évoluer la législation des chaînes thématiques vers plus de souplesse »*.

■ **Le bouquet numérique de programmes CanalSatellite s'enrichira**, le 29 novembre, d'une nouvelle chaîne baptisée Comédie. Dotée d'un budget de fonctionnement de 60 millions de francs, elle sera entièrement *« dédiée à la déconne »*, selon l'expression de son président, Dominique Farrugia.

La publicité française a décidé de se prendre au sérieux

LA PUBLICITÉ est en mue. Aux années 80, celles des paillettes et de l'argent facile, ont succédé les années de crise. Entamée avec la guerre du Golfe qui oblige les annonceurs à réduire leurs investissements publicitaires, l'actuelle décennie s'est poursuivie sous les auspices de la loi Sapin. Proposée par Michel Sapin, alors ministre des finances du gouvernement de Pierre Bérégovoy, elle a pour objectif *« la prévention de la corruption et la tranparence de la vie économique et des procédures publiques »*.

Un article de cette loi vise à imposer une transparence plus grande dans les affaires de la publicité et surtout dans celles des centrales d'achat d'espaces. Ces dernières surtout étaient soupçonnées par le législateur d'alimenter au mieux la fortune de certains, au pire certains partis politiques, à l'aide de commissions et surcommissions occultes ponctionnées sur les investissements des annonceurs ou sur les tarifs des médias soumis à la loi du plus fort. Un mal que les Anglo-Saxons nommaient *« french disease »* (« maladie française ») et qui donnait globalement au secteur publicitaire une image négative.

La loi du 29 janvier 1993, ressentie par la majorité de la profession comme un séisme, a obligé le secteur à se retructurer – y compris sur le plan des emplois et des salaires –, mais aussi à se professionnaliser. Cette *« loi plutôt intelligente, qui a permis aux agences de publicité de se recentrer sur leur métier et leur valeur »*, selon l'appréciation portée dans *La Tribune* du 15 octobre par Alain Cayzac, vice-président d'Havas Advertising, mais qui a cependant *« réduit les marges de la publicité de 20 % à 40 % »*, selon Maurice Lévy, président du directoire de Publicis, a abouti à donner au secteur une plus forte image de rigueur et de sérieux.

Transfigurée, la publicité française fait désormais preuve d'une aptitude nouvelle à conquérir la scène internationale, comme le prouvent les implantations à l'étranger des grands groupes comme Publicis ou Havas Advertising (lire ci-dessous), ou les alliances que tissent des agences – récemment Alice – avec des réseaux anglo-saxons. Une façon de dépasser le seul intérêt, un tantinet frivole, que manifestaient jusqu'à présent les étrangers pour la *« french touch »* dont fait preuve la créativité publicitaire française.

C'est cette image de sérieux et d'efficacité que veut également traduire la deuxième Semaine de la publicité, qui a lieu à Paris du 13 au 19 octobre, à l'initiative de l'Association des agences-conseil en communication (AACC, qui regroupe plus de 200 agences représentant environ 80 % de la marge brute globale des agences en France) et de l'hebdomadaire spécialisé *CB News*.

UN MUSÉE ET L'INTERNET

Relayée par les grands médias – TF 1 notamment, qui a entraîné ses animateurs à vanter ses écrans « rêhabillés » pour l'occasion –, cette deuxième Semaine de la publicité accueille une « Cité de la pub ». Le public des publiphiles peut y découvrir la saga d'une centaine de marques, ainsi que les coulisses de la création et de la commercialisation des encarts, spots et affiches. En outre, elle permet à de nombreux jeunes de se renseigner sur les métiers du secteur *via* un Forum de la pub dont la première édition avait attiré plus de 6 000 lycéens ou étudiants, l'an dernier.

Car la publicité est un secteur qui représente *« une large gamme d'emplois »*, ainsi que l'a souligné Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, en inaugurant cette Semaine de la publicité. En 1996, les agences de publicité employaient 23 675 personnes (dont 60 % de cadres), auxquelles il convient d'ajouter les 95 000 salariés des régies, des centrales d'achat d'espaces publicitaires – maintenant appelées agences médias –, des agences spécialisées, et aussi les personnels des services de publicité des 26 000 grands annonceurs. Le développement du hors-média – promotion, marketing direct, relations publiques, etc –, longtemps occulté en France, donne une idée du poids économique réel du secteur : au total, 2,3 millions d'annonceurs ont investi l'an dernier 152,4 milliards de francs dans les médias (36,3 % du chiffre d'affaires total) ou dans le hors-média (63,7 %).

Tout en attirant l'attention sur le défi que constituent pour l'avenir l'accroissement continu du hors-média et la naissance des nouveaux écrans (Internet, dont la mesure d'audience constitue aujourd'hui un élément central), Mme Trautmann a aussi salué la création, au premier trimestre 1998, du Musée de la publicité. Situé dans le Grand Louvre, il devrait rassembler un riche patrimoine, composé de plusieurs dizaines de milliers de films, vidéos, documents sonores et virtuels, ainsi que de quelque 100 000 affiches.

Yves-Marie Labé

L'efficacité récompensée

Agences, annonceurs et experts marketing se sont entendus pour récompenser au niveau européen et français les campagnes de publicité les plus efficaces. L'agence Callegari Berville devait recevoir, vendredi 17 octobre à la Cité de la pub, le Grand Prix Effie France pour sa campagne en faveur de la bière Hoegaarden (Interbrew). Jouant sur la difficulté à prononcer le nom du produit, elle a permis à la marque de gagner 2 points de parts de marché entre 1996 et 1997. L'agence britannique BMP-DDB devait recevoir, elle, le Grand Prix Euro Effie pour ses campagnes en faveur de la marque d'aliments pour chats Felix (Spiller Petfood) : Felix est passé devant son premier concurrent en Grande-Bretagne et a augmenté sa part de marché de 5 % en France et de 6 % en Allemagne.

Euro RSCG fait ses gammes en Chine

HONGKONG
de notre envoyée spéciale

« Célébration de la réunification de Hongkong avec la Chine » : un immense panneau lumineux domine la baie de Hongkong. A la nuit tombée, il émerge de la masse compacte des gratte-ciel du quartier de bureaux à Wanchai. C'est le seul signe visible de la rétrocession, depuis le 1er juillet, de l'ancienne colonie britannique à la Chine communiste. Quatre mois ont passé et *« rien n'a changé »*, répètent à loisir les dirigeants chinois de l'agence de publicité Euro RSCG Partnership à Hongkong, *« fatigués »* de devoir affronter depuis 1994 le scepticisme international.

« Hongkong reste Hongkong, un monde gouverné par l'argent », commente Kitty Lun Chan, directrice générale de l'agence chargée de la création. L'ultracapitalisme n'aurait pas perdu ses droits dans un milieu d'affaires obsédé par la Chine et ses 1,2 milliard de consommateurs potentiels. Et Euro RSCG s'organise pour essayer d'ouvrir aux entreprises les portes de la consommation chinoise.

Le réseau publicitaire d'origine française travaille déjà à Pékin et à Canton ; il est représenté à Guangzhou (sud), Tianzin (nord) et Chengdu (sud-ouest) depuis 1994. Mais dans une économie qui fait sa propre révolution, il ne suffit pas d'avoir un bureau pour faire de la publicité. Il faut obtenir des licences pour facturer les clients, pour diffuser les campagnes à la télévision (une licence par province lorsqu'il s'agit d'un spot télévisé pour un produit alimentaire), détenir plus de 70 % du capital (*« sinon ce sont eux qui ont le pouvoir »*) et organiser en interne le recueil de l'information. *« Parce que les études ne sont pas fiables, nous investissons depuis 1996 un demi-million de dollars chaque année pour récupérer nos propres informations »*, explique Antony Chow, responsable de la Chine à Euro RSCG.

L'apprentissage de *« ce marché difficile »* se fait collectivement. Chez Euro RSCG, la « grande Chine » mobilise à la fois les équipes de Chine (quarante-cinq personnes dont la plupart sont en cours de formation), de Hongkong (cent personnes dont vingt travaillent exclusivement pour la Chine) et de Taïwan (cinquante-cinq personnes). La « grande *Chine »*, qui a déjà dépassé 10 milliards de dollars (environ 60 milliards de francs) d'investissemnts publicitaires en 1996, est stratégique pour le groupe français, qui y a des clients comme Intel ou Philips, mais qui vient de perdre *Compaq*, l'un des plus importants budgets de la zone.

GÂCHIS DE PAPIER

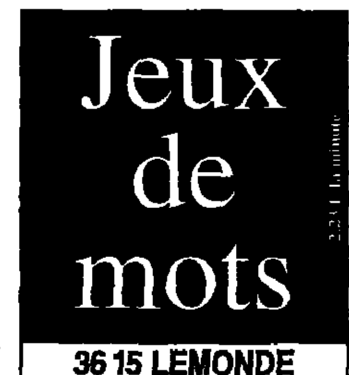
En 1997, les campagnes de publicité en Chine ne visent encore que les trente millions d'habitants de Canton, Pékin et Guangzhou : *« Leur style de vie et leur pouvoir d'achat sont très proches des nôtres et nous partageons certaines valeurs culturelles »*, explique Kitty Lun Chan, qui vient de concevoir une campagne pour Korean Red Ginseng diffusée à Hongkong et en Chine. Ce film met en scène une star du kung-fu à l'entraînement dans les montagnes Jaunes (Chine), et il est adapté en mandarin (dialecte pékinois) et en cantonais (dialecte hongkongais) pour être compris par l'ensemble de la population.

Les difficultés ne manquent pas pour les créatifs : *« Une annonce presse récemment réalisée pour le département international de la laine a été refusée par les journaux chinois*, explique Antony Chow. *Un petit mouton était simplement dessiné au centre de la page. On nous a accusé de gâcher du papier en laissant trop d'espace vide. Il a donc fallu grossir le dessin. »*

Reste que l'Asie-Pacifique est déjà promue au rang de modèle au sein d'Euro RSCG : une croissance de 200 % entre 1992 et 1997 à raison de 25 % par an et 60 millions de dollars de nouveaux budgets depuis janvier. Sans oublier que des clients mondiaux comme Intel ont été gagnés par le groupe après une première expérience avec Euro RSCG en Asie. Bob Schmetterer, le nouveau patron d'Euro RSCG pour le monde, ne s'y est d'ailleurs pas trompé. En pleine tournée asiatique, il a décidé de transférer Pierre Lecosse, responsable de l'Asie depuis 1992 en Europe où, en tant que nouveau directeur général pour l'Europe, il aura notamment pour mission de *« discipliner »* le réseau.

Sorte de « figure locale », Pierre Lecosse s'est distingué avec une initiative récente : la création d'un fonds commun de placement pour *« montrer l'implication croissante de nos dirigeants dans les entreprises pour lesquelles ils travaillent »*. *« Chaque directeur d'agence en Asie consacrera entre 5 000 et 10 000 dollars de ses revenus personnels, chaque année, pour un fonds destiné à acquérir des actions de nos principaux clients internationaux*, explique-t-il, se défendant d'y voir la moindre spéculation. *Si nous perdons le budget, il est normal que nous vendions, mais nous entrons pour trois ans et en sortons à une date fixée à l'avance. »* Une idée qui pourrait faire son chemin en Europe.

Florence Amalou



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

■ **LA BOURSE DE TOKYO** a *terminé* la séance du vendredi 17 octobre en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a perdu 1,29 % pour s'inscrire à 17 478,42 points en clôture.

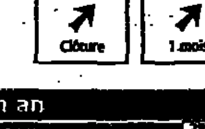
■ *LE DOLLAR* était stable, vendredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'inscrivait à 1,7580 mark et 5,8925 francs.

■ **L'OR** a ouvert en baisse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 325,80-326,10 dollars contre 326,85-327,25 dollars la veille en clôture.

■ *LE MINISTRE* de l'économie Dominique Strauss-Kahn estime que la force du franc montre que *« tous les observateurs considèrent que l'économie française va bien »*.

■ *WALL STREET* a nettement reculé, jeudi, l'indice Dow Jones a cédé 1,49 %, à 7 938,88 points, en raison du regain de tensions commerciales entre les Etats-Unis et le Japon.

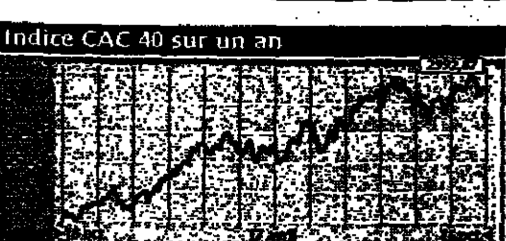
LES PLACES BOURSIÈRES



Nouveau repli à Paris

LA MONTÉE des taux à long terme américains, qui laisse craindre une contagion en Europe, pesait vendredi sur la Bourse de Paris. En recul de 1,27 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 1,24 %. Après deux heures et demie de transactions, les valeurs *françaises* perdaient en moyenne 1,71 % à 2 941,83 points. Le marché était assez actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel *de 2,8 milliards de francs*, dont 1,7 milliard de francs sur les seules valeurs de l'indice vedette.

Wall Street a perdu 1,49 % jeudi après un regain de tension entre les *Etats-Unis et le Japon*, et un autre sur les bons du Trésor à 30 ans. Ces derniers ont atteint en fin de séance 6,39 % contre 6,34 % quelques heures auparavant. La hausse des taux américains laisse craindre un nouveau tour de vis en Europe. La semaine dernière, la Bundesbank avait donné le coup d'envoi de cette hausse en faisant passer son taux de prise en pension de 3 % à 3,30 %.



CAC 40 5 jours

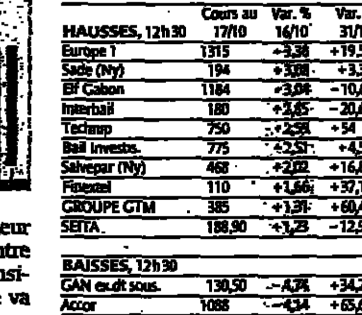
Cette tension sur les taux profite au dollar, qui cote 6,8960 francs contre *6,85 francs la veille*. Vendredi matin, le ministre de l'économie, Dominique Strauss-Kahn, a constaté que le franc français était à son meilleur niveau depuis 1990, ce qui montre que tous les observateurs considèrent que l'économie française va bien.

Paribas, valeur du jour

AVEC 1,3 million de titres échangés jeudi 13 octobre et 900 000 titres la veille, près de 2 % du capital de Paribas vient de changer de mains. Le titre a grimpé de 3,1 % ? à 470 francs, son plus haut niveau de l'année. Paribas fait l'objet de rumeurs d'OPA, certains doutant que le groupe puisse rester seul dans un environnement bancaire *en cours de concentration*. Après l'OPA lancée par Generali sur les AGF, Paribas ne paraît plus inaccessible, même avec une capitalisation de 58 milliards. En outre, le titre s'échange à une valeur très inférieure à celle de son actif net estimé par les analystes (570 francs).

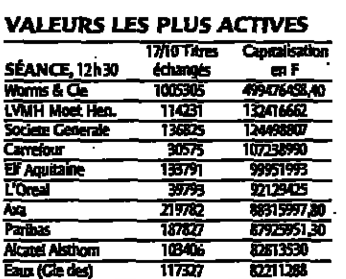
Paribas sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



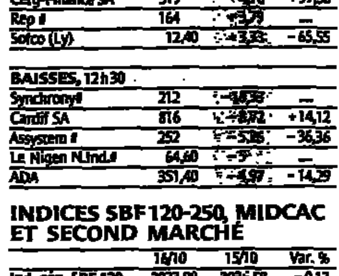
HAUSSES, 12h30	Cours au 17/10	Var. % 16/10	Var. % 31/12
Europe 1	1315	+3,38	+19,54
Sade (Ny)	194	+3,08	+3,30
Elf Gabon	1184	+3,04	−10,64
Interbail	180	+2,85	−20,66
Technip	750	+2,58	+54
Bail Investis.	775	+2,51	+4,58
Salvepar (Ny)	468	+2,02	+16,88
Finextel	110	+1,66	+37,15
GROUPE GTM	385	+1,31	+60,41
SEITA	188,90	+1,23	−12,94
BAISSES, 12h30			
GAN ex.dt sous.	130,50	−4,74	+34,21
Accor	1088	−4,34	+65,60
L'Oreal	2285	−3,95	+16,93
Eridania Beghin	851	−3,73	+1,91
Cap Gemini	452	−3,42	+80,15
BIC	411,30	−3,32	+5,73
SFIM	1061	−3,30	+3
Sommer-Allibert	212	−2,97	+36,77
Bouygues Offs.	301	−2,98	+126,31
Rhone Poulenc A	261,30	−2,86	+47,71

VALEURS LES PLUS ACTIVES



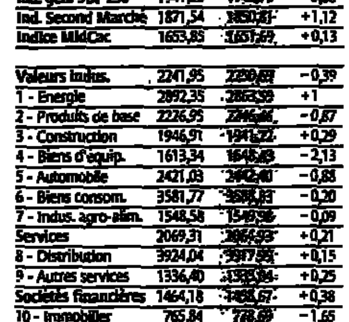
SÉANCE, 12h30	17/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Worms & Cie	1005305	499476458,40
LVMH Moet Hen.	114231	132416662
Societe Generale	136825	124498807
Carrefour	30575	107238990
Elf Aquitaine	133791	99951993
L'Oreal	39793	92129425
Axa	219782	88315997,80
Paribas	187827	87925951,30
Alcatel Alsthom	103406	82813530
Eaux (Cie des)	117327	82211288

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

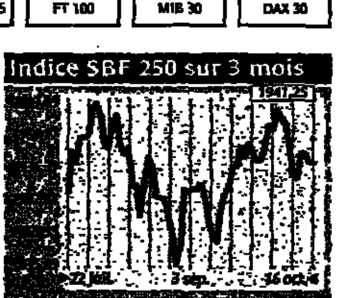


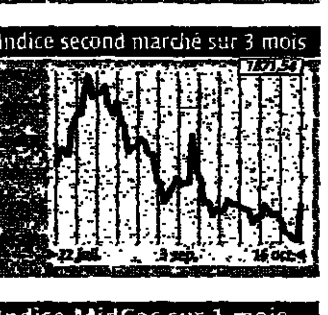
HAUSSES, 12h30	Cours au 17/10	Var. % 16/10	Var. % 31/12
M.B.Electronique	667	+15,39	+33,40
SYLIS	175	+9,87	—
Cerg-Finance SA	319	+4,76	+59,50
Rep #	164	+3,79	—
Sofco (Ly)	12,40	+3,33	−65,55
BAISSES, 12h30			
Synchrony#	212	−14,58	—
Cardif SA	816	−8,72	+14,12
Assystem #	252	−5,36	−36,36
Le Nigen N.Ind.#	64,60	−5	—
ADA	351,40	−4,97	−14,29

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



	16/10	15/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2033,99	2036,68	−0,13
Ind. gén. SBF 250	1941,25	1942,79	−0,08
Ind. Second Marché	1871,54	1850,83	+1,12
Indice MidCac	1653,85	1651,69	+0,13
Valeurs indus.	2241,95	2250,49	−0,39
1 - Energie	2892,35	2863,59	+1
2 - Produits de base	2226,95	2246,46	−0,87
3 - Construction	1946,91	1941,22	+0,29
4 - Biens d'équip.	1613,34	1648,43	−2,13
5 - Automobile	2421,03	2442,40	−0,88
6 - Biens consom.	3581,77	3588,83	−0,20
7 - Indus. agro-alim.	1548,58	1549,98	−0,09
Services	2069,31	2064,93	+0,21
8 - Distribution	3924,04	3917,95	+0,15
9 - Autres services	1336,40	1332,84	+0,25
Sociétés financières	1464,18	1458,67	+0,38
10 - Immobilier	765,84	778,69	−1,65
11 - Services financ.	1503,29	1493,36	+0,66
12 - Sociétés invest.	1810,43	1808,16	+0,13





Indice MidCac sur 1 mois

Déception à la Bourse de Tokyo

LES VALEURS japonaises ont *perdu du terrain, vendredi 17 octobre*, après que les espoirs d'une baisse massive des impôts eurent été anéantis par les déclarations du ministre des finances, Hiroshi Mitsuzuka. *Alors* que les autorités s'apprêtent à dévoiler, lundi 20 octobre, un train de mesures de relance, le ministre a affirmé qu'une importante réduction de la pression fiscale n'était pas acceptable. L'indice Nikkei, qui avait bondi de plus de 2 %, a abandonné 229,07 point, soit 1,29 %, à 17 478,42 points.

La veille, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York a terminé la séance en baisse de 119,10 points *(−1,49 %), à 7 938,88 points. L'annonce* par les Etats-Unis qu'ils allaient interdire l'accès de leurs ports aux navires marchands japonais tant que trois armateurs nippons n'auront pas réglé des amendes imposées par les autorités maritimes américaines a précipité un mouvement de baisse dans un marché déjà déprimé par les résultats trimestriels de certaines sociétés.

En *Europe*, la *Bourse de Londres* a gagné 0,46 %, à 5 287,90 points, et celle de Francfort, au terme de la séance officielle, a perdu 1,80 %, à 4 118,22 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 16/10	Cours au 15/10	Var. en %
Paris CAC 40	2985,90	[illegible]	−0,21
New-York/DJ indus.	8098,50	[illegible]	+0,50
Tokyo/Nikkei	17707,50	[illegible]	+2,12
Londres/FT100	5287,40	[illegible]	+0,45
Francfort/Dax 30	4118,22	[illegible]	−1,83
Frankfort/Commer.	1370,93	[illegible]	−2,03
Bruxelles/Bel 20	2960,58	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2415,69	[illegible]	−0,28
Milan/MIB 30	1217	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	629,70	[illegible]	−0,71
Madrid/Ibex 35	590,17	[illegible]	−0,63
Stockholm/Affarsal	2574,77	[illegible]	—
Londres FT30	3393,80	[illegible]	+0,35
Hong Kong/Hang S.	13567,30	[illegible]	+1,35
Singapour/Strait t	1804,24	[illegible]	−2,82

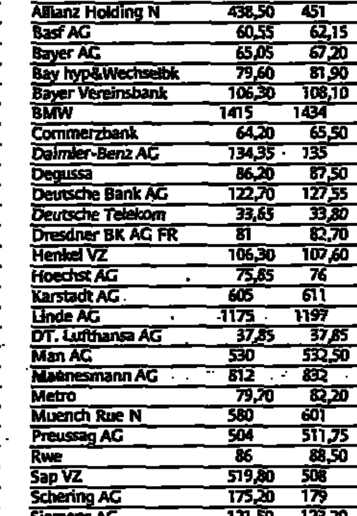
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	16/10	15/10
Alcoa	79,56	80,43
Allied Signal	42,37	41,56
American Express	83,12	82,87
AT & T	43,75	44,93
Boeing Co	52,50	54,56
Caterpillar Inc.	59,25	60
Chevron Corp.	86	86,68
Coca-Cola Co	58,93	59,81
Disney Corp.	84,93	86,87
Du Pont Nemours&Co	58	58,43
Eastman Kodak Co	62,56	62,93
Exxon Corp.	64	64,81
Gén. Motors Corp.H	69,93	70,37
Gén. Electric Co	69,31	68,75
Goodyear T & Rubbe	69,06	70,18
Hewlett-Packard	65,37	67,81
IBM	99,68	101,75
Intl Paper	57,43	57,31
J.P. Morgan Co	119,50	120
Johnson & Johnson	59,06	59,37
Mc Donalds Corp.	45,50	46,06
Merck & Co.Inc.	97,93	102,25
Minnesota Mng.&Mfg	95,56	97,62
Philip Moris	40,87	41,25
Procter & Gamble C	70,81	71,93
Sears Roebuck & Co	48,12	53,87
Travelers	73,87	74,68
Union Carb.	48	47,37
Utd Technol	79,75	80,12
Wal-Mart Stores	35,68	36,12

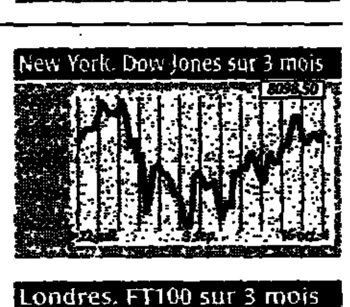
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	16/10	15/10
Allied Lyons	5,21	5,22
Barclays Bank	16,47	16,27
B.A.T. Industries	5,99	6,01
British Aerospace	16,92	16,97
British Airways	6,33	6,42
British Petroleum	9,34	9,18
British Telecom	4,75	4,47
B.T.R.	2,35	2,36
Cadbury Schweppes	6,27	6,24
Eurotunnel	0,66	0,65
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,50	13,56
Granada Group Plc	8,86	8,91
Grand Metropolitan	6,27	6,25
Guinness	6,30	6,25
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,12	7,12
H.S.B.C.	18,80	18,45
Imperial Chemical	9,68	9,56
Legal & Gen. Grp	5,07	5,09
Lloyds TSB	7,97	7,90
Marks and Spencer	6,26	6,35
National Westminst	9,34	9,28
Peninsular Orienta	7,30	7,42
Reuters	7,29	7,25
Saatchi and Saatch	1,33	1,33
Shell Transport	4,69	4,69
Tate and Lyle	4,73	4,70
Zeneca	20,70	20,76

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	16/10	15/10
Allianz Holding N	438,50	451
Basf AG	60,55	62,15
Bayer AG	65,05	67,20
Bay hyp&Wechselbk	79,60	81,90
Bayer Vereinsbank	106,30	108,10
BMW	1415	1434
Commerzbank	64,20	65,50
Daimler-Benz AG	134,35	135
Degussa	86,20	87,50
Deutsche Bank AG	122,70	127,55
Deutsche Telekom	33,65	33,80
Dresdner BK AG FR	81	82,70
Henkel VZ	106,30	107,60
Hoechst AG	75,85	76
Karstadt AG	605	611
Linde AG	1175	1197
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	530	532,50
Mannesmann AG	812	832
Metro	79,70	82,20
Muench Rue N	580	601
Preussag AG	504	511,75
Rwe	86	88,50
Sap VZ	519,80	508
Schering AG	175,20	179
Siemens AG	121,50	123,20
Thyssen	412,50	419
Veba AG	99,60	100,75
Viag	849	857
Volkswagen VZ	890	902





LES TAUX

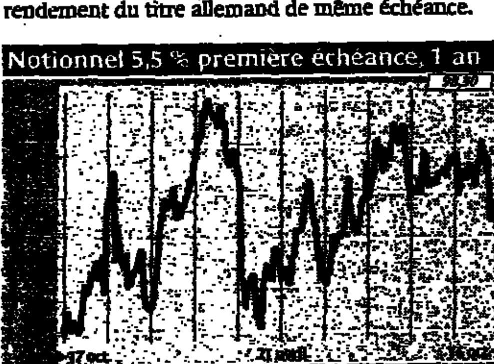
PARIS ↘ Jour le jour · PARIS ↗ OAT 10 ans · NEW YORK ↗ Jour le jour · NEW YORK ↗ Bonds 10 ans · FRANCFORT ↘ Jour le jour · FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Chute du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en forte baisse, vendredi 17 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, perdait 42 centièmes, à 97,88 points.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,72 %, soit 0,01 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance.

La veille, le marché des obligations américaines avait terminé la séance sur une note stable. La bonne nouvelle constituée par l'annonce d'une faible hausse *de l'indice des prix à la consommation (+0,2 % au* mois de septembre)avait été effacée par l'aggravation du contentieux maritime entre les Etats-Unis et le Japon. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans s'était inscrit à 6,39 % en clôture.



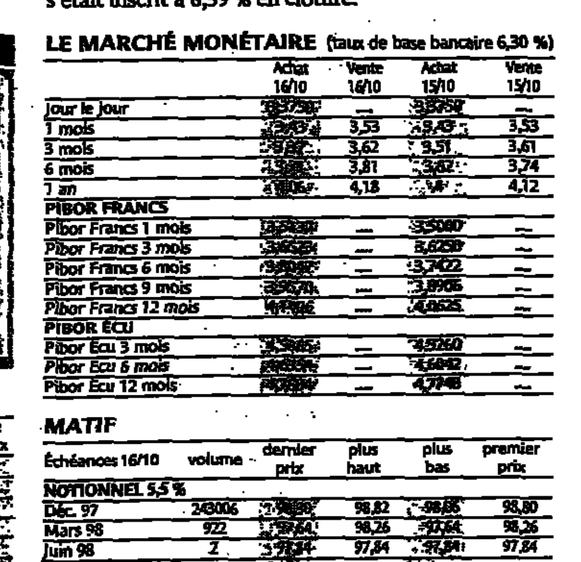
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 16/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	5,63	6,15	[illegible]
Allemagne	3,32	5,61	6,17	[illegible]
Grande-Bretagne	7,06	6,46	NC	[illegible]
Italie	6,88	6,11	6,64	[illegible]
Japon	0,48	1,99	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,65	6,11	6,40	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 16/10	Taux au 15/10	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,18	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)



	Achat 16/10	Vente 16/10	Achat 15/10	Vente 15/10
Jour le jour	[illegible]	—	3,3750	—
1 mois	[illegible]	3,53	3,49	3,53
3 mois	[illegible]	3,62	3,51	3,61
6 mois	[illegible]	3,81	3,62	3,74
1 an	[illegible]	4,18	[illegible]	4,12
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	3,5080	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,6250	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	3,7422	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	3,8906	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	4,0625	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	4,5260	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	4,6842	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	4,7748	—

MATIF

Échéances 16/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	243006	[illegible]	98,82	98,66	98,80
Mars 98	922	97,64	98,26	97,64	98,26
Juin 98	2	[illegible]	97,84	97,84	97,84
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	29641	[illegible]	96,19	96,12	96,18
Mars 98	35787	95,79	95,84	95,73	95,84
Juin 98	18267	95,50	95,57	95,46	95,57
Sept. 98	8592	[illegible]	95,37	95,27	95,36
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	852	[illegible]	97,80	[illegible]	97,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 16/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	14833	[illegible]	3013	2971	2982
Nov. 97	226	[illegible]	3016	2982	2990
Déc. 97	224	[illegible]	3025	2989	2998
Mars 98	850	[illegible]	3032	3007	3032

LES MONNAIES

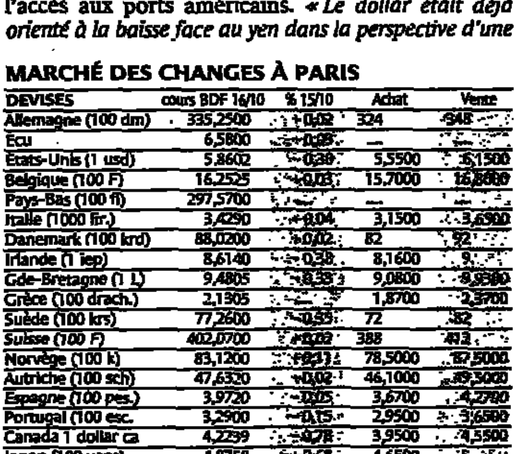
US/F ↘ 5,8602 · US/DM ↘ 1,7460 · US/¥ ↘ 119,4300 · DM/F ↗ 3,3525 · £/F ↘ 9,4805

Recul du dollar face au yen

LE DOLLAR était stable, vendredi matin 17 octobre, face aux devises européennes. Il s'inscrivait à 1,7580 mark et 5,8925 francs. La devise américaine était en *recul face à la monnaie japonaise*, à 120,50 yens. Elle était tombée, la veille, jusqu'à 119,40 yens après la décision des Etats-Unis d'interdire aux cargos japonais l'accès aux ports américains. *« Le dollar était déjà orienté à la baisse face au yen dans la perspective d'une réduction des impôts au Japon, et cette décision a augmenté la pression »*, a indiqué Stephen Gallagher, analyste à la Société générale.

Le franc était stable, vendredi matin, à 3,3530 francs pour un deutschemark. Le ministre de l'économie Dominique Strauss-Kahn a estimé vendredi que la force du franc montre que *« tous les observateurs considèrent que l'économie française va bien »*.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 16/10	% 15/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,2500	+0,02	324	348
Ecu	6,5800	+0,08	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,8602	−0,30	5,5500	6,1500
Belgique (100 F)	16,2525	+0,03	15,7000	16,8000
Pays-Bas (100 fl)	297,5700	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4290	+0,04	3,1500	3,6900
Danemark (100 krd)	88,0200	+0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,6140	−0,38	8,1600	9,[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,4805	−0,33	9,0800	9,9580
Grèce (100 drach.)	2,1305	[illegible]	1,8700	2,3700
Suède (100 krs)	77,2600	−0,55	72	82
Suisse (100 F)	402,0700	+0,02	388	412
Norvège (100 k)	83,1200	+0,13	78,5000	87,5000
Autriche (100 sch)	47,6320	+0,02	46,1000	49,5000
Espagne (100 pes.)	3,9720	−0,05	3,6700	4,2700
Portugal (100 esc.	3,2900	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2239	−0,78	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,8758	+0,68	4,6500	5,[illegible]
Finlande (mark)	111,6800	−0,38	105,5000	116,5000



PARITES DU DOLLAR	17/10	16/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7460	1,2487	−0,15
TOKYO : USD/Yens	119,4300	121,1500	−1,44

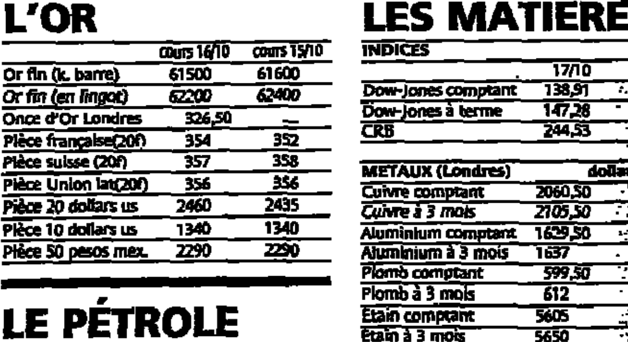
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,8577	5,8567	5,8737	5,8727
Yen (100)	4,8692	4,8644	4,8401	4,8353
Deutschemark	3,3530	3,3525	3,3540	3,3535
Franc Suisse	4,0166	4,0132	4,0154	4,0133
Lire ital. (1000)	3,4289	3,4253	3,4320	3,4304
Livre sterling	9,5027	9,4952	9,5170	9,5112
Peseta (100)	3,9758	3,9725	3,9779	3,9758
Franc Belge (100)	16,260	16,240	16,266	16,259

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,47	3,59	3,73
Eurodollar	5,56	5,68	5,80
Eurolivre	7,15	7,25	7,40
Eurodeutschemark	3,40	3,60	3,74

L'OR



	cours 16/10	cours 15/10
Or fin (k. barre)	61500	61600
Or fin (en lingot)	62200	62400
Once d'Or Londres	326,50	—
Pièce française(20f)	354	352
Pièce suisse (20f)	357	358
Pièce Union lat(20f)	356	356
Pièce 20 dollars us	2460	2435
Pièce 10 dollars us	1340	1340
Pièce 50 pesos mex.	2290	2290

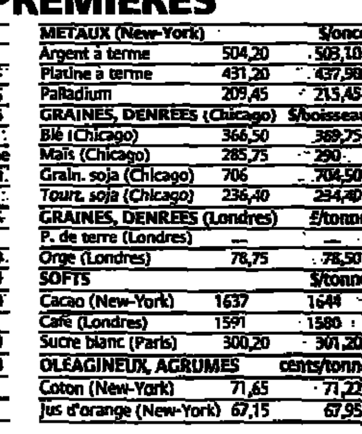
LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/10	cours 16/10
Brent (Londres)	19,58	19,51
WTI (New York)	21,43	21,34
Light Sweet Crude	20,67	20,53



LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/10	16/10
Dow-Jones comptant	138,91	[illegible]
Dow-Jones à terme	147,28	147,86
CRB	244,53	244,75
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2060,50	2088,50
Cuivre à 3 mois	2105,50	2130
Aluminium comptant	1629,50	1616,75
Aluminium à 3 mois	1637	1630
Plomb comptant	599,50	599,50
Plomb à 3 mois	612	612,50
Etain comptant	5605	5632,50
Etain à 3 mois	5650	5680
Zinc comptant	1298,50	1308,50
Zinc à 3 mois	1321,50	1330,50
Nickel comptant	6392,50	6385
Nickel à 3 mois	6450	6520



METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	504,20	503,10
Platine à terme	431,20	437,50
Palladium	209,45	215,45
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	366,50	369,75
Maïs (Chicago)	285,75	290
Grain. soja (Chicago)	706	704,50
Tourt. soja (Chicago)	236,40	234,40
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	78,75	78,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1637	1644
Café (Londres)	1591	1580
Sucre blanc (Paris)	300,20	301,20
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	71,65	71,22
Jus d'orange (New-York)	67,15	67,95



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 17 OCTOBRE
Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-1,51 %
CAC 40 : 2947,61

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	989	994	+ 0,50	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	977	999	+ 2,25	1000
Renault (T.P.)	1862	1853	- 0,48	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2210	2210	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1292	—	—	1000
Thomson S.A (T.P)	950	950	—	1000
Accor	1135	1088	- 4,14	100
AGF-Ass.Gen.France	235	—	—	30
Air Liquide	962	943	- 1,97	70
Alcatel Alsthom	810	800	- 1,23	40
Atos (ex.Axime) CA	628	630	+ 0,31	10
Axa	405,50	401,30	- 1,03	60
Bail Investis	756	775	+ 2,57	100
Bancaire (Cie)	796	787	- 1,13	100
Bazar Hot. Ville	555	555	—	50
Bertrand Faure	387,50	380	- 1,93	5
BIC	425	411,30	- 3,22	25
BIS	496	495	- 0,20	20
B.N.P.	311	308	- 0,96	25
Bollore Techno	822	800	- 2,67	50
Bongrain	2250	2245	- 0,22	50
Bouygues	605	595	- 1,65	50
Bouygues Offs.	310	301	- 2,90	10
Bull#	72	70,50	- 2,08	10
Canal +	1080	1078	- 0,18	20
Cap Gemini	469	452	- 3,62	40
Carbone Lorraine	1662	1655	- 0,42	50
Carrefour	3538	3500	- 1,07	100
Casino Guichard	354	353,50	- 0,14	10
Casino Guich.ADP	273	275,90	+ 1,06	10
Castorama Dub.(Li)	584	570	- 2,39	25
C.C.F.	374,30	368,10	- 1,65	25
Cegid (Ly)	645	646	+ 0,15	25
Cerus Europ.Reun	35,10	34,70	- 1,13	40
Cetelem	669	662	- 1,04	45
CGIP	1884	1885	+ 0,05	100
Chargeurs	408,50	408	- 0,12	100
Christian Dalloz	750	750	—	10
Christian Dior	742	736	- 0,80	52
Ciments Francais	260	254	- 2,30	20
Cipe France Ly #	178,70	179	+ 0,16	10
Clarins	507	504	- 0,59	50
Club Mediterranee	473,90	463,50	- 2,19	25
Coflexip	690	672	- 2,60	10
Colas	915	908	- 0,76	40
Comptoir Entrep.	12	11,80	- 1,66	10
Comptoirs Mod.	2630	2622	- 0,30	100
CPR	466	466	—	50
Cred.Fon.France	65	65	—	100
Credit Lyonnais CI	361,50	355	- 1,79	100
Cred.Nat.Natexis	367	362,20	- 1,30	100
CS Signaux(CSEE)	216,10	214,80	- 0,60	100
Damart	3629	3639	+ 0,27	50
Danone	926	920	- 0,64	10
Dassault-Aviation	1269	1250	- 1,49	50
Dassault Electro	627	615	- 1,91	80
Dassault Systemes	193	192	- 0,51	5
De Dietrich	258,20	257,60	- 0,23	25
Degremont	500	500	—	50
Deveaux(Ly)#	656	643	- 1,98	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	49	48,90	- 0,20	100
Dexia France	603	590	- 2,15	100
DMC (Dollfus Mi)	108,50	108,20	- 0,27	75
Dynaction	169,90	165,10	- 2,82	25
Eaux (Gle des)	710	699	- 1,54	100
Eiffage	281,40	280	- 0,49	50
Elf Aquitaine	754	748	- 0,79	50
Eramet	278	275	- 1,07	20
Eridania Beghin	884	851	- 3,73	68
Essilor Intl	1565	1550	- 0,95	20
Essilor Intl.ADP	1484	1460	- 1,61	20
Esso	515	520	+ 0,97	50
Eurafrance	2500	2490	- 0,40	200
Euro Disney	8,15	8	- 1,84	5
Europe 1	1272	1315	+ 3,38	100
Eurotunnel	6,10	5,95	- 2,45	—
Fimalac SA	513	518	+ 0,97	100
Finextel	108,20	110	+ 1,66	100
Fives-Lille	425	415	- 2,35	50
Fromageries Bel	4100	4075	- 0,60	50
Galeries Lafayette	2948	2909	- 1,32	100
GAN ex.dt sous	137	130,50	- 4,74	10
Gascogne (B)	583	578	- 0,85	80
Gaumont #	420	416	- 0,95	50
Gaz et Eaux	2530	2530	—	50
Geophysique	880	868	- 1,36	10
G.F.C.	535	535	—	100
Groupe Andre S.A.	565	565	—	50
GROUPE GTM	380	385	+ 1,31	50
Gr.Zannier (Ly) #	160,50	160	- 0,31	10
Guilbert	845	844	- 0,11	10
Guyenne Gascogne	2050	2046	- 0,19	100
Hachette Fili.Med.	1145	1132	- 1,13	20
Havas	407,80	400	- 1,91	15
Havas Advertising	738	735	- 0,40	50
Imetal	725	723	- 0,27	50
Immeubl.France	343,20	340	- 0,93	50
Infogrames Enter.	849	845	- 0,47	25
Ingenico	139	137	- 1,43	10
Interbail	175	180	+ 2,85	100
Intertechnique	1490	1450	- 2,68	100
Jean Lefebvre	321	320	- 0,31	50
Klepierre	805	805	—	100
Labinal	1700	1710	+ 0,58	100
Lafarge	407,30	411,30	+ 0,98	25
Lagardere	187,50	185,30	- 1,17	40
Lapeyre	374	366	- 2,13	10
Lebon	238,60	233	- 2,34	50
Legrand	1192	1170	- 1,84	10
Legrand ADP	795	785	- 1,25	10
Legris indust.	220,50	223	+ 1,13	20
Locindus	775	781	+ 0,77	150
L'Oreal	2379	2285	- 3,95	10
LVMH Moet Hen.	1172	1157	- 1,27	10
Marine Wendel	672	672	—	100
Metaleurop	72,40	70,50	- 2,62	25
Metrologie Inter.	14,90	15	+ 0,67	10
Michelin	353	345,10	- 2,23	12
Moulinex #	152,80	151	- 1,17	10
Nord-Est	127,90	126	- 1,48	50
Nordon (Ny)	420	418	- 0,47	70
NRJ #	876	875	- 0,11	10
Olipar	71,60	71,60	—	60
Paribas	470	466,20	- 0,80	50
Pathe	1120	1113	- 0,62	100
Pechiney	286,60	288	+ 0,48	100
Pernod-Ricard	290	286,20	- 1,31	20
Peugeot	772	760	- 1,55	35
Pinault-Print.Red	2740	2755	+ 0,54	100
Plastic Omn.(Ly)	647	646	- 0,15	20
Primagaz	456,30	458,50	+ 0,48	10
Promodes	2084	2050	- 1,63	20
Publicis #	587	571	- 2,72	25
Remy Cointreau	119	118,60	- 0,33	10
Renault	168,10	165	- 1,84	25
Rexel	1651	1630	- 1,27	20
Rhone Poulenc A	269	261,30	- 2,86	25
Rochette (La)	30,10	30,40	+ 0,99	10
Rue Imperiale(Ly)	5700	—	—	200
Sade (Ny)	188,20	194	+ 3,08	100
Sagem SA	2895	2890	- 0,17	50
Saint-Gobain	903	896	- 0,77	100
Salomon (Ly)	515	514	- 0,19	10
Salvepar (Ny)	458,70	468	+ 2,02	50
Sanofi	534	537	+ 0,56	25
Sat	1450	1445	- 0,34	100
Saupiquet (Ns)	595	593	- 0,33	50
Schneider SA	368,30	358,90	- 2,55	50
SCOR	264,50	261,20	- 1,24	25
S.E.B.	780	772	- 0,38	20
Sefimeg CA	373	374	+ 0,26	100
SEITA	186,60	188,90	+ 1,23	50
Selectibanque	75	73,50	- 2	100
SFIM	1095	1061	- 3,10	160
SGE	141,50	138,50	- 2,12	85
Sidel	389,50	383	- 1,66	15
Silic CA	845	835	- 1,18	100
Simco	452,20	448,50	- 0,81	100
S.I.T.A	1135	1116	- 1,67	50
Skis Rossignol	119	116,50	- 2,10	25
Societe Generale	913	910	- 0,32	30
Sodexho Alliance	3041	3020	- 0,69	100
Sommer-Allibert	218,50	212	- 2,97	5
Sophia	240	236,50	- 1,45	15
Spir Communic. #	437	437	—	20
Strafor Facom	400	398	- 0,50	25
Suez Lyon.des Eaux	631	619	- 1,90	60
Synthelabo	700	688	- 1,71	10
Technip	731	750	+ 2,59	20
Thomson-CSF	177,80	175,50	- 1,29	20
Total	659	642	- 2,57	50
UFB Locabail	563	550	- 2,30	100
UIF	425	427,90	+ 0,68	100
UIS	215	214,90	- 0,04	25
Unibail porteur	570	570	—	100
Union Assur.Fdal	678	666	- 1,76	10
Usinor	119,30	117,70	- 1,34	20
Valeo	385,50	380,80	- 1,21	20
Vallourec	437	428,10	- 2,03	100
Via Banque	190,10	189	- 0,57	100
Worms & Cie	504	500	- 0,79	12
Zodiac ex.dt divid	1370	1360	- 0,72	10
Elf Gabon	1149	1184	+ 3,04	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	118	117,20	- 0,67	[illegible]
Adecco S.A.	2174	2106	- 3,12	10
Adidas AG #	825	805	- 2,42	5
American Express	488,50	487,10	- 0,28	[illegible]
Anglo American #	321,10	321	- 0,03	[illegible]
Amgold #	335	326	- 2,98	1
Arjo Wiggins App.	19	18,75	- 1,31	[illegible]
A.T.T. #	262	255	- 2,67	1
Banco Santander #	176,30	175	- 0,73	250
Barrick Gold #	137	134,20	- 2,04	[illegible]
B.A.S.F. #	205	201,50	- 1,70	5
Bayer #	221,70	220	- 0,76	5
Cordiant PLC	12,35	12,40	+ 0,40	[illegible]
Crown Cork ord.#	270	[illegible]	—	5
Crown Cork PF CV#	252,50	[illegible]	—	41
Daimler Benz #	451,30	450,50	- 0,17	[illegible]
De Beers #	180	180,20	+ 0,11	[illegible]
Deutsche Bank #	418,40	413	- 1,29	5
Dresdner Bank	273,40	271	- 0,87	5
Driefontein #	41,45	41,20	- 0,60	[illegible]
Du Pont Nemours #	346	340,10	- 1,70	[illegible]
Eastman Kodak #	373,20	367,30	- 1,58	2
East Rand #	1,51	1,50	- 0,66	1
Echo Bay Mines #	30,25	29,90	- 1,15	[illegible]
Electrolux #	518	519	+ 0,19	25
Ericsson #	284	280,50	- 1,23	2
Ford Motor #	287	283,70	- 1,14	[illegible]
Freegold #	35,90	35,25	- 1,81	[illegible]
Gencor act.regr.	15	15,60	+ 4	[illegible]
General Elect. #	412,90	407,90	- 1,21	[illegible]
General Motors #	413	411,10	- 0,46	1
Cie Belgique #	534	532	- 0,37	[illegible]
Grd Metropolitan	59,50	59,50	—	[illegible]
Guinness Plc #	59,50	60	+ 0,84	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,50	[illegible]	—	2
Harmony Gold #	25,40	24,90	- 1,96	[illegible]
Hitachi #	53	52,15	- 1,60	50
Hoechst #	255,80	255	- 0,31	5
I.B.M #	604	588	- 2,64	[illegible]
I.C.I #	89,20	90	+ 0,89	1
Ito Yokado #	317,40	315,60	- 0,56	50
Kingfisher plc # ■	81,40	79,50	- 2,33	[illegible]
Matsushita #	111,60	110,20	- 1,25	50
Mc Donald's #	273,50	269,60	- 1,42	[illegible]
Merck and Co #	566	577	+ 1,94	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	54,60	56,50	+ 3,47	50
Mobil Corporat.#	436	434,10	- 0,43	1
Morgan J.P. #	701	702	+ 0,14	2
Nestle SA Nom. #	8470	8360	- 1,29	10
Nipp. MeatPacker #	79	—	—	50
Nokia A	577	570	- 1,21	5
Norsk Hydro #	345,90	346,20	+ 0,08	20
Petrofina #	2372	2301	- 2,99	[illegible]
Philip Morris #	244,90	240,30	- 1,87	[illegible]
Philips N.V #	478,40	467,20	- 2,34	10
Placer Dome Inc #	109	107	- 1,83	[illegible]
Procter Gamble #	425	419	- 1,41	[illegible]
Quilvest	319	320	+ 0,31	[illegible]
Randfontein #	13	12,90	- 0,76	[illegible]
Rio Tinto PLC #	93	93,10	- 0,10	[illegible]
Royal Dutch #	327,60	326	- 0,48	1
Sega Enterprises	150,50	152,70	+ 1,46	50
Saint-Helena #	23,40	23,50	+ 0,42	1
Schlumberger #	505	495	- 1,98	[illegible]
SGS Thomson Micro.	463	462,50	- 0,10	15
Shell Transport #	44,30	43,90	- 0,90	[illegible]
Siemens #	413,10	405	- 1,96	5
Sony Corp. #	573	579	+ 1,04	50
Sumitomo Bank #	82,55	—	—	50
T.D.K #	553	553	—	50
Telefonica #	171,40	171,40	—	500
Toshiba #	29,80	29,55	- 0,83	50
Unilever # ●	315,50	312,90	- 0,82	1
United Technol. #	471,50	468,20	- 0,69	5
Vaal Reefs #	332,90	322	- 3,27	[illegible]
Volkswagen A.G #	3930	3868	- 1,57	50
Volvo (act.B) #	175,10	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep #	152	152	—	2
Yamanouchi #	150	153,10	+ 2,06	50
Zambia Copper	16,60	16,90	+ 1,80	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 17 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	118,50	8,679
CEPME 9% 89-99 CA#	107,43	1,578
CEPME 9% 92-06 TSR	120,60	2,984
CFD 9,7% 90-03 CB	119,55	6,883 o
CFD 8,6% 92-05 CB	117,85	5,985 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	105,23	—
CFF 10,25%90-01CB#	114,65	6,286 ↑
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,45	3,584
CLF 9%88-93/98 CA#	101,37	6,485 ↓
CNA 9% 4/92-07	—	4,216 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	114,70	2,710
CRH 8,5% 10/87-88#	105,16	5,379
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,06	5,867
EDF 8,6% 92-04 #	116,69	4,618
Finansder 9%91-06#	122,04	8,137
Finansd.8,6%92-02#	112,60	6,315 ↓
Floral9,75% 90-99#	—	2,484
OAT 88-98 TME CA#	100,34	3,627
OAT 9/85-98 TRA	100,35	0,279
OAT 9,50%88-98 CA#	103,57	3,097
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	2,453 o
OAT 8,125% 89-99 #	105,47	3,339
OAT 8,50%90/00 CA#	108,43	4,844
OAT 85/00 TRA CA#	102,45	0,591
OAT 10%5/85-00 CA#	112,40	4,055 ↓
OAT 89-01 TME CA#	107,30	3,627
OAT 10% 90-01 ecu	114,20	6,521
OAT 7,5%7/86-01 CA#	107,99	1,829
OAT 8,5% 91-02 ecu	111,21	5,147
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,34	7,788
OAT 8,50% 89-19 #	127,82	8,430
OAT 8,50%92-23 CA#	129,48	4,392 d
SNCF 8,8% 87-94CA	104,91	6,317
Suez Lyon.Eaux 90	960	—

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	72	69
Baccarat (Ny) ◆	560	560
Bains C.Monaco ◆	610	610
Bque Transatland. ◆	189,50	189,50
B.N.P.Intercont.	900	900
Bidermann Intl. ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy ◆	422	422
Champex (Ny) ◆	22,30	22,80
CIC Un.Euro.CIP	464	460
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2639	2583
Generali Fce Assur	1205	1236
Continental Ass.Ly	442,10	442,20
Darblay ◆	560	560
Didot Bottin	743	776
Eaux Bassin Vichy ◆	3135	3135
Ecia	1040	1018
Ent.Mag. Paris ◆	1350	1350
Fichet Bauche ◆	54,50	54,50
Fidel	36,20	38
Finalens	260	265
F.I.P.P. ◆	348,50	348,50
Fonciere (Cie)	601	606
Fonc. Lyonnaise # ◆	720	720
Foncina #	501	501
Francarep	293	293,10
France S.A. ◆	1175	1175
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	1340	1340
G.T.I (Transport)	220	220
Immobail	146,70	146,50
Immobanque ◆	649	649
Locamion (Ly) ◆	401,20	401,20
Lucia	58	56
Monoprix	314,50	320
Metal Deploye ◆	399	360,20 d
Mors	6,40	6,30
Navigation (Nle)	126,50	126,60
Optorg ◆	364	364
Paluel-Marmont ◆	329,80	329,80
Exa.Clairefont(Ny)	840	840
Parfinance	270	267
Paris Orleans	270	270
Promodes (CI)	1779	1710
PSB Industries Ly	528	531
Rougier #	361	358,50
Saga	124	120
S.I.P.H. ◆	374	374
Sofragi	4980	4950
Taittinger	3000	2985
Tour Eiffel ◆	290	290
Vicat	541	540
Caves Roquefort ◆	1850	1850
Elyo ◆	322	322
Finaxa	343	342
Gaillard (M) ◆	1510	1510
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly)	163	140
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia	306	320
Hotels Deauville ◆	515	515
Immeubl.Lyon (Ly)	523	525
L.Bouillet (Ly) ◆	300	300

(Publicité)
Certains appellent cela avoir de la chance.
Il fallait oser

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 17 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	51	50
AFE #	539	535
Aigle #	323,50	322
Albert S.A (Ns) ◆	149	149
Altran Techno. #	1600	1584
Arkopharma#	313,50	314
Montaignes P.Gest.	2750	2650
Assystem #	266	252
Bque Picardie (Li) ◆	761	761
Bque Tarneaud(B)#	349	349
Bque Vernes ◆	178	178
Beneteau #	904	900
B I M P	114,80	118
Boiron (Ly)	332	328
Boisset (Ly) #	703	691
But S.A.	283,40	285
Cardif SA	894	816
C.E.E #	78,10	78,10
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	210	206
CNIM CA#	210,20	210
Codetour	350	354,50
Comp.Euro.Tele-CET	384	370
Conflandey #	330	325
C.A. Hte Normandie	325	326
C.A. Paris IDF	750	749
C.A.Ille & Vilaine	299,90	300
C.A.Loire Atl.Ns #	270,60	279
C.A.Pas de Calais	550	551
C.A.du Nord (Li)	530	525
C.A. Oise CCI	328	328
C.A. Somme CCI	314	308
C.A.Toulouse (B)	420	428
Devanlay	642	658
Devernois (Ly)	600	585
Ducros Serv.Rapide ◆	55	55
Emin-Leydier (Ly)#	473	473
Europ.Extinc.(Ly)#	435	435
Expand s.a	575	570
Factorem	651	650
Faiveley #	217	217,60
Finacor	68	65
Fininfo	714	700
Fructivie	548	541
Gautier France #	231	233
Gel 2000 ◆	54,20	54,20
GEODIS #	350	350
GFI Industries #	1159	1130
Girodet (Ly) # ◆	30	30
GLM S.A.	250	249,90
Grandoptic.Photo #	1073	1067
Gpe Guillin # Ly	227	225
Kindy #	174,20	174,20
Guerbet	217	219
Hermes internat.1#	450	441,50
Hurel Dubois ◆	767	767
ICBT Groupe #	237,50	231
I.C.C.	150	145
ICOM Informatique	510	510
Idianova ◆	72	72
Int. Computer #	71,50	70,20
IPBM ◆	74	74
M6-Metropole TV	570	564
Manitou #	775	770
Manutan	430	430
Marie Brizard #	655	659
Maxi-Livres/Profr.#	32	32
Mecelec (Ly)	58	58,05
MGI Coutier #	284	277
Monneret Jouet Ly#	174,90	175
Naf-Naf #	85,95	82
Norbert Dentres.#	650	650
NSC Groupe Ny	855	855
Onet #	1003	1001
Paul Predault #	145,40	145
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	89,20	89,20
Phyto-Lierac #	293	295
Pochet	630	620
Poujoulat Ets (Ns) ◆	239,90	239,90
Radiall #	698	698
Robertet #	1098	1095
Rouleau-Guichard ◆	322	322
Securidev #	114,80	115
Smoby (Ly)#	645	645
Sofco (Ly)	12	12,40
Sofibus ◆	346,50	346,50
Sogeparc (Fin)	380	385
Sopra #	582	580
Steph.Kelian # ◆	70	70
Sylea	540	540
Teisseire-France	185	184
TF1	536	533
Thermador Hol. #	291	291
Trouvay Cauvin #	94	91,50
Unilog	818	834
Union Fin.France	620	625
Viel et Cie #	150	148,50
Vilmorin et Cie #	508	503
Virbac	498	499

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 17 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	39	36
Belvedere	720	716
BVRP	200	207
Coil	238,90	234
Electronique D2	831	810
FDM Pharma n.	220	219
Genset ◆	393	393
Guyanor action B ◆	12,90	12,90
High Co. ◆	200	200
Infonie	89	89
Joliez-Regol ◆	77,50	77,50
Mille Amis	58	57
Naturex	74,80	74
Olitec	906	901
Picogiga ◆	214	214
Proxidis	18	19
R21 Santé	400	390,50
Stelax	9,25	8,60

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 17 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	780	780
Crédit Gén.Ind. ◆	9,55	9,55
Générale Occidentale ◆	178	178
Sté lecteurs du Monde ◆	130	130
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	146,07	139,11
Agipi Actions (Axa)	123,34	117,47
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2446,98	2410,82
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14315	14315
Natio Epargne	2219,09	2197,12
Natio Oblig. M.T. C/D	854,78	846,32
Natio Ep. Croissance	3365,45	3299,46
Natio Ep. Patrimoine	144,53	141,70
Natio Epargne Retraite	163,80	160,59
Natio Epargne Trésor	11269,05	11246,56
Natio Euro Valeurs	1099,33	1077,77
Natio Euro Oblig.	1017,72	1007,64
Natio Euro Opport.	1120,85	1098,87
Natio Inter	1094,83	1073,36
Natio Opportunités	202,34	198,37
Natio Revenus	1112,50	1101,49
Natio Sécurité	11523,85	11523,85
Natio Valeurs	1420,37	1392,52
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93165,59	93165,59
Oblig. ttes caté.	272,02	268
CDC-GESTION Groupe Caisse des dépôts		
Livret Bourse Inv. D ◆	874,34	848,87
Nord Sud Dévelop. C ◆	2624,01	2618,77
Nord Sud Dévelop. D ◆	2479,41	2474,46
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	314,09	307,93
Patrimoine Retraite D	304,58	298,61
Sicav Associations C ◆	2437,77	2437,77
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19817,78	19817,78
Mutual. dépôts Sicav C	*19389,42*	*19370,05*
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	293,62	287,86
Écur. Capitalisation C	255,81	255,81
Écur. Expansion C	83606,06	83606,06
Écur. Géovaleurs C	3686,49	3614,21
Écur. Investis. D PEA	235,84	231,22
Écur. Monépremière	11422,67	11422,67
Écur. Monétaire C	13127,58	13127,58
Écur. Monétaire D	12502,35	12502,35
Écur. Trésorerie C	322,26	322,26
Écur. Trésorerie D	309,74	309,74
Écur. Trimestriel D	2034,86	2034,86
Eparcourt-Sicav D	193,51	193,51
Géoptim C	12969,43	12777,76
Géoptim D	11912,93	11736,88
Horizon C	2354,22	2306,06
Prévoyance Ecur. D	106,96	106,96
Sensipremière C	13394,65	13361,25
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12101,35	12077,20
Écur. Sécuripremière C	12066,25	12054,20
CNCA — INDOCAM		
Amplia ◇	120637,09	120637,09
Atout Amérique	205,45	203,44
Atout Asie	104,37	101,82
Atout Futur C	840,08	819,59
Atout Futur D	790,83	771,54
Coexus	1955,31	1922,63
Dieze	2228,40	2191,35
Elicash ◇	957742,65	957742,65
Epargne-Unie	217,74	212,43
Eurodyn	2758,53	2691,25
Indicia ◆	1824,77	1779,94
Moné.JC ◇	12041,14	12041,14
Moné.JD ◇	11658,35	11658,35
Oblifutur C	550,81	541,60
Oblifutur D	527,79	518,97
Oraction	1783,96	1740,45
Revenu-Vert	1200,22	1180,16
Sévea ◆	118,24	115,36
Synthesis	18256,63	17935,79
Uni Association ◇	121,60	121,60
Uni Foncier	1452,49	1417,06
Uni France	893,36	871,57
Uni Garantie C	1895,95	1864,26
Uni Garantie D	1450,10	1425,86
Uni Régions	1773,91	1730,64
Univar C ◇	312,02	312,02
Univar D ◇	299,02	299,02
Univers Actions	259,66	253,33
Univers-Obligations	250,76	246,57
CIC BANQUES		
Francic	777,95	755,29
Francic Pierre	142,99	138,83
Europe Régions	1988,17	1930,26
CIC PARIS		
Associc	1126,25	1126,25
Cicamonde	1640,75	1592,96
Convertcic	410,87	404,80
Ecocic	1764,20	1712,82
Mensuelcic	10110,09	10009,99
Oblicic Mondial	3975,11	3916,56
Oblicic Régions	1179,15	1167,72
Rentacic	163,97	161,55
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1380,45	1366,78
Lion 20000 C	17282,40	17282,40
Lion 20000 D	16578,43	16578,43
Lion Associations C	11083,84	11083,84
Lion Associations D	11083,84	11083,84
Lion Court Terme C	26629,05	26629,05
Lion Court Terme D	24145,55	24145,55
Lion Plus C	1574,59	1543,72
Lion Plus D	1502,02	1472,57
Lion Trésor	2454,88	2430,57
Oblilion	2178,31	2156,74
Sicav 5000	757,51	742,66
Slivafrance	1273,28	1248,31
Slivam	608,77	596,83
Slivarente	246,51	241,68
Slivinter	844,43	827,87
Trilion	5102,52	5037,84
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2378,28	2331,65
CM Option Dynamique	137,89	136,02
CM Option Equilibre	264,98	262,03
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,59	163,10
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	925,53	925,53
Créd.Mut.Ep.Ind. C	149,86	145,85
Créd.Mut.Ep.J	23109,52	23109,52
Créd.Mut.Ep.Monde	1723,58	1677,45
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1877,46	1840,65
Créd.Mut.Ep.Quatre	1091,89	1070,48
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,05	101,04
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	737,77	706
Saint-Honoré Capital	19966,08	19384,54
St-Honoré March. Emer.	921,89	882,19
St-Honoré Pacifique	759,94	727,22
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1844,48	1844,48
Stratégie Actions	1174,45	1129,28
Stratégie Rendement	1977,15	1914,32
LA POSTE		
Amplitude Amérique	122,52	119,55
Amplitude Europe C	175,40	171,12
Amplitude Europe D	172,47	168,26
Amplitude Monde C	1095,58	1068,86
Amplitude Monde D	1045,20	1019,71
Amplitude Pacifique	106,05	103,46
Elanciel D PEA	191,73	187,05
Émergence Poste D PEA	160,36	156,45
Géobilys C	673,89	663,93
Géobilys D	637,58	628,16
Kaleis Dynamisme	1134,35	1112,21
Kaleis Équilibre	1088,18	1066,84
Kaleis Sérénité	1050,12	1039,92
Latitude C	149,58	149,58
Latitude D	136,27	136,27
Oblitys D	623,37	614,16
Plénitude D PEA	214,94	209,70
Poste Gestion C	14985,59	14985,59
Revenus Trimestr. D	5232,01	5180,20
Solstice D	2347,98	2342,32
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38281,05	38281,05
Actimonétaire D	31171,30	31171,30
Cadence 1 D	1055,48	1045,03
Cadence 2 D	1058,29	1047,81
Cadence 3 D	1046,26	1035,90
Capimonétaire C	413,73	413,32
Capimonétaire D	373,31	372,94
Sogeoblig C/D	9274,49	9182,66
Interoblig C	7510,83	7436,47
Intersélection France D	753,60	738,82
S.G. France opport. C	2155,22	2112,96
S.G. France opport. D	2057,42	2017,08
Sogenfrance C	1998,11	1958,93
Sogenfrance D	1826,37	1790,56
Sogépargne D	297,21	294,27
Soginter C	2639,94	2588,18
Fonds communs de placements		
Favor D	1490,90	1461,67
Sogeliance D	1689,26	1672,55
Sogenfrance Tempo D	225,89	221,46

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SPORTS L'équipe de France doit *affronter l'Italie*, samedi 18 octobre, à Auch, dans le cadre de la première journée de la 2e Coupe latine à laquelle participent également l'Argentine et la Roumanie. ● LA RENCONTRE marque le retour dans les rangs du XV de France de Philippe Saint-André (capitaine), Laurent Cabannes et Thierry Lacroix, qui jouent tous les trois en Angleterre. ● LA SÉLECTION DE CES ANCIENS est apparue nécessaire aux responsables du XV de France déçus par la tournée en Australie qui faisait pourtant suite à un grand chelem dans le Tournoi des Cinq Nations. ● LEUR EXPÉRIENCE devrait apporter rigueur, discipline et professionnalisme à un groupe qui avait montré quelques lacunes dans ces domaines lors de ses dernières prestations. ● MERCREDI 22 OCTOBRE, à Lourdes, le XV de France jouera contre la Roumanie.

Le XV de France s'en remet aux anciens pour faire du nouveau

Philippe Saint-André, Laurent Cabannes et Thierry Lacroix, qui évoluent désormais dans les rangs de grands clubs anglais, retrouvent la sélection nationale face à l'Italie, samedi 18 octobre, dans le cadre de la Coupe latine de rugby

BAGNÈRES-DE-BIGORRE
de notre envoyé spécial

Ils ont d'abord *dit non. Puis, oui*, du bout des lèvres. Sans doute aurait-on préféré qu'ils disent *yes*. Philippe Saint-André, Laurent Cabannes et Thierry Lacroix ont alors coiffé des chapeaux-melons, d'une forme pure Angleterre, et souri au *photographe. Il les avait, ses « Anglais »*, retour d'exil, ces trois *Frenchies* nimbés de la gloire toute neuve de leur réussite outre-Manche. Tant pis si sous l'air pur de la Bigorre, au pied des Pyrénées, naguère refuge du rugby-cassoulet, le cliché avait quelque chose d'incongru. Et, si au fond d'eux-mêmes, les trois joueurs espèrent bien être autre chose que *d'exotiques objets d'exportation*.

A l'annonce de la composition de l'équipe de France de Coupe latine, qui affronte l'Italie, samedi 18 octobre, ils ont dû être rassurés. Ils redeviennent des titulaires à part entière, des hommes en bleu. Philippe Saint-André retrouve son aile, et son brassard de capitaine, comme s'il ne les avait jamais quittés. Laurent Cabannes se cale à nouveau dans un recoin de la *troisième ligne*, et Thierry Lacroix commande l'attaque. Difficile de composer trio plus sérieux, et moins gadget.

A Bagnères-de-Bigorre, ce trio est l'objet de toutes les attentions, comme si à le guetter, on pouvait mieux saisir cet étrange paradoxe. Le XV de France s'offre un petit *retour en arrière pour mieux aller de* l'avant. Trois des plus beaux fleurons des années de l'entraîneur Pierre Berbizier (1991-1995), se mettent au service du jeu prôné par ses successeurs, Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux. Il ne tient qu'à eux d'être les fers de lance d'une nouvelle équipe de France, *comme ils étaient devenus* des symboles de l'ancienne.

A deux ans de la prochaine Coupe du monde, après l'aventure réussie du Tournoi des cinq nations et l'échec sportif de la tournée en Australie, une étape supplémentaire devait être franchie. Le tic-tac du compte à rebours tinte de plus en plus fort aux oreilles des joueurs et des sélectionneurs. Les entraîneurs ont jugé qu'*il* avait besoin de ces retrouvailles bigourdanes, avec ces *trois heureux trentenaires, dont* l'âge apparaît soudain comme une garantie de sérieux. Ils apportent au groupe l'expérience de joueurs rompus à la discipline et au professionnalisme des Harlequins et de Gloucester.

Là-bas, ils ont appris le sens de l'exigence. Ils se sont pliés aux rigueurs d'une préparation physique sans faille, entamée huit semaines avant la reprise de la compétition. Médecin et kinésithérapeute suivent leur évolution dans le moindre détail. Du terrain à la ville, du vestiaire aux réceptions d'après-match, *ils s'appliquent à* donner une image impeccable. Ils sont *promus exemples* pour les plus jeunes, meneurs d'hommes sur et hors du terrain. Jo Maso, le manager, a demandé au capitaine Philippe Saint-André de pousser cette équipe vers l'excellence. Qu'elle devienne un modèle de *« respect, d'humilité et de solidarité »*. Dans cette quête, rien ne doit être négligé. Jo Maso n'a-t-il pas insisté, par exemple, pour que les Français rétablissent la tradition *de la haie d'honneur pour les adversaires*, que l'on ait gagné ou perdu ? L'escapade australienne, en juin, marquée par un certain dilettantisme, a laissé des traces dans les mémoires de l'encadrement. Elle a sans doute, indirectement rendu service, aux revenants. Elle avait révélé des maux invisibles pendant le Tournoi. En dressant le bilan de ces quatre semaines passées dans l'hémisphère Sud, les entraîneurs ont voulu tenir compte de ces défauts. Et resserrer un discours qui faisait jusque-là la part belle à la responsabilité de chacun.

Lundi 13 octobre, dix joueurs ont signé une charte financière et sportive qui les lie à l'équipe de France pour l'ensemble de la saison. Elle fixe, à la demande expresse de Jo Maso, des obligations extra-sportives aux bénéficiaires. Elle impose des règles de comportement, et va jusqu'à sanctionner les manquements les plus simples, lorsqu'ils témoignent d'*« un manque de respect »* à l'égard des autres. Plus question d'arriver en *retard à l'entraînement*, de faire attendre le reste de l'équipe lors du retour vers l'hôtel : chaque détail est pris en compte.

> « Les Français ont tout ce qu'il faut pour toucher à un grand rugby »

Pierre Villepreux et Jean-Claude *Skrela se gardent pourtant de ne* compter que sur un regain de discipline et de rigueur dans la préparation. Retenir les meilleurs joueurs du moment, ceux qui sont capables de s'intégrer le mieux au système de jeu reste le principal critère de réussite. Contre l'Italie, comme contre l'Afrique du Sud dans quatre semaines. *« Cette équipe est la plus à même de répondre à nos exigences de jeu*, confie Pierre Villepreux, *cela ne veut pas dire que nous considérons les autres joueurs comme inférieurs. Dans notre esprit, il n'y a pas dans cette Coupe latine de recherche d'équipe-type. »*

Thierry Lacroix, Laurent Cabannes et Philippe Saint-André savent bien que rien ne vaut le talent pour s'installer dans la durée en équipe de France. C'est sans doute pour cela que le nouveau troisième ligne aile refuse de crier victoire par avance. Il ne voit dans sa sélection qu'une occasion de *« démarrer la saison internationale »*. Et, Laurent Cabannes ajoute aussitôt, l'esprit déjà à la Coupe du monde 1999 : *« Il ne manque pas grand-chose pour être au plus haut niveau. Le potentiel de jeu est élevé. Les Français ont tout ce qu'il faut pour toucher à un grand rugby. Il faut juste que cela se déclenche maintenant, sans plus attendre. »*

Pascal Ceaux

Le calendrier

● **Samedi 18 octobre** à Auch : Argentine-Roumanie (13 h 30) et France-Italie (15 h 30) sur France 2
● **Mercredi 22 octobre** à Lourdes : Argentine-Italie (18 h 30) et France-Roumanie (20 h 30)
● **Dimanche 26 octobre** à *Tarbes : Roumanie-Italie* (13 h 30) et France-Argentine (15 h 30)
● ***La composition*** du XV de France pour affronter l'Italie : 15. Sadourny (Colomiers), 14. Leflamand (Bourgoin), 13. Lamaison (Brive), 12. Castaignède (Castres), 11. Saint-André (Gloucester/Ang, cap) – 10. *Lacroix* (Harlequins/Ang), 9. Galthié (Colomiers) – 7. Cabannes (Harlequins/Ang), 8. Pelous (Toulouse), 6. Benazzi (Agen) – 5. Brouzet (Bègles-Bordeaux), 4. Merle (Montferrand) – 3. Tournaire (Toulouse), 2. Dal Maso (Agen), 1. Califano (Toulouse). Remplaçants : 16. Cazalbou (Toulouse), 17. Glas (Bourgoin), *18.* Benetton (Agen), 19. Magne (Brive), 20. Ibanez (Dax), 21. *Soulette (Béziers)*.

Phil Jackson, l'âme sacrée des Chicago Bulls

ATLANTA
correspondance

S'il n'y avait sa taille, on le prendrait pour un professeur de lettres. Un visage de penseur mangé par

PORTRAIT
Un entraîneur de basket qui aime à parler comme un sage sioux

une fine barbe grisonnante. Une coupe de cheveux aussi austère qu'impeccable et des lunettes aux montures étroites qui donne à ses regards un air sage et lointain. Mais Phil Jackson, le *coach* des Chicago Bulls, engagé dans le tournoi McDonald's du Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB), qui s'est ouvert jeudi 16 octobre, est grand. 2,03 m : assez pour toiser Michael Jordan, Scottie Pippen ou Dennis Rodman sans jamais avoir à *lever les yeux*.

Un géant parmi les géants, donc. Un entraîneur client du même tailleur que ses joueurs. Un maniaque de l'ardoise et des schémas tactiques formé aux règles du jeu par un séjour sous les paniers, au début des années 70, chez les New York Knicks. *Rien* d'inédit dans le monde du basket américain. Phil *Jackson, pourtant, ne s'exprime* comme personne en NBA.

Le langage sportif lui serait, dit-on, presque étranger. Nourri depuis la fin de ses années de joueur par la lecture d'ouvrages religieux et philosophiques, Phil Jackson a pris l'habitude d'user, pour entraîner, d'un discours parfois déroutant. *Lorsqu'il* parle de rebond, les joueurs ne savent jamais s'il leur faut comprendre simplement « rebond » où si leur *coach* fait référence à une façon moins élastique de se servir des leçons d'aujourd'hui pour s'améliorer le lendemain. Au terme de *« rebelle »* utilisé pour qualifier Dennis Rodman, il préfère celui de *heyoka*. Et s'en explique dans un large sourire : *« C'est une expression utilisée du langage sioux. Le* heyoka *est le clown de la tribu, un personnage marginal mais utile à l'équilibre du groupe et qui mérite le respect par sa seule différence. »*

Son bureau ne ressemble en rien à l'image que l'on peut se faire de la salle de travail et de réflexion d'un entraîneur de basket. Les *murs sont couverts de vieux objets* indiens. La bibliothèque regorge d'ouvrages philosophiques et de traités de zen. On lui connaît l'habitude d'en piocher certains, en début de saison, pour les donner à lire à ses joueurs. Autre habitude : Phil Jackson conclut certains de ses entraînements par un exposé sur l'art de la méditation ou celui de la respiration. *« Parfois*, raconte Steve Kerr, un des remplaçants des Chicago Bulls, *il nous explique que le travail du jour se fera en silence. Chacun de nous fait alors ses exercices sans prononcer le moindre mot. »*

Différent, Phil Jackson ? A coup sûr. Plus intellectuel que réellement pragmatique, il aime observer un match de basket-ball avec la volonté affirmée d'y découvrir toute une tranche de vie. *« Une équipe est d'abord un groupe*, explique-t-il, *où les comportements de chacun ne sont guère éloignés de ceux que l'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours. »* Son propre groupe, celui des Chicago Bulls, Phil Jackson en a pris possession en 1985, après avoir fait ses classes comme entraîneur en CBA, sorte de deuxième division américaine. Initialement cantonné à la fonction d'*assistant coach*, il a pris les commandes de l'équipe en 1989.

Sous l'ère Jackson, les Bulls ont collectionné les titres : cinq victoires dans les sept dernières années. Une réussite dont le mérite revient pour (grande) partie à Michael Jordan, Scottie Pippen et plus récemment Dennis Rodman. *« Mais la somme de tels talents sur un même terrain ne donne aucun résultat sans le génie d'un entraîneur »*, assurait un jour Pat Riley, le *coach* des Miami Heat. Un compliment que Phil Jackson a accueilli comme il le fait des éloges, par un sourire étroit, un léger haussement de moustache et un long regard vers le lointain.

Alain Mercier

Le PSG-Racing face à Michael Jordan

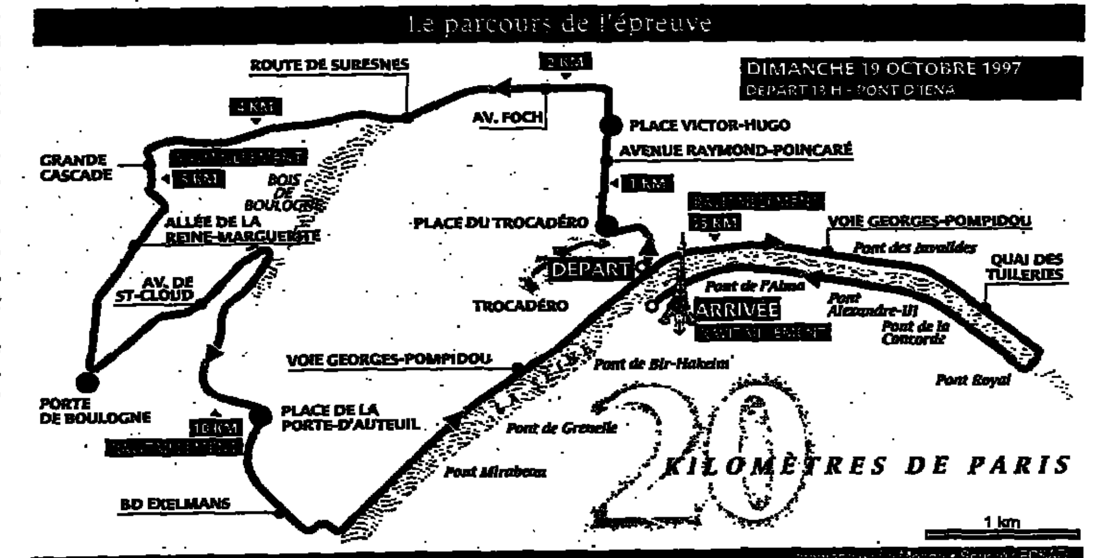
Dans son match d'entrée du tournoi McDonald's, jeudi 16 octobre, le PSG-Racing a battu (97-84) le FC Barcelone, pourtant finaliste du dernier championnat d'Europe. Les champions de France devaient donc affronter les Chicago Bulls, vendredi 17 octobre. Dans l'autre rencontre, les Argentins d'Atenas Cordoba ont battu les Italiens du Benetton Trévise (87-78) : *ils affronteront en demi-finale les champions d'Europe*, l'Olympiakos du Pirée. Le Palais omnisports de Paris-Bercy (POPB) *n'était qu'à moitié rempli, cette première journée*. Il devait en être tout autrement vendredi soir pour l'entrée en scène de l'équipe de Michael Jordan.

La Ville de Paris éloigne de la tour Eiffel les épreuves qu'elle n'organise pas

LES MANIFESTATIONS sportives sont devenues indésirables dans le quartier de la Tour Eiffel. Du moins *certaines. En avril*, la Mairie de Paris a sommé les organisateurs du *Masters international* de saut d'obstacles, qui se tenait d'ordinaire en septembre sur le Champ-de-Mars, de déménager. Ils se sont installés dans les Yvelines, au haras de Jardy. *« Le maire de Paris, Jean Tiberi, nous avait vaguement dit en 1996 qu'il faudrait peut-être partir*, raconte Denis Colin, chargé du Masters. *Certains partenaires prestigieux qui ne souhaitaient s'associer que dans un cadre parisien, comme Guerlain, nous ont lâchés. »*

En s'engageant à déplacer leur site de départ, rive droite, près du bois de Boulogne, dès l'an prochain, les organisateurs de la classique pédestre *Paris-Versailles ont*, de leur côté, obtenu un sursis. Ils ne doivent le départ du 28 septembre donné du pied de la tour Eiffel qu'à la difficulté de modifier un parcours immuable depuis 1976, et d'informer plus de 26 000 concurrents entre avril et septembre.

Les 20 000 coureurs attendus, dimanche 19 octobre, pour la 19e édition des 20 kilomètres de Paris, organisés par l'armée de l'air et la Fédération des clubs sportifs et artistiques de la Défense, ne changeront guère leurs habitudes, eux. Des travaux sur le pont d'Iéna repoussent leur départ de quelques mètres, toujours face à la tour Eiffel, et l'arrivée se fera quai Branly, après un parcours entièrement tracé dans Paris.



RIVERAINS IRRITÉS

« Le maire ne veut plus de manifestations à cet endroit, dit Jean-Louis Bourneuf, responsable des 20 kilomètres, *mais sa nouvelle proposition nous convient parfaitement. »* D'autant que son village d'animation reste *« sous la tour Eiffel »*, en bordure du Champ-de-Mars. Selon Francis Mouton, chef du service de la création et de la gestion des événements de la Mairie de Paris, Jean Tiberi affiche des préférences *« dans une volonté de gestion plus rationnelle du domaine public »*.

En janvier, il a décidé d'interdire *« toute manifestation de quelque nature que ce soit sur le Champ-de-Mars »* en invoquant l'irritation des riverains. Mais une exception a été faite lors de la venue de Jean Paul II à l'occasion des Journées mondiales de la jeunesse. *« Il n'y en aura pas d'autre »*, assure M. Mouton. A la préfecture de police de Paris, chargée de la circulation et de la sécurité, on admet pourtant que ni Paris-Versailles, ni le Masters de saut d'obstacles ne *posaient de problèmes de sécurité*.

La Mairie de Paris souffre-t-elle de devoir abandonner à l'association versaillaise qui l'organise le succès de la course française la plus importante en termes de participants ? Ou de ne pas tirer prestige du Masters d'équitation géré par des sociétés privées ? M. Mouton, lui, se formalise de la concurrence de Paris-Versailles aux 20 kilomètres. *« Il ne faut pas banaliser les manifestations*, dit-il. *Dans Paris intra-muros, il existe au moins trois courses de distances presque égales : les 20 kilomètres de Paris, le Semi-Marathon de Paris et Paris-Versailles. »*

Il n'est pas question de toucher au Marathon de Paris (42,195 kilomètres à travers les rues et les bois de la capitale), organisé par la *Mairie* en avril, et *qui plante son* village quai Branly, ou de supprimer le Semi-Marathon, plus récent et moins populaire que Paris-Versailles, et les 20 kilomètres, organisé par la même équipe. *« Le maire s'interrogera désormais au coup par coup sur l'opportunité des manifestations tenues dans le quartier en prenant en compte les intérêts des organisateurs, qui ne sont pas des philanthropes, mais aussi ceux des touristes, des riverains et des promeneurs »*, explique M. Mouton.

D'ores et déjà, les 20 kilomètres ont obtenu *l'autorisation* de continuer sans modification l'an prochain. *Pourquoi ce traitement de* faveur ? La Mairie de Paris ne souhaite conserver dans les parages de la tour Eiffel *« que des événements à caractère exceptionnel »*, comme le vingtième anniversaire des 20 kilomètres, en 1998, ou le cinquantenaire de la Fédération française de randonnée pédestre, qui, *le* 5 octobre, avait rassemblé là des milliers d'adeptes.

Patricia Jolly

F 1 : pas de points pour Villeneuve au Japon

L'ÉCURIE WILLIAMS a retiré, jeudi 16 octobre, l'appel interjeté la veille du Grand Prix du Japon de formule 1 après l'exclusion de son pilote *Jacques Villeneuve de l'épreuve* japonaise pour non-respect d'un drapeau jaune (*Le Monde* du 14 octobre). Mercredi, Max Mosley, président de la Fédération internationale de l'automobile (FIA), avait conseillé à l'écurie de renoncer à cet appel. *« Jacques Villeneuve risque non seulement de perdre les deux points du Japon, mais aussi d'être suspendu pour le Grand Prix d'Europe »*, avait prévenu M. Mosley. Le Grand Prix d'Europe, disputé le 26 octobre à Jerez (Espagne), sera donc décisif pour le titre des pilotes. Privé des deux points acquis grâce à sa cinquième place au Grand Prix du Japon, Jacques Villeneuve est désormais *deuxième du championnat* du monde, à un point de Michael Schumacher (Ferrari).

DÉPÊCHE

■ **FOOTBALL : Marseille a battu Metz (2-0)**, jeudi 16 octobre, en match avancé de la douzième journée du championnat de première division. Bordeaux a battu Guingamp en Bretagne (1-0) et se retrouve à la deuxième place provisoire du classement général.

La congélation des embryons de mammifères provoque des perturbations du développement

Le doute se développe sur cette technique employée aussi chez l'homme

Des travaux menés par des chercheurs français sur la souris montrent que les animaux nés d'embryons congelés présentent des anomalies touchant à la motricité et au développement sensoriel et moteur. Ces observations nourrissent des inquiétudes sur l'innocuité d'une technique de plus en plus fréquemment mise en œuvre dans le champ de l'assistance médicale à la procréation chez l'homme.

UN GROUPE de scientifiques français, animé par le professeur Pierre Roubertoux, directeur du laboratoire de génétique neurologique et comportementale du CNRS, vient de confirmer les craintes que l'on peut avoir quant à l'innocuité de la congélation-décongélation des embryons de mammifères, une technique de plus en plus fréquemment mise en œuvre chez différentes espèces animales ainsi que, dans le cadre de l'assistance médicale à la procréation, dans l'espèce humaine.

L'équipe du professeur Roubertoux avait déjà, en janvier 1995, publié dans les comptes rendus de l'Académie nationale américaine des sciences des résultats préliminaires sur ce thème qui allaient dans le même sens (*Le Monde* du 18 janvier 1995). Cette publication avait alors déclenché une vive controverse internationale compte tenu des enjeux en présence – des centaines de milliers d'embryons humains sont aujourd'hui conservés par congélation à travers le monde – et du dogme qui, jusqu'alors, voulait que la technique de congélation-décongélation des embryons de mammifères ne comporte aucun risque.

Le professeur Roubertoux y expliquait avoir travaillé de manière prospective sur deux lignées génétiques différentes de souris naturellement conçues *in vivo* après stimulation ovarienne. Les mères étaient ensuite sacrifiées et les embryons recueillis. Une partie de ces derniers étaient implantés chez des femelles pseudogestantes et les autres placés dans l'azote liquide à des fins de congélation, avant d'être décongelés et également implantés. Les chercheurs français avaient alors observé, analysé et détaillé des différences fines mais statistiquement significatives touchant à l'anatomie et au comportement entre les animaux conservés par congélation et ceux qui ne l'avaient pas été. En substance, les souris « congelées » apparaissaient statistiquement moins performantes.

Ces mêmes spécialistes ont, depuis, poursuivi leurs travaux. Ils viennent d'en présenter les derniers résultats lors d'un symposium international organisé aux Etats-Unis par les Jackson Laboratories à Bar Harbour (Maine), à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la première congélation réussie d'embryon de souris par David Wittingham, Peter Mazur et Stanley Leibo.

« Nous sommes aujourd'hui en mesure de confirmer nos résultats de 1995 mais aussi de fournir de nouvelles données à ceux qui pouvaient douter de notre méthodologie expérimentale, a déclaré au *Monde* le professeur Roubertoux. *Nous avons en effet travaillé cette fois sur des lignées de souris consanguines constituées de souris génétiquement identiques, l'équivalent en quelque sorte des animaux issus de la technique du clonage. Tout comme en 1995, nous n'observons pas de pathologies malformatives chez les animaux conservés par congélation au stade embryonnaire de leur développement. En revanche, nous confirmons observer des différences, statistiquement significatives, comprises entre 30 % et 80 %, selon les lignées, chez les animaux « congelés », anomalies touchant à la motricité et au développement sensoriel et moteur. Ce phénomène reste stable au fil du temps, quand l'animal prend de l'âge. »*

REFUS D'EXTRAPOLER

En dépit du caractère a priori inquiétant d'une telle observation, le professeur Roubertoux se refuse à toute forme de catastrophisme. Il estime que l'on ne peut pas simplement extrapoler de telles observations à l'espèce humaine. *« Je me distingue, de ce point de vue, de quelques embryologistes qui nourrissent de vives inquiétudes quant au possible impact de la technique de congélation-décongélation dans l'espèce humaine* dit-il. *Je pense, en effet, que l'on ne peut pas généraliser. Pour autant, j'estime que cette technique peut, en fonction de certaines caractéristiques génétiques, ne pas être sans effet et qu'elle devrait, dès lors, imposer la mise en place d'une surveillance étroite des enfants ainci conçus. »*

Pour l'heure, l'équipe du professeur Roubertoux s'intéresse à la question de savoir si les modifications du comportement et du développement sensoriel et moteur, observées chez les souris de laboratoire, sont ou non transmises de manière héréditaire et si, au fil du temps, le phénomène observé dure ou, au contraire, disparaît ou encore s'amplifie.

En dépit des diverses mises en garde officielles quant aux conséquences sanitaires de la technique de la congélation-décongélation des embryons humains – technique destinée à pallier certaines formes de stérilité –, les spécialistes et les pouvoirs publics français semblent soit désarmés, soit toujours aussi peu soucieux de mettre en œuvre des études scientifiques prospectives qui permettraient de répondre à une question essentielle en terme de santé publique.

Jean-Yves Nau

Merced, la puce d'Intel et de Hewlett-Packard, travaillera sans répit

La puissance du microprocesseur est doublée

MERCED, nom de code de la prochaine génération de microprocesseurs dont Intel doit commencer la production en 1999, va bouleverser le monde de la micro-informatique. Elle devrait en effet fonctionner à la fréquence record de 900 mégahertz et abriter sur le silicium de sa puce quelque 40 millions de transistors. Une performance obtenue grâce à des procédés de gravure ultrafins (0,18 micron). Aujourd'hui, le Pentium II, haut de gamme d'Intel, ne contient que 7,5 millions de transistors gravés en 0,35 et 0,25 micron. Il ne tourne qu'à 300 mégahertz, et son architecture est limitée à 32 bits au lieu de 64 bits pour Merced.

Le 14 octobre, lors du Microprocessor Forum qui s'est tenu à San Jose, en Californie, Intel a précisé les principes fondamentaux de sa nouvelle architecture 64 bits (IA-64) développée avec Hewlett-Packard. Les « mots » traités par Merced seront en effet deux fois plus longs que ceux du Pentium. La taille du bloc élémentaire d'information traité passe de 32 à 64 bits. Cette seule caractéristique conduit à un doublement de la vitesse de calcul. Pour obtenir ce bénéfice, les logiciels devront être entièrement réécrits. Microsoft travaille ainsi à la version 64 bits de son système d'exploitation Windows NT.

Merced tirera également profit de nouveaux perfectionnements de la gestion de son travail. Pour les expliquer, Intel prend l'exemple d'une banque. A l'entrée de l'agence, un service d'accueil oriente les clients vers les guichets correspondant aux opérations qu'ils viennent effectuer. Cette fonction renvoie à celle du compilateur dans le processeur. C'est lui qui prépare les programmes avant qu'ils ne soient exécutés. Avec les architectures classiques, cet « accueil » ne traite le cas que de quelques clients à la fois. De plus, il ne connaît pas avec précision la fonction des différents guichets, ce qui conduit à des erreurs d'orientation entraînant des retards.

Pour remédier à ces lacunes, l'architecture IA-64 fait appel à la technologie du « parallélisme explicite ». Grâce à cette dernière, l'accueil connaît parfaitement le travail de chaque guichetier et dirige les clients avec précision. Il peut même anticiper en prenant des rendez-vous à l'avance. Les clients arrivent alors en sachant où aller et ne s'adressent plus à l'accueil, dont la charge de travail se retrouve ainsi allégée, et qui profite de ce gain de temps pour mieux planifier et optimiser le travail des guichetiers. L'IA-64 procède de même afin d'organiser les programmes à excécuter de façon à faciliter, et donc à accélérer, la tâche du processeur.

Autre amélioration : la prévision des demandes des clients. Ont-ils besoin d'une demande de prêt, d'un formulaire de dépôt ou de retrait ? Les architectures classiques tentent de prédire quels travaux préparatoires sont nécessaires afin que le processeur les excécute à l'avance. Mais leur taux d'échec, même s'il ne dépasse pas les 5 % à 10 %, induit un ralentissement de 30 % à 40 %. En effet, au guichet, lorsque l'employé dispose d'un formulaire erroné, il doit en préparer un autre. Ce qui bloque la file d'attente. En revanche, avec l'IA-64, l'accueil exploite ses moments de liberté pour préparer plusieurs formulaires pour chaque client. Ainsi, le guichetier peut le satisfaire dans l'instant. Ce luxe de préparation permet de supprimer jusqu'à 40 % des erreurs de prédiction.

Enfin, l'architecture de Merced s'attache à réduire le temps de latence du processeur, c'est-à-dire le délai nécessaire pour qu'il accède aux données enregistrées dans sa mémoire. Grâce à la « spéculation », le compilateur anticipe les besoins en information du processeur afin de ne pas interrompre son travail par une attente improductive. Dans la banque, cela revient à donner à un nouveau client les documents à remplir pour l'ouverture de son compte dès son entrée dans l'agence. Lorsque son tour arrive, l'information est déjà prête, et son traitement commence immédiatement. Preuve qu'Intel n'hésite pas à soumettre ses puces aux rythmes infernaux du stakhanovisme.

Michel Alberganti

Concurrence de combat avec Digital

Certains concurrents d'Intel soulignent la complexité de l'architecture de Merced, qui associe le « jeu d'instructions complexe » (CISC) et le « jeu d'instructions réduit » (RISC). D'autres fabricants de puces, comme Digital, qui, avec son processeur Alpha 21164, n'utilise que la technologie RISC, maîtrisent déjà l'architecture 64 bits. Les deux entreprises se livrent un combat acharné sur le marché des processeurs haut de gamme, enjeu majeur avec le développement d'Internet qui réclame des serveurs de plus en plus puissants. Début octobre, la rumeur – aussitôt démentie – a circulé qu'Intel aurait proposé à Digital de racheter son activité micro-électronique pour 9 milliards de francs. Quelques jours avant Intel, Digital a indiqué que sa nouvelle puce, UltraSparc III, concurrente de Merced, entrerait en production au troisième trimestre 1998.

EDF s'implique dans le renforcement du parc d'éoliennes français

L'objectif est d'atteindre une puissance de 250 à 500 mégawatts en 2005

EDF vient d'engager la deuxième partie du programme français Eole 2005, lancé en février 1996 par le ministère de l'industrie pour développer l'industrie éolienne nationale et améliorer la compétitivité de cette énergie renouvelable face aux autres formes d'énergie. Ce programme prévoit l'installation d'ici à 2005, sur les côtes françaises et dans certains départements d'outre-mer, de plusieurs centaines d'éoliennes qui fourniraient une puissance totale installée de 250 à 500 mégawatts (MW).

Pour réaliser ces éoliennes, dont l'électricité alimentera le réseau français, EDF, les représentants des ministères concernés (industrie, environnement et recherche) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont lancé un appel d'offres auprès des industriels. Une première sélection, achevée en mars 1997, a permis de choisir quatre projets représentant un parc de 55 éoliennes, dont une quinzaine de 600 à 750 kW chacune. Ces machines, d'une puissance totale de 13 MW, seront implantées sur les communes de Widehem (Pas-de-Calais), Lastours (Aude), Donzère (Drôme) et Petit-Canal (Guadeloupe).

Début octobre, seize nouveaux projets ont retenu l'attention d'EDF. Puissance totale : 64,5 MW produits par 189 machines. Elles seront installées en métropole au Portel (Pas-de-Calais), à la Hague (Manche), Plouarzel et Goulien (Finistère), au Merdelou (Aveyron), à Lodévois-Larzac (Hérault), Souleilla-Treilles, Escales-Conilhac et Sigean (Aude), Lavatoggio et Centuri (Haute-Corse), Sotta (Corse-du-Sud), et dans les départements d'outre-mer à la Désirade (Guadeloupe), Morne Constant et Petite Place (Capesterre Marie-Galante) et Miquelon (Saint-Pierre et Miquelon).

UNE DEMI-CENTRALE NUCLÉAIRE

EDF s'engage à acheter, pendant quinze ans, l'électricité produite par ces vingt sites éoliens, sur la base de 33,7 à 35 centimes le kW/h. Soit une aide à l'investissement de 150 millions de francs représentant le tiers de l'investissement global (450 millions de francs) consenti pour ces réalisations.

L'objectif de l'entreprise publique n'est pas d'augmenter notablement la part de l'énergie éolienne dans la production d'énergie française. Les 500 mégawatts prévus pour 2005 ne représentent au plus qu'une demi-centrale nucléaire. *« En France, pendant les dix ans à venir, l'énergie éolienne restera donc une énergie d'appoint face au nucléaire, qui reste plus compétitif »*, explique Edmond Alphandéry, président d'EDF. En participant à Eole 2005, EDF souhaite acquérir un savoir-faire et une expérience qui lui seront précieux pour la conquête de parts de marché dans un secteur énergétique appelé à se développer.

Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. Grâce à l'évolution des techniques, le prix du kWh éolien est en baisse. Il est passé en dix ans de 50 à 35 centimes aujourd'hui. Et les promoteurs du programme Eole 2005 espèrent bien le faire descendre à 28 centimes pour le rapprocher du seuil de rentabilité.

Cette *« technologie simple et de maintenance facile »* pourrait équiper *« deux à trois millions de personnes dans le monde qui ne connaissent pas les bienfaits de l'électricité »*, a rappelé le président d'EDF. Mais il y a une limitation à son emploi. Dépendant des conditions de vent disponibles sur le site, l'énergie éolienne n'a qu'une *« disponibilité moyenne de 25 % »*. A Dunkerque, elle est supérieure à 20 %, équivalente à 30 % dans l'Aude, et plus grande encore à la Désirade (Guadeloupe), où soufflent les alizés. Aussi doit-elle être associée à une autre forme d'énergie pour pallier ses périodes d'indisponibilité.

CONSTRUCTEUR EN FAILLITE

Les machines du programme Eole 2005 s'ajouteront aux centrales éoliennes déjà installées sur le territoire national. Celle de Dunkerque, située le long du canal des Dunes dans la zone portuaire, d'une puissance potentielle de 2,7 MW, a été mise en service le 18 novembre 1996. Composée de neuf éoliennes de 300 kW chacune, c'est à l'heure actuelle la centrale éolienne la plus puissante de France, malgré la mise à l'arrêt de l'éolienne géante de 1,5 mégawatt stoppée du fait de la faillite de son constructeur allemand. En mars 1998, la future centrale de Sallèles-Limousis (Aude) devrait la dépasser, ses dix éoliennes (7,5 MW) devant alimenter plus de 42 000 personnes en énergie électrique. Enfin, il faut ajouter la centrale éolienne de l'île de la Désirade, dont la puissance a été portée en 1996 à 500 kW.

Christiane Galus



Passeport pour l'Amérique

Entre la douce France d'Agnès b. et les falbalas hollywoodiens de John Galliano, le chassé-croisé des styles continue

ACHETÉ par toutes les rédactrices de mode à Milan, le petit sac Prada de velours rouge ne ferme plus, déformé par les invitations, la boîte de Vitascorbol, la sucette Chupa Chups, l'anti-cernes, les sparadraps et les lunettes noires. Elle est dure, la traversée de l'Esplanade du roi en talons aiguille, direction le château de Vincennes... Mais le retour est si léger. Une nuit américaine réveille Paris, sur un air de charleston et de tango argentin. Cheveu gominé-cranté, John Galliano vient d'offrir, au soir du jeudi 16 octobre, une de ces sarabandes pure soie dont il a le secret.

Son intelligence est de faire croire aux acheteurs américains, qui représentent plus de 60 % du marché, qu'ils sont les Louis B. Mayer, Irving Thalberg et Howard Hughes d'aujourd'hui. Dans ces salles habituellement vides, et habillées pour un soir en tenue de Grand Siècle, il a fait défiler ses princesses de l'instant, dont les robes semblent cousues sur le corps, peaux brodées de myosotis, diamants gros comme le Ritz.

Amber, Shalom, Debra et les autres, croquant des petits fours, prennent des poses de Madame Peau fine et redeviennent, sous son regard, Marion Davies, Gloria Swanson ou Myrna (Loy) dans *The Great Ziegfield*. Ses robes se savourent comme du champagne rosé, elles s'envolent, nuées d'organza, mini-charmeuses de crêpe enveloppées d'air tissé où viennent s'évanouir roses et papillons de tulle. Capelines de plumes, fourreau-nuée, le mirage est là, effleurant ces corps presque sans chair, madones des sleepings en kimono d'or et d'ikat, surgies d'un Orient-Express que chatouillent des destinations irréelles : Mexique, Afrique, Bahamas. Oiseaux de feux, perroquets de salon, elles causent, dans le tourbillon d'une collection baptisée « Haute Bohemia ».

« VIVE LES 35 HEURES ! »

A la folie des défilés qui se surimpressionnent les uns aux autres s'ajoute celle des décalages. Deux heures plus tôt, Agnès b., une fois n'est pas coutume, s'était soumise à cet exercice de style, dans son loft de la rue Dieu, dans le centre de la capitale. On y retrouvait les membres de la famille française idéale, métissée et sympa, un Versailles rive gauche aimant l'art et les artistes (voir les tee-shirt Gilbert and George), génération mixte en beige et noir, belles des champs en coton fleuri, citadines en pardessus souple, avec la vraie alternative au mouchoir transparent des défilés : le petit pull de maille que porteront mère et fille.

On a pu noter le grand retour du bleu de travail (porté avec une couronne de fleurs), de la salopette et de la combinaison de charpentier, féminisée en robe. Et, pour le soir, des tenues de soie colorées, très bal tandoori à l'île de Ré. *« Vive les trente-cinq heures ! »*, a écrit Agnès b. dans son programme. D'ici à la fin de la semaine, il reste au moins autant d'heures de réjouissance sur le podium. Vive la mode !

Laurence Benaïm



CONTACT PRESS IMAGES

Le mikado d'Elbaz pour Guy Laroche

« Quand la collection est prête, nous n'appelons pas le Musée d'art moderne, mais les grands magasins. » Albert Elbaz, trente-six ans, originaire de Casablanca, a le goût de la formule et le prouve. Dans le foyer de l'Opéra-Bastille tendu d'un cyclo blanc de 120 mètres de long, son défilé – le deuxième pour Guy Laroche – s'est imposé comme une évidence aux yeux de l'Amérique. Boutonnage en ellipse, poches tirelire, discrets jeux de pinces, robes colonnes à la Halston ou à la Geoffrey Beene, chez lequel il a travaillé à New York, l'élégance se veut ici *« à la verticale »*. Pour ces femmes gratte-ciel, des tailleurs de fonction en fil à fil, des pardessus d'agneau plongé, jeu de mikado de lignes vives, aiguisées par des sandales de couleur. Sa collection se boit d'un trait. Efficace, directe, sans flafla. Pour la première fois depuis le début de la semaine, les mannequins sourient.

Photographies de Stephen Dupont



Guy Laroche et Givenchy répliquent aux Italiens sur le terrain de la publicité grand public

Les deux maisons profitent de l'arrivée de nouveaux stylistes pour renouveler, à grand renfort de couleurs, l'image de leurs marques

EN CONTREPOINT des défilés du prêt-à-porter, une autre effervescence, publicitaire cette fois, oppose les maisons de couture françaises aux griffes italiennes. Profitant de la présentation, cette semaine, de leurs collections printemps-été, les deux maisons parisiennes lancent un défi à l'austérité italienne, avec une imagerie publicitaire mise en scène dans un univers coloré et fantasque.

Gucci, Missoni et Prada, pour ne citer qu'eux, se sont approprié en à peine deux ans un territoire de communication fait de photos néoréalistes en noir et blanc ou d'effigies aux regards sombres, aux expressions sévères. Leur ton est peu à peu devenu, à force d'être copié et recopié des deux côtés des Alpes, la référence obligée pour le prêt-à-porter international. Avec leurs campagnes récentes, Guy Laroche et Givenchy ont choisi de leur répliquer, afin de de *« casser la platitude et l'uniformité visuelle »* du moment.

Guy Laroche s'affiche en grand format sur les murs de la capitale. L'image est issue de la campagne conçue par l'agence Le Nouvel Eldorado (Havas Advertising), déclinée dans la presse magazine depuis juillet, et elle occupe une centaine de panneaux. Cette initiative originale dans un secteur qui privilégie habituellement la presse écrite est, selon Ralph Toledano, nouveau directeur général de Guy Laroche, *« le point d'orgue »* de la première campagne destinée à promouvoir l'identité renouvelée de la maison. *« La marque s'était enfermée dans un style chichiteux qui se traduisait par un déclin des ventes »*, analyse Pierre-Henri Moinet, directeur des stratégies à l'agence Le Nouvel Eldorado. Pour rompre la spirale infernale, *« il fallait envoyer un message, dire qu'il se passe quelque chose chez Guy Laroche, qu'il y a une nouvelle équipe, une nouvelle approche et de nouveaux produits »*, confirme Ralph Toledano.



DR

Richard Avedon pour la campagne Givenchy.

L'arrivée récente du styliste Alber Elbaz légitime d'une certaine façon le renouvellement publicitaire de la griffe qui se limitait, jusqu'ici, à présenter ses produits. Les publicitaires ont travaillé sur le thème de l'apesanteur en imaginant *« une ode à la légèreté, à la transparence et aux matières de prédilection d'Elbaz »*. Quatre annonces ont été conçues pour quatre textures : le mohair, la dentelle, le tweed glacé et la mousseline. Elles sont mises en scène sur un fond noir grâce à un procédé photographique original imaginé par l'Anglaise Katerina Jebb : elle couche les mannequins sur des photocopieuses et retravaille ensuite les clichés fragmentaires. Une technique qui pourrait devenir le signe distinctif de l'image publicitaire Guy Laroche puisque Ralph Toledano envisage de l'utiliser pour la prochaine campagne, prévue en janvier.

Chez Givenchy, on préfère laisser libre cours à l'imagination du styliste maison. La maison de couture a choisi de reprendre la haute main sur sa création publicitaire en la retirant à l'agence Colorado (Havas Advertising) pour la confier au tandem Alexander McQueen, styliste arrivé en novembre 1996, et Richard Avedon, photographe connu notamment pour son travail sur l'identité visuelle des marques Versace et Hugo Boss.

TROIS COLLECTIONS RÉUNIES

Pour *« rendre les valeurs de la femme Givenchy, à la fois moderne et sexy, nous avons préféré laisser faire le jeune créateur pour qu'il marque de son esprit jusqu'à la publicité »*, explique Maria Herrero, directrice de la publicité de Givenchy. La nouvelle image de la marque se construit donc depuis cet été sur le thème du *« Paradis selon McQueen »* : une femme – toujours habillée en Givenchy Couture – et deux hommes – habillés en Men de Givenchy ou en Gentlemen de Givenchy – sont prisonniers du paradis, un espace confiné nuageux où filtrent des rais de lumière. Un huis clos où les perspectives sont forcées, les tons accentués et métallisés.

« C'est le nouveau territoire, jugé par certains audacieux, de la communication Givenchy », résume Maria Herrero, qui n'en oublie pas pour autant les impératifs commerciaux. En effet, pour la première fois sont réunies dans un même visuel les trois collections prêt-à-porter de Givenchy : *« Une façon de donner une idée de l'esprit de la maison tout en montrant la globalité de notre offre »*, affirme-t-elle.

Car la bataille publicitaire n'est pas seulement une bataille d'image. Depuis deux ans, le prêt-à-porter français est malmené, voire menacé, par la pression publicitaire accrue des marques italiennes dans les médias : l'italien Prada, qui dépensait moins de 1 million de francs en publicité en France en 1995, a multiplié par 7,5 ses investissements cette année, pour atteindre près de 6 millions de francs entre janvier et septembre, quand Gucci a investi, lui, près de quatre fois plus dans les médias français en 1997 qu'en 1995, selon l'institut Secodip. *« Il nous faut réagir pour rester visibles même si nos budgets sont très largement inférieurs à ceux des Italiens »*, estiment plusieurs professionnels.

Florence Amalou

Soleil, redoux et vent de sud-est

AVEC LE VENT DE SUD-EST, les températures continuent leur petite remontée, et on dépassera souvent les 20 degrés. Seuls l'Alsace, le Languedoc-Roussillon et les reliefs des Cévennes ne bénéficieront pas du soleil. Ailleurs, il fera beau samedi, malgré un léger voile qui progresse sur l'ouest du pays. Le vent soufflera fort le long de la façade atlantique.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée sera belle malgré les nuages élevés : de 20 à 24 degrés. Le vent de sud-est sera fort, avec des rafales à 60 km/h sur la Bretagne et les côtes atlantiques.

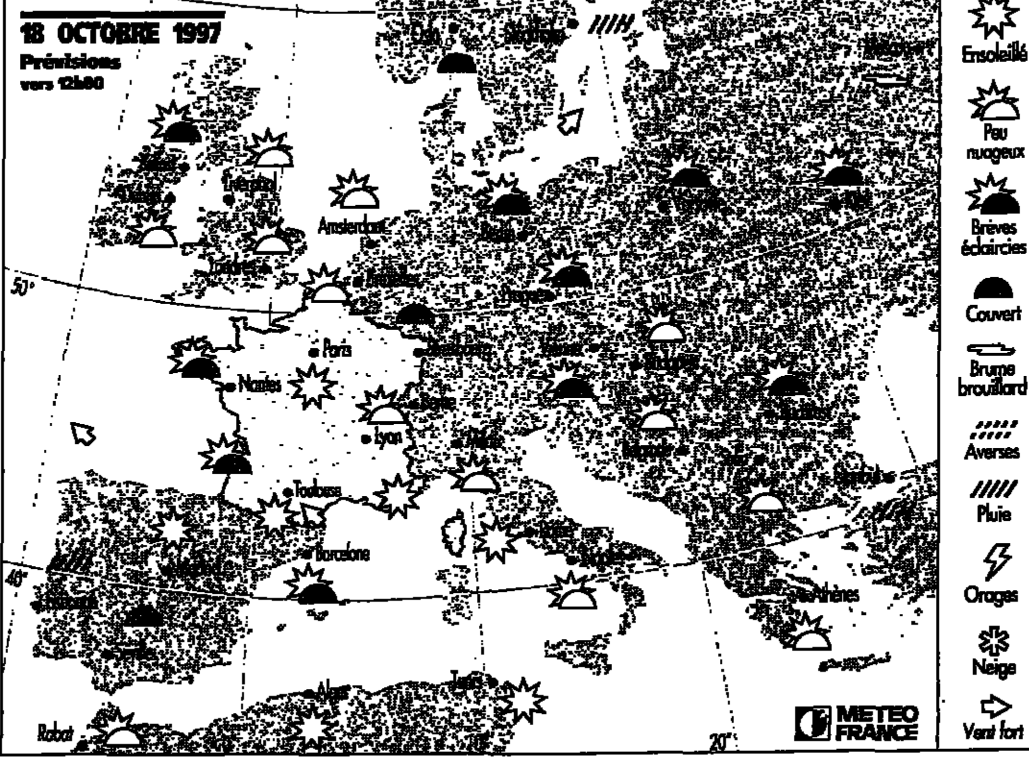
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera dominée par le soleil et la douceur, avec des températures entre 18 et 23 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le soleil dominera presque partout. En Alsace, le matin, il percera difficilement la couche de nuages bas, puis les éclaircies gagneront du terrain par le sud. Il fera, au meilleur de la journée, entre 19 et 21 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Malgré les bancs de nuages élevés, la journée sera belle. Les températures atteindront de 23 à 26 degrés, avec des pointes à 27 degrés au pied des Pyrénées. Le vent de sud soufflera fort le long des côtes, jusqu'à 80 km/h près du Pays basque, et l'autan atteindra de 80 à 100 km/h.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil s'imposera du matin au soir, sauf peut-être en Ardèche où les nuages pourront rester accrochés au relief. Le vent de sud-est sera sensible, avec des rafales pouvant atteindre 60 km/h sur l'Auvergne et le Limousin. Le mercure atteindra de 20 à 23 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le vent marin apportera de nombreux nuages bas sur le Languedoc-Roussillon, avec des gouttes sur les reliefs des Cévennes. Ailleurs, le soleil dominera. Il fera de 20 à 23 degrés.



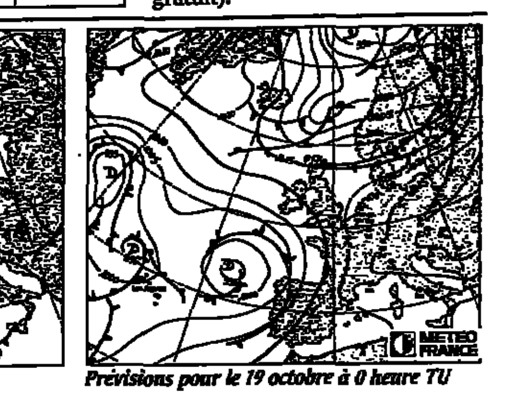
LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** Iberia met en place, à partir du 26 octobre, vers 19 destinations en Espagne, une nouvelle grille de prix spéciaux en fonction de la date de départ, les plus avantagés étant ceux qui réservent le plus tôt. Ainsi, un billet Paris-Barcelone coûte 1 593 F A/R s'il est acheté 15 jours avant le départ, 1 893 F 8 jours avant et 2 093 F pour un départ le jour même. Tarifs pour les jeunes et les plus de 60 ans.

■ **FRANCE.** A l'occasion de l'exposition Georges de La Tour, le Paris Hilton, en collaboration avec le Grand Palais, propose, jusqu'au 26 janvier 1998, un forfait avec accès prioritaire (hébergement en chambre double, petits déjeuners et deux billets d'entrée) pour 1 350 F par jour la chambre avec un minimum de deux nuits. Renseignements au 01-44-38-56-36 ou au 08-00-90-75-46 (appel gratuit).

PRÉVISIONS POUR LE 18 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	11/23	S
BIARRITZ	16/24	S
BORDEAUX	15/24	S
BOURGES	11/21	S
BREST	15/20	S
CAEN	13/19	S
CHERBOURG	12/20	S
CLERMONT-F.	11/22	S
DIJON	9/20	S
GRENOBLE	8/20	S
LILLE	9/18	S
LIMOGES	11/19	S
LYON	11/20	S
MARSEILLE	13/21	S
NANCY	7/19	S
NANTES	15/22	S
NICE	13/22	S
PARIS	9/20	S
PAU	12/23	S
PERPIGNAN	18/21	N
RENNES	14/21	S
ST-ETIENNE	11/20	S
STRASBOURG	8/19	N
TOULOUSE	15/24	S
TOURS	11/22	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/32	S
FORT-DE-FR.	25/31	N
NOUMEA	19/24	S
PAPEETE	24/28	S
POINTE-A-PIT.	25/30	S
ST-DENIS-RÉ.	19/24	C
EUROPE		
AMSTERDAM	10/17	S
ATHENES	13/19	S
BARCELONE	18/24	N
BELFAST	13/16	N
BELGRADE	3/12	S
BERLIN	6/17	N
BERNE	6/16	S
BRUXELLES	10/18	S
BUCAREST	0/10	N
BUDAPEST	3/12	S
COPENHAGUE	9/15	C
DUBLIN	12/15	S
FRANCFORT	9/18	N
GENEVE	8/16	S
HELSINKI	1/11	P
ISTANBUL	12/14	P
KIEV	2/9	N
LISBONNE	17/21	P
LIVERPOOL	13/18	S
LONDRES	13/18	S
LUXEMBOURG	9/17	N
MADRID	11/23	S
MILAN	11/21	S
MOSCOU	-2/4	C
MUNICH	5/15	N
NAPLES	13/21	S
OSLO	9/14	C
PALMA DE M.	17/28	N
PRAGUE	1/12	N
ROME	13/22	S
SEVILLE	18/26	C
SOFIA	1/10	S
ST-PETERSB.	0/9	C
STOCKHOLM	5/14	P
TENERIFE	17/22	N
VARSOVIE	-1/10	N
VENISE	11/17	S
VIENNE	2/11	N
AMÉRIQUES		
BRASILIA	20/26	P
BUENOS AIR.	9/19	S
CARACAS	25/31	N
CHICAGO	5/13	S
LIMA	17/24	N
LOS ANGELES	20/27	S
MEXICO	5/19	S
MONTREAL	1/12	S
NEW YORK	8/14	N
SAN FRANCS.	13/19	S
SANTIAGO/CHI	6/20	S
TORONTO	3/12	S
WASHINGTON	12/16	P
AFRIQUE		
ALGER	14/27	S
DAKAR	26/30	S
KINSHASA	23/29	P
LE CAIRE	16/22	S
MARRAKECH	19/27	S
NAIROBI	15/25	C
PRETORIA	9/20	S
RABAT	18/26	S
TUNIS	17/26	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	25/33	C
BOMBAY	24/35	S
DJAKARTA	25/32	C
DUBAI	27/35	S
HANOI	24/29	P
HONGKONG	24/26	P
JERUSALEM	17/26	P
NEW DEHLI	19/29	S
PEKIN	9/24	S
SEOUL	11/19	S
SINGAPOUR	27/31	P
SYDNEY	13/19	S
TOKYO	14/24	S



Situation le 17 octobre à 0 heure TU — *Prévisions pour le 19 octobre à 0 heure TU*

INFORMATIQUE

Microsoft s'attire les foudres des consommateurs américains

RALPH NADER, l'avocat des consommateurs américains qui s'est illustré face à General Motors, s'en prend maintenant à Microsoft. Les 13 et 14 novembre, il organise à Washington une conférence sur le thème « Evaluation de Microsoft et de ses stratégies mondiales ». Tout un programme. Raph Nader a invité à cette forme originale de procès les témoins à charge qui acceptent de s'exprimer sur ce sujet brûlant.

En tête, arrive Scott McNealy, le bouillant directeur général de Sun Microsystems. Côté défense, le pourfendeur des excès du libéralisme n'a pas hésité à inviter Bill Gates, PDG de Microsoft, et Al Gore, vice-président des Etats-Unis. Dans la lettre qu'il a adressée à ce dernier, Ralph Nader fait référence à une récente visite du bras droit de Bill Clinton chez l'accusé. « *Contrairement à la réunion à huis clos avec cent dirigeants organisée par Microsoft à Seattle, à laquelle vous vous êtes rendus par avion, cette conférence est ouverte à tous et se tient près de votre bureau* », mentionne-t-il en précisant que l'objectif est de « *discuter l'impact de Microsoft sur la société* ».

Beaucoup plus longue, la missive envoyée à Bill Gates analyse les raisons qui ont amené l'avocat à organiser une telle confrontation. Ralph Nader y fait état de la multiplication des critiques portées par des personnalités du monde des affaires contre Microsoft. Mais cette accumulation de plaintes n'a pas suffi à le convaincre d'agir. S'il s'est décidé, c'est parce que « *l'autocensure engendrée par la peur des représailles de Microsoft, ressenties comme une arme à têtes multiples, n'est pas saine pour l'économie* ».

En exposant l'affaire sur la place publique, Ralph Nader espère délier les langues qui, en privé, dénoncent la pratique du « *bundle* », c'est-à-dire de la vente couplée de plusieurs produits, la tactique des offres gratuites rendues possibles par les profits générés par une position monopolistique et les réactions « coup de poing » au moindre mouvement des concurrents.

Microsoft se trouverait ainsi en tête de liste des entreprises susceptibles de tomber sous le coup des lois antitrusts américaines, selon l'avocat. Encore faudrait-il, précise-t-il, que l'administration dispose de « *connaissances mises à jour, de la volonté et des moyens d'appliquer la réglementation nécessaire à une économie libre, loyale et compétitive* ». Le ton est donné. Ce coup d'éclat de Ralph Nader intervient au moment même où Sun attaque Microsoft en justice. Les deux lettres d'invitation de l'avocat sont datées du 2 octobre.

Cinq jours plus tard, Scott McNealy a porté plainte contre l'entreprise de Bill Gates pour violation des accords de licence conclus entre les deux entreprises au sujet de Java, le langage de programmation créé par la société Sun. Cette dernière accuse Microsoft de tenter de détourner cette technologie à son profit par le biais de son nouveau logiciel de navigation sur Internet, Explorer 4.0, lancé sur le marché le 1er octobre (*Le Monde* du 2 octobre). Cet outil intègre en effet la technologie Java, mais en la modifiant pour qu'elle fonctionne mieux avec les systèmes d'exploitation Windows de Microsoft.

Cette amélioration fait courir un risque mortel à Java, enfant chéri de Sun. En effet, Internet Explorer 4.0 est distribué gratuitement aux internautes du monde entier. On le trouve en « *bundle* » avec de multiples logiciels du commerce, livré avec les ordinateurs dont 80 % fonctionnent avec Windows ou offert par les fournisseurs d'accès à Internet. Sans parler des téléchargements sur la Toile. Microsoft pèse si lourd sur le marché mondial des logiciels que la domination de Netscape sur les navigateurs pourrait souffrir de cette inondation.

LE RÔLE DU GRAND PUBLIC

Bill Gates vise ouvertement 50 % du marché mondial. S'il y parvient, Microsoft ferait coup double. D'un côté, l'entreprise prendrait la position de numéro un, dans un domaine dont elle avait sous-estimé l'importance stratégique lorsque, en 1995, Bill Gates n'avait pas vu venir la vague Internet.

De l'autre, la diffusion massive d'Explorer 4.0 entraînera celle du Java modifié par Microsoft. Cette « adaptation » pourrait devenir la norme de fait. En lieu et place de la version originale de Sun. Et le tour serait joué, une fois de plus, en faveur du géant de Redmond. D'où la vive réaction de Scott McNealy.

En portant l'affaire devant la justice américaine, le patron de Sun prend le risque de geler le développement de Java. Les développeurs, ces acteurs essentiels qui créent des programmes à partir de technologie de base comme Java, vont attendre l'issue d'un procès qui pourrait départager les deux versions. Dans un tel climat, la conférence de Ralph Nader introduit un nouvel acteur dans la croisade des défenseurs de la concurrence : le grand public. L'image de Microsoft pourrait en sortir ternie auprès des consommateurs. Et l'administration américaine qui observe Microsoft depuis plusieurs années serait sans doute stimulée par cette sensibilisation populaire. Déjà, les lois antitrusts ont empêché Microsoft de racheter l'éditeur de logiciels financiers Intuit.

En août, le département américain de la justice a commencé une enquête sur l'acquisition de VXtreme, une entreprise californienne qui a créé un logiciel de diffusion de vidéo en temps réel sur la Toile, et sur l'investissement de 150 millions de dollars dans Apple, deux récentes actions de Microsoft. Reste à savoir comment Bill Gates va réagir aux assauts conjugués de l'administration, de Sun et de Ralph Nader, et s'il va accepter l'invitation de ce dernier à la conférence en novembre.

Michel Alberganti

Enquête de la Commission européenne

Le 16 octobre, la Commission européenne a indiqué qu'elle a fait connaître à Microsoft ses réserves sur certaines de ses pratiques. Le commissaire européen à la concurrence, Karel van Miert, a envoyé une « *lettre de griefs* » à Microsoft, il y a six mois. La suite de la procédure prévoit l'organisation d'auditions à huis clos des différentes parties concernées d'ici à la fin de l'année. L'enquête a été déclenchée par la plainte d'un industriel, dont le nom n'est pas révélé, qui estime que Microsoft abuse de sa position dominante dans sa politique d'octroi de licences et de ristournes. Une demi-douzaine de dossiers séparés mettant en cause l'entreprise de Bill Gates sont actuellement étudiés par les services de Karel van Miert. – *(Reuters.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97229

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II								■				
III						■					■	
IV				■								
V									■			
VI						■				■		
VII		■										
VIII					■		■					
IX		■						■			■	
X												

HORIZONTALEMENT

I. Avec lui, la fin est proche. – II. Bouffant par en bas. Ouverture sur la table. – III. Un homme pour le Singe de La Fontaine. Grandes divisions géologiques. – IV. Conviendra. Attaque les fruits, les feuilles et les mains. – V. Victime d'un léger débordement. Reste de mouture. – VI. Harengère d'opérette. Ses débordements étaient bénéfiques. Bas de gamme. – VII. Faire passer le courant dans le public. – VIII. Sans aucune différence. Fit diversion. – IX. Variété de navet. En fin de verbe. – X. Reprendre ses notes sur le papier.

VERTICALEMENT

1. Fait le vide autour de lui. – 2. Commun dans les ruisseaux, plus étonnant dans le regard. – 3. Capable d'éviter tous les problèmes. – 4. Protecteur des espèces. Passeport international. – 5. S'attaque au chef et nous casse les pieds. Manifestation enfantine. – 6. Jeté par hasard. Note inversée. Mouvement sur le chef. – 7. Portent au niveau supérieur. Fin mars. – 8. Reprit ses billes. – 9. Physicien et Nobel français. Réduire la pièce. – 10. Sortis. Aigri. – 11. Introduit la qualité. Sur les bicyclettes, elles sont libres. – 12. Une solution qui évite les extrêmes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97228

HORIZONTALEMENT

I. Traits d'union. – II. Rancœur. TVA. – III. Assoler. Rein. – IV. Pe. Ne. Etampa. – V. Emperlées. Ar. – VI. Zou. Aa. Na. Rs. – VII. Ite. Niçoise. – VIII. Structurée. – IX. Té. Réer. Nana. – X. Este. Sextuor.

VERTICALEMENT

1. Trapéziste. – 2. Rase-mottes. – 3. Ans. Puer. – 4. Icône. Ure. – 5. Tolérance. – 6. Sée. Laités. – 7. Durée. Curé. – 8. Ur. Ténor. – 9. Rasaient. – 10. Item. Seau. – 11. Ovipare. Nô. – 12. Nanars. Far.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

L'espace Sar. Lor. Lux... et le domaine de Sceaux



ÉMISSION COMMUNE au Luxembourg, à l'Allemagne et à la France, un timbre dédié à l'« Espace européen Sar. Lor. Lux », est paru le 17 octobre. Ses valeurs sont respectivement de 16 F luxembourgeois, 110 pfennigs allemands (environ 2,60 francs et 3,70 francs) et 3 francs français.

La maquette, symbolisant les échanges transfrontaliers de la région, est signée Christian Broutin et la mise en page Charles Bridoux. Au format horizontal 36 × 22 mm, le timbre français est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.

★ La Poste diffuse une pochette philatélique qui regroupe trois blocs de deux timbres émis par chacun des pays (prix de vente : 32 francs).

Le 13 octobre, La Poste a mis en *vente générale un timbre* à 3 francs consacré au domaine de Sceaux (Hauts-de-Seine), dont Colbert, sur l'exemple versaillais, fit agrandir le château, dont Le Nôtre conçut le parc. Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné et gravé par Jacques Gauthier, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.



★ Souvenirs philatéliques : Cercle philatélique de Bourg-la-Reine-Sceaux, Robert Moittié, 6, boulevard Carnot, BP 35, 92340 Bourg-la-Reine.

P. J.

EN FILIGRANE

■ **Diana.** Nevis a émis, le 19 septembre, un feuillet de neuf timbres à 1 livre en hommage à la princesse Diana, tandis que la République centrafricaine a surchargé de la mention « Diana Princess of Wales (1961-1997) in memoriam » un feuillet de six timbres à 300 F et un bloc à 1 500 émis en avril dernier.

■ **Guy Coda sur scène.** Auteur des timbres sur les parcs naturels nationaux, émis en 1996 et 1997, Guy Coda est aussi guitariste dans le groupe de rock Purs mélanges, qui se produira le 29 octobre en soirée sur la péniche *La Balle au bond*, quai de la Tournelle à Paris.

■ **Ventes.** La vente sur offres Robineau (tél. : 01-47-70-16-90), clôturée le 21 octobre, propose plus de 2 500 lots, en particulier une collection de lettres ornées, une belle lettre avec 20 c noir *Cérès* du 1er janvier 1849, cachet d'arrivée du 2 (prix de départ : 15 000 F).
Le catalogue de la vente sur offres Bertrand Sinais (tél. : 01-48-78-29-80), clôturée le 24 octobre, référence plus de 10 000 lots, parmi lesquels une collection de type *Blanc* sur lettres, de fortes rubriques de poste militaire et d'aérophilatélie (par Lemaître et Latécoère, 13 mars 1919 ; prix de départ : 8 000 F).

هكذا من الإعلام

RENCONTRES La création sud-africaine sera au centre de la programmation de Fin de siècle à Nantes, du 17 au 25 octobre et de la Cité de la musique, à Paris, les 18 et 19 octobre. ● PARMI les nombreux artistes présents lors de ces deux manifestations, la chanteuse Sibongile Khumalo apparaît comme emblématique de l'ère Mandela. Elle se produit devant un public multiracial, la presse blanche loue son talent. ● NÉ EN 1949 à Bemoni, le multi-instrumentiste Pops Mohamed brandit la culture de ses ancêtres comme un étendard pour ramener à la raison les jeunes Sud-Africains en voie d'acculturation. ● DIRECTEUR de recherche au Centre d'études et de recherches internationales, Denis Constant-Martin a effectué plusieurs séjours au Cap. Il constate que depuis la fin de l'apartheid les créateurs redécouvrent aussi leurs voisins.

Nantes et Paris célèbrent les artistes de la nouvelle Afrique du Sud

Le public français peut découvrir au CRDC de Nantes et à la Cité de la musique à Paris quelque deux cents créateurs venus de ce pays en pleine transformation. La chanteuse Sibongile Khumalo est devenue l'une des artistes emblématiques de l'ère Mandela

JOHANNESBURG
de notre envoyée spéciale

« Voici venu le temps de nous réjouir ». Ce sont les premiers mots d'une chanson du disque de Sibongile Khumalo publié en Afrique du Sud en 1996. Avec ce premier CD de sa carrière musicale, sorti deux ans après la chute du régime d'apartheid, la chanteuse a voulu célébrer ce qu'elle appelle *« la tapisserie sud-africaine »*, tissée des mille fils musicaux qui coexistent dans son pays. Sa propre trame relie des genres artistiques qui ne se croisent pas souvent : mezzo-soprano formée au classique, elle interprète aussi du jazz, de la musique religieuse populaire, des chants traditionnels ou de la musique contemporaine zoulou.

Elle est l'une des quelque deux cents artistes invités à Nantes pour le Festival Fin de siècle à Johannesburg, du 17 au 25 octobre. Théâtre, danse, arts plastiques, cinéma et musique : le public va découvrir les différentes facettes de la création sud-africaine et rencontrer ces Noirs qui peuvent, enfin, s'exprimer au grand jour. Avec la fin des lois de discrimination raciale, leur talent n'est plus confiné aux seuls ghettos.

Sibongile Khumalo est de ceux qui ont percé sur la scène nationale : elle se produit dans des salles naguère réservées aux Blancs, devant un public multiracial ; la presse blanche, qui l'ignorait, publie des critiques plutôt laudatives. La chanteuse, née à Soweto, dans une township à l'extérieur de Johannesburg, est sur le point de connaître une carrière à la hauteur de son talent. Quand on prononce son nom devant des artistes et des intellectuels noirs, leurs visages s'illuminent : ils sont fiers de celle en qui ils reconnaissent un emblème de l'ère Mandela.

Alf Kumalo, le photographe de Nelson Mandela et de bien des artistes noirs, celui qui ne compte plus le nombre de fois où il s'est fait casser son appareil photographique sous l'apartheid, adore tirer son portrait. Zakes Mda, l'auteur dramatique le plus célébré en ce moment, admire *« sa puissance »*.



MOTLHALEFI MAHLABE/THE STAR-JOHANNESBURG

Sibongile Khumalo, au Civic Theatre de Johannesburg en mars 1996.

LE CHANT ET LE VIOLON

L'écrivain Mandla Langa, ancien responsable culturel de l'African National Congress (ANC), commissaire de l'exposition londonienne Africa 95, qui cultive d'ordinaire un scepticisme mélancolique quant à la nouvelle Afrique du Sud (« Le Monde des livres » du 10 octobre), s'enthousiasme pour Sibongile Khumalo : *« Elle possède une voix magnifique. C'est une grande dame dont j'admire les idées, la philosophie. »* Il l'a invitée à chanter dans un opéra dont il vient d'écrire le livret.

Née dans une famille de musiciens professionnels, elle étudie d'abord avec son père, Khabi Mngoma. Elle s'oriente dès l'enfance vers la musique classique, apprenant le chant et le violon. Elle est adolescente quand éclatent les émeutes lycéennes, en 1976, l'année où la répression policière fait un millier de morts à Soweto. Avec courage, elle persévère dans ses études musicales, obtenant ses diplômes à l'université du Zululand puis à l'université Wits de Johannesburg en 1983. Mezzo-soprano, elle interprète Bach, Haendel ou la *Carmen* de Bizet. A partir de 1994, l'année des premières élections libres, elle chante la *Rhapsodie pour alto, op. 53*, de Brahms. Yehudi Menuhin la choisit comme soliste dans *Le Messie* de Haendel, qu'il dirige à Johannesburg et au Cap. Le London Philharmonic Orchestra, en tournée en Afrique du Sud en 1995, l'invite à chanter avec lui.

« Brahms est mon compositeur préféré, confie Sibongile Khumalo. *En Afrique du Sud, les gens disent que ses Lieder sont trop tristes, mais j'adore les chanter. Je viens aussi de donner* Le Chant des enfants morts *de Gustav Mahler : comme mère de trois enfants, je communie avec le drame de ces Lieder et, vocalement, la partition constitue un défi pour moi. »* A Soweto, où elle a vécu jusqu'à la fin de l'apartheid, elle n'oublie pas les autres musiques, plus proches de ceux qui l'entourent.

« Mon père voulait que ses enfants connaissent aussi les différentes musiques indigènes d'Afrique du Sud, ajoute-t-elle. *Zoulou, il nous a surtout fait écouter les musiques de son peuple*, ajoute la chanteuse. *Plus tard, j'ai découvert celles des Pedis, dont les rythmes sont assez différents. »*

CONTRE L'APARTHEID

Elle croise le jazz et les musiques populaires dans les rares centres culturels noirs des années 80, ces scènes militantes qui permettent aux artistes de se produire malgré la ségrégation. A Soweto, la Federative Union of Black Artists (Fuba) fait usage d'agence artistique pour les professionnels et propose des cours aux amateurs : la chanteuse y dirige un temps le département musique.

De son côté, le Funda offre des résidences pour les artistes noirs : Sibongile Khumalo y travaille comme coordonnatrice, de 1986 à 1989 ; aujourd'hui, elle est encore membre de son conseil d'administration. Plongée dans le grand bouillonnement des artistes mobilisés contre l'apartheid, elle joue avec la troupe multiraciale Junction Avenue Theatre Company, fondée par le peintre et metteur en scène William Kentridge – celui-là même qui présente à Nantes son extraordinaire *Ubu and the Truth Commission*.

Pour ses concerts en France, l'artiste a choisi de chanter des programmes différents, puisés dans son répertoire africain constitué de chants à réponse, de berceuses, de mélodies traditionnelles et de compositions contemporaines. *« A présent, en Afrique du Sud, les musiques indigènes sont moins stigmatisées, moins méprisées, et leur méconnaissance va en diminuant. Mais leurs interprètes ne reçoivent pas encore le respect et le soutien actif qu'ils méritent. Je veux contribuer à leur donner de la puissance. »* A Paris puis à Nantes, elle se produit avec trois choristes et le quartet du pianiste Moses Molelekwa. Le public français ne devrait pas manquer de lui témoigner son « soutien actif ».

Catherine Bédarida

★ Le 18 octobre, à 20 h 30, à la Cité de la musique à Paris (tél. : 01-44-84-45-00) ; le 19, à 17 heures, à l'église Saint-Georges-des-Batignolles de Nantes (tél. : 02-40-12-14-98). Son CD *Ancient Music* (Sony CDCOL 8001 P) n'est pas distribué hors d'Afrique du Sud.

Pops Mohamed, fils des townships et de Jimi Hendrix

PORTRAIT

Ce multi-instrumentiste lutte contre l'acculturation de la jeunesse

« CELUI qui ne connaît pas son passé ne peut pas préparer son avenir » ; *« Si tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens »*... En Afrique, quelle que soit la manière dont il est formulé, il y a toujours un proverbe pour rappeler à l'homme l'importance de ses racines. Pops Mohamed est africain. Multi-instrumentiste, né en 1949 à Bemoni, dans les faubourgs de Johannesburg, il met en pleine lumière et avec originalité les traditions musicales de son pays. Il brandit la culture de ses ancêtres comme un étendard pour ramener à la raison les jeunes Sud-Africains en voie d'acculturation : *« Aujourd'hui, les Etats-Unis déversent sur nous du rap qui parle de drogue, de sexe, de choses absurdes. Notre jeunesse, hélas, adore ça. Il faut lui redonner conscience de son identité, lui rappeler d'où elle vient. Dans toute société, il est essentiel de réhabiliter la musique traditionnelle. »*

Pour intéresser la jeunesse des townships, depuis quatre ans accrochée au « kwaito », l'adaptation locale du hip-hop, Pops Mohamed est allé à Londres en vue d'enregistrer son prochain album, souhaitant fusionner jungle, drum'n'bass, le *« Typical London Sound »*, avec des musiques ethniques d'Afrique du Sud. *« Les mômes vont être surpris en boîte. Quand ils apprendront que ces sons bizarres sont la musique des bushmen, ils vont vouloir approfondir, aller dans les magasins de disques pour découvrir leur vraie culture. »* Ici, la déconvenue les guette. Peu ou pas d'enregistrements dans les bacs. Pops Mohamed lui-même en a cherché pendant des années. Devant cette pénurie, il décida un jour de partir, armé d'un magnétophone, en quête de sons authentiques, directement sur le terrain.

En 1995, ses pas le mènent en Namibie, dans le désert du Kalahari. Il y rencontre le peuple San (ou Khoi-San), l'un des groupes ethniques isolés de cette région. Leur musique, irriguée de spiritualité, est en train de disparaître. Les enfants, à qui l'on enseigne là-bas les ruses de la chasse en courant après les papillons, finissent tous par quitter le désert. A la ville, ils découvrent la violence, la drogue, l'alcool, la prostitution et... d'autres musiques.

INVERSER LE COURS DES CHOSES

Pops Mohamed veut inverser le funeste cours des choses. Dans son dernier album, superbe de fraîcheur et d'invention (*How Far Have We Come ?*, sous le label MELT 2000, distribué par Média 7/Concord), il intègre dans sa musique des voix, des sons du Kalahari, mélange les instruments de cette région à d'autres, telles la harpe kora de l'Afrique de l'Ouest ou la *mbira*, le « piano à pouces » du Zimbabwe.

La kora, il la découvre grâce au musicien gambien Dembo Konté, qui l'initie aux subtilités de l'instrument lors de sa visite en Afrique du Sud en septembre 1994. Loin des prédateurs qui « empruntent » sans vergogne leurs traditions à certains peuples, Pops Mohamed intègre sans la dénaturer la matière vivante qu'il a collectée. Il reverse une partie des bénéfices des ventes de son disque à une fondation Khoi-San. Pour aller plus loin dans l'exposition des musiques traditionnelles, il crée son propre label, Kalamazoo Music. Un nom choisi en référence à une township située à l'est de Johannesburg dans laquelle cohabitaient différentes communautés, avant que les autorités ne la fassent raser, comme elles le firent avec Sophiatown. C'est à Kalamazoo que Pops Mohamed, enfant, entend pour la première fois des instruments traditionnels africains. Il y fréquente alors des habitants originaires du *bush*.

Avant de se lancer dans les expériences et les mélanges qui font aujourd'hui sa marque singulière, comme tous les adolescents rêvant de devenir musiciens à la fin des années 60, il est fasciné par Jimi Hendrix et Santana. Il se fabrique sa première guitare, monte son premier groupe, joue de la pop et de la *kwela*, la musique sud-africaine au pipeau guilleret (le *penny whistle*) qui préfigure le *mbaqanga*, un autre genre festif popularisé par Mahlathini. Puis il s'intéresse au jazz, travaille avec le saxophoniste Basil Coetzee. Un univers qu'il continue de fréquenter. Cette musique à l'esprit libre lui convient. Outre ses enregistrements effectués sur le terrain, son travail en studio et les concerts, il anime régulièrement des workshops *« pour semer la graine dans l'esprit des jeunes enfants. Car si l'on perd sa culture, on perd son identité, le respect de soi-même et des autres, le sens du contact. »*

Patrick Labesse

★ A l'Olympic, Nantes, le 23 octobre à 20 h 30.

TROIS QUESTIONS À

DENIS CONSTANT-MARTIN

1 Directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales, musicologue, vous avez effectué plusieurs séjours au Cap. Qu'en est-il de la violence naguère attachée aux ghettos ?

Elle a perdu sa dimension politique mais gouverne la vie quotidienne. Elle est un produit dérivé du chômage, des dysfonctionnements de la justice et de l'incapacité de l'Etat à lutter contre les vols de voiture à main armée ou le trafic de drogue. La vision angélique de la démocratie a cédé la place à une banalisation du politique, marqué par les luttes pour le pouvoir personnel et la corruption... Les artistes retrouvent comme jamais leurs traditions. Les musiciens cherchent à unifier un paysage d'une infinie richesse – chants ruraux, jazz toujours très vivace, art lyrique et religieux, musiques communautaires, celle des Indiens ou des métis du Cap, néo-traditionnel urbain, etc.

2 L'embargo culturel a été critiqué a posteriori. A-t-il entravé l'essor de la culture en Afrique du Sud ?

D'une certaine manière, oui. Ainsi, un récent congrès d'ethnomusicologie a permis de mesurer à quel point le pays avait été isolé, comment les chercheurs avaient été écartés des débats de leur discipline. A cause de l'apartheid, nombre de musiques traditionnelles n'ont pas été enregistrées de façon satisfaisante. Depuis 1990, les créateurs puisent chez leurs voisins. Ils redécouvrent le reste de l'Afrique sans refuser les formes classiques de l'art occidental.

3 *Cela peut-il banaliser le style* sud-africain, cette sonorité qui a bâti, par exemple, le succès international de *Graceland*, l'album de Paul Simon ?

Le marché du disque est dominé par la dance locale, la jeunesse écoute le reggae de Luckie Dubbe et la rumba zaïroise a fait une entrée massive dans les townships. La signature musicale sud-africaine demeure cependant, et elle est reconnaissable entre toutes.

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

Sélection

● **Fin de siècle à Nantes.** Du 17 au 25 octobre. L'ancienne usine LU accueille l'essentiel de la programmation musicale, chaque jour à partir de 23 h 30 et jusqu'à 5 heures, sauf le dimanche 19 (*Chorale d'Alexandra à 11 heures*) et le lundi 20 (relâche). Grand orchestre de percussions et de marimbas Amampondo (les 23, 24 et 25), chanteuse zouloue Busi Mhlongo (les 21 et 22), rencontres entre Paris l'Africaine et Jo'bourg (le 25)... Des flûtes, du penny-whistle, de l'accordéon (Vusi Ximba, le 17) à l'Olympic, salle charmante. Des chants Xhosa (Ngqoko Cultural Group, les 21 et 22) dans les églises, du jazz partout (Darius Brubeck, fils de Dave, les 24 et 25 à la salle Paul-Fort). Fin de siècle, c'est aussi du théâtre (William Kentridge présente *Ubu and the Truth Commission* au Hangar Wilson les 17, 18 et 19), de la danse et du cinéma. Dégustation de vins sud-africains, café littéraire, art contemporain et photographie habillent ce qui fait le fonds de Fin de siècle : les débats, coanimés par *Le Monde* (Les crimes et la mémoire, Identités culturelles et citoyenneté, Violence urbaine, Economie). CRDC de Nantes, tél. : 02-40-12-14-34.

● **A la Cité de la musique à Paris.** Voix d'Afrique du Sud, le 18 octobre à 20 heures, chants du Kwazulu Natal, Sibongile Khumalo. Musiques et danses des townships, le 19 à 16 h 30, Gumboot Dance (danses urbaines de Durban), Ingoma (chants et danses zoulous), Kwela (orchestre de penny-whistle). Cité de la musique, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84. 100 F.

Al Sur, ou le Sud pour horizon

Le label expose quelques-unes de ses meilleures signatures sur la scène de la Maison de la musique à Nanterre

QUI L'EÛT CRU ? Dans un marché dominé par la variété et tenu par les majors, les labels indépendants consacrés aux musiques du monde durent et perdurent. Pour fêter ses dix ans, Buda Musique prévoit de lancer en novembre une nouvelle collection, « Ethiopiques », dirigée par Francis Falceto, consacrée aux musiques éthiopiennes. Al Sur affiche ce mois-ci cinq années d'existence. Pour marquer l'événement, il choisit la formule avec laquelle un autre label, Silex, s'était distingué en 1992 et 1993 : un festival, proposant quelques-unes de ses meilleures signatures. Organisé en collaboration avec la Maison de la musique de Nanterre, le Festival des musiques du Sud se déroule du 17 au 25 octobre.

L'Oranais Kadda Cherif Hadria, dont l'album *Diri Kitabri*, sorti en *1995, reste encore aujourd'hui* l'un des meilleurs disques de fusion-raï, ouvre la manifestation, qui s'achèvera par une soirée gitane avec le guitariste Moreno, l'accordéoniste roumain Roberto de Brasov, et Gitans de Perpignan. Les musiciens gitans, Michel Pagiras, directeur artistique d'Al Sur, les fréquente depuis longtemps. C'est d'ailleurs un peu grâce à eux qu'il change un jour son fusil d'épaule, laissant tomber ses labels de jazz, 52e Rue et Vents du Sud, pour se lancer dans l'aventure des musiques du monde : *« A l'époque, je travaillais déjà chez Média 7* [distributeur d'Al Sur]. *On distribuait un label nordique, Hot Club Records, qui avait travaillé sur les manouches français. On s'est dit, c'est quand même fou que ce soient des gens du Nord qui viennent enregistrer le peuple* rom *en France. Je collaborais alors avec un ingénieur du son manouche. Il m'a présenté des Gitans de Perpignan. »*

Dans la même période, l'ethnomusicologue italien Antonio Baldassare lui propose des bandes de musique Gnawa qui n'intéressaient personne en Italie. Puis un ami lui fait rencontrer Kudsi Erguner, musicien classique turc installé en France depuis 1972. Arrive ensuite l'Espagnol Pedro Aledo, avec l'un de ses enregistrements. *« Nous nous sommes retrouvés alors avec cinq disques dans les mains qui avaient la Méditerranée en commun. »* Al Sur voit le jour. Cinq ans plus tard, l'idée de départ a évolué. *« Nous nous sommes autorisés quelques petites échappées. La Méditerranée au sens musical est beaucoup plus grande que la géographie. Nous avons inclu par exemple l'Iran, et récemment des musiques d'Arménie* [l'ensemble *Kotchnak*]. »

BUDGETS MINIMUMS

Depuis sa création, Al Sur a sorti environ cent dix titres. Quelques-uns dispensables, mais beaucoup très recommandables, voire exceptionnels, tel le premier disque du joueur d'oud algérien Alla, *Foundou de Béchar* (meilleure vente du label : 10 000 exemplaires) ou l'intégrale du *radif* instrumental, le répertoire de la musique savante persane, enregistré par le joueur de luths *târ* et *setâr* Dariush Tala'i. Cette abondance de titres porte en filigrane l'une des réalités des musiques du monde : les budgets de production sont réduits au minimum. Pour Michel Pagiras, cela va du prix d'un billet d'avion quand il s'agit de collectage sur le terrain à un maximum de 60 000 francs en studio. Kudsi Erguner aime travailler avec Al Sur, *« animé par un intérêt passionnel plutôt que commercial »*. Il y a édité des documents sonores, notamment des enregistrements de son père Ulvi Erguner, joueur de flûte *ney* comme lui, ancien haut-fonctionnaire à la radio nationale turque.

Kudsi Erguner a effectué plusieurs enregistrements pour Al Sur, dont le remarquable *Psaumes de Yumus Emré*, avec Yusuf Bilgin, un muezzin d'Istanbul, ou *Chemins*, sa dernière production, superbe duo avec le jeune joueur de vièle *kéménçé* Derya Turkan. Du 23 au 26 octobre se déroule à Marseille le Womex (Worldwide Music Expo), marché professionnel et international dédié aux musiques du monde. Al Sur y sera. Comme tous les producteurs français indépendants de musiques du monde, qui pour l'occasion se sont réunis en vue de sortir un coffret de quatre CD et y tenir un stand ensemble. Un front commun indispensable, inespéré pour Michel Pagiras : *« Pendant quinze ans, nous avons essayé d'arriver à ça dans le jazz et nous n'y sommes jamais parvenus. »*

Patrick Labesse

★ ***Foundou de Béchar*, par Alia : 1 CD ALCD 110. *Radif*, par Dariush Tala'i : 5 CD ALCD 116 à 120. *Chemins*, par Kudsi Erguner (avec Derya Turkan) : 1 CD ALCD 229. Distribués par Média 7.**

★ **Festival des musiques du Sud, du 17 au 25 octobre, Maison de la musique, 8, rue des Anciennes-Mairies, 92000 Nanterre. Tél. : 01-41-37-94-20. De 30 F à 120 F.**

Les meilleures ventes d'albums en France

	ARTISTE ou GROUPE	Rang de la semaine précédente	TITRE	MAISON DE DISQUES
1	JEAN-JACQUES GOLDMAN	1	En passant	COLUMBIA
2	ROLLING STONES	2	Bridges to Babylon	VIRGIN
3	ARTISTES DIVERS	E	Sol en si	WEA
4	PORTISHEAD	3	Portishead	BARCLAY
5	BJÖRK	4	Homogenic	BARCLAY
6	JOE COCKER	6	Across from Midnight	CHRYSALIS
7	JANET JACKSON	E	The Velvet Rope	VIRGIN
8	ELTON JOHN	5	The Big Picture	MERCURY
9	ANDREA BOCELLI	E	Viaggio Italiano	POLYDOR
10	DOC GYNÉCO	9	Première consultation	VIRGIN

Période du 5/10 au 11/10 inclus
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

Sol en Si, beau geste annuel des vedettes du Top français pour les enfants victimes du sida, enregistré en concert, passe de *la 31e place à la 3e*. *La 7e place de The Velvet Hop*, de Janet Jackson, confirme le succès d'un album qui le mérite. Le double album (*live* et *best-of*) des Pixies entre au 14e rang. Andrea Bocelli remise *Romanza* au 15e rang pour occuper la 9e avec un zapping dans l'art lyrique italien, *Viaggio italiano*. André Rieu, violoniste hollandais qui dirige un orchestre de musique légère, grimpe à la 11e place grâce à un panaché de Valses qui plaisent. Au rayon des compilations, *La Voix du siècle* de Maria Callas perd trois places au profit de la *dance* et de la spiritualité new-age, tandis que le *Spice up your Life* des Spice Girls entre au Top Single (13e).

DÉPÊCHES

■ **CLASSIQUE : le pianiste Maurizio Pollini revient à Chopin**, *dont il* s'apprête à publier les *Ballades*, chez Deutsche Grammophon. Egalement annoncée chez le même éditeur, une intégrale du Premier livre des *Préludes* de Debussy et le *Premier concerto pour piano*, de Rachmaninov, interprété par Krystian Zimerman et l'Orchestre symphonique de Boston dirigé par Seiji Ozawa.

■ **Les lecteurs du magazine *Diapason* ont élu la mezzo-soprano Anne Sofie von Otter** artiste de l'année 1997 pour trois enregistrements publiés par Deutsche Grammophon : *La Bonne Chanson « mélodies françaises »*, des lieders de Mahler et Zemlinsky (direction de John Eliot Gardiner) et des airs d'opéras de Gluck, Mozart et Haydn (direction de Trevor Pinnock).

■ **JAZZ : le saxophoniste Steve Coleman ajoutera à son importante discographie un double album** dont la parution mondiale est prévue pour le 10 novembre. La musique a été enregistrée en mars à New York avec sa formation Five Elements et en avril avec un ensemble de vingt-cinq musiciens, dont Ravi Coltrane, Greg Osby, George Lewis, Ralph Alessi, un quatuor à cordes et des percussionnistes cubains. Steve Coleman est l'un des rares artistes de jazz américain à être produit par la division France d'une major, en l'occurrence BMG.

■ **RAP : les producteurs du single *11'30 contre les lois racistes*** ont remis au MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues) un chèque de 500 000 francs, fruit des ventes de ce disque. Enregistré en mars par une vingtaine de rappeurs (dont IAM, Passi, Assassin...) réunis à l'initiative du cinéaste Jean-François Richet (*Ma 6-T va crack-er*), le titre s'est vendu à plus de 60 000 exemplaires et a atteint la trente-septième place du top single, un record *pour un simple aussi long*.

SÉLECTION DISQUES

NICOLAS DE GRIGNY
Les Hymnes
Serge Schoonbroodt (orgue)

D'ordinaire les organistes abordant la musique française ne comprennent pas que les récits (tierces en tailles et autres récits de cromorne) doivent être calqués sur la déclamation vocale, donnant à l'ornement sa force expressive et éloquente. Ce n'est pas le cas du jeune Serge Schoonbroodt, qui déclame vite mais avec une éloquence rarement rencontrée – chez Bernard Coudurier, sous label BNL jusqu'alors, et de manière générale chez les organistes touchant le clavecin. Il chante ? Rien d'étonnant : il est chanteur. Et pour preuve, les intercalaires grégoriens qu'il entonne entre les versets d'orgue. L'instrument est le Clicquot de Poitiers somptueusement restauré (Boisseau-Cattiaux, 1988-1994), aux anches belles comme l'aube. Disque discret (production maison, mais soignée) et néanmoins essentiel. *R. Ma.*

★ **1 CD Etoile Production EP 0001 (Diffusion : L'Alpha l'Omega, Tél. : 03-81-81-10-72).**

THE YOUNG GIUSEPPE DI STEFANO
Œuvres de Bixio, Donizetti, Massenet, Thomas, Cilea, Puccini, Verdi...

La pochette est impossible : le jeune Di Stefano des années 1944-1950 en robe de chambre bleue de soie à pois blancs, le poitrail bijouté, jouant de la guitare sur son balcon. Mais le contenu est de première main : voix virile, aux voyelles claires, ne hurlant jamais, sans chichis, sans trucs. Les couleurs, l'expression, la musique, jusque dans d'impossibles romances aux atours indéniablement érotiques. La grâce, précise et incarnée. *R. Ma*

★ **1 CD Testament SBT 1096.**

FRANK SINATRA
RED NORVO QUINTET
Live in Australia, 1959

Généralement le nom de Frank Sinatra est associé, lorqu'il s'approche du jazz à des big bands (dont ceux de Tommy Dorsey, Count Basie, Duke Ellington, Buddy Rich...) et lorsqu'il s'en éloigne à des arrangements toujours *soignés du genre dit de* « grande variété ». Ici, Sinatra est en petit comité, avec le quintet du vibraphoniste Red Norvo. C'est plus inattendu, plus rare dans l'image que l'on se fait de Sinatra, riche d'enseignement sur ce qu'un chanteur peut faire avec des mots lorsqu'il les fait swinguer. La forme est à l'épure. Sinatra passe en revue des succès qu'il a déjà souvent chantés comme *I Get a Kick Out of You*, *The Lady is a Tramp*, *Come Fly With Me* et il se hisse sans effort à une dimension – phrasé, expressivité, faux relâchement – inatteignable par tous ses suiveurs, dont le modèle déposé est le chanteur italo-américain cher aux films de Martin Scorsese, de Francis Ford Coppola et de Woody Allen. Et l'orchestre n'a plus qu'à se laisser emporter par son chanteur qui agit avec la justesse, l'envie de conquête des grands instrumentistes du jazz. *S. Si.*

★ **1 CD Blue Note 7243 8 37513 2 7. Distribué par EMI.**

JANET JACKSON
The Velvet Rope

A priori, on n'attend pas grand-chose d'autre de la petite sœur de Michael Jackson que de la musique pour cours d'aérobic. Or, Janet livre enfin, avec *The Velvet Rope*, un disque surprenant. Toujours épaulée de ses producteurs Jimmy Jam et Terry Lewis, véritables O.S. des machines à danser, elle évite l'efficacité des rythmes ostentatoires pour préférer des chemins détournés et introspectifs. Bien sûr, cette quête intimiste est menée avec beaucoup de roublardise. Pas question pour la « reine de la pop » de négliger le moindre détail formel. A mille lieues pourtant des clichés sirupeux du rhythm'n'blues contemporain, elle assombrit son univers soyeux, le mine de trouvailles intrigantes et de confidences inattendues. Single exemplaire, *Got 'Til It's Gone* échantillonne la mélancolie éthérée de Joni Mitchell – chanteuse blonde et folk, son antithèse en quelque sorte –, et invite le rap nonchalant de Q-Tip, leader des très inventifs A Tribe Called Quest, pour un funk décalé et entêtant. A plusieurs reprises, on sent son ambition lorgner du côté de Marvin Gaye, période *What's Going On*. Une voix trop lisse, un registre trop mince l'empêchent d'approcher ce mystère. *S. D.*

★ **1 CD Virgin, 7243 8 44762 2 9.**

RACHEL DES BOIS
Tidam

De Rachel des Bois, on retiendra tout d'abord qu'elle aime les variétés. Dans ce qu'elles ont de plus réjouissant, de plus solidement quotidien. *Tidam* commence justement par une jolie rengaine du même nom, aérienne, à fredonner avec légèreté et cruauté (elle le quitte). Puis, Rachel des Bois, qui débuta chez Zingaro, avant de gagner une Victoire de la musique catégorie espoirs, sort les dents et la grosse artillerie de l'humour et de la parodie. *Drag la meuf in* libère les esprits du raggamuffin, comme genre moderne, tandis que *pleuvent les accords arabisants*, les airs klezmer, les pistons d'un grand circus magique (*Fille de mauvaise vie*) sur l'héritage réaliste. Plaisir solitaire (*Du bout des doigts*), mensonges et abus de pouvoir des humains sur eux-mêmes (*On en veut encore*), Rachel des Bois n'a aucun complexe à traduire en valse rose, en rock guimauve (*I Love Me*), en javas louches et en swing créolisé des évidences du temps : *« Les gros problèmes d'argent, J'sais pas quoi dire »* (une remarque qui lui permet d'énoncer quelques succulentes évidences, du genre : *« C'est en naissant un jour que commença ma vie »*). Avec François Marillier (arrangements, programmation), Rachel se mêle de tout, des paroles, de la musique, des idées biscornues, immédiatement repérables par le commun des mortels. C'est le plaisir retrouvé du music-hall. *V. Mo.*

★ **1 CD Barclay 537568-2**

NAMIBIE
Chants des Bushmen Ju'hoansi

Dans un entretien récent (*Le Monde* du 30 septembre), l'ethnomusicologue Gilbert Rouget déclarait qu'il y avait urgence à s'occuper des musiques de tradition orale *« profondément intégrées à la vie, à la génétique même »* des groupes ethniques. Ces enregistrements, effectués en 1995 auprès des Ju'hoansi, établis dans le désert du Kalahari en Namibie, participent à cette action. Les Ju'hoansi ne sont plus que trois mille aujourd'hui en Namibie, un *chiffre qui porte en filigrane un cri* d'alarme. D'où l'importance de ces témoignages proposés par Ocora, même si leur côté apparemment répétitif peut être monotone à l'auditeur néophyte. Chez les Ju'hoansi, la musique vocale n'est pas sans rappeler celle des Pygmées, par l'utilisation du contrepoint et du yodel qui alterne voix de poitrine et voix de tête. Elle s'exprime à travers des chants d'initiation et de guérison – parfois détournés en divertissement –, des chants pour accompagner la chasse ou les jeux. Par exemple, *L'Arbre zaqn* dans lequel les voix des femmes et des fillettes, accompagnées de claquements de mains, sont censées imiter le frémissement des feuilles, indiquant que les fruits du zaqn sont mûrs et bons à manger. *P. La.*

★ **1 CD Ocora. C 560117. Distribué par Harmonia Mundi.**

Michel Sardou et les damnés du fisc

LE DERNIER ALBUM de Michel Sardou s'appelle *Salut* – interjection en forme de rebuffade amicale. En cette période politiquement délicate, avec sa course aux 35 heures et ses flèches décochées aux familles aisées, le chanteur du *France* ne pouvait rester en retrait.

Dans un entretien accordé au *Figaro*, il juge la droite française *« archaïque »*, ajoutant qu'*« avec les socialistes, nous ne sommes pas de la même famille, mais pas ennemis. J'aimerais que le pays reprenne confiance, que les gens relèvent la tête et que d'un seul coup, hop, ça reparte ! »*. Tout cela méritait bien un refrain : Sardou est un habitué des chansons d'actualité. C'est sa façon à lui, dit-il, de faire du journalisme. En 1976, quand la polémique sur le procès de Patrick Henry, accusé du meurtre d'un enfant, s'enflamme, Michel Sardou chante *Je suis pour* (la peine de mort) ; quand la France défile pour l'école privée, il entonne *Les Deux Ecoles*. Il y eut le bon temps des colonies, le clin d'œil au vieux Maréchal et l'abomination de l'avortement. *Salut* enrichit la chronique ordinaire des choses ordinaires – les illusions perdues, les certitudes de l'amour, les amants et les amantes, les mariages routiniers et les boîtes à rythme – menée par Michel Sardou.

La chanson d'actualité de son nouvel album s'appelle *Mon dernier rêve sera pour toi*. Un trio (Jacques Revaux, Michel Sardou, Didier Barbelivien) a su décrire les malheurs de l'homme à succès, le maudit, le forçat à qui l'huissier pique tout : *« Ils ont pris mes stylos, mon bureau, mes papiers, retrouvé dans mon dos, mes factures impayées... Je les ai vus satisfaits du devoir accompli, les médias, le Palais, et puis tout c'qui s'en suit. Mais mon amour, ils l'auront pas. »* Derrière le *« je »* du narrateur se profile un ex-homme d'affaires, ex-ministre, à qui personne ne songerait à donner un pseudonyme tant il a pris l'habitude de s'exprimer en clair. Au début, la chanson peut laisser croire qu'il s'agit d'un camarade chanteur, d'autant que le *« mais mon amour, ils l'auront pas »* est repris avec une fougue peu habituelle par deux piliers quinquagénaires du rock français, Eddy Mitchell et Johnny Hallyday. Mais voici qu'au troisième couplet apparaît un bateau (saisi lui aussi), et l'on sait tout de suite que derrière l'amoureux se cache un récent condamné libéré des Baumettes. Quelle misère !

Trois voix, trois crooners pour défendre le droit au *Phocéa*, à l'hôtel particulier durement gagnés : pour les boums, *Mon dernier rêve sera pour toi*, avec solo de saxophone, samplers binaires, est un vrai rock à danser. Bernard Tapie, qui a su chanter avec une grâce toute machiste *Le Blues du businessman*, a décidément la cote dans la variété. A peine sorti de prison, le voici en studio avec Doc Gynéco et objet d'identification pour les persécutés des impôts. C'est, a avoué Sardou au Journal télévisé de TF1, Jacques Revaux qui fut la victime des tatillons de l'Etat, ajoutant qu'évidemment le bateau avait été ajouté en référence à Bernard Tapie, l'as du redressement d'entreprise. Par la grâce de la chanson, DJ Pita et Dr Tapie abolissent la fracture sociale, réconciliant la France des riches, des imposables imposés et celle des post-Rmistes qui zonent à Sarcelles en rêvant que leur cité craque avant de devenir le paradis des vrais paumés.

Véronique Mortaigne

Henri Ronse, metteur en scène, incarcéré à Bruxelles

BRUXELLES
de notre correspondant

Henri Ronse, metteur en scène et directeur du Nouveau Théâtre de Belgique (NTB), a été inculpé, le 15 octobre, de faux, usage de faux, abus de confiance et fraude aux subventions par le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen et placé sous mandat de dépôt à la prison bruxelloise de Forest. Le juge agissait dans le cadre d'une instruction ouverte en 1995 relative à des irrégularités dans la gestion du NTB. Henri Ronse est soupçonné d'avoir utilisé à des fins personnelles des subventions destinées au NTB, et d'avoir établi des fausses factures pour masquer ces détournements. On lui reproche également d'avoir effectué des « dons » illégaux à un théâtre de Dreux, en France, où Henri Ronse possède une résidence secondaire. Le montant des sommes détournées s'élèverait à 20 millions de francs belges (3,2 millions de francs).

Cette arrestation a provoqué une vive émotion dans les milieux artistiques bruxellois, Henri Ronse étant considéré comme l'un des plus importants créateurs belges. Un comité de soutien s'est constitué, composé de journalistes et d'écrivains, comme Pierre Mertens, Jacques De Decker ou Yvon Toussaint. Ce dernier, interrogé par *Le Monde*, trouve *« disproportionnée »* cette mise en détention provisoire : *« Elle ne pourrait se justifier que s'il y avait un risque de dissimulation des pièces à conviction, ou de tentative de l'inculpé de se soustraire à la justice. Or l'instruction sur les faits reprochés à Ronse a commencé il y a deux ans. Pendant toute cette période, il n'a rien fait de tel. Pourquoi cette incarcération aujourd'hui? »*

Henri Ronse, cinquante et un ans, est né à Bruxelles, mais il a effectué une bonne partie de sa carrière théâtrale en France, où il fut dans les années 70 directeur du Théâtre Oblique à Paris et animateur du Festival d'Anjou. Il dirige le Nouveau Théâtre de Belgique depuis 1980, où il a créé des œuvres des Autrichiens Georges Tabori et Thomas Bernhard, et signé des mises en scène de Büchner, Strindberg et Wedekind.

Luc Rosenzweig



La « tristesse-story » de la génération de mai 68 mise en scène par Georges Lavaudant

Michel Deutsch et le directeur de l'Odéon cosignent le texte d'« Histoires de France »

La troupe de l'Odéon fait sa rentrée au service d'un nouveau texte de son directeur, Georges Lavaudant, cosigné par Michel Deutsch dont les dernières œuvres, comme celle-ci, n'ont de cesse d'interroger l'histoire récente pour dépeindre les petits espoirs et les grandes désillusions d'hommes de l'art engagés dans leur siècle. De de Gaulle à Mitterrand, dans le regard de Français ordinaires, quelques pages d'histoire moderne.

HISTOIRES DE FRANCE, de Michel Deutsch et Georges Lavaudant. Mise en scène : Georges Lavaudant. Avec Anne Alvaro, Gilles Arbona, Marc Betton, Jérôme Derre, Pascal Elso, Catalina Carrio-Fernandez, Sylvie Orcier, Annie Perret, Mohamed Rouabhi, Richard Sammut, Laurent Stocker, Marie-Paule Trystam.
ODÉON THÉÂTRE DE L'EUROPE, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du mardi au samedi à 20 heures ; dimanche à 15 heures. De 30 F à 170 F. Durée : 2 h 15. Jusqu'au 23 novembre. Tél. : 01-44-41-36-36.

Les *Histoires de France* qui ouvrent la saison de l'Odéon jouent sur un double tableau : le grand et le petit. De Gaulle, Mitterrand, Staline, George Marshall, Sartre, Heiner Müller, Malraux, Duras, Beauvoir et Françoise Sagan côtoient sur le plateau les membres d'une famille française élargie : une grand-mère dans un fauteuil, une mère popote, un père communiste, un oncle qui s'en fiche, un voisin amateur du terroir, une voisine de droite, des enfants.

Nous sommes au tout début des années 60. En deux heures et quart, nous traverserons trente-cinq ans d'histoire écrite en pointillé, au rythme des souvenirs, des espoirs, et des illusions perdues de Michel Deutsch et Georges Lavaudant. Georges Lavaudant est né en 1947, Michel Deutsch en 1948. Ils ont bu le lait de Pierre Mendès France, grandi avec le tour de France d'Anquetil et les morts de Charonne, appris la rage avec le rock, la politique avec les amis. Ils appartiennent donc à la génération de 1968 que Hervé Hamon et Patrick Rotman mettent en scène dans leur livre *Génération* ; c'est ce livre qu'ils réécrivent sur scène, à leur façon. Alors que Hamon et Rotman jouent sur le côté « success-story » des « héros » de mai 68, Deutsch et Lavaudant racontent la « tristesse-story » de leur génération.

Ils ne prétendent pas faire œuvre d'historien. « Histoires de France *est une sorte d'inventaire intuitif, de forage hasardeux, un filtre, un rêve éveillé* », annonce Georges Lavaudant. C'est donc un spectacle subjectif, où la petite histoire contredit volontairement la grande. Les figures politiques sont traitées avec une désinvolture proche du cynisme, alors qu'une forme de tendresse passe dans le regard sur les « *petites gens* » de la famille.

JUSQU'AU MALAISE

Les politiques sont des pantins – au sens propre pour de Gaulle et Mitterrand, tenus à bout de bras par des comédiens qui leur donnent leur voix ; au sens à peine figuré pour Sartre, Malraux, Staline, Marshall et Müller, caricaturés jusqu'au malaise. Voir André Malraux accroché à un poteau électrique, défoncé de cocaïne, Sartre et Müller assis par terre, défaits – ce n'est pas gai. Ça devient pénible quand arrivent Duras, Beauvoir et Sagan figurées en harpies titubant d'alcool.

Du côté de la famille, les rôles sont répartis de façon que chacun s'y retrouve. Trop. A force de coller à leurs personnages, la mère, le père, l'oncle et les autres finissent par ressembler à des héros de bande dessinée. A deux exceptions près : la grand-mère, qui est jouée par... Marc Betton, et Monsieur Khader, interprété par Mohamed Rouabhi. Elle, à cause de sa gourmandise oublieuse, lui d'une mélancolie qui ne s'avoue pas, ne semblent pas perdus sur le plateau. Ils existent dans une histoire qui suit une drôle de ligne de crête. A écouter Deutsch et Lavaudant, on croirait que la rue Gay-Lussac et la rue de Charonne ont mené le même combat, sans issue d'ailleurs. Pour eux, le monde ressemble à une *tabula rasa* depuis longtemps. Comme si plus rien ne l'agitait depuis 1981. Nulle idéologie, nul combat, nul espoir. « *Visiteurs du siècle, à Eurodisney* », dit leur narrateur.

Pour qui sonne ce glas ? Pour eux peut-être, qui avivent la nostalgie à force de la récuser. Pourtant, il y a quelques moments forts dans leur spectacle. Georges Lavaudant sait inventer du théâtre en éclairant un plateau nu avec un projecteur. Il sait émouvoir. Il y arrive quand le texte atteint au meilleur : les monologues du narrateur. Alors sourd d'*Histoires de France* une violence nécessaire – de celles qui invitent à ne pas lâcher, même dans un champ de ruines.

Brigitte Salino

Richard Strauss en fête au Metropolitan Opera de New York

***ARIANE A NAXOS*, de Richard Strauss. Deborah Voigt (Ariane), Susanne Mentzer (le Compositeur), Nathalie Dessay (Zerbinette), Thomas Moser (Bacchus), Mark Oswald (Arlequin), Heinz Zednik (le Maître à danser), Wolfgang Brendel (le Maître de musique), production de Elijah Moshinsky. METROPOLITAN OPERA, New York. Prochaine représentation : le 19 octobre. Tél. : (00-1)-212-362-60-00.**

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Comme souvent au Metropolitan Opera de New York, on oublie la mise en scène, correcte, les décors, ni laids ni beaux – efficaces. La musique est reine. La distribution est luxueuse. Seul Thomas Moser accuse une certaine fatigue. Son intervention dans le rôle de Bacchus, à la toute fin d'*Ariane à Naxos*, de Richard Strauss, est pourtant généreuse d'émotion et de voix, et Dieu sait s'il en faut pour « passer » un petit orchestre d'une trentaine de musiciens, truffé de vents, qui oppose un mur de son au tapis confortable qu'est souvent un orchestre symphonique bien conduit en fosse. On a plaisir à réentendre Deborah Voigt dans une forme éblouissante, Ariane somptueuse et royale (et à l'occasion pleine d'un humour impassible) dans un rôle vocalement exigeant. Sa voix conjugue les qualités de largeur et de projection. Elle emplit la salle mais sait se mêler chaleureusement au discours raffiné de l'orchestre (excellents musiciens du Met), qu'on souhaiterait dirigé avec davantage de lyrisme par James Levine, certes présent et heureux d'être là, mais jamais élégiaque.

L'ouverture de l'opéra eût mérité un traitement plus enveloppant, plus sinueux, plus onirique. On ne sait si le vibrato serré de Susanne Mentzer serait seyant au disque et à toute écoute rapprochée, mais le métal de sa voix lui assure une remarquable émission. Elle est magnifique dans le rôle du Compositeur qu'elle incarne dramatiquement à la perfection. Arlequin franc, très timbré et fin musicien de Mark Oswald, Maître à danser couinant à souhait de Heinz Zednik, génial ténor bouffe habitué de Bayreuth. Zerbinette, enfin. Nathalie Dessay, après un petit rôle straussien en 1994, fait ses grands débuts sur la scène new-yorkaise. Et les débuts sont fracassants. Tonnerre d'applaudissements à la fin de son grand air, triomphe aux saluts, presse unanime. La jeune colorature française, qui est une jeune femme intelligente, posée mais vive, demandeuse de travail scénique, a réfléchi au rôle, l'a modelé dans les moindres détails et l'a composé scéniquement, en l'absence d'un vrai directeur d'acteur, puisque le Met reprenait une production ancienne simplement remontée par un assistant.

On est médusé par l'adresse avec laquelle elle exécute les figures virtuosissimes de ce rôle tout en offrant un jeu de scène assez vigoureux. Tout est exactement en place, vocalement, musicalement (ici, James Levine fait mouche et la cadre au cordeau), diffusant cette poésie que l'exactitude fait naître parfois. Mais il y a autre chose : par les soins de Nathalie Dessay, cette Zerbinette échappe au stéréotype de la soubrette écervelée et semble avoir tout compris de la comédie du monde. Alors le personnage devient vertigineux, non de hauteur, mais de profondeur.

R. Ma.

TROIS QUESTIONS À
NATHALIE DESSAY

1 Comment se passe le travail d'une soprano française au Metropolitan Opera ?

Agréablement et professionnellement : une équipe soudée, des partenaires formidables. Un vrai travail musical avec James Levine. Le Met est un théâtre d'alternance, ce qui veut dire qu'il y a parfois trois ou quatre jours entre les représentations d'un même spectacle. Mais James Levine a tenu à ce que nous répétions tous pendant ce laps de temps. C'est très rare. On se construit une vie « comme à la maison », même si je n'ai pas passé un moment chez moi depuis de longs mois avec mon mari Laurent Naouri, lui aussi sur les routes... Un seul regret : l'absence des metteurs en scène pour les reprises.

2 Vous êtes sous contrat avec l'Opéra de Vienne alors que vous chantez peu à l'Opéra de Paris...

Je suis en troupe à Vienne depuis plusieurs saisons. J'y suis entrée en tant que permanente, ce qui est un excellent moyen d'apprendre son métier. Je suis désormais artiste invitée ; j'ai une vraie liberté et je suis payée à la représentation.

3 Quel est le devenir d'une soprano colorature ?

J'ai encore envie de chanter quelques-uns des rôles de colorature, comme celui de Zerbinette, bien entendu. Il y a, aux côtés de *Lakmé*, des rôles formidables, dans *Hamlet* et *Mignon*, d'Ambroise Thomas. Si l'on veut aller vers des rôles plus centraux, il faut arrondir la voix, travailler le milieu de la tessiture. Fatalement, on perd une partie de ses aigus. Mon grand projet, c'est *Lulu*, d'Alban Berg. J'ai trois ans pour le préparer. L'opéra baroque m'attire, le concert, le lied et la mélodie me passionnent, comme *Hans Pfitzner* que je chanterai lors de mon récital à Paris, le 15 décembre, à la Comédie des Champs-Elysées.

Propos recueillis par Renaud Machart

SORTIR

Moi, Khaled Kelkal
Khaled Kelkal, principal suspect de la vague d'attentats de l'été 1995, abattu le 29 septembre à Vaugneray, était âgé de vingt-deux ans quand il a rencontré Dietmar Loch, le 3 octobre 1992. Ce sociologue allemand, installé à Vaux-en-Velin, réalisa une trentaine d'entretiens avec des jeunes Français d'origine maghrébine. Khaled Kelkal figurait parmi eux. David Psalmon met en scène et interprète avec François Durègne les rêves et les désillusions d'un homme dont la parole résonne comme une tragédie contemporaine. Ce spectacle a été créé en Avignon en 1996.
Théâtre de l'Opprimé, 78, rue du Charolais, Paris-12e. Mº Gare-de-Lyon. 20 h 30, du mardi au samedi ; 18 heures, dimanche. Relâche lundi. Tél. 01-43-40-44-44. 60 F à 80 F. Jusqu'au 9 novembre.

Deux débats avec Edward Bond
Le Théâtre national de la Colline à Paris organise deux débats-rencontres avec le dramaturge britannique Edward Bond, à l'occasion de la présentation de sa pièce *Dans la compagnie des hommes*, jusqu'au 16 novembre. Le 18, de 9 h 30 à 17 h 30, le thème proposé par le groupe de recherches sur les arts anglophones contemporains est « Bond, théâtre et politique ». Le 21 octobre à 22 h 30, à l'issue de la représentation, le dramaturge s'entretiendra avec le public au cours d'un débat animé par Guy Samama.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Tél. : 01-44-62-52-52. Entrée libre.

« Fréhel ou la chanson balafrée »
Ce récital « Fréhel » bénéficie d'idées simples et directes sur une mise en scène de Danièle Delaire. Au centre de la scène, Chantal Michaud donne du cœur à un répertoire qui oscille entre chansons connues (*Du gris*, *Où sont tous mes amants*...) et petites raretés (*Sous le Pont noir*...), avec le soutien sensible de l'accordéoniste Jean-Pierre Aigeldinger. Vu dans le quartier de Montmartre, ce spectacle commence à voyager.
Salle Georges-Brassens, place de la Mairie, Villiers-sur-Marne. 20 h 30, le 18. RER Val-de-Fontenay + train Villiers-sur-Marne. Tél. : 01-49-30-29-90. 50 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Le Destin
de Youssef Chahine (France-Egypte, 2 h 15), avec Laila Eloui, Mahmoud Hémeida, Safia el-Emary.
Familles, je vous hais
de Bruno Bontzolakis (France, 1 h 18), avec Caroline Trousselard, Yvan Kolnik, Denis Cacheux.
George de la jungle
de Sam Weisman (Etats-Unis, 1 h 32), avec Brendan Fraser, Leslie Mann, Thomas Haden Church.
Le Pari
de *Didier Bourdon* et *Bernard Campan* (France, 1 h 40), avec Didier Bourdon, Bernard Campan, Isabelle Ferron.
Rien ne va plus
de Claude Chabrol (France, 1 h 45), avec Isabelle Huppert, Michel Serrault, François Cluzet, Jean-François Balmer.
Roseland
de James Ivory (Etats-Unis, 1 h 43), avec Teresa Wright, Lou Jacobi, Christopher Walken.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
György Sebök (piano)
Bach : *Fantaisie chromatique et fugue BWV 903*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 57 « Appassionata »*. Liszt : *La Vallée d'Obermann*. Bartok : *Suite de danses*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mº Châtelet. 18 heures, le 17. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.
Chœur et orchestre de Paris
Berlioz : *La Marseillaise*. Dutilleux : *Métaboles*. Drouet : *Mi-clos, création*. Ravel : *Concerto pour la main gauche, Boléro*. Offenbach-Rosenthal : *La Gaîté parisienne, ouverture*. Rossini : *Le Rendez-vous de chasse*. Roberto Alagna (ténor), André Cazalet (cor), Jean-Pierre Drouet (percussions), Leon Fleisher (piano), Semyon Bychkov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 heures, le 17. Tél. : 01-45-61-65-89. Location Fnac, Virgin. 80 F à 290 F.
Gidon Kremer (violon)
Valéry Afanassiev (piano)
Schubert : *Rondo brillant, Fantaisie pour violon et piano D 934*. Piazzolla : *Etudes pour violon seul*. Schubert : *Klavierstücke D 946*. Desjatnikov : *Wie der alte Leiermann*.
Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1er. Mº Châtelet. 20 heures, le 17. Tél. : 01-40-28-28-40. 70 F à 200 F.
Valdimir Spivakov (violon)
Kun Woo Paik (piano)
Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 108*. Strauss : *Sonate pour violon et piano op. 18*. Pärt : *Miroir dans un miroir*. Schubert : *Fantaisie pour violon et piano*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-49-52-50-50. 40 F à 290 F.
Mathilde Monnier
La chorégraphe reprend sa version d'*Antigone*, créée en 1993 au Quartz de Brest. Elle a réuni ici des interprètes d'horizons et de sensibilités différents, afin de confronter leurs réactions face à la vieille légende grecque.
Saint-Denis (93). Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde. Mº Saint-Denis-Basilique. 20 h 30, les 17 et 18 ; 16 heures, le 19. Tél. : 01-48-13-70-00. 110 F.
Dany Brillant
Les paroles consternantes de ses chansons ne sauraient faire oublier que cet homme-là a le rythme de la salsa de Cuba dans la peau, un talent certain et un sens de la fête indéniable.
Palais des Sports, porte de Versailles, Paris 15e. Mº Porte-de-Versailles. 20 h 30, les 17 et 18 ; 17 heures, le 19. 140 F à 230 F.
Lee Perry & Mad Professor
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Voltaire. 18 h 30, le 17. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.
Khaled
Aulnay-sous-Bois (93). Espace Jacques-Prévert, 134, rue Anatole-France. RER B. 21 heures, le 17. Tél. : 01-48-68-00-22. 135 F à 175 F.
Orchestre national de Barbès
Malakoff (92). Théâtre 71, place du 11-Novembre. Mº Malakoff-Plateau-de-Vanves. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-46-55-43-45. 120 F.

RÉSERVATIONS

Dee Dee Bridgewater
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, les 24 et 25 octobre. Tél. : 01-49-52-50-50. Location Virgin. 154 F à 319 F.
Paco De Lucia
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, le 26 octobre. Tél. : 01-45-61-53-00. Location Virgin. 242 F et 275 F.

DERNIERS JOURS

26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
19 octobre :
Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Christine Murillo.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F à 100 F.
19 octobre :
La Pluie de feu
de Silvina Ocampo, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilù Marini.
Maison de la Culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.

EN VUE

■ La police de Saint-Pétersbourg a saisi, jeudi 16 octobre, neuf wagons contenant 530 000 bouteilles de vodka fabriquée dans une distillerie clandestine d'Ossétie du Nord. Ce même jour, les autorités azéries ont fait rebrousser chemin à un train de douze wagons d'éthanol géorgien interdit à destination de Moscou. En 1993, les Russes buvaient en moyenne 60 grammes d'alcool pur par jour, l'équivalent de six verres de vodka. Leur espérance de vie ne dépasse pas soixante ans.

■ Le gouvernement sud-africain doit remettre en état les hauts lieux de Soweto, symboles de la lutte contre l'apartheid. Le square où l'ANC a rédigé sa Charte de la liberté, en 1955, sera rénové et le collège Morris-Isaacs, où, en 1976, des élèves avaient été tués par balles pendant une manifestation pacifique, s'enrichira d'un amphithéâtre, de boutiques et d'un parking. Les autorités investiront aussi dans le réaménagement de la tour Oppenheimer qui permet aux visiteurs blancs d'avoir, de loin, une vue sur la cité noire.

■ A l'instant où ils mettaient en terre leur bébé de six jours, au cimetière de Nottingham, **Lisa Sheppard** et **Paul Lowe,** ont vu accourir, essouflé, le représentant des pompes funèbres pour les avertir de tout arrêter : le cercueil était vide, on avait oublié le corps dans la chapelle. *« Il nous a bien proposé d'organiser sur-le-champ de nouvelles funérailles, mais nous n'avions pas le cœur à recommencer »*, ont avoué les parents, sous le choc.

■ Selon le planning familial britannique, les médecins ont dû prescrire des quantités de pilules du lendemain, après la mort prématurée de la princesse de Galles. **Fiona Cathcart,** psychologue spécialiste du deuil à l'université d'Edimbourg, explique que le désir sexuel envahit surtout les jeunes femmes soudain chagrinées par la vanité de l'existence.

■ **Jennifer Ringley** avait trouvé amusant, à l'époque où elle fréquentait une université de Pennsylvanie, de vivre en permanence sous l'œil d'une caméra numérique qui retransmettait gratuitement sur Internet les petits faits de sa vie d'étudiante rangée. Elle se montrait en train de relire ses cours, de coudre un bouton ou de cuisiner pour son petit ami. Toujours sans malice, elle prit des douches et se promena toute nue. Mais le soir où, à force de naturel, elle fit l'amour avec Geoffrey, le serveur sauta. Depuis, 20 000 internautes se bousculent sur le site JenniCam équipé d'un puissant ordinateur et d'une mémoire vive de 128 mégaoctets. Les connexions sont payantes. *www. Boudoir. org*

Christian Colombani

La presse américaine émerveillée par « le miracle de Bilbao »

L'inauguration, samedi 18 octobre à Bilbao, en Espagne, du nouveau Musée Guggenheim donne lieu dans les médias américains à une débauche d'articles et de reportages tous plus enthousiastes les uns que les autres

NEW YORK
de notre correspondante

« Museoa » : ce seul mot, sur la façade de l'extraordinaire bâtiment conçu par l'architecte californien Frank Gehry au cœur de Bilbao, symbolise aux yeux du *New Yorker* *« toute la dimension politique »* du nouveau Musée Guggenheim qui doit ouvrir ses portes samedi 18 octobre. *Museoa*, en basque, et non pas *Museo*, en espagnol : *« Les Basques,* explique l'hebdomadaire américain, *ont érigé ce musée en plein centre de Bilbao, la plus grande ville basque, pour affirmer leur présence devant le monde entier. »*

Le Parthénon, Chartres, les Pyramides, chacun de ces chefs-d'œuvre *« a constitué à sa manière une prise de position politique : c'est aussi le cas de la dernière-née des grandes œuvres architecturales de ce monde »*, poursuit le *New Yorker*, qui consacre au nouveau musée de Bilbao, dans son numéro du 13 octobre, son deuxième article de fond en quatre mois. Le magazine s'attache cette fois au *« remarquable paradoxe »* présenté par ce musée de 100 millions de dollars, entièrement financé par le gouvernement autonome basque : un paradoxe qui veut que *« le nationalisme, si souvent une force réductrice, a ici ouvert la voie à un internationalisme éclairé et culturellement progressiste »*.

Le *New Yorker* n'est pas seul à s'émerveiller devant cette réalisation, il est vrai, américaine : de *USA Today* au *New York Times*, les médias américains ont consacré ces derniers temps de longs reportages, de superbes photos et une avalanche de superlatifs – sans doute inspirés par la forte personnalité du directeur de la Fondation Guggenheim, Tom Krens, qui n'en est pas avare – à la nouvelle œuvre de l'iconoclaste Frank Gehry et à son environnement basque, qu'ils découvrent par la même occasion.

« L'EXTRAVAGANT OPTIMISME »

Le critique d'architecture du *New York Times*, Herbert Muschamp, crie au *« miracle »*, en légende d'une photo féerique, en couverture du *New York Times Magazine* : *« Il paraît que des miracles arrivent encore, et celui qui est en train de se produire à Bilbao en est un de taille,* énonce-t-il. *Dans les milieux de l'architecture, la question frise l'obsession : "Etes-vous allé à Bilbao ? Avez-vous vu la lumière ? Avez-vous vu le futur ?" »* Fasciné, Herbert Muschamp voit sur les rives du Nervion, le fleuve opaque de Bilbao, *« un jet d'optimisme artistique américain, vibrant, post-industriel, post-tout, dans une enveloppe de titane »*. *« Si vous voulez voyager au cœur de l'art américain aujourd'hui,* poursuit-il, *il va vous falloir un passeport. Faites votre baluchon, quittez les Etats-Unis et débrouillez-vous pour trouver Bilbao, une petite ville rouillée dans le coin nord-est de l'Espagne. »* Au-delà du bâtiment lui-même, *« le miracle, c'est l'extravagant optimisme qui pénètre ceux qui font ce pèlerinage. Les critères de la réussite culturelle n'auraient-ils donc pas été irrémédiablement dissous dans un bain tiède de relativité, de télémarketing et de manipulation de l'opinion publique ? Serait-il à nouveau possible d'envisager la beauté comme une forme de vérité ? »*. Le quotidien *USA Today*, lui aussi, évoque *« le miracle de Bilbao »*, un musée né, au départ, *« plutôt d'un mariage de raison que d'amour mais qui, à l'usage, s'est révélé spectaculairement fructueux »*. En osant tirer parti du paysage improbable qu'offrait Bilbao, ancien centre de la sidérurgie et de la construction navale, ce nouveau Musée Guggenheim est devenu *« aussi fascinant pour l'œil que la tour Eiffel ou le Musée Guggenheim »* en spirale construit par Frank Lloyd Wright à New York, sur la Cinquième Avenue.

Sylvie Kauffmann

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre

■ Il y a quelques jours, Jacques Chirac rencontrait dans le cadre du Conseil de l'Europe à Strasbourg le président polonais dont le parti vient de perdre, lui aussi, les élections législatives. Le président de la République, orfèvre en matière de cohabitation, a donné quelques conseils à son interlocuteur. *« D'abord courtoisie, toujours la courtoisie. Et un jour, quand l'occasion se présente, tu frappes ! »* Le fait est que Jacques Chirac exprime ses réserves à chaque projet ou initiative du gouvernement. Ce faisant, il signifie que l'opposition en France, c'est lui, et non pas une droite divisée, exsangue et sans projet. Mercredi, à propos des textes sur l'immigration et la nationalité, il faisait *savoir qu'il avait des critiques* à formuler, et qu'il le ferait à une prochaine occasion. Hier, en voyage à Clermont-Ferrand, au sujet des 35 heures, il déplorait en termes voilés la rupture du dialogue social. Apparemment cette sorte de harcèlement feutré ne réussit pas trop mal à Jacques Chirac, dont la popularité retrouve peu à peu un *indice* convenable.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ En ce qui concerne la cohabitation, il y a changement de ton et de rythme, pas de fond et de tactique. Jacques Chirac multiplie les réserves, scande l'action du gouvernement de commentaires critiques. La cohabitation n'a jamais été une coopération candide. C'est une confrontation différée. Jacques *Chirac fait exactement ce qu'en son* temps faisait François Mitterrand. Il le fait sans emphase particulière ni théâtralisation.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Sur l'échelle des séismes qui affectent périodiquement la cohabitation, *le dernier épisode est à classer* dans la catégorie des tremblements très modestes. Le *« big one »*, la grande secousse, si elle se produit, n'est pas encore pour demain. Ce qui frappe en effet, c'est la prudence de la critique présidentielle à l'égard de la réforme des 35 heures lancée par le premier ministre ou même des textes concernant l'immigration. Rien à voir avec la dramatisation choisie par Charles Pasqua hier soir. Même constat en ce qui concerne les 35 heures. Alors que l'opposition *y voit* un mauvais coup contre les entreprises et l'emploi, le chef de l'Etat a évité hier de condamner formellement la décision.

EL PAIS

■ La *« solution africaine pour les problèmes africains »* était un principe politique qui paraissait raisonnable face au caractère ingouvernable des diverses crises qui se sont abattues sur ce continent. Néanmoins, les interventions d'importants pays africains dans les affaires intérieures de leurs voisins lui ont rendu sa signification originale. Le dernier épisode a été l'appui ouvertement apporté par l'Angola, avec des avions, des chars de combat et des soldats, à l'ancien dictateur Sassou Nguesso pour son retour au pouvoir au Congo-Brazzaville.

www.afghan-government.com

A Washington, l'« ambassade » d'Afghanistan n'est que virtuelle

WASHINGTON
de notre correspondant

« Puisse venir le jour où le peuple d'Afghanistan ne connaîtra plus la guerre. Inch'Allah. » Cette prière apparaît vite lorsque l'on consulte les pages du site Web de l'ambassade virtuelle d'Afghanistan de Washington. C'est en août que les autorités américaines ont décidé de fermer les locaux diplomatiques de Wyoming Avenue, après que les talibans eurent décidé de remplacer Yar Mohabbat, le chargé d'affaires nommé par le gouvernement du président Rabbani, par un certain Seraj Jamal.

Accepter cette nouvelle accréditation eût été prendre parti entre frères ennemis, ce que le département d'Etat n'a pas voulu faire. Désormais privé de bureau, Yar Mohabbat s'est offert un site virtuel. L'« ambassade » en ligne de l'Etat islamique d'Afghanistan a été officiellement ouverte mardi 14 octobre. Il est demandé au visiteur un peu d'indulgence pour un site encore *« en construction »*. Si certains communiqués sont disponibles (les condoléances pour la princesse Diana), d'autres rubriques restent silencieuses, celles des visas notamment. Mais la chronologie de l'histoire afghane, *« totalement refaite et améliorée »* ne manquera pas d'intéresser les experts.



Pour peu que l'on prenne le temps de surfer, on tombe sur la *« vérité à propos des talibans »*. Sont-ils *« les guerriers de Dieu ou la milice du diable »* ? La réponse est donnée en remontant « Les talibans et la filière de l'opium » ou en prenant connaissance des « Preuves que le Pakistan est derrière les talibans ».

Mais c'est surtout la page consacrée à la *« situation désespérée de la femme afghane »* qui ouvre les yeux sur les exactions des miliciens islamiques. Les brutalités, vexations et interdictions dont sont victimes les *« 40 000 veuves de Kaboul »* sont passées en revue, avec ce rappel : *« L'oppression actuelle des femmes en Afghanistan est due à la politique et à l'ignorance, pas à l'islam. »*

Yar Mohabbat et ses amis ont voulu égayer un peu la triste réalité du *« pays le plus amical du monde »*, avec des rubriques moins austères : l'internaute trouvera sur le site une mine d'informations sportives (tout sur le bouzkachi), culturelles, linguistiques, culinaires, musicales et photographiques, tout en obtenant des renseignements sur le temps qu'il fait à Kaboul, Kandahar et Jalalabad.

Laurent Zecchini

SUR LA TOILE

FRANCE : LOI DE FINANCES

■ Le dossier relatif au projet de loi de finances pour 1998 est consultable sur le site web du ministère des finances. On peut également télécharger un ensemble de documents, notamment des dossiers de presse, divers rapports et études, ainsi que des formulaires de marchés publics. Les questions envoyées sur la boîte aux lettres électronique du site recevront des réponses par voie postale.
www.finances.gouv.fr/index.html

CANADA : LE NÉGATIONNISME EN PROCÈS

■ La commission canadienne des droits de la personne a entamé une série d'audiences pour étudier le cas d'Ernst Zundel, citoyen canadien possédant aux Etats-Unis un site web où il affiche des textes négationnistes. Si, à l'issue de ses travaux, la commission conclut que M. Zundel est coupable de diffusion d'un discours de haine contre la communauté juive, elle recommandera au gouvernement canadien l'ouverture d'une procédure judiciaire. Les avocats de M. Zundel rappellent que le site est hébergé sur un serveur situé en Californie, hors de la juridiction des autorités canadiennes.

Quand la chasse est tirée

par Alain Rollat

SAVEZ-VOUS pourquoi les trottoirs de la Rome antique étaient surélevés de quarante-cinq centimètres ? C'était par souci d'hygiène. Cela évitait aux Romains, qui portaient des sandalettes, de patauger dans les inconvénients issus de leurs latrines. Les caniveaux en étaient si encombrés qu'il fallait emprunter des gués pour traverser les rues à pied sec. C'est d'ailleurs parce que leur capitale empestait que les Romains firent de leurs *lieux* d'aisance des carrefours de civilisation. Leurs toilettes publiques étaient d'agréables petits coins de rencontre. On y faisait la causette sur le marbre des bancs ; on y brûlait des parfums au bord des fontaines ; on y honorait Crepitus, le dieu des commodités ; il y avait *même le chauffage central. La dé*fécation était alors un savoir-vivre.

Elle n'est même plus un savoir-faire. Savez-vous pourquoi, deux mille ans plus tard, les Anglais portent des masques à gaz quand ils font du surf sur les plages de la Manche ? C'est aussi par nécessité hygiénique. Cela leur permet de barboter sans risque majeur au milieu des protège-slips et des préservatifs usagés qui se mêlent aux excréments divers roulés par les vagues depuis les égouts de Londres. Car, en Angleterre, tous les chemins de la pollution remontent la Tamise. Il a fallu un naufrage et 623 morts... par asphyxie, en 1878, pour que les autorités britanniques prennent conscience que leur fleuve national n'était plus qu'une fosse septique à ciel ouvert. D'où la mesure drastique prise en 1887 : la séparation des liquides et des solides, ces derniers étant transportés jusqu'à la mer par des péniches spéciales poétiquement baptisées « saucières ».

Il n'est donc pas étonnant, direz-vous, que ce soit un Anglais qui ait inventé le water-closet. En effet. Le premier seau hygiénique autovidangeur a été testé par la Couronne royale dès 1660. Mais savez-vous qu'il a fallu attendre 1775, et la trouvaille du siphon par un génial horloger, pour que la face postérieure de l'humanité soit enfin comblée d'aise grâce à l'invention de la chasse moderne, celle qui empêche la remontée de l'odeur en évacuant le problème des matières en aval ?. Jusqu'à la Manche !

Cette odorante chronique éducative vous était offerte par La Cinquième, la chaîne qui sait qu'il n'existe pas de sotte connaissance et qui traitait avec humour, jeudi, dans son magazine « Métropole », sous le titre « Parfum de ville », de cette question des déchets d'origine humaine ô combien fondamentale. Il s'agissait naturellement d'un documentaire britannique. Ce n'est pas en France, bien sûr, qu'on ferait une perle d'un sujet merdique.

هكذا من الأصل

VENDREDI 17 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.40 Pièges ■ ■ De Robert Siodmak (France, 1939, N., 110 min). Ciné Cinéfil
18.50 Un matin rouge ■ De Jean-Jacques Aublanc (France, 1981, 100 min). Festival
20.30 Suez ■ ■ D'Allan Dwan (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
21.00 Cry Freedom ■ De Richard Attenborough (Etats-Unis, 1987, 155 min). Ciné Cinémas
22.10 Je t'adore mais pourquoi ? ■ De Pierre Colombier (France, 1931, N., 40 min). Ciné Cinéfil
22.15 Sans soleil ■ ■ De Chris Marker (France, 1982, 100 min). Arte
22.45 Catherine chérie ■ De Hubert Frank (Allemagne - Espagne, 1982, 95 min). RTL 9
22.50 Cinquième colonne ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
23.35 Brubaker ■ De Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1980, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
0.10 Doux oiseau de jeunesse ■ ■ De Richard Brooks (Etats-Unis, 1961, v.o., 120 min). France 2
0.40 The Big Street ■ D'Irving Reis (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
0.50 Les Disparus de Saint-Agil ■ ■ De Christian-Jaque (France, 1938, N., 95 min). RTL 9
1.25 Barbe-Noire le pirate ■ De Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.o., 95 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Richard Anconina ; Jean Todt ; Les Stomps. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les écoutes téléphoniques. Histoire
20.00 Brut. Dans un camp de réfugiés au sud de Kisangani ; Une soirée chez M. et Mme Böhm à Munich ; Benoît Gysembergh, photographe, et la guerre civile au Cambodge ; Une gendarmerie en France. Arte
20.00 Temps présent. La guerre des bulles. TV 5
20.50 Thalassa. L'ambre de la Baltique. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter ; La Tunisie de Ben Ali. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Avec Marc Veyrat. USA : Les peintres de la Porte d'Or. France : Les plombiers du glacier. Italie : femmes des rizières. France 3
22.40 Bouillon de culture. Profession : écrivain. France 2
23.00 Sans aucun doute. TF 1
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France : du pain et de la liberté [2/3]. France 3

DOCUMENTAIRES

18.30 Le Monde des animaux. La Course dans la vie. La Cinquième
19.45 Louis I. Khan à Dacca. Planète
20.00 Le Musée d'Orsay. [5/6]. Après l'impressionnisme. Histoire
20.30 Des ours dans la ville. Canal+
20.35 Fin de règne au Vatican. Planète
21.00 Avoir 20 ans. Au Cap. TV 5
21.20 La Migration des gnous. Planète
21.55 Créateurs de rêve. Paris Première
21.55 La Fosse aux lions du Ngorongoro. Disney Channel
22.00 La Chute des Romanov. Histoire
23.20 Dancing in the Street. [3/10]. So You Want to Be a Rock'n Roll Star. Canal Jimmy
0.40 ▶ Un peuple pris en otage. Tadjikistan. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.00 et 19.00 Tennis. Tournoi féminin de Zurich (Suisse) : Quarts de finale. Eurosport
20.30 Tennis. Tournoi messieurs de Lyon : Quarts de finale. Eurosport
21.20 Basket-ball. 8e Tournoi McDonald's : Chicago Bulls - PSG-Racing. Canal+

MUSIQUE

19.10 Bernard Allison au New Morning. France Supervision
20.45 Nuits magiques. Concert enregistré au Festival interceltique de Lorient. France Supervision
21.00 Wynton Marsalis at the Usher Hall. Muzzik
21.50 Branford Marsalis : Steep 96. Concert. Muzzik
22.10 Concerto pour piano et orchestre nos 20 et 21, de Mozart. France Supervision
22.55 Roussalka. Mise en scène de David Pountney. Paris Première
22.55 Birdland 4 : J. Josephs and B. Marsalis. Muzzik
23.10 Concertos pour trompette d'Albinoni et Hertel. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 Etreinte fatale. De Larry Elikann. RTL 9
20.45 L'Ultime Vengeance. De Thomas Jauch. Arte
20.45 Le Prophète du mal. O De Jud Taylor. M 6
23.00 Louis XI. D'Alexandre Astruc [1/2]. Histoire
23.25 Danger, tour piégée. O De Richard Kletter. M 6
23.45 Etalage public. De Jim Frawley. Téva

SÉRIES

18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde sans ressources. M 6
18.15 Friends. France 2
19.00 FX, effets spéciaux : La Série. M 6
20.25 Star Trek. Canal Jimmy
20.30 Au nord du 60e parallèle. De l'autre côté. Derrière le chef. Festival
20.45 Dark Skies, l'impossible vérité. Pilote. Série Club
20.55 Maigret. Liberty Bar. France 2
20.55 Susan ! Téva
21.50 Bottom. Accident (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Téva
22.30 Twin Peaks. Episode no 2. Série Club
22.30 Dream On. Un amour de chat (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Two. Coincé entre deux causes. M 6
22.55 Seinfeld. Un week-end chez les Hampton (v.o.). Canal Jimmy
0.25 Profit. Healing (v.o.). Canal Jimmy
1.10 Une fille à scandales. Rivalité (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.45 Série Club
Dark Skies, l'impossible vérité

L'invasion d'extraterrestres et les agissements d'une officine paragouvernementale dissimulant leur existence au peuple américain sont les thèmes récurrents de « Dark Skies », qui s'inspire visiblement de « The X-Files », ainsi que des « Envahisseurs » et de « V », deux séries de science-fiction des années 80 et 70. Selon ses créateurs, Bryce Zabel et Brent V. Friedman, ce nouveau feuilleton se veut une revisitation de l'histoire des Etats-Unis, des années 60 à nos jours, vue sous l'angle du contact extraterrestre et des manigances du groupe Majestic-12. L'épisode pilote révèle ainsi que l'avion espion U 2 a été attiré en zone soviétique par une soucoupe volante, et que J.F. Kennedy a été assassiné sur ordre de Majestic. John et Kimberly, un couple de jeunes Américains idéalistes, vont tenter, au risque de leur vie, de révéler le complot à leurs compatriotes... – *J.-J. S.*

● 21.20 Canal +
Basket : Open McDonald's

Six ans après les Los Angeles Lakers de « Magic » Johnson, ce sont les Bulls de Chicago, quintuples champions NBA, qui débarquent en hérauts de la ligue professionnelle américaine au Palais omnisports de Paris-Bercy, pour le 8e Open McDonald's. Nouveau pari pour un Michael Jordan qui n'entend pas être, avec son équipe, le premier à connaître les affres de la défaite face à un club européen. Le défi est important pour les Bulls, qui ont repris l'entraînement voilà peu. Suffisamment pour que Canal + programme à nouveau, en *prime-time* et en direct, ce sport en complète déliquescence cathodique.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Les Enfants de la télé.
23.00 Sans aucun doute.
0.40 et 1.25 TF1 nuit, Météo.
0.55 Formule foot.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 Maigret. Liberty Bar, de Michel Favart.
22.30 Un livre, des livres.
22.40 Bouillon de culture. Profession : écrivain.
23.45 En fin de compte.
23.50 Journal, Météo.
0.05 Ciné-club.
0.10 Doux oiseau de jeunesse ■ ■ Film de Richard Brooks (v.o.).

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. L'ambre de la Baltique.
21.55 Faut pas rêver. Invité : Marc Veyrat.
23.05 Soir 3.
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France [2/3].
0.15 Libre court. Dounia.
0.35 Cap'tain Café.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Des ours dans la ville.
21.15 Flash infos.
21.20 Basket-ball. Tournoi de Paris-Bercy avec les Chicago Bulls.
23.15 Jour de foot.
23.45 Les Vendanges de feu. Film d'Alfonso Arau.
1.25 Barbe-Noire le pirate ■ Film de Raoul Walsh (v.o.).

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2. La Bande à Baader, vingt ans après. Les Etats et la mémoire.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Ultime Vengeance. Téléfilm de Thomas Jauch.
22.15 Sans soleil ■ ■ Film de Chris Marker.
23.55 Poussières de vie. Film de Rachid Bouchareb.
1.20 Le Dessous des cartes.
1.30 Music-Planet. Bruce Springsteen.

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.05 Mister Biz.
20.35 Les Produits stars.
20.45 Le Prophète du mal. Téléfilm O de Jud Taylor.
22.35 Two. Coincé entre deux causes.
23.25 Danger, tour piégée. Téléfilm O de Richard Kletter.
1.05 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Radio archives. Voix d'enfants.
21.32 Black and blue.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert franco-allemand. 30e anniversaire de l'Orchestre de Paris. Œuvres de Berlioz, Dutilleux, Ravel, Drouet, Offenbach, Rossini.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. L'univers d'Anton Bruckner. Œuvres de Bruckner, Schubert, Haydn, Wagner.
22.30 Les Soirées... (suite). *Symphonie no 8*, de Bruckner.

SAMEDI 18 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.25 La Symphonie pastorale ■ De Jean Delannoy (France, 1946, N., 105 min). Ciné Cinéfil
15.10 The Bad Lord Byron ■ De David McDonald (GB, 1949, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
16.35 Cinquième colonne ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1942, N., 110 min). Ciné Cinéfil
18.25 Suez ■ ■ D'Allan Dwan (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.45 Hot Shots ■ De Jim Abrahams (Etats-Unis, 1991, 85 min). RTBF 1
23.00 ▶ Broken Arrow ■ ■ De John Woo (Etats-Unis, 1996, 104 min). Canal+
23.00 Pièges ■ ■ De Robert Siodmak (France, 1939, N., 115 min). Ciné Cinéfil
23.00 Le Jeune Marié ■ ■ De Bernard Stora (France, 1982, 95 min). Ciné Cinémas
0.55 Train de nuit pour Munich ■ ■ De Carol Reed (Grande-Bretagne, 1940, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
2.30 Adieux ■ ■ De Robert Siodmak (Allemagne, 1930, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil
2.30 Les Hors-la-loi ■ De James B. Clark (Etats-Unis, 1960, v.o., 85 min). Ciné Cinémas
4.40 Waterworld ■ ■ De Kevin Reynolds (Etats-Unis, 1995, ◆, 134 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

12.50 La Vie en plus. Les colporteurs du livre. La Cinquième
13.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter ; La Tunisie de Ben Ali. Histoire
13.45 Savoir plus santé. Sida 2000. Invités : Luc Montagnier, Christine Katlama. France 2
14.00 Au nom de la loi. Le système Falkenberg. RTBF 1
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Les écoutes téléphoniques. Histoire
17.15 A bout portant. Francis Blanche. Paris Première
19.00 T.V. +. Le procès de Patrick Poivre d'Arvor. Invités : Bruno Masure, en congé du 20 heures ; Olivier Chiabodo, pour l'affaire Intervilles. Canal+
19.30 Histoire parallèle. Invité : Jacques Baumel. Arte
20.00 Paris modes Prêt-à-porter. Helmut Lang. Paris Première
20.55 Le Club. Youssef Chahine. Ciné Cinéfil
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Le Temps des livres. Histoire
21.45 Metropolis. Francfort à l'heure de la littérature. Teresa Salgueiro, la voix du Portugal. Les agents littéraires. Dialogues sur l'art : les années 80 et les années 90. Arte
22.05 Supplément détachable. Canal+
22.10 Cap'tain Café. Le Hip Hop. France Supervision
22.25 Strip-tease. Grand Prix de Wallonie. Chanson de gestes. France 3
23.55 Grain de philo. Nation, nationalité. Invité : Yves Lacoste. France 3
0.15 La Nuit de la pub. M 6

DOCUMENTAIRES

17.50 Chroniques de l'Amazonie sauvage. TSR
18.00 Mémoires d'un ouragan. La Cinquième
18.00 Le Musée d'Orsay. [5/6]. Histoire
18.00 Les Grandes Voix noires américaines. [2/2]. Muzzik
18.20 La Cathédrale Saint-Julien. France Supervision
19.15 Hippolyte et Aricie, la naissance d'un opéra. France Supervision
19.30 Femmes, elles font bouger le monde. Téva
20.35 Gospel, la voix de l'émancipation. [1/3]. Planète
20.35 Gorilles de montagne. TMC
20.45 ▶ L'Aventure humaine. La Belle Inconnue, voyageuses de tous temps. Arte
21.00 La Légende des grandes voix filmées. [2/2]. Muzzik
21.30 L'Enfance. [1/7]. Les grandes espérances. TMC
21.50 Louis I. Khan à Dacca. Planète
22.10 Hollywood et ses oscars. [1/9]. Ciné Cinéfil
22.45 Fin de règne au Vatican. Planète
23.00 Le Viel homme, le désert et la météorite. Histoire
23.30 Music Planet. Peter Gabriel. Arte
23.30 La Migration des gnous. Planète
0.25 Femmes, une histoire inédite. [2/6]. La soif de savoir. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.55 Rugby. Championnat des provinces de Nouvelle-Zélande. Demi-finale. Canal+
14.00 Tennis. Tournoi féminin de Zurich. Demi-finales. Eurosport
15.05 Cyclisme. Tour de Lombardie. TSR
15.30 Rugby. Coupe latine. France - Italie, à Auch. France 2
16.30 Tennis. Tournoi féminin de Zurich. Demi-finales. TSR
17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Lyon. Demi-finales. Eurosport
19.00 Boxe. Combats à Vienne. Eurosport

MUSIQUE

17.55 Concertos pour trompette d'Albinoni et Hertel. Par l'Ensemble Paul Kuentz. France Supervision
19.30 Tchernouchenko dirige Rachmaninov. Muzzik
20.10 Tchernouchenko dirige Tchaïkovski. Muzzik
20.45 Concert Sarajevo : Schubert, Brahms, Beethoven. France Supervision
22.00 Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg. De Wagner. Mise en scène de Michael Hampe. Muzzik
23.00 Les Francofolies 1997. Takfarinas, Elli Medeiros. France Supervision
23.10 Ben Harper. Paris Première

TÉLÉFILMS

18.15 Le Cri du corbeau. De Serge Meynard. Festival
18.30 Les Deux Frères. De Robert Lewis. Ciné Cinémas
19.00 Louis XI. D'Alexandre Astruc [1/2]. Histoire
20.30 Biafra. De Laurent Heynemann. Festival
20.35 L'Affaire Angel Harwell. De Brian Dennehy. Canal+
20.45 Mécomptes sanglants. De Suri Krishnamma. Ciné Cinémas
20.55 Nuits secrètes. De Billy Hale [1, 2, 3 et 2/4]. Téva
22.05 La Mort d'Auguste. De Milan Doc. Festival
22.45 Crash. O De Lamont Johnson. M 6
23.00 Hollywood Night. A Affaires très privées à Beverly Hills, de Fred Gallo. TF 1
0.25 Ballade allemande. De Tom Toelle [2/3]. Arte

SÉRIES

17.25 Mission impossible. L'invasion. Série Club
17.30 Beverly Hills. Soirée d'Halloween. RTBF 1
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Jeux. M 6
18.00 Murphy Brown. Téva
18.05 Extrême urgence. Rien d'autre à signaler. TF 1
18.40 Alerte à Malibu. Une course contre la peur. RTL 9
19.00 KYTV. Dieu seul sait (v.o.). Arte
19.05 Beverly Hills. Menace de mort. TF 1
19.05 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Le retour du farceur. Série Club
19.55 FX, effets spéciaux : La Série. Haute voltige. Série Club
20.30 Derrick. Fin d'une illusion. Y compris le meurtre. RTL 9
20.45 Aux frontières du réel. O Plus jamais. O Régénérations. M 6
20.50 Le Refuge. Les Moutons d'Anatole. France 3
21.00 Profit. Cupid. Canal Jimmy
21.35 Jake Cutter. La malédiction du passé. Série Club
22.00 La Cloche tibétaine. [2/7] Le cœur de la vieille Chine. Histoire
22.15 L'Equipée du Pony Express. Le choléra. Disney Channel
22.25 Les Anges de la ville. Série Club
22.40 Wild Palms. [6/6]. Arte
22.40 Un cas pour deux. RTL 9
22.40 Inspecteur Morse. Le jour du diable. TMC
23.15 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
23.15 Des agents très spéciaux. Opération luciole. Canal Jimmy
0.00 Mission impossible. Reflet. Série Club
0.30 Star Trek : la nouvelle génération. L'émissaire (v.o.). Canal Jimmy
0.55 New York District. Le loup dans la bergerie. France 3
1.20 Seinfeld. Un week-end chez les Hampton (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
☐ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 23.55 France 3
Grain de philo

Une réflexion nécessaire

QU'EST-CE que la nation ? A l'heure où la question de la nation et de la nationalité est, une fois de plus, au cœur du débat politique, « Grain de philo » tente d'éclairer les esprits. Alexandre Baloud et Alain Etchegoyen reçoivent Myriam Revault d'Allonnes et Yves Lacoste. Chacun y va de sa définition. Mais les questions fondamentales ne sont pas éludées pour autant : en quoi la nation et l'Etat sont-ils des réalités distinctes ? Quels sont les ferments d'une nation : l'origine ethnique, la langue, le désir de vivre ensemble ? Qu'ont apporté Sieyès ou Renan à la réflexion ?

Ces interrogations sont, certes, complexes. Néanmoins, chacun s'efforce d'apporter des débuts de réponses avec beaucoup de pédagogie. Des extraits de *La Marseillaise*, film réalisé par Jean Renoir en 1937, lancent le débat de façon originale et intelligente. Le passage sur la formidable et émouvante victoire sur 1 500 mètres de l'Algérienne Hassiba Boulmerka aux championnats du monde d'athlétisme, en 1995, rappelle que la nation est plus *qu'un principe abstrait*. L'hymne et le drapeau la représentent de façon concrète, et le sport se révèle un puissant ciment du sentiment d'unité ou d'appartenance nationale. Enfin, un extrait d'interview de la philosophe Hannah Arendt, datant de 1974, évoque la nation – ou plutôt l'absence d'Etat-nation – aux Etats-Unis, où le désir de devenir citoyen américain et le caractère véritablement sacré de la Constitution garantissent la pérennité de la nation.

En une heure de temps, il est bien entendu impossible d'épuiser le thème de la nation, terme qui a mis plusieurs siècles à éclore et dont l'essence évolue en permanence. Une remarque, cependant, à cette émission ambitieuse : pourquoi ne pas avoir remonté au-delà de la Révolution, c'est-à-dire avant l'apparition du mot ? Le concept n'existait-il pas avant la République ? On reste un peu sur sa faim, mais la démarche est plus que louable ; et l'on se demande pourquoi une chaîne – *nationale*, justement – confine ce genre de programme, accessible à tous à... 23 h 55 ! A quand une émission sur ce thème, essentiel à la vie citoyenne, en première partie de soirée ?

Guillaume Serina

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. La voyance.
13.55 MacGyver.
14.55 K 2000.
15.50 Savannah.
16.45 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.15 Hercule.
18.05 Extrême urgence.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Résultat des courses, Météo.
20.42 Simple comme...
20.45 Rire en toutes lettres.
23.00 Hollywood Night. A Affaires très privées à Beverly Hills.
0.30 TF1 nuit, Météo.
0.40 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.10 Histoires naturelles.

FRANCE 2

13.45 Savoir plus santé. Sida 2000.
14.40 Samedi sport. 14.45 Tiercé au Auteuil 15.30 Rugby. Coupe latine : France - Italie. 17.20 Cyclisme. Tour de Lombardie.
18.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Farce attaque. Aries.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Faites la fête.
23.20 Du fer dans les épinards. Chasse, corrida : même combat.
0.55 Journal, Météo.
1.10 La 25e heure. Le pardon.

FRANCE 3

14.05 Evasion.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.12 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 et 1.40 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Le Refuge. Les Moutons d'Anatole d'Alain Schwarzstein.
22.25 Strip-tease. Grand Prix de Wallonie. Chanson de gestes.
23.40 Soir 3.
23.55 Grain de philo. Nation, nationalité. Actualité de la philo.
0.55 New York District.
1.50 Musique graffiti.

CANAL +

13.55 Rugby. Championnat des provinces de Nouvelle-Zélande (demi-finale).
15.30 Football américain. Championnat de la NFL.
16.15 Les Superstars du catch.
17.00 Judo. Coupe d'Europe des clubs (quarts de finales).
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. +. Le procès de Patrick Poivre d'Arvor.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 L'Affaire Angel Harwell. Téléfilm de Brian Dennehy.
22.05 Supplément détachable.
22.55 Flash infos.
23.00 ▶ Broken Arrow ■ ■ Film de John Woo.
0.45 Basket-ball. Tournoi de Paris-Bercy (finale).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Va savoir.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Le Cinéma américain.
15.30 Fenêtre sur court.
16.00 90 degrés Sud.
17.00 Les Enquêtes du National Geographic.
17.30 La France aux mille villages.
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Mémoires d'un ouragan
19.00 KYTV.
19.30 Histoire parallèle. De Gaulle entre en politique.
20.20 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ L'Aventure humaine. La Belle Inconnue : voyageuses de tous temps.
21.45 Metropolis.
22.40 Wild Palms. [6/6].
23.30 Music Planet. Peter Gabriel.
0.25 Ballade allemande. Téléfilm de Tom Toelle [2/3].

M 6

13.20 La Planète des singes.
14.15 Space 2063.
15.10 Surfers détectives.
16.10 Les Têtes Brûlées.
17.00 Les Champions.
18.00 Chapeau melon et bottes de cuir.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.45 Aux frontières du réel. O Plus jamais. O Régénérations.
22.45 Crash. Téléfilm O de Lamont Johnson.
0.15 La Nuit de la pub.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Questions d'époque.
19.25 Projection privée.
20.05 Poésie sur parole. Primo Lévi.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. *Derniers fragments du silence*, d'Arthur Lefebvre. 22.07 *Sur les dents*, de Marcel Schwob.
22.35 Opus. Georges Aperghis.
0.05 Tard dans la nuit. *Pour ne pas perdre la raison*, de Christiane Leprévost.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prélude. Charlotte Pitt.
19.30 A l'Opéra.
20.00 Opéra. *Le Tour d'écrou op. 54*, de Britten, par l'Orchestre de l'Opéra royal de Covent Garden, dir. Colin Davis.
23.07 Présentez la facture. Une facture russe.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Rossini, Schubert, Bruch, R. Schumann.
20.40 Jean-Sébastien Bach à Weimar. Œuvres de Bach, Walther, Pisendel, Bonporti, Vivaldi, Telemann.
22.30 Da Capo. Archives mendelssohniennes.

هكذا من الأصل

Le Monde
SAMEDI 18 OCTOBRE 1997

Affichage

par Pierre Georges

ENFIN un sondage utile. L'institut néerlandais NWO a entrepris une étude auprès des populations laborieuses, étude dont il ressort nettement une conclusion sans appel : le travail, c'est fatigant. On s'en doutait un peu. Nous voici désormais conforté dans cette intuition majeure.

Selon NWO, 45 % des salariés de plus de 40 ans, qui sont au labeur ce que la ménagère de moins de cinquante ans est à l'Audimat, se disent *« à bout »*. 10 % avouent même un état inquiétant. Ils se couchent éreintés et se lèvent épuisés. Donc la situation est grave. Si même les Néerlandais, gens réputés travailleurs, durs à la tâche et rudes au mal, jettent ainsi l'éponge, où allons-nous avec nos cadences infernales, nos bientôt trente-cinq heures démentielles qui font que le soleil ne se couchera plus jamais sur l'immensité de nos épuisements ?

Ne plaisantons pas. L'actualité s'en charge. Par exemple, cette Semaine de la publicité. Voilà bien aussi une mesure utile. Chaque soir, à la télévision, avant tout écran publicitaire, une accorte personne vient faire la pub de la publicité pour dire comme cela est bien, utile, amusant et toutes sortes de bonnes choses. Au cas où ne nous en serions pas aperçus. En somme, cette semaine exceptionnelle, s'ajoutant aux cinquante et une autres de l'année, sert un peu de piqûre de rappel, de vaccin contre une fâcheuse tendance à zapper. Sont-ils dans un si grand souci d'infidélité, les annonceurs et publicitaires, qu'ils doivent ainsi nous rappeler à nos devoirs et menus plaisirs ?

Auquel cas des mesures s'imposent. Et notamment celle de sauter sur le consommateur dès son plus jeune âge. De ce point de vue, l'Allemagne aura pris une sérieuse longueur d'avance. En ce pays, où l'on s'y entend pour ce qui est de dégraisser la mammouth, les restrictions budgétaires sont telles que les écoles n'ont plus eu d'autres choix que celui-ci : ou fermer les portes, ou s'ouvrir à la publicité. Ainsi, rapporte un confrère de l'AFP, plusieurs Länder viennent-ils d'autoriser les écoles à vendre des espaces publicitaires dans les cours de récréation et sur les toits des bâtiments. Les conseils d'établissement décideront librement *de leurs recettes publicitaires.* Etant entendu que seront prohibées les publicités pour l'alcool, le tabac et autres substances notoirement toxiques comme la politique ou la religion.

Ayant en mémoire, écrit en belles et grasses lettres bâton, le vieux slogan répressif inscrit sur les murs très républicains de nos chères écoles : *« Défense d'afficher, loi du 29 juillet 1881 »*, on imagine le choc culturel. Encore que pour le cancre du fond de la classe, et les autres, la perspective puisse être alléchante. Prenons une classe de Basse-Saxe. Et un cours de français qui commencerait par ces simples mots : *« Ce cours vous est offert par Mamie Nova. »* Que de progrès, elles feraient, ces chères têtes blondes !

Il en est un, en tout cas, qu'il n'est pas nécessaire d'afficher dans les cours de récréation ou les cités. Il y est déjà. Omniprésent dans les têtes et les cœurs. La France des adultes l'ignore. Mais c'est bien une visite d'Etat qu'effectue auprès de la jeunesse Michael Jordan, le basketteur. Ils savent tout de lui. De sa fortune, de son talent, de son génie, de sa pointure, de ses scores, de sa vie. Ils savent tout. Dites leur simplement 23, son numéro de maillot. Ils répondent « Air Jordan » et volent déjà vers le rêve.

Espagne : 23 ans de prison vont être requis contre un ancien ministre de l'intérieur

Le premier procès de la lutte antiterroriste devrait s'ouvrir au début de 1998

MADRID
Correspondance

La justice espagnole, qui enquête depuis deux ans sur le dossier des GAL (Groupes antiterroristes de libération), sorte d'escadrons de la mort anti-ETA, responsables d'au moins vingt-deux assassinats dans les années 80 perpétrés en France dans la mouvance des indépendantistes basques, est décidée à mettre sur le banc des accusés tous les responsables – sans exception – de la lutte antiterroriste des années de « guerre sale ». Le premier procès, qui se tiendra au Tribunal suprême et devrait s'ouvrir au début de l'année prochaine, porte sur l'affaire Segundo Marey, un entrepreneur français séquestré par erreur par les GAL en 1983. Le parquet va requérir 23 années de prison contre les deux principaux accusés : l'ancien ministre de l'intérieur socialiste José Barrionuevo et l'ancien secrétaire d'État à la sécurité Rafael Vera, soupçonnés d'avoir organisé l'enlèvement de Segundo Marey.

Tous deux sont poursuivis pour détention illégale, appartenance à une organisation armée et détournement de fonds publics. M. Barrionuevo, ministre de Felipe Gonzalez de 1982 à 1988, a déclaré jeudi 16 octobre, en apprenant la peine qu'allait requérir contre lui le parquet : *« Je suis innocent et j'ai très envie que cette histoire se termine. »*

Aux côtés de José Barrionuevo et de Rafael Vera, comparaîtront d'autres responsables de la lutte antiterroriste, dont l'ancien directeur général de la sécurité mais aussi un ancien dirigeant socialiste au Pays basque, Ricardo Garcia Damborenea, pour lesquels le parquet va réclamer des peines de 8 à 22 ans de prison. Damborenea, qui a quitté le Parti socialiste, a accusé l'ancien chef du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez, d'avoir été l'architecte de la guerre sale menée contre l'ETA entre 1983 et 1987.

Le procureur du Tribunal suprême, José Maria Luzon, demandera que les accusés versent 36 millions de pesetas – 1,5 million de francs – d'indemnisation à Segundo Marey. Le 4 décembre 1983, les GAL signaient leur première action en enlevant à Hendaye cet entrepreneur français d'origine espagnole qu'ils avaient confondu avec un dirigeant de l'ETA. Les GAL, qui allaient semer la terreur dans la région de Hendaye et de Bayonne, s'étaient trompés de cible. Marey fut séquestré durant dix jours au Pays basque espagnol et cet homme d'une soixantaine d'années, que le juge espagnol Baltazar Garzon a interrogé lors d'une commission rogatoire, est resté profondément marqué par sa détention.

Il a fallu attendre onze ans pour que la justice espagnole enquête sur cet enlèvement. En décembre 1994, deux anciens policiers, José Amedo et Miguel Domiñguez, condamnés en 1991 à 108 années de prison pour six tentatives d'assassinat des GAL, font des révélations. Remis en liberté en juillet 1994, les deux hommes, autrefois en service au Pays basque espagnol, décidèrent de tout raconter au juge Baltazar Garzon. Leurs révélations s'étalèrent dans la presse. Accusant le gouvernement de Felipe Gonzalez, ils affirmaient n'avoir fait qu'obéir à leurs supérieurs.

Cinq instructions sont aujourd'hui en cours sur des affaires liées aux GAL. Le 29 septembre dernier, le tribunal suprême a décidé de clore celle du dossier Marey. Au total, douze personnes vont comparaître dans le box des accusés. L'ancien chef du gouvernement Felipe Gonzalez, l'ex-vice-président Narcis Serra et le dirigeant socialiste basque José Maria Benegas ont été blanchis de toute accusation par le juge du Tribunal suprême, Eduardo Moner, qui a instruit le dossier. L'affaire des GAL, qui a provoqué les élections anticipées de mars 1996, n'en reste pas moins le dossier le plus explosif de la jeune démocratie espagnole. – *(Intérim.)*

Blocage des centres miniers de Nouvelle-Calédonie

A L'APPEL du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), plusieurs centres miniers de Nouvelle-Calédonie sont bloqués depuis le début de la semaine. Ce mot d'ordre pour une *« mobilisation contre les intérêts du groupe métallurgique Eramet »*, rendu public lundi 13 octobre, est lié à la visite sur le territoire du PDG d'Eramet, Yves Rambaud, accusé par les indépendantistes de vouloir conserver le monopole du traitement du nickel. Venu présider une réunion du comité d'entreprise de sa filiale SLN – laquelle a dû être annulée, vendredi 17 octobre, en raison d'une manifestation de militants du FLNKS –, M. Rambaud est aussi soupçonné de se dérober à une réunion prévue à Paris avec le médiateur nommé par le gouvernement, Philippe Essig (*Le Monde* du 24 septembre).

Cette situation inquiète le principal syndicat de la métallurgie, l'Union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC), proche de la CFDT, qui redoute que le personnel de la SLN soit pénalisé. Favorable, comme le FLNKS, à la construction d'une usine de traitement du nickel dans la province du Nord, l'USOENC craint aussi que des affrontements se produisent entre les salariés du nickel et les piquets de grève. Son secrétaire général, Gaston Hmeun a écrit, le 13 octobre, au premier ministre pour lui demander *« d'arrêter rapidement une décision permettant [l'] accès à la ressource préalable à la mise en chantier »* de l'usine du nord, afin de *« préserver la paix civile »*.

Jean-Louis Saux

Affaire Dickinson : les tests pratiqués à Pleine-Fougères sont négatifs

LES TESTS GÉNÉTIQUES pratiqués du vendredi 10 au dimanche 12 octobre sur les hommes âgés de quinze à trente-cinq ans habitant la commune de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) pour tenter d'identifier le meurtrier de la collégienne anglaise Caroline Dickinson, violée et assassinée le 18 juillet 1996, se sont tous révélés négatifs. Cent soixante-neuf hommes sur cent soixante-dix s'étaient prêtés à cette opération de prélèvements de salive. Une nouvelle série de tests décidée par le conseiller rennais Renaud Van Ruymbeke aura lieu le 21 et le 22 novembre sur trois cents hommes de Pleine-Fougères âgés de trente-cinq à soixante ans. Parallèlement, un dépistage génétique systématique, par prélèvements sanguins, est organisé auprès des personnes soupçonnées ou condamnées pour viol, agressions sexuelles, exhibitionnisme, pédophilie ou comportements incestueux, dans le nord de la Bretagne et dans la Manche.

DÉPÊCHES

■ **CORSE : Un commando de trois hommes cagoulés** et armés a fait irruption, mardi 14 octobre dans la soirée, dans les locaux de la direction départementale des services vétérinaires de la Haute-Corse. Les agresseurs ont isolé Jacques Barrière, directeur départemental et lui ont intimé l'ordre de quitter la Corse avec sa famille dans les plus brefs délais. *« faute de quoi nous n'hésiterons pas à vous éliminer »*, ont menacé les agresseurs avant de quitter les lieux sans être inquiétés. Les faits n'ont été connus que jeudi 16 octobre. Les enquêteurs de la police judiciaire semblent favoriser la piste d'éleveurs mécontents des consignes d'abattage prises par la direction des services vétérinaires contre des bovins qui divaguent le long des routes, causant des accidents. *(Corresp.)*

■ **LIVRE : ouverte mercredi 15 octobre, la 49e Foire internationale du livre de Francfort** a été le cadre d'une initiative prise par Gerhard Kurtze, président de l'Association des éditeurs et des libraires allemands. Celui-ci entendait tirer parti de l'inauguration de la foire par le président de la Commission européenne, Jacques Santer, pour le sommer d'agir en faveur d'une législation internationale sur le prix unique du livre, sur le modèle français. Offensive qui a paru particulièrement pertinente pour les professionnels espagnols qui, déstabilisés par le projet de leur ministre de la culture, Esperanza Aguirre, d'abolir le décret-loi sur le prix fixe des livres scolaires, ont boycotté les cérémonies officielles de leur foire du livre (« Liber ») qui se tenait à Madrid la semaine dernière. Dimanche 19 octobre, l'Association des éditeurs et libraires allemands devait se consacrer à une de ses tâches traditionnelles : la remise du Prix de la paix, dont le lauréat sera cette année l'écrivain turc Yachar Kemal.

Les traitements « du lendemain » contre le sida sont autorisés en Californie

POUR la première fois aux Etats-Unis, un centre de recherche sur le sida a lancé une étude sur l'efficacité d'un traitement « du lendemain », mené immédiatement après une possible infection et avant même que le virus soit détectable dans l'organisme. Le centre de recherche sur le sida de l'Université de Californie à San Francisco offre dorénavant à toute personne pensant avoir été exposée, par voie sexuelle notamment, au risque d'infection par le VIH dans les trois jours précédents de bénéficier d'une thérapie médicamenteuse antirétrovirale. Ce traitement gratuit sera d'une durée de quatre semaines et sera disponible dans deux établissements hospitaliers, le San Francisco General Hospital et la San Francisco City Clinic. Seules seront acceptées les personnes qui ne seront pas diagnostiquées séropositives à leur arrivée au centre.

Cette étude correspond à une première phase, dite de faisabilité, précédant une future étape de développement. Les effets secondaires et les modifications de comportement préventives – qu'il s'agisse de rapports sexuels ou de consommation de drogues – seront également étudiés. *« Nous ne savons pas si la communauté répondra par de plus amples précautions ou au contraire relâchera ses efforts »*, a déclaré à ce propos Margaret Chesnay, codirectrice de l'étude *Prévention après exposition*. Les seules données médicales et scientifiques disponibles en matière de traitement « du lendemain » de l'infection par le VIH concernent les professionnels de santé qui se sont blessés en soignant des personnes infectées. Ces traitements prophylactiques sont aujourd'hui bien codifiés. C'est sur la base de cette approche que se pose aujourd'hui la question de la prévention par voie médicamenteuse chez des personnes dont on peut penser qu'elles viennent, potentiellement, de s'infecter, mais cette fois par voie sexuelle ou par l'intermédiaire de seringues contenant de la drogue.

Il y a quelques mois l'association Act Up Paris avait dénoncé la situation qui prévaut dans ce domaine en France et qui voit notamment des médecins hospitalo-universitaires délivrer, confidentiellement, de tels traitements à ceux qui s'adressent à eux alors que d'autres, respectant les textes en vigueur, s'y refusent (*le Monde* du 26 juin). *« Il faut savoir qu'il n'existe pas de consensus chez les experts pour ce qui est des traitements après exposition potentielle au VIH en dehors des expositions professionnelles »*, nous avait déclaré Jean-François Girard, alors directeur général de la santé. Depuis, Bernard Kouchner secrétaire d'Etat à la santé, a fait savoir aux responsables des centres spécialisés dans le traitement des malades du sida qu'ils étaient autorisés à délivrer de tels traitements prophylactiques.

Jean-Yves Nau

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 17 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17478,42	– 1,29	– 9,73
Honk Kong Index	13601,01	+ 0,25	+ 1,11

Tokyo : Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/10	Var. en % 16/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2960,94	– 1,07	+ 27,86
Amsterdam CBS	901,61	– 1,14	+ 39,09
Bruxelles	15842	– 0,87	+ 49,86
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3904,39	—	+ 43,25
Londres FT 100	5258,40	– 0,56	+ 27,68
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23710	– 0,96	+ 51,05
Zurich SMI	5759,70	– 0,81	+ 46,10

Tirage du *Monde* daté vendredi 17 octobre : 530 699 exemplaires

